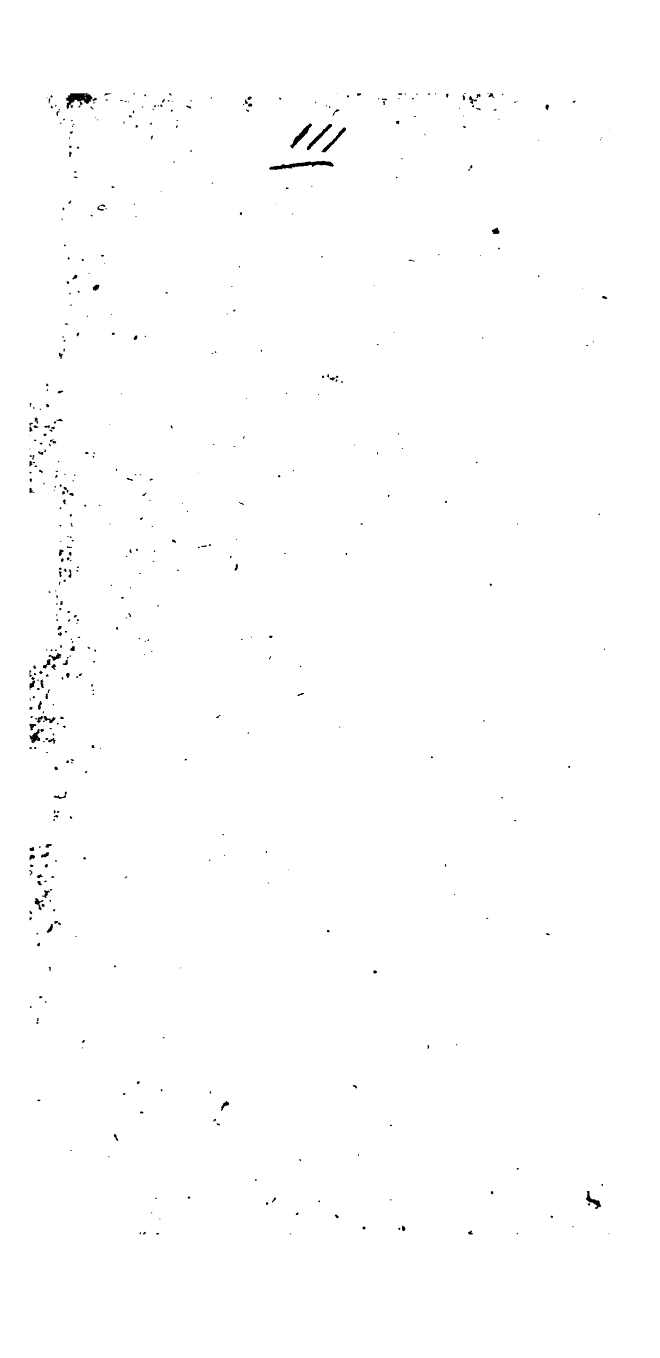




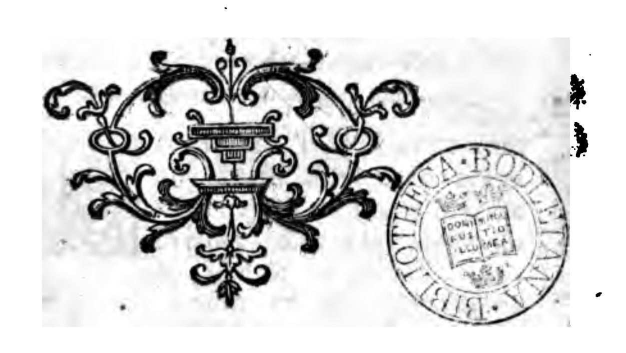




ELATIONS
SUR LA VIE
: LA REVERENDE MERE
.RIE DES ANGES,
rte en 1658 Abbesse de Port-Royal.

SUR LA CONDUITE

le a gardée dans la Réforme de Maubuisson, étant Abbesse de ce Monastere.



DCC. XXXVII.



RELATIONS SUR LA VIE DE LA R. MERE MARIE DES ANGES.

PREMIERE RELATION.

Naissance de la Mere des Anges. Son éducation, & sa vocation à la religion.

LA MERE DES ANGES étoit fille de M. Suyreau Avocat à Chartres, & de Dame Marthe Fresnot, tous deux personnes de piéte & qui ont vécu dans une grande crainte de Dieu. Ils eurent trois filles, l'aînée appellée Marguerite fut Religieuse à P. R. l'autre fut mariée, la troisiéme est celle dont nous parlons. Sa mere ayant été élevée dans une maison at-

tachée au monde, n'avoit pas jusqu'alors éte fort chretienne. Elle se sentit touchée de Dieu pendant qu'elle étoit grosse de cette troisiéme fille; & comme si Dieu eût voulu marquer dès-lors la vertu future de l'enfant dont Madame Suyreau étoit mere, elle sentoit, comme elle l'a souvent dit depuis, une impression si vive de piété & de dévotion, qu'elle se relevoit la nuit, & avoit pour la priere un particulier attrait. Cette grace de Dieu ne fut pas passagere. Elle fut une semence qui s'accrut peu à peu dans le cœur de cette mere, qui se rendit enfin Religieuse à P. R. avec ses filles. Elle y vécut & y mourut avec une humilité & une vertu qui l'ont renduë de grande édification.

La fille dont elle étoit enceinte quand elle reçut les premieres bénédictions du ciel dans son cœur, naquit l'an 1599.

Cet enfant avoit les inclinations comme portées à la vertu. Son témpérament étoit très-vif & très-gai, son humeur très douce & paisible. Elle prenoit plaisir dans les bonnes choses, elle aimoit toutes les personnes de piété. Mais comme sa mere l'aimoit plus que tous ses autres enfans, & la regardoit comme prévenue de Dieu, à cause de la simplicité & de la droiture de cœur qu'elle remarquoit en elle, cet enfant de son côté avoit une tendresse toute particuliere

pour sa bonne mere. Elles filoient ensemble, & elles se réjouïssoient en chantant des cantiques spirituels. Elles en aimoient sur-tout un qui se trouve dans un vieux Livre des Soliloques de S. Augustin, qui commence, *O clair ruisseau de l'immortalité !* parce qu'il les enflammoit d'amour pour la céleste patrie, dont la douceur leur faisoit mépriser toute autre douceur, & animoit leur cœur d'une joie sainte qui les soutenoit dans la voie du salut.

Pendant que la mere instruisoit sa fille, & l'animoit dans l'espérance de l'éternité bienheureuse, M. Suyreau son pere qui étoit un fort homme de bien lui apprenoit la voie qui y conduit, l'instruisant dans la mortification des sens & des inclinations de la nature, dans l'usage même des choses nécessaires, comme le boire & le manger. Il tâchoit d'inspirer cet esprit à ses enfans jusques dans les choses qu'il leur faisoit prendre pour leur santé, choisissant les Vendredis pour leur faire prendre les remedes dont ils avoient besoin, & entr'autres choses certains bouillons fort amers & desagréables qu'il leur faisoit prendre à dessein ce jour là, afin de purifier leurs ames en honorant la Mort de Jesus-Christ par cette petite mortification, en même tems qu'il purgeoit leur corps par la vertu de ce remede. Les deux aînées refusoient quel-

quefois ce breuvage, mais notre petite Marie le prenoit fidelement, ayant une flexibilité merveilleuse à entrer dans tout ce que son pere & sa mere lui disoient pour l'avancer dans la voie de Dieu. Ainsi la grace qui commençoit à opérer puissamment dans le cœur de cette jeune fille, la la rendoit plus susceptible de recevoir la bonne éducation : elle ne songeoit qu'à être à Dieu, elle n'avoit de desirs que pour son avancement, de desseins que pour la vie religieuse, & de liaisons qu'avec des personnes de piété. Une seule chose arrêtoit l'ardeur de son desir pour la vie religieuse ; ses parens n'étant pas riches, elle craignoit de ne pas trouver de monastere qui la voulût recevoir pour le peu qu'elle y pouvoit apporter. Mais Dieu la soulagea dans cette peine par le moyen des Peres Capucins qui la conduisoient, & qu'elle affectionnoit beaucoup. Ces Peres connoissoient la Mere Angelique Arnaud, Abbesse de P. R. & ils commencerent à en parler souvent à la petite Marie. Ils lui louoient sa charité & son désintéressement extraordinaire, & enfin ils lui persuaderent d'aller à P. R. trouver la Mere Angelique, & de se servir de l'occasion du voyage de quelques-autres filles de la ville de Chartres ses amies, qui partoient pour le même dessein. Elle les crut, & vint à P. R. avec ces filles, mais

dans un esprit bien différent : car celles-ci étant des filles, riches, spirituelles & avancées en âge, croyoient que la religion leur étoit dûe, & qu'on ne pouvoit la leur refuser avec justice ; elle au contraire ne s'appuyoit sur rien, n'étant pas fort accommodée des biens temporels, & se croyant encore moins avantagée des biens spirituels, elle espéroit tout de la seule grace de Dieu & de sa seule miséricorde, comme elle l'a souvent dit depuis, & pensoit seulement qu'elle pourroit passer parmi les autres. On vint donc annoncer à la Mere Angelique qu'il venoit d'arriver une charette pleine de filles de Chartres qui demandoient à entrer. Elle les fut voir aussi-tôt, & les reçut toutes dans son monastere de Port-Royal des Champs avec cette habitude & cette effusion de charité qui étoit le caractere de sa vertu.

Ce fut ainsi que la petite Marie Suyreau entra à P. R. le 12 Avril 1615, âgée de 16 ans. La Mere Angelique eut un préjugé de sa vertu, & dit aussi-tôt qu'elle eût regardé toutes ces filles, qu'il n'y auroit que cette petite qui demeureroit. La suite prouva l'équité de ce jugement : car les quatre compagnes ayant demeuré quelque tems à P. R. ne s'y purent accommoder, & retournerent à Chartres. Mais pour la jeune Postulante on vit dès-lors en elle les

semences de cette humilité, de cette paix, de cette simplicité & de cette attention à Dieu qui ont éclaté pendant toute sa vie. Elle étoit si ponctuelle à tous ses devoirs, qu'il sembloit que l'esprit de religion étoit né avec elle.

Ces bonnes dispositions la firent juger digne de prendre l'habit à la fin de l'année à pareil jour de son entrée à P. R. sçavoir le 12 Avril de l'année 1616. Sa vertu durant cette année parut si grande & si uniforme, qu'elle donna sujet dès-lors à la Mere Angelique d'en dire ce qu'elle a depuis répété souvent, que c'étoit une vertu où l'on ne pouvoit trouver de défaut, de quelque côté qu'on la regardât. Sa pieté intérieure qui unissoit continuellement son ame à Dieu, imprimoit je ne scai quoi sur son visage qui la faisoit remarquer, & donnoit un préjugé de ce qu'elle devoit être un jour, même aux personnes séculieres qui ne la voyoient qu'en passant, entr'autres à Mademoiselle Bouloyer, intime amie de la Mere Angelique, qui lui disoit souvent: Ma Mere, voila une petite Novice qui sera un jour quelque chose. Les enfans, à ce qui nous a été dit par feue ma Sœur Madelaine des Anges de Druy, & la M. Marie de l'Incarnation qui étoient pour lors Pensionnaires, l'aimoient & l'estimoient particulierement pour la douceur & la tran-

quillité de son esprit qui brilloit sur tout son extérieur, & jusqu'à son port. Mais cette douceur & cette grande paix ne venoient nullement de stupidité, de molesse, ou d'indifférence; car ses inclinations naturelles étoient vives & ardentes, conformes à son tempérament: ainsi son uniformité, sa modération & sa tranquilité qui la faisoient toujours paroître la même en toutes rencontres n'étoient pas des suites de son naturel, mais de la force de la grace, & de l'application qu'elle avoit à réprimer les mouvemens de la nature qui étoient très-vifs en elle. Cette guerre sainte qu'elle faisoit à ses passions & à ses inclinations, dont Dieu étoit le témoin, jointe aux austérités de la Religion fort contraires à son tempérament lui échaufferent fort le sang, de sorte qu'il lui prit un seignement de nez qui la rendit malade, & la réduisit à demeurer dix jours durant sans connoissance, couchée dans un drap trempé dans de l'oxicrat. Dans cet état on la porta au parloir à Madame Suyreau sa mere que la Mere Angelique avoit envoyé querir à Chartres en diligence, afin qu'en la voyant elle eût cette consolation une fois avant sa mort que l'on tenoit comme assurée dans peu de jours. Cependant la Providence qui regle souverainement & la vie & la mort de tous les hommes, rendit la santé à notre Mer-

vice qu'elle destinoit pour être un jour une grande Abbesse, & fit juger à la Mere Angelique que sa vertu devoit l'emporter sur la crainte que l'on pouvoit raisonnablement avoir que cette chaleur de sang si excessive ne la rendît infirme toute sa vie : c'est pourquoi nonobstant cet accident si considérable elle fit profession le 16 Avril 1617, âgée de 18 ans.

Peu après sa profession on la mit au tour avec une Sœur nommée Claire Martine, qui étoit une fille merveilleuse pour l'uniformité de sa vertu. La conformite des mêmes instincts de grace les unit ensemble très étroitement, & elles s'animoient réciproquement à l'amour de la pauvreté & de l'observance. Mais cette bonne Sœur étant morte dès le 22 Décembre 1620, la Mere des Anges, que l'on appelloit alors Marie-Angelique, se voyant séparée d'elle corporellement, voulut toujours demeurer avec elle spirituellement, se rendant héritiere de sa vertu & de son esprit qu'elle tâcha de faire paroître en toute sa conduite. Elle y réussit parfaitement : car feue ma Sœur Catherine de S. Paul Goulas nous a souvent dit qu'elle avoit admiré aussi bien que toutes les Religieuses de ce tems-là, la douceur, la gaieté, la diligence & l'affabilité de la Mere des Anges. Ces vertus paroissoient dans ces premieres années en

toutes occasions, en sorte qu'elle contentoit par elle tout le monde, comme elle l'édifioit pat son silence, sa piété & sa modestie.

SECONDE RELATION.

La Mere des Anges est envoyée au Lis pour être Maîtresse des Novices. Elle y demeure trois ans, ensuite est nommée à l'Abbaye de Maubuisson.

CINQ ans après la profession de la Mere des Anges la Mere Angelique l'envoya au Lis avec ma Sœur Anne-Eugenie Arnaud, pour contribuer à la réforme que Mad. de la Trimouille Abbesse de ce Monastere avoit dessein d'y établir. Elles y demeurerent trois ans; ma Sœur Anne en qualité de Prieure, & la Mere des Anges alors âgée seulement de 23 ans, en celle de Maîtresse des Novices; mais ce ne fut pas sans souffrir de grandes incommodités; parce que Mad. de la Trimouille n'étant pas encore bullée, & disputant l'Abbaye avec une autre Dame qui y prétendoit, n'avoit presque point de pouvoir. Elles n'eurent pour tout mets pendant tout ce tems là qu'une aumelette. El- souffrirent beaucoup de froid, & elles étoient souvent fort mal couchées, la Mere principalement qui eut pendant un tems

considérable pour cellule un galletas si peu exhaussé qu'elle touchoit presque les tuiles, d'où il venoit sur elle pendant la nuit un vent si grand qu'il lui causa de grandes fluxions : mais le desir de servir à la gloire de Dieu en contribuant à la réforme de cette maison leur faisoit dévorer toutes ces peines, & la Mere les dissimuloit toutes, ne songeant qu'à instruire ses Novices par l'exemple d'une vertu toute uniforme, & par une conduite douce, charitable & toute pleine de piété. Elle avoit un don particulier de gagner les personnes & de leur insinuer efficacement la vérité, mais sans violence & avec une action qui adoucissoit non-seulement ce qu'il y avoit de rude à la nature dans la vérité, mais qui gagnoit même les personnes & les esprits les plus aigris & les plus indisposés. C'est ce que toutes les personnes qui l'ont connue particulierement ont expérimenté & remarqué dans Lis, dans Maubuisson & dans Port-Royal. Nous croyons pouvoir rapporter ici pour témoignage de ce que nous venons de dire, ce que nous avons trouvé dans une Relation de Mad. de Creve-cœur (quoiqu'il semble qu'il faudroit mieux observer l'ordre des tems.) On sçait quel étoit l'humeur de cette Dame, & quels mécontentemens elle faisoit paroître, surtout sur la fin de son séjour à P. R. de

Paris. Néanmoins dans quelqu'emporte-ment qu'elle fût, jamais elle ne se fâchoit de ce que la Mere des Anges lui disoit, de quelque nature qu'il fût, avertissement, remontrance, correction. Elle a dit souvent & écrit en un papier que nous avons d'elle, que la Mere des Anges la calmoit lorsqu'elle l'abordoit, & que les choses les plus dures lui devenoient douces dans la bouche de cette Mere. Aussi quand la Mere Agnès & les autres, & même M. Singlin avoit quelque chose à dire à cette Dame qu'ils sçavoient lui devoir être pénible, ils le lui faisoient dire par la Mere des Anges, & jamais elle ne s'emportoit quand cela passoit par elle : l'onction si abondante du cœur & de l'esprit de cette Mere amolissoit toute sorte de duretés.

Mais pour revenir au Lis, le troupeau de la Mere n'etoit que de quatre brebis, dont Mad. de la Forest, qui fut depuis Abbesse de ce monastere, étoit l'une; & ce petit nombre lui donnoit moyen de s'appliquer à chacune autant que son zele & sa charité le lui faisoient desirer.

Pendant qu'elle travailloit ainsi dans cette maison pour la gloire de Dieu dans l'exercice d'une patience, d'une humilité & d'une pauvreté continuelle, Dieu lui préparoit un champ nouveau pour lui donner moyen de multiplier par un plus labo-

jutrice. Elle l'obtint, & la Mere des Anges ayant été soulagée par des remedes & étant mieux, la Mere Angelique la fit avertir du dessein qu'elle avoit sur elle. Sa surprise fut extrême, mais elle retint ses mouvemens à son ordinaire, & demanda, dans une modération qui auroit passé pour indifférence à ceux qui ne l'auroient pas connue, si elle étoit obligée d'obéir en cette rencontre. On lui répondit qu'à la vérité elle n'y étoit pas obligée, mais que l'on croyoit que Dieu demandoit cela d'elle. C'en fut assez pour faire rendre une ame qui qui faisoit son unique trésor de cette volonté divine. Elle se soumit aussi-tôt, mais néanmoins en repandant une grande abondance de larmes. Le scrupule suivit de près : c'est pourquoi au premier Chapître elle s'accusa d'avoir trop pleuré en une ou deux occasions.

La Mere des Anges ayant donc accepté la charge, Madame de Longueville qui avoit fait tout cela sans en parler à Madame sa sœur, fut à Maubuisson pour avoir sa résignation : & pour l'obtenir plus aisément, Madame la Duchesse lui dit, qu'elle la lui demandoit pour la Maîtresse des Novices du Lis, car elle sçavoit que cette bonne Abbesse craignoit les Religieuses de P. R. Aussi-tôt la résignation faite on envoya à Rome ; mais auparavant que l'on y fût ar-

rivé, la mort de Madame de Soissons arrivée le 28 Decembre changea la face de l'affaire, & obligea Madame la Duchesse d'aller trouver le Roi, pour lui demander le Brevêt de l'Abbaye pour celle à qui il venoit de donner celui de Coadjutrice, dont elle lui loua la vertu extraordinaire. Sur l'estime que Sa Majesté en conçut, il lui accorda le Brevêt, avec cette condition qu'elle travailleroit à la réforme de son Abbaye. Le Brevêt reçu, Madame de Longueville vint querir la Mere à P. R. pour la mener en diligence à Maubuisson prendre possession de l'Abbaye, l'état de cette maison demandant que l'on usât de cette promptitude. Ainsi la Mere partit le sept Janvier 1627, accompagnée de la Mere Catherine Agnès-Arnaud pour lors Codajutrice de P. R. qui demeura environ six mois à Maubuisson, & de huit autres Religieuses que la Mere Angelique avoit amenées de Maubuisson lorsqu'elle en sortit pour revenir à son Monastere de P. R.

La Mere Angelique disant adieu à la Mere des Anges lui donna les avis que nous avons dit avoir été trouvés écrits de sa main pour preuve de l'estime qu'elle en faisoit.

1°. D'être fort charitable envers les pauvres, de leur faire beaucoup d'aumônes, parce que les richesses de cette grande Ab-

baye n'y ont été données que pour les assister.

2°. Qu'elle reçût les filles pour rien, & qu'elle n'en réfusât aucune de celles qui auroient bonne vocation.

3°. De ne pas s'engager avec tous les Religieux de Pontoise, tant Jesuites que Capucins, & de ne les laisser pas converser avec les Religieuses.

4°. D'aller trois fois le jour, autant qu'elle le pourroit, devant le S. Sacrement pour s'offrir à Jesus-Christ, & recevoir de lui la grace dont elle avoit besoin pour faire sa charge selon Dieu, & pour l'avancement des ames.

La Mere arriva à Maubuisson toute malade, tant à cause de l'agitation que son extrême douleur faisoit souffrir à tout son corps, que parce qu'elle n'étoit pas encore bien remise de ses indispositions précédentes: ce qui même l'avoit obligée d'être amenée en litiere. Ainsi on fut contraint de la mettre au lit dès qu'elle fut arrivée: ce qui effraya les filles de Maubuisson, & leur fit dire à Madame la Duchesse, comme en se plaignant, qu'elle leur amenoit une Abbesse qui mouroit, comme avoit fait Madame de Soissons qui n'avoit été que cinq ans Abbesse, & presque toujours malade; mais Madame la Duchesse les rassura en leur disant, qu'elle n'étoit malade que d'afflic-

tion d'être Abbesse, & qu'elle se porteroit bien quand elle seroit un peu consolée.

III. RELATION.

Etat de l'Abbaye de Maubuisson pour le temporel & le spirituel, lorsque la Mere des Anges y arriva.

ON CROIT être obligé de commencer l'Histoire du gouvernement de la Mere des Anges par un abrégé de l'etat de cette Abbaye lorsqu'elle y arriva, parce que des personnes ou mal intentionnées, ou interessées l'ont voulu faire passer pour avoir dissipé & mal gouverné les biens de cette grande maison ; ce que l'on trouvera être très-faux par un état de tout le révenu de l'Abbaye fait par M. Bournaud & par la Sœur Candide, qui gouvernoient le temporel sous les yeux de la Mere. Les comptes furent laissés entre les mains des Religieuses de Maubuisson quand elle quitta l'Abbaye pour revenir à P. R. L'on y voit que le revenu est de beaucoup augmenté par sa bonne conduite, & qu'ayant semé abondamment par ses grandes & continuelles aumônes, elle avoit moissonné avec abondance, dès ce monde même, les biens que sa charité repandoit dans la main des pauvres.

Pour bien concevoir l'état de cette Abbaye, il faut sçavoir qu'elle s'étoit toujours conservée dans le droit de l'élection perpétuelle jusqu'au regne d'Henry IV. qu'elle la perdit par une rencontre fort extraordinaire. Le Roi étant allé à Bertancourt voir Madame Gabrielle, qui étoit dans cette Abbaye avec Madame d'Estrées sa sœur qui en étoit Abbesse, elle pria Sa Majesté de mettre sa sœur proche Paris. Le Roi qui n'étoit pas trop porté à cette approche le lui promit; mais lui témoigna en même-tems qu'il ne voyoit point d'Abbaye propre pour elle auprès de Paris. Elle lui facilita son desir en lui indiquant l'Abbaye de Maubuisson. Le Roi l'assura qu'il y penseroit, & pour exécuter sa promesse il vint chasser autour de cette Abbaye; & ayant demandé à entrer dans la maison, il fut aussi-tôt dans le logis abbatial voir l'Abbesse. C'étoit pour lors une fille de la maison de Pisieux, Religieuse de Variville, & élue par les Religieuses de Maubuisson pour Abbesse, à cause de sa vertu & de sa bonne conduite. Le Roi s'entretenant donc avec cette Abbesse, lui dit : Madame qui est-ce qui vous a donné vos provisions pour l'Abbaye? Cette bonne fille ne pensant à rien moins qu'à ce que le Roi vouloit faire, & se trouvant surprise lui répondit, Sire, vous me les pouvez donner quand il vous plaira.

Le Roi répliqua en souriant, Madame l'Abbesse j'y penserai : & ensuite se retira de Maubuisson, en faisant dire à cette bonne Abbesse qu'il vouloit donner l'Abbaye à une autre. Elle apprit quelque tems après que le Roi faisoit venir des Bulles de Rome : ce qui lui ayant donné l'épouvante, elle retourna à Variville. Quelque tems s'étant passé, le Roi amena lui-même Madame d'Estrées à Maubuisson, tint le Chapitre, lui fit prendre possession, & promettre l'obéissance aux Religieuses. Nous ne dirons rien de cette Abbesse, l'on sçait sa vie. Mais pour le temporel il fut assez bien gouverné de son tems. Elle detourna néanmoins dans ses méchantes affaires des titres importans que l'on n'a pu recouvrer. La M. Angelique qui y avoit été établie Commissaire après l'enlevement de Mad. d'Estrées, administra fort bien le temporel, & laissa la maison sans dettes : mais Madame de Soissons en cinq ans qu'elle fut Abbesse, la laissa dans un désordre si étrange, que lorsque la Mere Angelique y arriva après la mort de cette Dame elle trouva l'Abbaye accablée de procès & de dettes, qui montoient à 74000 l. & le revenu general de cette Abbaye, tant du dedans que du dehors, affermé aux sieurs Foix & Borel de Beauvais pour la somme de 18000 l. sans avoir rien reservé ni au dedans ni

au dehors. Ce bail avoit été passé avant l'arrivée de la Mere, & ces Messieurs avoient avancé en le passant 12000 livres à Madame de Soissons, & 3600 l. au sieur Placvant Medécin de Madame l'Abbesse, pour le pot de vin qu'ils s'étoient obligés de lui donner en passant leur bail, le tout faisant 15600 livres. Mais la Mere trouva le tout reçu & depensé. Il fallut donc rendre le tout à ces Messieurs en faisant casser le bail par un Arrêt du Parlement, qui obligea à payer le principal avec les arrerages qu'ils se firent adjuger, & les frais du procès intenté pour faire rompre le bail : ce qui monta à des grandes sommes. Ainsi le revenu qui devoit nourrir & entretenir la maison cette année étant reçu & dépensé, on fut obligé de vivre d'emprunt toute l'année jusqu'en Janvier de la suivante 1628. De plus on trouva la maison endettée envers trente-trois petits particuliers, Bouchers, Patissiers, Boulangers, Cordonniers, Ciriers, Bourliers &c. Ces petits créanciers s'étant unis tous ensemble, dès que la M. fut arrivée firent saisir tous les revenus entre les mains des fermiers, pour être payés chacun de ce qu'il leur étoit dû : ce qui montoit à de fortes sommes. L'on étoit inquietté, parce qu'ils assiégeoient tous les jours la porte, faisant instance pour être payés. On trouva la maison denuée

de tous meubles & ustencilles nécessaires dans les chambres & offices de Communauté. Les vieilles Meres seules étoient accommodées, parce qu'elles avoient leur petit bien à part. Il n'y avoit nulle provision pour vivre, se chauffer & se vêtir ; la basse-cour étoit vuide, le troupeau avoit été vendu peu avant l'arrivée de la Mere : enfin tout étoit vendu ou engagé, charues, charettes & bestiaux, même jusqu'au fumier de la basse-cour. Ainsi n'ayant pas les moindres provisions, pas même une chandelle, Mad. la Duchesse eut le bonté de nourrir la Communauté qui consistoit en huit Professes que la Mere venoit d'amener, & douze Novices : car les anciennes étoient à part ; & cette Princesse fit cette charité jusqu'à ce qu'on eût fait quelque connoissance à Pontoise d'où l'on pût emprunter : ce qui dura huit ou dix jours.

Quant à l'état spirituel de cette Abbaye, il n'étoit guere meilleur que le temporel. On sçait quels en furent les désordres du tems de Mad. d'Estrées. La Mere Angelique y ayant été Commissaire, reçut des filles sans dote, selon le pouvoir qu'elle avoit reçu par Arrêt du Parlement, pour y établir la réforme : mais ces filles la suivirent lorsqu'elle retourna à P. R. ainsi il resta peu de chose à Maubuisson de l'esprit de la Mere Angelique : car Mad. de Sois-

sons qui y fut Abbesse ensuite, quoique bonne personne, n'avoit rien qui approchât du mérite de cette Mere. Elle avoit reçu plus d'une douzaine de filles de Paris qui n'avoient que peu ou point de vocation. Toute leur dévotion alloit à des exercices d'une piété molle & agréable aux sens. Elles chantoient fort bien la musique, faisoient des processions dans les jardins tête nue, les cheveux éparts, couronnées d'épines, chantant des hymnes & autres choses en musique. Elles avoient une si étrange complaisance pour Mad. leur Abbesse, qu'elles en faisoient une idole, & ne songeoient qu'à lui plaire dans leurs actions même de piété & de dévotion, comme elles l'ont confessé depuis. En effet cette Dame étoit extrémement attrayante tant par ses agrémens naturels qui étoient fort grands, que par sa douceur & par son affabilité. Elle tenoit néanmoins son rang, & les Religieuses se mettoient toujours à genoux en entrant dans sa chambre, & se traînoient ainsi jusqu'à ce qu'elles arrivassent auprès de Madame à qui elles parloient avec des cérémonies & des respects non pareils. Elle étoit cependant austere dans sa nouriture, ne mangeant presque des légumes. Elle faisoit d'autres austérités au-dessus de ses forces, qui augmenterent ses infirmités, & acheverent de ruiner sa santé.

IV. RELATION.

La Mere commence à mettre ordre à son Abbaye, en renvoyant les filles qui n'étoient pas propres à la religion. M. de Citeaux s'oppose à ses bons desseins, & soutient la révolte des anciennes.

LA MERE trouvant la maison de Maubuisson dans un état si pitoyable, ne songea qu'a réparer les ruines par une entiere réforme. Pour y réussir, on la vit s'établir plus que jamais dans une confiance toute entiere en Dieu, qui lui faisoit tout espérer de sa bonté, dans une défiance sincere d'elle-même qui la portoit à une priere continuelle, dans une humilité profonde qui lui faisoit souffrir les peines & les mépris en paix, & demander les avis des personnes éclairées & qui craignoient Dieu. Elle étoit toujours disposée à les suivre avec une flexiblité merveilleuse, mais entierement exempte de molesse ou de complaisance. Elle crut devoir commencer sa reforme par le renvoi des filles Novices de M. de Soissons, qui n'étoient pas propres à la religion. Elle n'eut pas grand peine à y faire résoudre ces filles qui y étoient assez disposées. Leur vocation étoit morte avec Mad. de Soissons : mais la crainte de perdre l'argent

rie que leurs parens avoient donnée à leur vêture, & qu'elles vouloient emporter, aussi-bien que la moitié de leur dote qui étoit avancée, fit qu'elles ne voulurent pas quitter le voile d'elles-mêmes : ce qui leur auroit ôté le droit de redemander cette argenterie, au lieu qu'elles le pouvoient faire si la religion les renvoyoit. La Mere leva cet obstacle en les assurant qu'on leur rendroit tout, de quelque maniere qu'elles quittassent le voile. Cette assurance leur donna de la joie, mais elle ne fut pas capable de les faire résoudre à quitter la marque d'une vocation qu'elles eussent déja voulu avoir abandonnée ; parce qu'elles étoient comme liées par la promesse qu'elles avoient faite à Mad. de Soissons de ne point sortir après sa mort, & qu'elles avoient quelque honte de manquer à la parole qu'elles avoient donnée à une personne mourante, qui leur avoit été si chere. A cette nouvelle difficulté la Mere se trouva embarrassée, parce qu'elle n'avoit pas encore ses Bulles. Mais d'ailleurs ces filles étoient si vaines & si altieres, même si insolentes, qu'elle voyoit clairement qu'elle ne pouvoit les garder plus long-tems dans la maison sans préjudicier beaucoup aux autres Postulantes. Il sera aisé d'en juger, en disant que leur insolence étoit si extrême, que voyant Mad. de Soissons proche de la mort, elles pillerent toute la

maison

maison d'une maniere honteuse : car elles enleverent tous les meubles, linges, tours de lits, ustensiles, & jusqu'aux tableaux de l'Eglise. Leur dureté fut si horrible, qu'elles voulurent ôter à cette Abbesse mourante deux heures seulement avant sa mort le manteau de petit-gris qu'elle avoit sur elle; & elles n'en furent empêchées que par la parole touchante dont cette pauvre Dame arrêta leur inhumanité : Ayez, leur dit elle, un peu de patience, je ne durerai plusguere. Mais leur patience ne s'étendit que jusqu'au moment qu'elle eut rendu l'esprit. Après sa mort elles enleverent generalement tout ce qui étoit dans sa chambre, excepté la seule paillasse & le bois de lit. Le tort que la Mere voyoit que des filles de cette sorte pouvoient faire à celles qu'elle recevoit, l'obligea de parler à Mad. de Longueville de la nécessité qu'il y avoit de les faire sortir au plutôt. Cette Princesse comprenant fort bien l'importance de ce renvoi, fit venir la bonne Mere Prieure âgée pour lors de 84 ans, & lui dit qu'il falloit ôter l'habit à ces filles. Mais cette bonne Prieure, qui quoiqu'honnête & sage fille, étoit peu spirituelle, & croyoit qu'il suffisoit pour faire des Religieuses, qu'elles voulussent bien en porter l'habit, s'excusa avec larmes, disant à Mad. la Duchesse qu'elle ne pouvoit pas en conscience ôter le

vêture à des Novices. Les trois ou quatre anciennes qui accompagnoient la Prieure se mirent à pleurer avec elle, disant : Dieu nous garde de telle chose ; jamais nous n'avons ôté l'habit à des Novices. Mad. de Longueville voyant donc qu'elle ne pouvoit rien gagner sur ces bonnes anciennes, dit à la Prieure ; Oh bien Mad. la Prieure, puisque vous ne voulez pas ôter l'habit à ces filles, je le leur ôterai moi-même. En disant cela, elle commença depuis la premiere jusqu'à la derniere, & dévoila toutes les Novices, qui en étoient parfaitement aises. On les fit habiller en seculieres, & on les rendit à leurs parens que l'on avoit fait venir à ce dessein. On leur rendit aussi l'argent avancé sur leur dote, & à peu près celui de leurs présens qui avoient été dérobés avec les autres meubles par ces filles, comme il a été dit, peu avant la mort de Mad. de Soissons. Mais les parens prétendant cause d'ignorance du larcin de leurs filles, redemanderent l'argent de ces présens, voulant supposer que s'ils ne se trouvoient plus, c'est que Mad. de Soissons en avoit disposé avant sa mort. La Mere crut, pour éviter les querelles & les chicannes, les devoir satisfaire dans une chose si injuste, tant elle étoit parfaitement désintéressée.

Elle garda néanmoins six Novices de Mad. de Soissons ; sçavoir deux de Gohin,

belle, sœurs du Curé de S. Germain l'Auxerrois, deux d'Amour, une d'Ardivilliers, une nommée Flament ; parce que c'étoient des filles bien nées, & que l'on crut point voir entrer dans le bien. La Mere leur donna pour Maîtresse & Sou-Maîtresse les deux principales Religieuses des huit que la Mere Angelique lui avoit données pour l'accompagner à Maubuisson.

Le Mere Agnès Arnaud prit aussi la peine de travailler à les former & les disposer à la profession, qu'elles firent pendant son séjour à Maubuisson, qui ne fut que de six mois.

C'étoit donc sur ces filles que l'on commençoit la réforme : mais ce n'étoit pas cependant des sujets tels que l'on auroit pu desirer. Elles n'étoient encore guere entrées dans cet esprit de mortification & de détachement, qui est le propre caractere des vraies Religieuses, & qui est sur tout necessaire à celles qui doivent être le fondement de la réformation d'un monastere. C'étoient seulement des esprit doux, bien nés, qui desiroient la vie religieuse comme un état plus propre à se sauver, & qui étoient susceptibles du bien & capables de la régularité & de l'observance, dans laquelle la Mere Agnès tachoit de les former doucement.

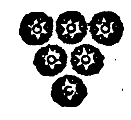
Cependant la Mere dans l'attente de

ses Bulles s'appliquoit à considérer par quels moyens elle pourroit procurer le bien de la maison, & par où elle commenceroit à remédier aux désordres qui y étoient, lorsqu'elle découvrit par les entretiens des anciennes, qu'un des Confesseurs nommé Dom Nico, frere de l'Abbé de Marcilly de l'Ordre de Citeaux, se liguoit avec elles pour empêcher la réforme, & non-seulement qu'il les soutenoit, mais qu'il les excitoit à se révolter contre la Mere. Il obtenoit de M. de Citeaux des permissions pour ces anciennes, contraires aux reglemens que la Mere vouloit faire : comme de se tenir toujours en leur particulier sans entrer en Communauté, de choisir toujours une d'entre elles pour leur bousiere, de demeurer propriétaires de tous leurs petits biens, de leurs jardins, petites maisons, &c. Ce Confesseur les soutenoit aussi dans l'attache qu'elles avoient à leurs habits, qui étoient de belles étofes, & à leurs coeffures très-peu conformes à des Religieuses. Car elles les faisoient au miroir & avec de beaux couvrechefs de toile empesée, attachée avec des épingles. Avec cela il toleroit qu'elles ne fussent point voilées aux grilles, soit de l'Eglise, soit du parloir, en tout tems & devant toute sorte de personnes. Il leur obtint encore par avance la permission d'aller seules & sans assistante parler & voir qui il leur

plairoit, prévoyant bien qu'on leur ôteroit cette permission si contraire à la réforme, & qui leur étoit en particulier si pernicieuse, à cause des habitudes que plusieurs d'entre elles avoient, & qui leur pouvoient beaucoup nuire. Enfin ce Confesseur passa jusqu'à cet excès, que de les porter, lorsque les Bulles furent arrivées, à refuser de rendre à la Mere leurs reconnoissances, ces Religieuses prétendirent par là se mettre en possession de vivre indépendantes & maîtresses d'elles-mêmes, & se maintenir dans les offices qui étoient entre leurs mains, de Prieure, Sacristine, Boursiere, Infirmiere. Pour le tour, la Mere s'en étoit rendue maîtresse dès son arrivée, y ayant mis deux des huit Religieuses qu'elles avoit amenées, pour rompre le commerce des anciennes autant qu'elle le pouvoit.

Voilà donc l'état où la Mere trouva d'abord la maison, c'est à-dire dans un entier désordre pour le temporel, & dans un déreglement extrême pour le spirituel: dix-huit anciennes Religieuses qui n'avoient pas la moindre teinture de l'esprit de religion, dont plusieurs étoient fort dereglées, & toutes généralement propriétaires, soutenues dans leur révolte par un Confesseur qui étoit appuyé de l'autorité d'un General puissant, prévenu contre la Mere, & résolu de s'opposer à tous ses bons desseins;

douze Novices, six desquelles étoient dans la derniere insolence, comme nous avons vû, & les six autres peu formées dans les exercices de la vie religieuse; avec cela sans secours, excepté de la part de Madame la Duchesse, enfin ayant à s'opposer aux coutumes molles & relâchées, & aux intérêts humains de tout un grand Ordre, & cela à l'âge de 27 à 28 ans. Mais elle étoit du nombre de ces justes qui, selon l'expression de l'Ecriture, se jettent dans le sein de la miséricorde de Dieu comme dans une très-forte tour, & dont le cœur est fortifié & ne s'étonne de rien, parce qu'il espere au Seigneur. Ainsi elle ne perdoit pas de tems à s'effrayer elle-même de la pésanteur de la charge dont un autre se seroit sentie accablée : elle l'employoit à chercher dans une priere continuelle le secours puissant qui ne peut venir que de Dieu, & à faire avec sagesse tout ce qu'elle croyoit devoir servir à guerir les maux du troupeau dont Dieu lui avoit confié la conduite.



V. RELATION.

Méthode de conduite dont la Mere se servoit pour gagner les ames suivant les lumieres particulieres qu'elle recevoit de Dieu, & qu'elle avoit tirées de l'experience.

COMME chacun a sa maniere de conduire les ames, ainsi que chaque ame a sa voie particuliere pour aller à Dieu, nous avons cru qu'avant de passer plus avant dans ces Relations, il étoit bon de remarquer la méthode dont la Mere usoit, & que Dieu a beni d'une maniere si particuliere, qu'elle a gagné dès la seconde année de son séjour à Maubuisson les 18 anciennes, dont plusieurs connoissoient à peine Dieu, comme nous le verrons dans la suite. La Mere avoit naturellement l'esprit libre, dégagé & gai : ce qui, joint à sa grande douceur, ouvroit le cœur, & le portoit en quelque sorte naturellement à se découvrir. Persuadée combien il est utile aux ames d'avoir de l'ouverture, elle employoit tous les moyens que la charité lui fournissoit pour leur donner cette ouverture selon la portée de chaque personne. Elle avoit pris la coutume d'aller tous les jours, autant qu'elle le pouvoit, faire comme une petite visite de la maison : ce qui lui donnoit occasion de voir ses Sœurs occupées

aux diverses obéissances, & d'être rencontrée & abordée de toutes en general. Elle n'attendoit pas qu'elles la prévinssent; elle les prévenoit elle-même, sur-tout quand il y avoit quelque peu de tems qu'elle ne leur avoit parlé. Elle s'ouvroit, s'il faut parler ainsi, la porte de leur cœur, & y entroit par les diverses questions qu'elle leur faisoit sur leurs dispositions. Elle s'informoit d'elles si elles étoient en paix, si rien ne leur faisoit peine, si elles étoient dans la ferveur & dans la joie spirituelle, ou si au contraire elles se sentoient dans l'abattement & dans la langueur; mais cela d'une maniere si simple & si bonne, qu'il étoit impossible de ne pas lui ouvrir son cœur avec franchise.

C'est pourquoi quelqu'éloignement que quelques Peres de l'Ordre inspirassent aux filles de Maubuisson de la Mere, & quelque trouble qu'ils missent dans leur esprit, il n'étoit pas possible à ces filles de résister à sa charité, & de ne pas s'ouvrir à elle dès qu'elle parloit. C'est ce qui a soutenu la paix & la discipline dans Maubuisson, malgré les intrigues des Peres, la Mere calmant les esprits à mesure qu'ils les troubloient. Quoique la Mere ne pressât point les filles de lui parler de leur conscience, laissant cela à leur mouvement, sa bonté les y convioit, & les y portoit si fort qu'elles mêmes en de-

meuroit accablée, jusques-là qu'il fallût une fois que M. de la Charmoye vînt exprès à Maubuisson pour y mettre ordre, & empêcher qu'elles n'augmentassent la maladie où la Mere étoit alors, parce qu'on lui parloit à contre-tems. Celles qui naturellement étoient les plus fermées s'ouvroient à elle, & la Mere rapportoit qu'une entr'autres qui l'étoit extraordinairement, & qui étoit de ces esprits forts qui portent tout & gardent tout en eux-mêmes, avoit pris une telle confiance en elle, qu'elle lui disoit généralement toutes choses, & jusqu'aux plus secrets mouvemens de son cœur, & lui avoit avoué après, que cette ouverture lui avoit beaucoup servi, que lorsqu'elle pensoit dire quelque chose de mal elle en étoit retenue par la pensée qu'elle auroit après la confusion de le dire; car son extrême confiance pour la Mere l'avoit mise dans l'impuissance de lui taire quoi que ce fût.

Elle usoit encore d'un autre moyen de charité & d'humilité tout-ensemble pour donner de l'ouverture aux personnes & leur épargner la confusion qui les tenoit fermées; car elle disoit elle-même quelques-unes de ses fautes passées ou présentes: c'est ainsi que parlant un jour à Mad. de Crevecœur, & la voulant porter à rendre compte de sa conduite, elle lui disoit bonnement;

Je viens de faire une faute, comme auroit pu faire une Novice : on diroit que mon âge & l'expérience que j'ai des choses de la religion devroit me rendre incapable d'une si grande foiblesse ; mais Dieu permet que nous tombions à tout âge & en toute rencontre, pour nous faire connoître ce que nous sommes : il est venu deux Soeurs pour me parler, la premiere me parloit de choses qui se pouvoient aisément remettre, & cependant je l'écoutois par complaisance. Je voyois bien que l'autre ne me perdoit pas de vue & m'attendoit, & je ne sçavois pas si ce qu'elle me vouloit n'étoit pas plus pressé, comme en effet il s'est trouvé qu'il l'étoit ; & c'est en cela que j'ai manqué ; car je ne la devois pas faire attendre, voyant que je pouvois remettre l'autre à un autre jour ; mais parce que ce qu'elle me disoit me plaisoit, je l'ai laissé achever ; & ainsi si l'autre a murmuré & s'est impatientée, j'en suis coupable ; car nous ne devons pas seulement nous empêcher de faire des fautes ; mais il faut éviter de donner sujet aux autres d'en faire. Une autre fois elle lui disoit avec la même bonté : Les malades ont bien de la peine à vaincre les mouvemens de la nature. La Soeur qui est ici a différé de me donner un bouillon un peu plus que l'heure qu'on lui avoit ordonné ; ce tems m'a paru si long, que j'ai bien eu

de la peine à me défendre de l'impatience, parce que je me trouvois foible ; & cependant je ne crois pas que j'en eusse un si grand besoin : car il me semble que si je n'avois pas sçu qu'on lui eût marqué l'heure, je n'y aurois point pensé ; mais parce que j'ai vu qu'elle différoit, cela m'a fait peine.

La Mere étendoit aussi sa charité à tous les besoins extérieurs des personnes : elle les prévenoit, les assistoit & les soulageoit avec une vigilance & une tendresse de mere, & elle disoit que cela leur étoit très-utile, parce que cela les persuadoit de la charité que l'on avoit pour elles, les rendoit plus disposées à prendre confiance & à recevoir bien les avertissemens.

Quand elle vouloit reprendre de quelque faute, elle commençoit toujours par une parole de douceur pour disposer les esprits à la correction qu'elle leur vouloit faire, & lorsqu'elle l'avoit faite elle relevoit les esprits qu'elle avoit abatus, par quelques paroles de consolation & d'encouragement, ne jugeant pas utile de trop abattre les personnes, & voulant que les ames fussent à Dieu par affection & avec une humble obéissance & confiance.

Mais quand il arrivoit qu'elle avoit été obligée de faire une correction plus forte qu'à l'ordinaire, & qu'elle voyoit les esprits aigris, soit pour n'avoir pas bien pris quel-

qu'unes de ses paroles, ou pour être entrés dans quelque trop grand scrupule, ou enfin pour quelque sujet que ce fût, elle ne pouvoit demeurer en repos, ni être en paix quand elle sçavoit que quelqu'un n'y étoit pas. Il n'y avoit pas d'invention & de peine qu'elle ne prît pour consoler, pour appaiser & pour calmer ces esprit : ce qui gagnoit merveilleusement & emportoit les ames les plus dures ; c'est ce qui est arrivé plusieurs fois à Maubuisson à l'égard de quelques filles, & sur-tout d'une qui étoit arrogante & hardie. La Mere ayant usé de toutes les voies de douceur qui se peuvent imaginer pour réduire cette fille qui faisoit peine à toutes les Sœurs par ses emportemens, ses méchantes humeurs & ses murmures, crut enfin, tout cela ayant été inutile, devoir agir d'une autre sorte, & user envers elle d'une correction exemplaire ; elle la mit en prison dans un bâtiment des anciennes Meres, & l'y tint six semaines en lui faisant faire quelque pénitence. Toutes les Sœurs, & sur-tout la Sœur Candide qui connoissoit plus particulierement la fierté de cette fille, croyoient qu'elle se révolteroit absolument. Elles trembloient de peur qu'elle ne fît quelques outrages à la Mere : mais la Mere sçut tellement tempérer la sévérité par des témoignages de charité, de tendresse & d'affection, que cette fille passa

ces

tes six semaines avec une douceur étonnante. Elle sortit de sa prison entierement changée, & n'eut plus besoin depuis de pénitence semblable. La Mere l'alloit voir tous les jours pendant tout le tems qu'elle fut enfermée, & avant que d'y aller elle alloit devant le S. Sacrement prier Dieu pour elle, puis alloit l'exhorter & lui faire faire ses pénitences, adoucissant tellement ses amertumes par l'onction de la charité, que cette pauvre Religieuse se trouvoit comblée par la bonté de la Mere.

Il me souvient encore d'un autre exemple presque semblable. La Mere ayant jugé devoir punir une faute d'une Sœur converse, pour en prévenir les suites qui auroient pu être considérables, elle ordonna à cette fille une correction réguliere en plein Chapitre. La fille, soit par surprise, ou par répugnance, fit mine de ne s'y vouloir pas soumettre, & de vouloir sortir du Chapitre. La Mere l'arrêta par quelque parole d'autorité, & l'obligea de subir la correction : mais ensuite on vit cette charitable Mere dans une sollicitude & une agitation d'amour pour chercher les moyens de sonder si cette fille n'avoit pas l'esprit aigri, pour l'adoucir & la consoler sous main : enfin n'étant pas encore satisfaite de cela, elle lui parla elle-même avec de si grands témoignages de tendresse & de zéle pour son

véritable bien, que cette fille fondoit en larmes, & a assuré plusieurs fois que cette bonté de la Mere avoit plus servi à la gagner entierement à Dieu & à la corriger de ses défauts, que toutes les remontrances & les corrections qu'on lui eût pu faire.

On peut ajouter à ces deux exemples un troisiéme qui a paru à la Mere Angelique, à Mad. la Présidente d'Herse & à la Mere même tout miraculeux. La veuve d'un homme de qualité nommé de Villeraut s'étant remariée à un Gentil-homme d'auprès de Chartres, mit la troisiéme des filles qu'elle avoit eues de son premier mari à garder les poulets d'Inde, sans se soucier de lui apprendre quoique ce soit. Cet enfant qui avoit naturellement beaucoup d'esprit, ne connoissant point Dieu, & vivant toujours parmi des paysans & des valets, apprit toute sorte de méchanceté & de malice. Elle n'avoit de paroles que pour mentir ou pour jurer. Elle étoit âgée de 14 ans, lorsque son beau-pere, qui étoit non seulement un insigne voleur, mais si inhumain qu'il commettoit des meurtres, fut pris lorsqu'il y pensoit le moins. Il demeuroit dans un Château tout environné de fossés, & il se tenoit là comme dans une petite Citadelle. Mais le pays ne voulut plus souffrir ses rapines & ses violences. Le Prevôt de Chartres eut ordre de le prendre à quelque prix que ce fût. Pour en

venir à bout il fit ranger des gens tout autour des fossés de la maison, & fit ensuite mettre le feu au Château, pour obliger ce méchant homme à se sauver au travers de l'eau, qui étoit le seul moyen qui lui restât. L'ayant fait effectivement, il fut pris par les gens du Prevôt qui l'attendoient sur le bord de l'eau, & exécuté par Arrêt, avec cinq voleurs qui l'accompagnoient. La Reine Régente ayant pitié des trois filles de M. de Villeraut que ce beau-pere avoit entierement ruinées, voulut en prendre soin, & les placer dans de riches Abbayes. Elle ordonna donc que les deux aînées seroient mises, l'une à Poissy, l'autre à Chélles, & la troisiéme à Maubuisson : car la Reine avoit eu la bonté d'écrire à la Mere, pour la prier de vouloir prendre une de ces trois filles ; & lui ayant laissé le choix de celle qui lui plairoit, la Mere écrivit à Sa Majesté, la priant de lui vouloir donner la plus jeune. Mad. la Comtesse de Brienne, dont la Reine se servoit pour faire cette œuvre de charité, amena donc cette jeune fille à Maubuisson, & la Mere la mit sous la conduite d'une bonne Religieuse. On ne sçauroit dire ce que c'étoit que cette petite créature. Jamais on ne vit rien de pareil. Elle ne connoissoit point Dieu, elle ne sçavoit si elle étoit chretienne ou non, elle ne disoit pas un mot qu'elle n'y joignît un

jurement, enfin celle qui en avoit la charge n'en sçavoit plus que faire. La Mere cependant sentoit de la charité pour cet enfant, & prioit Dieu pour elle avec un grand soin. Elle crut, au bout de six mois que l'on avoit usé de patience envers cette petite fille sans avoir pu la dompter, qu'elle devoit user de sévérité & de correction. Elle fut donc à la chambre de la petite fille, & après avoir prié Dieu & lui avoir fait une sérieuse remontrance, elle lui dit qu'elle étoit obligée en conscience de la faire châtier. Jamais créature ne fut plus effrayée que la petite Demoiselle qui avoit toujours vécu sans joug & sans discipline. Elle promit bien de se corriger & de mieux faire; mais ces promesses n'empêcherent pas qu'on ne la châtiât; car la Mere lui dit qu'il falloit faire pénitence du passé, & réparer les fautes qu'elle avoit commises contre Dieu. Ensuite elle lui parla si charitablement sur le péril où elle étoit de se perdre, sur l'obligation de corriger ses mauvaises habitudes, qu'elle commença à comprendre & à goûter les bonnes choses, & qu'elle devint en peu de tems si sçavante & si spirituelle, que tout le monde en demeuroit surpris. On auroit cru depuis à l'entendre parler, à la voir agir & à lire ses lettres, que c'étoit une fille élevée dès le berceau dans la crainte de Dieu & dans la

piété. Depuis la sortie de la Mere de Maubuisson, qui arriva quelques mois après son changement, elle sortit elle même de cette Abbaye pour être Religieuse à Ste Marie de Chartres, où elle a été estimée du dehors & du dedans comme une personne très-capable & très-vertueuse. Elle a toujours conservé une tendresse pour la Mere comme si elle eût été sa vrai mere. Elle lui a écrit à Port-Royal plusieurs lettres que la Mere Angelique admiroit, & où elle témoignoit d'une maniere touchante à la Mere des Anges la reconnoissance dont elle étoit pénétrée. Ces exemples justifient assez combien la conduite de la Mere étoit propre à gagner des ames à Dieu. Nous en montrerons dans les Relations suivantes des exemples encore plus signalés : mais voyons encore quelques traits de sa conduite, dans lesquels toutes les personnes qui ont eu le bonheur de l'avoir pour Supérieur, soit à Maubuisson, soit à Port-Royal, peuvent par expérience reconnoître qu'est renfermée toute sa méthode de conduire les ames. Quand elle reprenoit, elle n'éxagéroit point les fautes, mais elle en parloit toujours dans un certain fonds de crainte de Dieu & de vérité qui convainquoit les personnes qu'elle cherchoit à les approcher de Dieu, & non à les confondre & à les abaisser. Elle n'usoit jamais

en le faisant de paroles dures qui parussent insulter aux personnes & les traiter avec mépris ou en enfant : c'est ce qui faisoit que ces avis n'étoient point pénibles, & que les ames ne se rebutoient jamais. Elle n'étoit point portée à fatiguer les personnes sur de petites fautes & sur des rapports de petits faits qu'elle ne redisoit presque jamais, ne trouvant pas que cela fit de bons effets, & reconnoissant au contraire que cela en faisoit beaucoup de mauvais : mais elle travailloit sans cesse à fonder les ames dans la piété envers Dieu, avec une affection de charité, une pureté de cœur & un recueillement qui remédioient insensiblement à ces petits maux, & remplissoient peu à peu le vuide de l'ame.

Elle tâchoit toujours par sa conduite de concilier & d'unir les esprits. Elle ne parloit jamais de personne qu'en bonne part, & ne commettoit en rien les Sœurs qui l'avoient avertie des choses où il falloit remédier, de peur d'en donner du soupçon ou de l'éloignement. C'est de quoi on pourroit rapporter un nombre infini d'exemples que l'on soustrait, à cause qu'il faudroit dire des choses trop particulieres. Il suffit de faire remarquer que jamais la Sœur Candide ni d'autres ne se sont apperçues qu'elle eût dit, en quelque maniere que ce fût, ce qu'on lui avoit confié. Elle traitoit toujours

les personnes raisonnablement, leur disant les choses avec une certaine justesse qui convainquoit les esprits, & leur faisoit connoître qu'il n'y avoit en elle ni prévention, ni intérêt, ni inclination particuliere, mais une très-droite raison & une très-pure charité.

Elle se regardoit comme chargée de toutes les fautes, les foiblesses & les langueurs des personnes qu'elle conduisoit. Elle en portoit la confusion devant Dieu, & l'on voyoit par le sentiment de charité & de compassion qu'elle en témoignoit au dehors, qu'elle s'intéressoit véritablement au salut des ames, & qu'elle étoit liée par une union intime à celles dont Dieu l'avoit rendue la mere, ou qui prenoient confiance en elle. Cette union de charité lui faisoit sentir vivement les graces que Dieu leur faisoit. Leurs richesses spirituelles faisoient son abondance & sa joie, comme leur pauvreté & leur misere son indigence & sa douleur; & l'on ne pouvoit converser avec elle familierement sans remarquer cette disposition si digne d'une Abbesse.

Comme elle avoit un profond sentiment de la corruption naturelle à l'homme, elle ne s'étonnoit point des effets qui en paroissoient dans les ames. Elle regardoit les péchés, les imperfections, les defauts comme des maladies de personnes qui lui étoient

cheres, qui demandoient qu'elle donnât aux ames toute la tendresse de son cœur, & tous ses soins pour contribuer à les guérir : mais elle ne les considéroit pas avec un œil d'ennemi comme des qualités fixes & permanentes qui l'obligeassent à se défier de ces personnes, à s'en retirer & à les mépriser. Convaincue que Dieu pouvoit les guérir, elle l'en prioit sans cesse, & elle se persuadoit aisément qu'il l'avoit fait quand il y avoit quelque raison de le croire. Sans trop examiner ces raisons, elle ouvroit aussi-tôt son cœur à ces personnes. Non-seulement elle pratiquoit l'avis du Sage, en ne leur reprochant jamais leurs fautes ni leur foiblesse ; mais la charité les lui couvroit si fort, qu'elle agissoit de telle sorte à leur égard, soit en parlant d'elles ou en traitant avec elles, qu'il étoit impossible de soupçonner qu'il lui restât dans l'esprit aucunes préventions sur les défauts & les imperfections passées. Cela a paru visiblement à Maubuisson à l'égard de toutes les Sœurs, mais de celles particulierement qui avoient été contre elle dans les intrigues des Peres de l'Ordre, & qui avoient agi le plus mal. Quand elles se rapprochoient d'elle, elle les recevoit & les traitoit avec confiance, selon la portée & la solidité de l'esprit de chacune, comme si jamais il ne se fût rien passé. Pour celles de nous autres Religieuses de P. R. qui

ont eu le bonheur de prendre d'elle quelque sorte de conduite, nous avons éprouvé la même chose. Et cela se justifie encore parfaitement par la maniere dont elle agit quand la Mere Suzanne du S. Esprit vint à Maubuisson; car voyant qu'elle s'unissoit fort à Madame d'Orleans qui sembloit prendre en cette Sœur une créance qui pouvoit lui être utile, jamais elle ne voulut prévenir cette bonne Mere sur les défauts de cette jeune Religieuse, qui auroient pu lui donner une idée qui l'auroit detournée de s'y appliquer, ou pour parler plus sincérement de s'y tromper, comme l'évenement prouva qu'elle avoit fait. Et sur ce que la Sœur Candide, qui connoissoit parfaitement le genie de Mad. d'Orleans & ses petits tours de passe-passe, pressoit la Mere de prévenir la Mere Susanne sur ce sujet, elle le refusa, lui disant, qu'il étoit vrai que jusqu'alors on avoit vu ces défauts en elle, & que cela paroissoit comme attaché à la qualité de son esprit; mais que Dieu pouvoit la changer aisément, qu'il avoit peut-être choisi pour cela la Mere Susanne, & qu'il ne falloit pas en la prévenant sur des défauts que Dieu pouvoit corriger, mettre obstacle à la grace qu'il avoit peut-être mise en elle pour toucher le cœur de Mad. d'Orleans, & lui faire penser, non à être Abbesse mais à devenir bonne Re-

Quoique la Mere s'appliquât avec soin à servir toutes les personnes dont elle étoit chargée, ou qui avoient recours à elle, néanmoins nous avons remarqué qu'elle s'appliquoit avec une plus grande sollicitude de charité & d'amour à deux sortes de personnes ; à celles qu'elle voyoit être dans l'abattement & la tentation, & à celles dans lesquelles elle remarquoit que Dieu agissoit, & que le vent si doux de l'Esprit S. vouloit faire voguer plus loin dans le chemin de la perfection. La joie de la Vérité lui donnoit une sainte ardeur à se rendre coopératrice de Dieu dans ces dernieres, pour user des termes de S. Paul ; & la tendresse de la charité lui inspiroit une sainte sollicitude pour s'opposer au dessein de l'ennemi, dont elle connoissoit les artifices dans ces premieres. Une de nos Sœurs, qui est présentement devant Dieu, nous a dit qu'ayant été plusieurs mois dans une peine d'esprit assez violente, & s'en étant ouverte à la Mere, elle avoit éprouvé que sa charité étoit au-delà de ce qu'on pourroit penser, & qu'elle avoit vû cette studieuse & charitable Mere dans une si grande sollicitude pour lui parler, la consoler, lui donner des conseils, prier pour elle & avec elle, qu'elle lui faisoit penser que la charité agitoit autant la Mere que la tentation l'agitoit elle-même.

Il ſemble qu'elle eût parfaitement compris l'avis que S. Jean Climaque donne aux Supérieurs dans ſa Lettre au Paſteur, d'avoir une conduite ſi ſimple & ſi droite qu'elle rende ſimples & ſinceres les eſprits les plus artificieux. Une conduite ſoupçonneuſe & pleine de détours rend les eſprits les plus droits & les plus innocens doubles & artificieux. Auſſi la Mere a-t-elle toujours eu dans ſa conduite une ſimplicité ſans détours & ſans artifice. Elle parloit toujours directement & engageoit à parler de même. Elle diſoit librement aux perſonnes ce qu'elle penſoit, & leur demandoit les choſes bonnement. Elle ne ſe défioit jamais de leur ſincérité, ſans des raiſons ſi viſibles qu'elles ne lui permiſſent pas de douter de leur duplicité. Jamais elle n'embaraſſoit les eſprits, & ne leur donnoit aucune occaſion de s'entretenir dans une multitude de réflexions, de défiances & de ſoupçons, qui ruinent la ſincérité, & empêchent l'avancement des ames. C'eſt par cette méthode de conduire que la Mere à maintenu la paix dans une maiſon auſſi troublée que l'a été Maubuiſſon, & qu'elle a gagné à Dieu des ames qui en paroiſſoient très-éloignées. C'eſt ce que nous verrons dans la Relation ſuivante. Comme elle étoit parfaitement ſimple, elle inſpiroit aux autres cette ſimplicité, en agiſſant avec elles franchement,

Jamais elle n'avoit qu'un but dans ses actions, & dans ses paroles, c'étoit de fonder les ames dans la vérité & dans la charité de Dieu; & son moyen étoit toujours droit, comme son but étoit simple.

On peut remarquer que la Mere avoit mise une telle discipline, & une si grande observance dans sa maison, que l'on pouvoit employer de ses Religieuses à la réforme des autres maisons avec succès : c'est ce que l'on a vu arriver à l'Eau, où la Mere à la priere de M. Arnolphini Abbé de Chatillon envoya deux de ces Religieuses, sçavoir l'aînée d'Amour, & Sœur Catherine-Scholastique Raffront. L'une y fut en qualité de Prieure, & l'autre y fut Celleriere. Elles y demeurerent trois ou quatre ans, & y firent beaucoup de bien : mais on fut obligé de les faire revenir, à cause des affaires de Mad. de l'Eau qui alloient être jugées.

Comme la Mere ne vouloit que des esprits bienfaits & solides qui pussent se soutenir eux-mêmes, & des filles fondées dans la crainte de Dieu, elle s'étudioit à les fonder & à les connoître, non-seulement par ses lumieres, mais aussi par celles des autres. Mais comme la régularité d'un noviciat n'auroit pas pu permettre de leur parler, & de les faire épancher, pour les connoître à fond, elle s'avisa de les laisser un mois ou six semaines dans la maison, en qualité

d'hôtesses, & non de Postulantes. Pendant ce tems elle ordonnoit à sept où huit de ses Sœurs d'aller voir ces filles, de les mener promener, de les entretenir & de les faire parler, pour mieux discerner leur esprit, leur vocation, leur vie, leur conduite, & pour lui faire le rapport de tout ce qu'elles avoient vû. Car elle disoit que l'on ne connoissoit jamais bien les personnes & la portée des esprits, qu'en conversant familierement avec elles, & leur parlant de diverses choses; & que les personnes même qui conduisoient les autres les connoissoient mieux, & étoient ensuite plus capables de les servir, en les laissant agir avec cette liberté, que lorsqu'elles se contentoient d'écouter simplement une reddition de compte souvent bien étudiée, où la raison, la crainte & la honte resserent le cœur.

La Mere outre cela alloit souvent elle-même les entretenir, & ensuite considéroit mûrement devant Dieu ce qu'elle avoit reconnu par elle-même & par le rapport des autres. Après l'avoir consulté dans l'oraison, elle les mettoit au noviciat, ou elle les renvoyoit, selon la lumiere qu'elle recevoit de Dieu. Cela réussissoit si bien que l'on pouvoit presque s'assurer, que celles que l'on avoit jugées propres pendant ces six semaines de liberté, réussiroient; tant il étoit rare que l'on s'y méprît.

VI. RELATION.

La révolte des anciennes continue. Madame la Duchesse envoie à Rome pour avoir la permission d'élire un Vicaire. Le S. Pere accorde cette grace, & même donne un Bref pour se mettre sous la jurisdiction de l'Ordinaire. On ne s'en sert pas. La Mere commence à gagner les anciennes par ses exemples, ses prieres & sa douceur.

Les anciennes demeurerent toujours dans la révolte tant que Dieu souffrit Dom Nico dans Maubuisson. Mais après sa sortie ne se voyant plus appuyées de leur Confesseur, qui étoit pour lors un fort bon homme & un Religieux qui vivoit fort doucement, & ne les favorisoit point, ces Meres agirent un peu moins fiérement, quoiqu'elles ne fussent en rien changées. Cependant la Mere jugea nécessaire d'envoyer à Rome pour obtenir du Pape la permission de choisir un Vicaire : ce qui fut fait par le secours de Mad. la Duchesse de Longueville. Le S. Pere à la priere de cette Princesse non-seulement accorda favorablement cette permission, mais même de son propre mouvement il donna un second Bref pour sortir tout-à-fait de l'Ordre, & se mettre sous la jurisdiction de

l'Evêque, en cas que cela fût utile pour le bien de la réforme. Il l'étoit sans doute ; & cependant Dieu, dont les jugemens sont impénétrables, ne permit pas que la Mere se servît d'une permission si avantageuse, & qui lui auroit épargné tant de souffrances & des peines, & permit que l'on considérât à Port-Royal d'autres raisons qui firent donner ce conseil à la Mere. Elle ne se servit pas non plus du premier Bref, qui permettoit de choisir un Vicaire, parce que M. Citeaux qui avoit appris, sans doute, ce qui s'étoit passé en avoit lui-même donné un, avant qu'on eût reçu les expéditions de Rome. M. Pelletier Abbé de Foucarmont nous fut donné pour Vicaire, il étoit pour lors Proviseur du College des Bernardins à Paris. Quoiqu'il ne fût pas réformé, il étoit en réputation d'homme de bien. En effet il témoigna à la Mere qu'il donneroit la main pour mettre la réforme ; & il en donna des marques en ne soutenant point les anciennes. Sur ces assurances la Mere reçut à l'épreuve plusieurs filles, qu'elle formoit dans un esprit de recueillement, de piété, de silence & de régularité admirable, & qui surprenoit les anciennes Meres, qui n'avoient jamais rien vû d'approchant.

Mais son soin pour les Postulantes ne diminuoit en rien celui qu'elle avoit pour

le salut des anciennes, pour lesquelles elle avoit un zéle & un tendresse admirable. Elle prioit sans cesse Dieu pour elles, elle leur gagnoit le cœur par ses bons offices & par les témoignages d'affection qui leur étoit proportionnées : enfin elle les servoit dans leurs maladies, les exhortoit, les instruisoit, les conjuroit de se donner tout à Dieu. Sa charité ne fut pas sans fruits; car aubout de deux ans, ou environ, elles commencerent à penser à elles, à témoigner plus de douceur & à parler plus humblement qu'elles n'avoient jamais fait depuis que la Mere étoit à Maubuisson. La Mere suivoit Dieu, & tâchoit de faire faire à ces pauvres filles quelque pas dans la voie du salut, dès que le vent de la grace lui étoit favorable, & qu'il remuoit un peu leur cœur. La premiere chose où elle crut les devoir regler fut dans ce qui regarde le culte de Dieu. Ces Meres ne connoissoient pas seulement ce que c'étoit que d'avoir de la modestie & du respect dans l'Eglise : elles y parloient aussi haut que dans leur chambre, toutes les fois qu'il leur en prenoit envie, & de tout ce qui leur venoit dans l'espt it. Pour les regler en ce point la Mere se tenoit si assidue au chœur de jour & de nuit, qu'elle ne perdoit pas une seule heure sans une nécessité inévitable. Elle s'y tenoit dans une modestie, un recueillement & une gravité,

qui imprimoient un si grand respect aux bonnes anciennes, que sans les avertir & les corriger, elles quittoient peu à peu leurs mauvaises habitudes. Elles regardoient tout ce que faisoit la Mere, & les jeunes filles qu'elle formoit, pour les imiter. Ce n'est pas qu'il ne leur prît quelquefois envie de causer, & de dire de petits mots à l'oreille des Novices, & des Postulantes; mais le seul regard doux & grave de la Mere les faisoit rentrer dans leur devoir, tant elles avoient de respect pour elle. Cela arrivoit particulierement à une nommée Mere du Meny qui étoit une étrange fille, & qui disoit des choses hors de raison pour se divertir.

La Mere ayant ainsi établi le silence dans l'Eglise, s'appliqua à régler le chant du choeur qui étoit pitoyable; car quoique Mad. de Soissons se fût appliqué à faire bien chanter, & qu'elle eût même fait apprendre la musique à ses filles, le beau chant du faux-bourdon n'étoit que pour les grandes fêtes, encore pour certaines heures de l'Office. Les autres jours le chant étoit abandonné aux anciennes qui l'emportoient sur la jeunesse, sur-tout depuis que la M. Angelique n'y fut plus. Ainsi l'Office étoit extrémement mal fait: quelqu'unes de ces anciennes avoient la voix très-discordante, & toutes en general chantoient

sans regle, sans pause & sans médiation. Cependant elles se piquoient d'honneur, & n'auroient pas manqué pour quoi que ce fût à commencer chacune à son rang, les Pseaumes, les Répons & les Antiennes. Elles poussoient de toute leur force, & il n'y avoit pas moyen de les porter à faire autrement, ni même de leur en parler sans les fâcher : ce que la Mere évitoit de tout son pouvoir. Il fallut donc qu'elle prît patience, & souffrît une chose que son amour pour tout ce qui touchoit le culte de Dieu lui rendoit très-pénible, jusqu'à ce que six Novices de Mad. de Soissons eussent fait profession, & qu'elle-même eût reçu quelques Postulantes qui eussent de la voix : ce qui dura six mois, pendant lesquels elle prioit Dieu de lui faire la grace de mettre en ce point l'ordre nécessaire, sans blesser personne. Il l'assista en cela comme en tout le reste, & il lui fit prendre un moyen bien doux, & bien propre à produire l'effet qu'elle desiroit. Elle s'avisa de faire tous les jours elle-même tenir le concert aux nouvelles Professes & aux Novices, & leur ordonna de chanter & de psalmodier d'un ton haut & clair, où les Meres ne pussent atteindre : ce que ces jeunes filles firent avec d'autant plus d'affection, que ce leur étoit un sujet d'une peine extrême de suivre le ton de ces bonnes Meres qui leur

rompoit la poitrine. La Mere dit néanmoins à ces jeunes filles de ne pas chanter tout d'un coup si haut que les Meres ne les pussent suivre, mais d'y aller peu à peu, & de prendre tous les jours un plus haut ton. Elle leur ordonna encore que si les Meres venoient à leur en parler & à s'en plaindre, elles leur répondissent bonnement qu'à force de chanter d'un ton bas on s'incommodoit la poitrine, & que Madame faisoit tous les jours tenir concert, & leur apprenoit à chanter de mieux en mieux. Les bonnes Meres furent quelque tems sans s'appercevoir du tour qu'on leur faisoit: ainsi elles ne se plaignoient pas, mais elles essayoient seulement de suivre les jeunes, se taisant aux endroits hauts, & reprenant aux plus bas: mais ensuite les grandes fêtes étant arrivées, & les jeunes s'étant mises à chanter à pleine voix, & si haut que les anciennes n'y pouvoient aller, elles s'affligerent fort, & ces jours de fête furent changés en lamentations, se disant l'une à l'autre: Ma bonne amie, ces jeunes Dames nous méprisent. Cela est bien dur, répondoit une autre, mais cela ne vient point de Madame; car Madame a de fort bonnes intentions; c'est cette jeunesse. Il faut aller parler à Dame Prieure afin d'aller trouver Madame, & lui faire nos plaintes. La Sœur Candide qui les servoit avoit entendu ce

colloque, & en fut avertir la Mere qui se prépara à leur répondre. Le lendemain elles envoyerent voir si l'on pouvoit parler à Madame. La Mere leur ayant fait dire qu'elle étoit toute prête à les recevoir, ces bonnes filles vinrent en procession la trouver, la Mere Prieure marchant la premiere, & les autres ensuite selon leur rang, chacune ayant auparavant étudié son petit mot pour le dire à la Mere.

La Mere les reçut avec une douceur & une gaieté qui les charmoient, & dont elles paroissoient toutes ravies. Après qu'elles l'eurent saluée avec grand honneur la Mere Prieure commença à parler la premiere, & dit : Madame, nous avons été bien mortifiées cette grande fête ; car les jeunes Dames ont pris si haut que nous n'avons pu chanter. Vous sçavez, Madame, que c'est notre vocation : ainsi nous vous prions d'y mettre ordre. Une autre disoit : Nous sçavons bien, Madame, que vous êtes si bonne que vous ne voudriez pas nous faire peine, mais cette jeunesse nous méprise. Celles qui croyoient avoir meilleure voix faisoient encore de plus grandes plaintes, & sur-tout la Chantre Mere Lescot.

La Mere répondit à chacune avec une grande bonté, & leur dit qu'elles s'ôtassent de l'esprit que les jeunes les méprisassent, que cela n'étoit pas, qu'elle ne le souffri-

roit jamais. Mais voyez, mes pauvres Meres, leur disoit-elle, ce sont de jeunes filles qui ont encore toute leur voix, qui ne sont point usées comme vous; ainsi il ne faut point s'étonner qu'elles chantent plus haut que vous. Vous avez fait votre tems, il faut qu'elles fassent le leur. N'aviez-vous pas vous-même la voix plus haute & plus forte autrefois? La Mere Lescot répondit: Hélas! oui, Madame, j'ai bien chanté, & c'étoit toute ma consolation. Je voudrois bien le pouvoir encore faire. Sur cela les jeunes Professes louoient ces bonnes Meres de leur affection pour l'Office, & la Mere de son côté tâchoit de les adoucir, leur disant qu'elle vouloit que l'on chantât bien, que pour cela elle faisoit tous les jours tenir le concert, & qu'elle tâcheroit que l'on y fit toujours de nouveaux progrès. Enfin la Mere Balincourts, qui étoit la plus apparente de la troupe, conclud en disant: Cela nous afflige: nous ferons tout ce qu'il vous plaira. La Mere reçut cette parole avec grande affection & satisfaction. Elle voulut le témoigner à ces bonnes filles, en leur faisant une collation, où elle-même mangea pour les contenter, tâchant de nourrir leurs ames par des paroles d'exhortation. La collation faite, elles retournerent à leur chambre toutes comblées de la bonté de la Mere. Ainsi l'ordre fut mis au

chant du choeur, sans mécontenter personne ; & lorsque ces bonnes anciennes faisoient quelques desaccords, la Mere les regardoit du coin de l'œil, & c'en étoit assez pour les faire rentrer dans leur devoir.

Cependant la Mere voyant que Dieu bénissoit ses soins & son zele, pensoit plus que jamais à l'essentiel, en les portant à se mettre en communauté, & à n'être plus propriétaires. Elle prioit Dieu incessamment pour cela. Elle parloit à ces Meres le plus souvent qu'il lui étoit possible, les exhortoit, les encourageoit, leur représentoit la nécessité de ce détachement pour se sauver, & enfin elle joignoit à ses exhortations une humble patience à attendre le moment où il plairoit à Dieu de faire germer dans ces ames la sémence de la Vérité qu'elle ne se lassoit pas d'y semer. Mais pendant qu'elle tâchoit à les disposer à cela, il en mourut trois, sçavoir les Meres de Brugelonne, Deschevets & Desmarets. C'étoient des filles fort sages, qui s'étoient conservées pendant tous les désordres de Mad. d'Estrées, & avoient aidé à la bonne Mere Prieure à garder le cloître. Elles avoient plus de disposition au bien que les autres. La Mere les assista avec une charité qui leur gagnoit le cœur & à toutes les autres. Toutes les trois lui témoignerent d'être toutes prêtes de faire ce qu'elle

voudroit leur ordonner pour leur ſalut.

Comme la bonne Prieure avoit autorité ſur l'eſprit des anciennes, & que d'ailleurs elle étoit prudente & ſolide, la Mere s'appliquoit plus à elle qu'aux autres. Elle fut un tems conſidérable à parler à cette bonne fille, à l'inſtruire ſur les devoirs d'une Chrétienne, & d'une Religieuſe, qu'elle ignoroit entierement, quoiqu'elle fût très ſage & de bonnes mœurs. Elle lui montroit l'obligation qu'une Religieuſe a à la pauvreté & à la dépendance pour ſe ſauver, le bonheur qu'il y a d'être vraiment à Dieu, & toutes autres choſes ſemblables tendantes au ſalut. Dieu bénit ſes ſoins, & accompagna ſes paroles extérieures de ſa grace intérieure, en ſorte que la bonne Prieure demeura perſuadée de la vérité, & diſpoſée à y entrer & à y faire entrer les autres. En ce tems-là la Sœur Candide ayant pris l'habit de Novice, la Mere la chargea entierement du ſervice des Meres, après les avoir prié de dire à cette Novice tout ce qu'elles deſireroient lui demander pour leur ſatisfaction, afin qu'elles n'euſſent plus la peine de la venir voir en cérémonie.

La Sœur Candide étant donc toujours autour des Meres, commença à remarquer qu'elles s'aſſembloient tous les jours après leur dîner autour de la bonne Prieure comme un petit cercle, & que cette bonne fille les

exhortoit le plus affectueſement qu'elle pouvoit de ſe mettre en commun, leur repréſentant toutes les raiſons de conſcience que Madame lui avoit dites, ajoutant qu'elles n'avoient rien à craindre, que Madame étoit ſi bonne, que rien ne leur manqueroit. La Sœur Candide ayant vu cela pluſieurs fois, écoutoit ſans faire ſemblant de rien, & par l'ordre de la Mere, ce que les anciennes répondoient à la Mere Prieure. Elle vit par leurs réponſes qu'elles avoient de grandes peines à ſe rendre, repréſentant à la bonne Prieure combien il étoit fâcheux de ſe défaire de tout. Car, diſoient-elles, Dame Prieure, il n'y a rien de tel que d'avoir ſon petit fait. Madame eſt bonne; mais elle peut mourir : que ſçavons-nous ce qui arrivera. Nous avons tant vu de mauvais tems. Combien d'Abbeſſes avons-nous déja vues? La derniere, Mad. de Soiſſons qui étoit bonne, n'a pas laiſſé de tout perdre. N'avons-nous pas été bien heureuſes d'avoir notre petit bien? Qu'aurions-nous fait ſans cela? La bonne Prieure les écoutoit en patience, & leur répondoit fort doucement, leur diſant que Madame aſſuroit que la conſcience y étoit engagée, & qu'il falloit bien que cela fût vrai, parce que Madame étoit trop ſainte pour mentir, que pour elle elle la vouloit croire, & qu'elle étoit réſolue de ſe ſauver. Sur quoi

quoi une de ses bonnes filles disoit : Mais pourtant, Dame Prieure, nous avons toujours été comme nous sommes ; on a fait plusieurs visites, & personne n'y a jamais trouvé à redire. Nous avons bien de petits meubles & de petits biens. Le moyen de tout quitter? On ne sçait pas de quoi on peut avoir à faire. Sur ce que la Prieure les assuroit toujours des bontés de la Mere & des jeunes Novices qu'elle élevoit, elles lui repliquoient aussi toujours que le tems pouvoit changer.

Ce pour parler dura six semaines, pendant lesquelles un jour elles se determinoient, & le lendemain une nouvelle difficulté faisoit tout échouer. Elles promettoient à la Prieure de la suivre, & ensuite elles retiroient leur parole. Cependant la Mere que la Sœur Candide avertissoit de tout, redoubloit ses prieres pour obtenir de la bonté de Dieu l'entier changement de ces Meres. Dieu l'exaucea : car au bout de six semaines ces Meres se determinerent à suivre la Prieure dans sa bonne résolution, à l'exception de trois, qui ne pouvant s'y résoudre, demanderent à sortir ; mais deux de ces trois, sçavoir les Meres Balincourts & Lescot revinrent quelque tems après, & furent touchées de Dieu, comme nous le dirons. Pour la troisiéme qui s'appelloit la Mere du Meny, unique Professe de Mad. d'Estrées pendant 23 ans

qu'elle fut Abbesse ; c'étoit une fille si insolente & si déraisonnable, que la Mere fut bien aise qu'elle quittât la maison où elle auroit pu beaucoup nuire.

Ces trois Meres étant sorties, les autres résolurent de suivre les saintes instructions de la Mere, & ayant pris jour, elles mirent leurs habits des Dimanches, pendirent à leur côté un de leurs plus beaux chapelets, & marcherent en procession ainsi ajustées jusqu'à la chambre de la Mere, qui avoit été avertie de leur arrivée par la Sœur Candide. La bonne Prieure parlant la premiere lui dit : Madame, nous avons consideré murement ce que vous avez eu la bonté de nous représenter sur l'obligation que nous avons de nous mettre en communauté : Madame, nous voulons nous sauver ; c'est pourquoi nous nous y rendons, espérant que vous aurez toujours de la charité pour nous. Voilà, Madame, les clefs de ma chambre. Les autres firent la même chose ; quelqu'unes pourtant avec un peu de peine & en versant des larmes, priant bien la Mere d'avoir pitié d'elles, de considérer leur vieillesse, & qu'elles n'étoient pas accoutumées à la vie des jeunes Religieuses. La M. sentoit un mouvement de joie tout extraordinaire, & elle le leur témoigna en leur disant qu'elle ne pouvoit recevoir une plus grande consolation que

celle qu'elles venoient de lui donner, qu'elle voudroit leur pouvoir faire voir son cœur, qu'elles y étoient toutes profondément gravées, qu'elle ne desiroit que leur salut, qui leur étoit impossible en demeurant propriétaires, parce que c'étoit violer leurs vœux. Elle ajouta qu'elles n'avoient rien à craindre, qu'elles auroient en abondance tout ce qui leur étoit nécessaire, enfin qu'elle entreroit dans tous leurs besoins. Elle leur dit encore plusieurs choses semblables avec une force si pleine de charité & d'onction, que ces Meres, aussi-bien que toutes les jeunes qui l'entendoient, en furent ravies. Cependant elles recommençoient toujours à représenter leur vieillesse, leurs mauvaises habitudes & la confiance qu'elles avoient en la bonté de Madame, chacunes disant son petit mot qu'elles avoient bien étudié auparavant avec la Prieure. La Mere leur répondoit à chacune avec une bonté admirable. Mais il y avoit une chose qui leur tenoit fort au cœur : n'ayant plus de quoi faire leurs petits ouvrages, elles prierent la Mere d'avoir pitié d'elles sur ce point, disant en pleurant qu'elles ne pouvoient vivre sans rien faire, & qu'elles n'étoient pas capables de faire autre chose. La Mere leur répondit à cela, qu'il n'étoit pas juste de les laisser sans rien faire, & qu'elles étoient trop âgées pour faire des

choses plus fortes, mais qu'il étoit nécessaire qu'elles n'eussent rien de propre, & que tout fût dans la dépendance. Elle ordonna à la Sœur Candide de leur donner à chacune deux fois par an, sçavoir à la S. Jean & à Noël une portion (c'étoit leur terme) de satin, taffetas, cannetille; & leur demanda si avec cela elles ne seroient pas contentes? A ces paroles une grande gaieté parut sur leur visage. Elles ne pouvoient assez remercier la Mere, qui pour les combler encore davantage d'honnêtetés, leur fit faire dans sa chambre une belle collation, puis les renvoya toutes remplies d'admiration de sa charité.

La Mere encore plus remplie de joie de leur changement, fut dès ce jour-là faire la visite de leurs petits thrésors. Elle leur ôta leur argent, leur linge, & toute autre chose de service; mais pour leur cabinet elle n'y toucha pas, & dès le soir leur rendit leurs clefs avec permission de garder ce qu'elle leur laissoit. Cette indulgence les ravit & leur servit beaucoup, parce qu'elle les persuada que la Mere ne cherchoit qu'à les sauver, & non pas à les dominer. Depuis ce jour elles se rangerent au réfectoire & aux autres observances avec une docilité admirable. Pour le Chapitre, comme elles y avoient grande répugnance, & que d'ailleurs il n'étoit utile ni pour elles, ni

pour la Communauté, la Mere les en dispensa. Mais au lieu du Chapitre la Mere les pria de trouver bon qu'à l'approche de toutes les grandes fêtes elle leur parlât, qu'elle les avertiroit bonnement des choses sur lesquelles elles devoient travailler à se corriger, mais à condition qu'elles lui parleroient avec une grande sincérité. On y consentit volontiers. Ainsi à l'approche de toutes les grandes fêtes, elles faisoient leur reconnoissance à la Mere, (c'est le nom qu'elles donnoient à cette visite) & tous les ans à la fin du Carême elles venoient encore lui faire leur reconnoissance generale de toute l'année, lui remettant de nouveau tout entre les mains. La Mere le leur rendoit sur le champ, pour leur témoigner qu'elle ne demandoit que de les voir parfaites. Elle leur marquoit les défauts les plus considérables, & dont elle desiroit qu'elles se corrigeassent, usant de douceur & de fermeté selon la qualité de l'esprit ou de l'humeur de chacune de ces Meres : car quoiqu'elle tâchât toujours d'éviter de leur donner la moindre peine, & qu'elle usât de condescendance en tout ce qui lui étoit possible, néanmoins elle sçavoit user de force quand il falloit les réprimer. Sa force cependant ne fut jamais dure & seche, mais toujours accompagnée d'onction. Telle fut sa conduite envers une de ces Meres, nom-

mée la Mere Jousselin, tante de M. d'Amour Conseiller. Cette bonne Mere avoit la tête fort affoiblie par un accident qui mérite d'être rapporté.

La Prieure, dont nous parlerons plus amplement dans la Relation suivante, ne voulant pas que les Religieuses fréquentassent le quartier abbatial de peur qu'elles ne prissent part aux désordres de Madame d'Estrées, avoit toujours fermé la porte du côté du cloître. Elle veilloit sur les Religieuses qu'elle divertissoit le plus innocemment qu'elle le pouvoit selon les étonnantes pratiques de ce tems-là. Elle les menoit en été après Complies qu'elles disoient immédiatement après Vêpres, se promener sur le grand chemin de Paris, où les Religieux de S. Martin près Pontiose venoient les voir, & dansoient quelquefois avec elles. Tout se passoit sans aucune immodestie grossiere. Ces bonnes Meres se promenant un jour avec leur Prieure sur un grand chemin, elles apperçurent leur Confesseur qui revenoit de Paris, elles se mirent toutes à courir audevant de lui à qui coureroit plus vîte. La Mere Jousselin emporta le prix, à son malheur, dans cette course; car ayant effarouché le cheval, il lui donna un coup de pied dans la tête, qui la blessa tellement qu'il la fallut porter en diligence à Maubuisson, & la trépaner.

Le trépan lui affoiblit notablement la tête. C'eſt pourquoi la Mere l'épargnoit, & lui laiſſoit des petits amuſemens outre le petits ouvarges auſquels elle ne s'ocupoit pas tant que les autres.

Elle traitoit avec la même douceur la Mere Ricarville. Cette Mere étoit d'une humeur mélancolique, & d'un eſprit un peu foible. Elle ſe perſuadoit que tout le monde penſoit à la mortifier en toutes choſes : ce qui lui donnoit bien de l'exercice. Elle s'en plaignoit ſouvent à la S. Candide ſa bonne amie, lui diſant : Hé ! m'amie, Madame eſt une ſainte, je le ſçai bien. Elle dit, que ferai-je pour ſauver les vieilles, qui n'ont jamais rien fait qui vaille ? Il faut que je les mortifie : & en ſuivant cette penſée elle ordonne aux jeunes Dames de ne me point ſaluer ; elle commande que l'on me donne des petites portions : je ſçais bien qu'elle a bonne intention, & qu'elle me veut ſauver ; mais je n'ai pas l'eſprit aſſez fort. Dites-lui, ma fille, qu'elle ait pitié de mon pauvre eſprit. La Mere traitoit cette bonne fille avec toute la tendreſſe dont ſa charité étoit capable, la ſatisfaiſant en tout ce qui n'intéreſſoit pas ſa conſcience. Cette charité lui donnoit plus de pouvoir pour la reprendre ſérieuſement, & avec force quand elle faiſoit des fautes, comme il lui étoit ordinaire d'en faire, lorſqu'elle demeuroit ſans ouvrage.

La Mere voyoit avec action de grace que Dieu exauçoit les desirs de son cœur, en faisant entrer les bonnes anciennes dans un esprit de soumission, qui les rendoit capables d'être instruites, & de sortir de leur ignorance, qui étoit si grande qu'elle ne sçavoient seulement pas se confesser. Elles se servoient de deux formules qui étoit toujours dans un lieu proche du confessional, afin que chacune pût aller étudier sa confession. Une formule servoit pour les grandes fêtes, & l'autre pour les jours ordinaires. La Mere mettoit tout son soin, son tems & son application à les instruire, se proportionnant à la capacité de chacune. Comme la Prieure étoit non-seulement plus disposée au bien, mais plus propre à y faire entrer les autres, par l'autorité qu'elle s'étoit acquise sur les esprits. La Mere passoit plus de tems avec elle, & prenoit plus de soin de l'instruire, lui insinuant les choses qu'elle desiroit que les Meres réformassent, & qu'elle jugeoit préjudiciables à leur avancement spirituel, & à leur salut. Mais quoique Dieu fît bien des graces à ces bonnes Meres, néanmoins elles étoient un peu fatiguées d'un joug qu'elles n'étoient pas accoutumées de porter. Elles tâchoient quelquefois de se mettre au large, & d'obtenir de la Mere quelque petite liberté. La Mere condescendoit en tout ce

qu'elle pouvoit ; mais lorsque cela étoit impossible elle évitoit de les choquer, & elle se servoit de cet artifice innocent pour éviter de le faire. Lorsque ces Meres la venoient trouver, avec leur cérémonie ordinaire, pour lui demander quelques-unes de ces permissions ; elle les recevoit avec des marques de tendresse : elles leur témoignoit une amitié nonpareille, elle les caressoit, elle leur faisoit quelque petits présens, elle les exhortoit à s'avancer, elle les entretenoit de toutes choses agréablement ; enfin elle leur ravissoit tellement le cœur, qu'elles oublioient ce qu'elles étoient venues faire, & ne s'occupoient que de la Mere, & de sa charité. Ainsi le tems s'écouloit, & elles s'en alloient sans faire leur demande.

La Mere avoit encore une chose qui la peinoit beaucoup. La coeffure de ces bonnes filles n'étoit point religieuse, tant parce qu'elle ne se pouvoit faire qu'au miroir, & avec un tems considérable, y ayant une centaine d'épingles & plus, que parce qu'elles les mettoit dans l'impuissance de couvrir leur visage, qui étoit toujours dévoilé en tout tems, & en toutes rencontres. Elle prioit Dieu de tout son cœur, qu'il lui donnât un moyen de faire cette réforme, & qu'il y disposât le cœur de ces anciennes. Il l'exauça en lui donnant une occasion fa-

vorable. Avertie que ces bonnes Meres devoient la venir trouver pour quelque permission, elle dit à la Sœur Candide d'apprêter quelques voiles de toile ; & de prendre avec elle de jeunes Professes qu'elle lui nomma. Elle de son côté prépara des présens, & une belle collation ; ensuite se mit en priere jusqu'à l'heure que ces Meres devoient venir. Après qu'elles se furent habillées, & qu'elles eurent préparé leur petit mot, elles vinrent en procession à leur ordinaire, à la chambre de la Mere. Aussitôt qu'elle les apperçut, elle tâcha de détourner ce qu'elles avoient à lui demander, en témoignant la grande joie qu'elle avoit de les voir, que c'étoit sa plus grande consolation, qu'elles n'y venoient pas assez souvent, & mille autres témoignages d'amitié que ces bonnes Meres reconnoissoient par toutes sortes de complimens à leur mode, d'assurance de leur affection, de leur respect & de leur obéissance. C'étoit où la Mere les attendoit : elle commença aussitôt à leur parler de leur coeffure ; leur représentant qu'outre qu'elle étoit toute différente de celle de la Communauté, elle n'étoit point du tout religieuse, qu'elle les obligeoit d'avoir des miroirs, ce qui étoit bien mal ; qu'elles avoient toujours le visage decouvert aux grilles de l'Eglise & aux autres de la maison, ce qui étoit contre la

modestie, & n'édifioit pas; que de plus cette coeffure étoit embarrassante, qu'elle leur prenoit bien du tems, & même qu'elle ne leur sieoit point bien. Elle les pria d'essayer si les voiles de toile sans façon, comme les Sœurs les portoient, ne les accommoderoient pas mieux. La bonne M. Prieure témoigna qu'elle étoit toute prête. La M. Jousselin la suivit, & la Mere sur le champ demanda à la Sœur Candide, s'il n'y avoit point là de voile de toile. La Sœur Candide lui en porta aussi-tôt. La Mere en offrit un à la Mere Prieure, qui ôta son couvre-chef & ses nages, & mit un voile simple. Les jeunes Sœurs en firent autant à la Mere Joussèlin: ensuite elles commencerent à la louer, & à dire que ce voile sieoit bien mieux que ses nages. Les autres Meres excitées par ces exemples, & sur-tout par celui de la Mere Prieure consentirent, quoiqu'avec larmes, qu'on leur ôtât leur couvre-chef, & qu'on leur mît des voiles simples; ce que les jeunes Sœurs firent aussi-tôt, accompagnant leur action de paroles de louanges, & d'estime envers ces bonnes Meres. La Mere de son côté leur témoignoit une tendresse merveilleuse. Elle menoit les plus affligées à la ruelle de son lit, elles les consoloit & leur faisoit de petits présens; comme Reliquaires, beaux Chapelets, &c. Ensuite elle leur fit la collation, & pour les

contenter, se mit à table avec elles.

Depuis ce jour là ces bonnes filles devinrent douces, humbles & petites comme des enfans. La Mere les conduisoit en tout immédiatement, Dieu lui ayant donné autant de lumiere que de zele pour cela, & ayant répandu tant de benedictions sur sa conduite que ces anciennes ont été vraiment converties; ensorte que la Mere même ne se pouvoit lasser de rendre graces à Dieu de cette faveur. Elle disoit souvent qu'elle croyoit que Dieu ne l'avoit envoyé à Maubuisson que pour cooperer à leur salut. Elle a eu la consolation de les voir toutes tres-heureusement finir leur carriere, & de les assister à ce dernier passage avec le zele & la tendresse d'une véritable Mere. A sa sortie de Maubuisson, il en resta trois, dont l'une faillit à perdre la vie par la douleur qu'elle ressentit de perdre cette chere Mere. Mais ces trois bonnes filles, qui étoient alors dans une extrême vieillesse, vécurent bien paisiblement depuis, & moururent de même, conservant toujours pour la Mere un amour plein de vénération qu'elles lui témoignoient par toutes les marques que la foiblesse de leur grand âge leur pouvoit permettre.

VII. RELATION.

Remarques particulieres sur la vie & la mort de cinq des ces Meres anciennes, & d'une Sœur Converse.

LA PRIEURE.

LA BONNE Prieure étoit de la Maison de Clery. C'étoit une fille sage, prudente & genereuse, qui avoit toujours maintenu l'union dans la maison, & conservé les mœurs de ses filles. Voyant avec douleur que le côté abbatial étoit toujours ouvert, & que la Cour y étoit continuellement, à cause de Mademoiselle Gabrielle, & de Mad. l'Abbesse sa sœur, elle prit la clef de la porte du côté du cloître qu'elle fermoit soigneusement. Quelques Religieuses affidées, & sur-tout une bonne Sœur Converse nommée Ambroise, veilloient continuellement, & prenoient garde à tout ce qui se passoit pour en avertir la Prieure, afin qu'elle mît ordre à tout. Elle étoit dans une sollicitude continuelle, parce que le Roi Henry IV. faisoit faire continuellement des courses par les Seigneurs de sa Cour. Enfin après bien du tems, & des poursuites, malgré toute la vigilance de la Prieure, & les soins de ses confi-

dentes : le Roi vint un jour après Complies, lorsqu'on l'attendoit le moins, & envoya en diligence un de ses Courtisans à la porte du cloître pour tâcher d'y entrer par force, ou par surprise. Ce Seigneur vint donc à la porte du cloître comme S. Ambroise la fermoit, il la poussa d'une telle force, que cette bonne fille ne pût jamais lui resister. Il entre, il court au parloir, & au dortoir; il trouve une Religieuse, & il la mene par force à la grande salle où étoit le Roi. La Sœur Ambroise vole de son côté vers la Prieure pour lui dire ce qui se passe. La Prieure accompagnée de deux ou trois Religieuses, court en diligence à la salle où étoit Henry IV. Elle entre, & sans saluer le Roi, elle fait enlever sa Religieuse, qui ne faisoit que d'entrer. Le Roi fût étonné du courage de cette bonne Prieure, qui lui dit d'un ton ferme : N'êtes vous point honteux, Sire, de troubler ainsi des Religieuses, vous qui devriez donner l'exemple à la Cour, & empêcher les désordres ? Le Roi tourna le tout en raillerie, & se retira.

La Prieure s'étudioit à entretenir la paix, l'union, & la simplicité parmi ses Religieuses, quoiqu'elle fût comme les autres dans une entiére ignorance des devoirs de la vie chrétienne & religieuse. Mais dès que la M. Angelique, & depuis la M. des Anges eu

rent parlé de la Vérité à cette bonne Mere, elle témoigna de la disposition à y entrer. Elle avoit toujours été affectionnée à l'Office, & depuis que la Mere des Anges fût Abbesse, quoiqu'elle eût plus de 80 ans, elle disoit encore tous les jours à Matines son Homelie à la lumiere de quatre grosses bougies, que quatre Novices tenoient auprès d'elle.

Dieu donna à cette bonne Mere une mort sainte & édifiante; car pendant sa maladie qui dura huit jours, elle fut dans une paix très-grande. Sa joie augmentoit à mesure qu'elle approchoit de la mort. Lorsqu'elle fût à l'agonie, elle pria la Mere des Anges, qui ne la quittoit point, de lui faire chanter le *Credo* de la Messe; ce qui fut fait, les Sœur étant rangées avec leurs manteaux en deux chœurs. La Mere demanda à la Mere Prieure, si elle ne desiroit plus rien. Cette bonne fille répondit dans une joie extraordinaire; je desirerois bien qu'on chantât le *Te Deum*. Aussi-tôt la Mere ordonna à la Chantre de le commencer. Tout le chœur le poursuivit; & comme l'on chantoit ces paroles, *In te Domine speravi, non confundar in æternum*, la bonne Mere dans une grande confiance en Dieu rendit l'esprit.

SŒUR AMBROISE.

Sa bonne Sœur Converse, Sœur Ambroise qui l'avoit aidée à conserver la maison, & qui l'avoit imitée dans sa docilité à entrer dans le bien, mourut peu de tems après elle, âgée de cent deux ans, dans une paix merveilleuse.

Je me rappelle un trait fort édifiant de cette bonne fille, & qui fait voir jusqu'à quel point le travail & l'assujettissement faisoient ses delices. Elle avoit toujours été employée au service des anciennes Meres jusqu'à l'âge de 93 ans. Descendant un escalier pour leur aller rendre quelque petit service, elle tomba & se rompit la cuisse. Cet accident avec son grand âge l'ayant réduite à ne pouvoir marcher qu'avec grand peine, elle étoit toujours assise dans une chaise; on lui donnoit les jours de lessive le linge à étendre tout mouillé sur une planche. Mais il arriva un jour que le froid étant extrême, la Mere dit à une des lingeres de ne point porter le linge ce jour-là à la Sœur Ambroise. Cette fille voyant qu'on ne vouloit point lui donner le linge à accommoder, & qu'on lui disoit que la Mere l'avoit défendu, crut qu'elle étoit très-fâchée, & qu'elle avoit fait cette défense pour la punir; ce qui l'affligea tellement, qu'elle ne voulut point dîner. On ne la

contraignit point ; mais lorsque l'on vit qu'elle ne vouloit point souper, & qu'on ne pouvoit lui faire dire ce qu'elle avoit ; on fit venir la Sœur Candide, qui lui demanda le sujet de sa douleur, & pourquoi elle ne vouloit point manger ce jour-là. Sœur Ambroise se mit à pleurer, & lui dit, qu'elle avoit fâché sa Maîtresse, (c'est ainsi qu'elle appelloit la Mere) que jamais cela ne lui étoit arrivé : qu'elle iroit le lendemain se *reconnoître.* La Sœur Candide qui crut qu'en effet cette bonne fille avoit fait quelque faute, ne s'amusa pas à la questionner davantage, mais tâchoit seulement de la faire manger, l'assurant que la Mere n'étoit point fâchée. La Sœur Ambroise ne se consoloit point ; & dès le lendemain elle vint trouver la Mere avec un travail extrême, à cause de sa cuisse rompue, lui demanda pardon, si elle l'avoit fâchée, & la supplia très-humblement d'ordonner qu'on la fît travailler ; disant qu'il ne falloit pas qu'elle devînt paresseuse, & qu'on lui laissât oublier sa condition qui l'obligeoit à travailler & à servir. La Mere fut touchée de l'amour de cette fille pour son devoir, qu'une vieillesse de cent années, & une infirmité fort considérable, ne lui pouvoit faire oublier. Elle ordonna qu'on satisfît son desir, ainsi Sœur Ambroise s'en retourna plus contente qu'une paresseuse ne

l'auroit été de se voir déchargée de tout travail.

La Mere Terrier.

C'étoit une fille d'honneur, fort bien faite, & qui avoit toujours été unie à la bonne Mere Prieure. Elle entra dans la réforme de bon cœur. Dieu depuis ce tems lui donna un goût & une intelligence pour les devoirs de la vie chretienne & religieuse qui surprenoient : ainsi elle n'étoit pas entrée dans le bien, comme la plûpart des anciennes, par une simple soumission, ou, par un simple desir de se sauver, mais avec un discernement & une lumiere qui le lui faisoient connoître & aimer. La S. Candide se souvient que pendant la maladie dont cette bonne Mere mourut une Sœur qui l'alloit voir souvent, lui parlant de l'amour de Dieu, cette Mere lui dit d'un ton & d'une maniere qui disoit plus que ses paroles : Oh ! ma Sœur, l'amour de Dieu, qu'il est rare ! que c'est une chose rare que d'avoir un amour pour Dieu qui soit pur ! On ne comprend guere ce que c'est, que d'aimer Dieu, & l'on croit l'aimer, lorsque dans la vérité on n'aime que soi-même. Que le pur amour de Dieu est une chose rare ! La mort douce & tranquille de cette bonne Mere qui arriva peu de jours après ces entretien, fit paroître qu'elle av-

voit quelqu'étincelle de ce feu divin.

LA MERE BALINCOURTS.

Cette Mere étoit une fille de condition & fort riche, de ces personnes composées & sages à leurs propres yeux. Comme elle étoit plus accommodée que les autres, elle ne voulut point embrasser la réforme, ni se mettre en communauté : elle aima mieux sortir de Maubuisson. Elle en obtint aisément la permission, & demeura deux ans dans un Monastere de l'Ordre. Mais elle reçut pendant ces deux ans tant de lettres de ces bonnes Meres de Maubuisson, qui lui témoignoient leur joie & la paix dont elles jouissoient sous la conduite de la Mere, qu'enfin elle résolut de retourner à Maubuisson. Elle y revint donc avec trois chariots chargés de toutes sortes de meubles qu'elle mit entre les mains de la Mere des Anges, qui reçut cette bonne fille avec toute la tendresse d'une vraie mere. Cependant la Mere Balincourt qui n'étoit pas encore ni aussi instruite ni aussi touchée qu'on le desiroit, garda par devers elle un petit trésor de dix à douze pistolles pour survenir à des besoins que la seule timidité lui faisoit prévoir, & elle ne dit son secret qu'à une seule de ces bonnes anciennes, qui étoit son amie particuliere. Quelques années après elle tomba tout d'un coup en lé-

targie. La bonne Mere qui sçavoit son secret la voyant en cet état trembloit de peur, & se trouvoit agitée de diverses pensées sur ce qu'elle avoit à faire. L'espérance que les remedes pourroient faire revenir la Mere Balincourts, lui fit prendre le parti du silence, & ainsi elle ne découvroit rien à personne de ce qui lui avoit été confié. On fit à la malade toutes sortes de remedes, & les plus forts qu'on emploie en ces rencontres, mais ce fut très-inutilement en celle-ci : la M. Balincourts demeuroit toujours sans connoissance & sans parole. Deux jours entiers se passerent ainsi, pendant lesquels la bonne amie de la malade regardoit avec agitation quel seroit l'effet des remedes; mais n'en voyant aucun, & se tenant comme certaine qu'on ne pouvoit rien espérer d'avantage de ce côté-là pour le soulagement de la malade dont tout le monde n'attendoit plus que la mort, elle avertit la Mere de ce qu'elle sçavoit du petit trésor que la Mere Balincourts gardoit depuis si long-tems, la conjurant avec une grande abondance de larmes, & une angoisse d'esprit extrême, d'avoir pitié de cette malade, de prier Dieu qu'il lui donnât le tems de satisfaire à son péché, & qu'il lui rendît la parole & la connoissance pour se confesser. Les autres anciennes averties de ce qui se passoit joignirent leurs prieres

aux larmes de celle-ci. Elles conjurerent la Mere de demander à Dieu cette faveur pour la mourante. L'estime si juste qu'elles avoient de la vertu de la Mere, & de son pouvoir auprès de Dieu, leur donnoit une ferme créance, qu'elle pouvoit obtenir cette grace, que leur amitié & leur tendresse pour la malade leur faisoit desirer avec passion. Elles assiégeoient, pour ainsi dire, la Mere pour tirer d'elle ce secours; mais elle étoit trop humble pour croire, qu'elle pût par sa priere faire des miracles. Cependant les anciennes qui ne voyoient rien en cela qui passât le credit que sa vertu les forçoit de croire qu'elle avoit auprès de Dieu, ne cessoient point de la conjurer de faire ce qu'elle seule pouvoit faire. La Mere touchée de leur charité, & de la crainte qu'elles témoignoient en cela avoir pour Dieu & pour ses jugemens, se transporta avec elles à la chambre de la malade. Elle se mit à genoux auprès de son lit avec ces bonnes Meres qui ne cessoient point de la presser de rendre par sa priere la parole à la malade. Ayant prié de tout son cœur avec cet abaissement profond qui fait violence à Dieu même, & qui faisant monter la priere jusqu'à son trône, la rend efficace, Dieu enfin au bout d'un jour, ou d'un jour & demi qu'elle avoit passé en continuelle priere, rendit à la malade la

connoissance & la parole, ce que les remedes les plus violens & les plus forts n'avoient pu faire les deux jours précédens. Les anciennes qui avoit desiré cela avec tant d'ardeur, la vinrent voir avec une joie incroyable, & regarderent cet évenement comme un miracle. Aussi-tôt la Mere du Château qui sçavoit le secret s'approcha, & dit à la malade : Ma fidéle (car ces bonnes anciennes se donnoient ainsi des noms d'amitié) n'avez-vous plus rien de propre? Avez-vous bien tout donné à Madame? La malade se souvenant de son petit trésor; demanda la Mere pour lui confesser sa faute. Elle la lui avoua avec beaucoup de régrêt, & la pria d'envoyer promptement vuider sa chambre, afin qu'elle mourût dépouillée de tout. La Mere parla à cette mourante selon ses besoins & son état; mais avec cette charité sincere & tendre qui accompagnoit toujours ses paroles. Elle ordonna qu'on fît en diligence la visite que la malade desiroit. Les bonnes anciennes étoient dans un transport de joie, & de zele le plus édifiant du monde. L'ardeur qu'elles avoient pour le salut de leur compagne leur faisoit croire, que sa chambre & ses meubles ne seroient jamais assez-tôt visités. Elles y aidoient elles-mêmes, afin que tout fût exécuté plus promptement. Aussi-tôt cette visite achevée la Mere Ba-

lincours retomba en léthargie, & mourût trois jours après: ce qui fit voir encore plus clairement, qu'elle avoit recouvré la connoissance & la parole par pur un effet de la misericorde de Dieu sur elle, & sur les anciennes qui auroient été inconsolables, si elles l'avoient vu mourir propriétaire.

La Mere du Chasteau.

Dieu fit paroître particulierement en cette Mere le pouvoir des prieres de la M. des Anges & la bénédiction qu'il donnoit à sa conduite; car il la remplit d'un esprit de piété & d'onction si merveilleux qu'il surprenoit & édifioit tout le monde. Elle demeura paralitique les sept dernieres années de sa vie qu'elle passa dans l'infirmerie avec une attention, & un goût pour les choses saintes tout-a fait extraordinaire. Elle écoutoit avec un plaisir extrême les lectures que la Mere lui faisoit faire tout les jours. Quand elle communioit elle versoit une grande abondance de larmes qui naissoient d'un profond sentiment de Dieu; & lorsqu'elle ne pouvoit communier elle étoit touchée de douleur, parcequ'elle disoit qu'elle n'avoit d'autre consolation au monde que la sainte Communion.

La Mere de la Serre.

La bénédiction de Dieu sur la supériorité de la Mere des Anges se montra d'une maniere extraordinare dans la conversion de cette ancienne, qui a paru un coup miraculeux de la droite de Dieu à tous ceux qui l'avoient connue, ou qui en avoient entendu parler. La Mere de la Serre étoit une fille grande, altiere, & qui avoit plus l'air d'un archer que d'une fille, tant elle étoit hardie & insolente. La Mere Angelique qui pendant son séjour à Maubuisson l'avoit vue, nous en faisoit un portrait qui faisoit peur.

Son humeur violente lui avoit mérité d'être la confidente la plus intime de Mad. d'Estrées. Elle étoit sa Secrétaire lorsque le Roi Louis XIII. envoya des Archers à Maubuisson pour prendre cette Abbesse, & la faire conduire aux filles repenties. Mais ayant trouvé moyen de sortir de ce lieu, & déscalader les murs par le moyen de quelques Gentils-hommes. Elle le menda promptement à la Mere de la Serre qui fit faire une fausse clef de la grande porte de l'Eglise, & lá lui envoya. Par ce moyen Mad. d'Estrées rentra à Maubuisson pour en chasser la Mere Angelique qui y avoit été établie Commissaire dès le jour de sa sortie. Mais le Roi ayant envoyé de nouveau

veau deux-cent Archers à Maubuisson prendre Mad. d'Estrées, & rétablir la Mere Angelique, M. de Citeaux ordonna que l'on prît aussi la Mere de la Serre pour être mise en prison dans un monastere de l'Ordre. Cette fille qui étoit plus hardie qu'on ne sçauroit dire, voulant échapper, se cacha dans une armoire de pierre au haut d'une voute, portant avec elle la cassette des papiers de sa maîtresse qu'elle vouloit soustraire. Cependant les Archers cherchoient par tout la Mere de la Serre sans la pouvoir trouver. Ils y passerent inutilement tout le jour; mais le soir une des Novices de la Mere Angelique s'étant doutée, qu'elle pouvoit s'être mise dans cette armoire y mena ces Archers. Ils lui commanderent de la part du Roi de descendre: ce qu'elle refusa fiérement. N'en pouvant donc venir about, ils se firent apporter une grande échelle, monterent avec peine & un grand péril à cette armoire, & prirent tout ce que la Mere de la Serre avoit caché, & sur-tout la cassette des papiers, qui servit depuis à faire le procès de Mad. d'Estrées. Ils commanderent de nouveau de la part du Roi à la Mere de la Serre de descendre: ce qu'elle méprisa avec la même insolence que la premierefois. Elle s'étoit si bien accommodée dans cette niche, que l'on ne pouvoit l'en enlever par

force, sans se mettre en péril évident de tomber : c'est pourquoi les Archers ayant long-tems & inutilement disputé avec cette Religieuse, dont la grandeur du visage leur faisoit peur, lui mirent enfin le pistolet sous la gorge, lui commandant de part le Roi de descendre, ou qu'ils la tueroient dans sa niche. Ne pouvant plus résister, elle descendit, & le Prevôt la fit garder deux ou trois jours en prison dans Maubuisson même, jusqu'à ce qu'il eût reçû l'obédience de M. de Citeaux pour la conduire en tel monastere qu'il désigneroit. L'ordre étant expédié, elle y fut conduite par ces Archers. Après un séjour de deux ans elle revint à Maubuisson, dont Mad. de Soissons venoit d'être nommée Abbesse. On la vit telle qu'elle étoit sortie. La Mere des Anges étant Abbesse ; & les autres Meres touchées de Dieu se mettant en commun, la Mere de la Serre qui n'étoit pas trop accomodée les imita, mais sans mouvement, & sans changement intérieur, demeurant toujours insolente & hardie, attachée à elle-même, à sa santé, à ses commodités, & toujours dans des murmures & des emportemens extrêmes.

Pour maintenir ces bonnes anciennes dans la dépendance qu'elles avoient promisse, la Mere les avoit prié de dire à Sœur Candide leurs petits besoins, afin qu'elle y

pourvût. Elle avoit ordonné à cette Novice de répondre lorſqu'on lui demanderoit quelque choſe d'extraordinaire : Ma Mere, je vous ſatisferai, je m'en vais tout préſentement en demander permiſſion à la Mere. Toutes les bonnes anciennes generalement agréoient cette marque de ſoumiſſion, & agiſſoient bonnement avec la Sœur Candide. Il n'y avoit que la M. de la Serre qui étoit d'une fiérté incomparable. Elle vouloit que la Novice lui donnât les choſes ſur le champ, non-ſeulement ſans permiſſion, mais même ſans lui dire qu'elle les demanderoit. La Sœur Candide à qui la Mere avoit ordonné d'être ferme en ce point, ſur-tout envers cette ancienne, lui répondoit toujours, qu'elle en demanderoit permiſſion. Cela mettoit la Mere de la Serre dans des emportement effroyables. Il n'y a point d'injure qu'elle ne dît à la Sœur Candide ; l'excès de ſa colere la tranſportant, elle alloit dans les paſſages, & dans le cloître crier : Je ne veux plus avoir affaire à une Novice, & à dix-ſept Maîtreſſes. La Sœur Candide entendant cela paſſoit ſon chemin, ſe contentant de rendre compte à la Mere de la conduite de la Mere de la Serre. Les autres Meres étoient toutes touchées, & toutes honteuſes. Elles cachoient ſes emportement le mieux qu'elles pouvoient. Elles tâchoient de lui adoucir

l'esprit : mais cela ne servoit de rien : car l'excès de sa colere l'emportoit toujours en toutes rencontres.

Vers la mi-Carême de l'année du changement des anciennes, elle alloit souvent voir le Confesseur, voulant communier à Pâque : mais ce bon homme qui sans être réforme valloit mieux que tous les Religieux réformés que l'on eut depuis à Maubuisson pour Confesseurs, lui refusoit toujours l'absolution à cause de ses horribles emportemens. Un jour la M. de la Serre étant au confessionnal, disputoit fort & ferme avec son Confesseur pour avoir l'absolution. Le bon Pere vouloit obliger la M. de la Serre à demander pardon à la Novice qu'elle maltraitoit continuellement : ce que la M. de la Serre ne vouloit pas promettre. La dispute s'échauffa de telle sorte, qu'ils crioient tous deux à pleine tête, & qu'on les entendoit de fort loin. Le Confesseur disoit : Demandez pardon à la Novice. La M. de la Serre disoit : Je n'en ferai rien. Le Confesseur repliquoit, Vous le ferez. La Mere de la Serre, s'écrioit : Quelle cruauté, que je demande pardon à une Novice ! Je n'en ferai rien. Enfin après avoir long-tems contesté ensemble, le Confesseur lui dit fortement : Vous le ferez, ou je ne vous donneroit pas l'absolution, & vous ne communierez point à Pâque. La Mere de la Ser-

re répondit fiérement : Je n'en ferai rien, j'en appelle à M. de Citeaux. Le Confesseur sans s'étonner lui repartit : Appellez-en à qui vous voudrez, mais vous demanderez pardon à cette Novice, ou vous ne communierez point à Pâque. La Mere avertie de ce qui se passoit, dit à la Sœur Candide : Il faut beaucoup prier Dieu pour la conversion de cette pauvre Mere. Je suis touchée de la voir en cet état. Priez bien Dieu, ma fille, il n'y a que lui qui la puisse toucher. On ne sçait point ce qui se passa depuis la mi-Carême jusqu'au Jeudi-Saint entre le Confesseur & cette Mere ; mais il y a apparence qu'il lui avoit donné l'absolution à condition qu'elle demanderoit pardon à la Novice. Car le Jeudi-Saint, où selon la coutume de l'Ordre tout le monde doit communier, & se donner le baiser de paix, cette pauvre Mere fit sortir la Sœur Candide au commencement de la grande Messe pour lui parler. (La Mere avoit établi cet ordre, que les jeunes ne répondroient plus aux anciennes dans l'Eglise, comme l'on faisoit autrefois) Etant donc sorties toutes deux, la M. de la Serre, au lieu de parler à la Sœur Candide, lui témoigna de l'aversion, lui tourna le dos, & rentra dans l'Eglise. Avant l'Evangile, elle fit encore sortir la S. Candide, mais ne pouvant surmonter ses répu-

gnances, elle lui tourna le dos & rentra dans l'Eglise. La Novice avertit la Mere, pour sçavoir, s'il ne falloit point qu'elle parlât la premiere pour prévenir cette pauvre fille. La Mere se mit en priere avec un profond abaissement de cœur. Cette priere dura l'espace de trois *Pater*. Elle dit à la Novice : Ne dites rien à la Mere ; mais si elle demande à vous parler sortez encore une fois, mais ne sortez plus, & communiez en repos. La Sœur Candide retourna donc au chœur, mais après l'élevation de de l'Hostie, la M. de la Serre ne manqua pas de la faire sortir. Alors cette bonne Mere, que Dieu venoit de toucher très-efficacement se jetta aux pieds de la Novice, les embrassa fortement, & fondant en larmes elle lui dit : Je suis une misérable, ma fille, pardonnez-moi. J'ai tant de fois péché contre vous, je vous ai desiré la mort. Me pardonnez vous, afin que je puisse communier ? En disant ces paroles elle lui tenoit les genoux si serrés qu'il fût impossible à la Sœur Candide de se mettre à genoux, ni même de relever cette pauvre Mere ; ainsi tout ce qu'elle put faire fut de lui dire : Ma Mere, c'est à moi à vous demander pardon des sujets de peine que j'ai pu vous donner : vous ne devez point songer à moi. Sur cette parole la Mere de la Serre crut que la Novice lui vouloit faire enten-

dre, qu'elle devoit demander pardon à la Mere ; c'est pourquoi elle lui répondit : Je verrai tantôt Madame. Elles entendirent dans ce moment, que l'on disoit le *Confiteor* : ce qui les obligea de se séparer, afin d'aller communier*. La Mere de la Serre fondoit en larmes. Elle vint après-midi trouver la Mere des Anges à qui elle confessa tout ce qu'elle avoit dit, & fait contre la Sœur Candide. Elle lui rappora aussi plusieurs choses de sa vie passée ; mais d'une maniere si humble, & si touchée que la Mere en fut surprise. Elle la consola, l'exhorta, & l'encouragea à travailler à son salut serieusement.

Depuis ce jour jusqu'au dernier soupir de sa vie la Mere de la Serre parut entierement changée. Elle ne fit plus autre chose durant les deux dernieres années de sa vie qui lui resterent, que d'examiner sa conscience, de confesser ses péchés, & de les pleurer. Son changement fut si prodigieux que la dépendance, la douceur, la petitesse & l'abaissement sembloient lui être des choses naturelles. Elle n'avoit plus de peine à obéir. Elle étoit paisible, elle ne demandoit & ne desiroit plus rien. Elle n'avoit plus aucun soin de sa santé, elle se

* L'on est étonné de voir cette Religieuse s'approcher si promptement de la Ste Table. Il est de certains traits dans la vie des Elus que l'on ne peut ni blamer ni proposer pour exemple.

laissoit conduire comme un enfant, & il falloit que la Sœur Candide la prévînt, & lui donnât ce qui lui étoit nécessaire, soit remedes ou autres choses. Elles recevoit les assistances plus humblement que ne feroit un mandiant. Elle étoit toujours pleine de reconnoissance de la charité que l'on avoit pour elle. Elle aima autant la S. Candide qu'elle l'avoit haïe. Elle s'y confioit tellement qu'elle lui communiquoit les choses plus lesfecretes de sa conscience, & l'arrêtoit toutes les fois quelle pouvoit, pour lui demander de qu'elle maniere elle devoit se confesser. Enfin ce changement parut si visible, que Mad. la Duchesse venant à Maubuisson, comme elle faisoit toujours deux fois l'année en allant à Trye, le remarqua. Ces bonnes anciennes l'étant venu voir selon leur coutume, cette Princesse qui ne sçavoit rien, fut très-surprise du changement de la Mere de la Serre qui paroissoit, même à son port & à son visage. Elle dit tout bas à la Mere, Que la Mere de la Serre paroît abaissée! La Mere lui répondit simplement : Il est vrai, Madame, que Dieu lui a fait bien des graces. Elle ne dit rien de plus, à cause de la présence des bonnes Meres. Mais lors qu'elles se furent retirées, Mad. la Duchesse fit venir la S. Candide, pour se faire compter exactement toute la conversion de la Mere de la Serre.

Après qu'elle en eût achevé l'hiſtoire, Mad. de Longueville dit : En vérité voilà qui eſt merveilleux ! Quoi ! cette hardie, cette inſolente, cette ſuperbe ! & regardant la Mere, elle lui dit agréablement : Aſſurément, ma Mere, vous faites céans de grands miracles ! ſi vous continuez, nous verrons bien des merveilles. La Mere lui répondit, en ſouriant : Madame, c'eſt Dieu qui fait tout.

La Mere de la Serre paſſa deux ans dans cette humilité & cette componction merveilleuſe, qui la rendoit comme inſenſible à tout. Vers le mois de Mai, elle tomba malade d'une legere fievre tierce. Dès le commencement de cette petite maladie elle crut certainement qu'elle mourroit, contre l'opinion de tout le monde, & même du Médecin : c'eſt pourquoi elle remit tous ſes livres à la Sœur Candide, & reçut les Sacremens. Elle n'eut que trois accès de fievre : mais lorſqu'on la croyoit guérie, elle fut frappée d'apoplexie, & mourut de cette attaque, dans la même humilité, la même reconnoiſſance & la même paix, que l'on avoit vue en elle depuis ſa converſion.

La plûpart de ces anciennes moururent entre les bras de la M. des Anges [illegible] fort bonnes diſpoſitions. A la ſortie [illegible] buiſſon elle en laiſſa trois [illegible] ſçavoir les Meres Durocher, [illegible]

[illegible] donné une [illegible]

RELATION.

[illegible] la Mere des [illegible] où elle [illegible] d'Abbesse [illegible] charité à [illegible].

La [illegible] Mere des Anges étoit en- [illegible] Janvier [illegible] plus con- [illegible] & temporel de [illegible] conscien- [illegible] celui [illegible] Abbesse de [illegible] , [illegible] mettre de [illegible] . Lieute- [illegible] & Sergens. [illegible] & des bon- [illegible] char- [illegible] au- [illegible] avec une [illegible] & les [illegible] respect. El- le [illegible] à l'avenir prendre connoissance de tout, pour être en é- tat de faire les reglemens necessaires. Elle

s'informa comment l'Office divin étoit célébré dans les Paroisses ; si la justice étoit bien reglée, & les pria, enfin de ne pas trouver mauvais, s'ils aprenoient qu'elle s'informât à d'autres personnes de leurs départemens, de la maniere dont tout se passoit. Je ne ne cherche, ajouta-t-elle, que le bien general des villages, votre salut particulier & l'acquit de ma conscience.

Tous les Officiers de justice reçurent cela assez bonnement, & lui promirent de la satisfaire en tout, & de l'avertir de tous les desordres qui arriveroient dans leurs villages.

Comme les Baronies de Bretignol, de S. Nicolas d'Atée, des Vantes, du petit Maubuisson, & quelques autres étoient eloignées de l'Abbaye d'environ huit ou dix lieues, la Mere ne pouvoit y mettre tout l'ordre & en prendre tout le soin qu'elle eût bien desiré. Mais pour les autres plus proches, & sur-tout la Baronie de Pseaucourt * qui n'est eloignée de Mabuisson que d'une lieue & demie, elle en prit tant de soin qu'il ne s'y passoit rien ni dans le general, ni dans le particulier des familles dont elle ne prît connoissance pour faire tous les reglemens nécessaires & empecher le désor-

* Cette Baronie a ces deux noms *Pseaucourt* & *Besaucourt* On la nomme ordinairement du premier en parlant, & du second en écrivant.

... ans avec un
... va voir par
... de sa con-
...
... quelque ordre;
... cette Ab-
... ans le
... hommages
... les prin-
... cette Sei-
... du jour
... & vont en
... arrivés
... pour
... & en-
... Officiers
... parloir sa-
... devoirs.
... haran-
... la leur;
... princi-
... pas-
... au par-
... & pour sa-
... voroient
... avoit passé
... rendre
hommage à Madame.

La ... demeurée là jus-qu'à la Mere des Anges, & le peuple ne ... point. Il demeuroit dans la cour

avec

avec la croix & la baniere, attendant le Curé & ces Messieurs de justice pour chanter le Salut devant une image de Notre-Dame la Royale qui est sur la grande porte. Les autres Abbesses n'avoient pas songé à autre chose ; mais la Mere qui avoit autant de zéle pour le salut des ames, que d'indifférence & d'eloignement de tous ces honneurs, forma d'autres desseins, & pensa à mettre en ce lieu un bon reglement. Pour y proceder avec douceur, & gagner les personnes par la charité plus que par l'autorité, elle s'avisa dès la seconde année de sa venue à Maubuisson de faire tenir prêt un déjeûner pour les Prêtres, pour les Officiers de justice, & les principaux habitans, & de faire donner au peuple qui étoit en grand nombre un coup à boire, & un morceau de pain, afin qu'ils ne s'impatientassent point de ce qu'elle les retenoit plus long-tems qu'à l'ordinaire. Après le déjeûner, ils monterent au parloir, pour remercier l'Abbesse, qui prit occasion de leur parler de la réformation de leurs mœurs. Elle témoigna être fort édifiée de la maniere dont M. le Curé & les autres Prêtres avoient célébré l'Office, du bon ordre que les Officiers de justice avoient établi, & de la dévotion que le peuple faisoit paroître dans cette occasion. Mais elle ajouta que quoique cela lui donnât de la joie, ce n'étoit

pas le principal de ce qu'elle desiroit d'eux ; qu'elle les prioit de trouver bon qu'elle prît une connoissance plus particuliere de tout ce qui les regardoit, afin qu'elle pût remédier à tous les désordres : que le seul devoir de sa conscience, & l'amour de leur salut la portoit à cela, qu'elle prendoit soin d'eux & de les soulager, à proportion qu'ils en prendroient des intérêts de Dieu & de leurs ames. Elle leur représenta la nécessité de bien vivre pour être sauvé ; enfin elle dit tout ce qu'elle crut pouvoir les exciter à lui obéir. Son discours fut accompagné de tant de douceur, d'onction & de tendresse pour ce peuple, que dès ce jour-là ces pauvres gens conçurent un respect admirable pour elle, & se rendirent avec tant de docilité à ce qu'elle leur proposoit, qu'ils l'en remercierent même, reconnoissant cela comme une preuve de son affection pour eux. M. le Curé lui promit de bien veiller sur son peuple, & sur-tout sur la jeunesse, & de lui rendre compte de tout. Le Prévôt & les Officiers de justice l'assurerent qu'ils exécuteroient exactement ses bonnes intentions. Les habitans lui témoignerent leur joie du bon ordre qu'elle vouloit établir dans leur pays, le menu peuple ressentoit bien de la consolation, chacun espérant un bon succès pour son intérêt particulier. L'un espéroit par-là

d'avoir raiſon de ſon adverſaire ; l'autre de réduire ſa femme , la femme de regler le mari ; les peres & les meres de tenir leurs enfans dans le devoir , les enfans , de faire que leurs peres & leurs meres les traitaſſent bien. Ainſi une choſe qui naturellement fait peur à des gens de cette ſorte , leur fut tellement adoucie par la charité de la Mere , & par l'onction dont ſes diſcours étoient toujours remplis , qu'elle devînt le ſujet d'une joie commune parmi tout ce pauvre peuple , qui chanta le Salut ordinaire de Notre-Dame la Royale avec une allégreſſe non commune.

La juſtice de cette Seigneurie eſt grande. On y plaide une fois toutes les ſemaines , & même pluſieurs fois , ſelon que les affaires l'exigent. Les trois ou quatre villages qui en dépendent avoient été dans les déſordres ordinaires à ces ſortes de lieux. Les autres Abbeſſes n'en avoient pris d'autre ſoin que celui de s'en faire honnorer. Mais en deux ans que la Mere s'y appliqua , on vit la face de tout le pays changée , tout dans l'ordre , & chacun dans ſon devoir , plus par amour que par crainte. Le Curé avertiſſoit le Prévôt de tous les déſordres qu'il découvroit , & le Prévôt venoit ſouvent trouver la Mere pour lui en faire le rapport , & prendre avec elle les meſures néceſſaires. Outre le ſoin du Cu-

ré, & la vigilance du Prévôt, les habitans hommes & femmes, sçachant que la Mere vouloit prendre connoissance de tout ce qui se passoit dans les villages, ne manquoient pas de venir l'avertir de tout. Elle les recevoit avec tant de bonté, & les traitoit avec tant d'ouverture de cœur, que ces bonnes gens n'avoient pas de plus grande joie que de venir lui parler, & ils le faisoient avec la même franchise que si elle eût été la mere de chacun d'eux. Et véritablement elle leur témoignoit une tendresse de mere : entrant dans tous leurs besoins non-seulement de l'ame mais du corps. Elle les consoloit dans toutes leurs afflictions. Elle calmoit les esprits : en sorte qu'aucun ne la quittoit sans sentir ses troubles appaisés.

Nous avons remarqué ailleurs que c'étoit son don particulier, dont il y a eu autant de témoins que de personnes affligées ou troublées qui lui ont parlé. Elle se mettoit souvent en priere pour ce peuple, avec une tendresse de charité extraordinaire ; & Dieu qui ne méprise jamais les prieres des humbles, montroit l'efficacité de celles de sa servante, par les bénédictions qu'il répandoit sur ces villages.

La grace qui paroissoit dans elle imprimoit un si grand respect non-seulement dans l'esprit de ces peuples, mais encore dans celui des grands dont elle imploroit le

secours en faveur de ces pauvres villageois, que quoiqu'elle ne fût pas d'une condition relevée, ni en grande autorité dans le monde, elle faisoit des choses que des personnes puissantes auroient eu bien de la peine à obtenir. Mais ses prieres faisoient sa force & sa puissance. C'est pourquoi dès qu'elle sçavoit que les pauvres habitans étoient ménacés de quelque malheur, elle employoit pour leur protection & leur défense ces armes saintes de la milice chrétienne. Elle entroit dans une profonde oraison ; & aussi-tôt ce qu'elle craignoit n'arrivoit pas, quoiqu'il sémblât inévitable, & les malheurs déja arrivés se dissipoient, ou étoient détournés.

On a remarqué comme un espéce de miracle qu'en 22 ans, qu'elle a été à Maubuisson l'on n'a pas logé une seule fois, des gens de guerre sur ses terres. Cela surprenoit plusieurs personnes qui sçavoient qu'elle ne pouvoit exemter les sujets de cette Abbaye par le crédit des hommes, mais par celui qu'elle avoit auprès de Dieu. Ce secours donnoit non-seulement de la joie à ces pauvres peuples ; mais ils s'en glorifioient un peu trop. La Mere les en reprenoit, parce que cela pouvoit occasionner des jalousies & des querelles entre les villages voisins, qui avoient pour Seigneurs des Gentils-hommes, dont la faveur ne les e-

xemtoit pas. Elle leur disoit que c'étoit un bienfait de Dieu, & qu'il falloit l'aimer & le servir avec plus d'ardeur, & non pas s'élever au-dessus des autres. C'est ainsi qu'elle prenoit occasion de les instruire & de les porter à Dieu.

Environ trois ou quatre ans avant sa sortie de Maubuisson, il arriva sur les trois heures après-midi quatre Compagnies de gens de guerre dans le village de Besancourt, qui mirent l'allarme parmi tout ces pauvres peuples. Ils députerent les principaux d'entr'eux pour venir trouver la Mere, & la prier de les aider. C'étoit la veille d'une grande fête. Quand ils arriverent la Mere étoit à Vêpres; ne voulant pas sortir, elle ordonna à la Sœur Candide d'aller leur parler de sa part. Les bonnes gens dirent à la S. Candide leur désolation, & la prierent de dire à la Mere qu'ils lui demandoient une Lettre pour le Commandant. Mais ils étoient si étourdis par la crainte, qu'ils avoient oublié de prendre le nom de cet Officier; & cependant ils pressoient pour avoir leur Lettre, sans entendre aucune raison. La Sœur Candide fut donc rapporter ceci à la Mere, qui fut d'abord embarrassée d'écrire à un homme sans sçavoir son nom & sa quaiité. Cependant ayant élevé son cœur à Dieu dans cette grande paix, qui étoit son don particu-

lier, elle dit à la S. Candide : Il ne faut pas laisser d'écrire ; Dieu par sa bonté conduira l'affaire, il l'en faut prier. Allez faire la Lettre, & aussi-tôt que Vêpres seront achevées je l'irai signer. La Sœur Candide alla donc par obéissance, & ne sçachant comment, & à qui parler, elle mit en termes generaux. On suplie très-humblement Messieurs qui conduisent les quatre Compagnies arrivées dans Besancourt de considérer, &c. La Mere signa la Lettre, la donna aux habitans avec des rafraichissemens pour les Officiers ; & se mit ensuite en prieres. Les habitans présenterent la Lettre au Commandant. Il la lut tout haut devant ses Officiers, & baisant la signature de la Mere, il dit mettant la Lettre dans sa poche : C'est une trop digne Abbesse pour la refuser. Que l'on donne la retraite. Ainsi les Compagnies allerent ailleurs, & laisserent les habitans en paix & en joie. Ils vinrent le lendemain faire leur remerciment à la Mere, qui en prit sujet de les exhorter à être plus humbles & plus fidéles à Dieu, sans s'élever du secours qu'ils recevoient de sa bonté, préférablement à leurs voisins.

Ces pauvres gens étoient si affectionnés à la Mere, & avoient tant d'ouverture de cœur pour elle, qu'il ne se passoit rien au village dont chacun d'eux ne prît la liberté

de la venir informer. Mais outre ces avertissemens journaliers, elle avoit établi cette coutume, que depuis Pâques jusqu'au premier jour de Mai, qu'il devoient s'assembler en procession pour rendre leurs hommages, on y rendoit un compte plus particulier de tous les désordres des familles, & de tout ce qui étoit dereglé dans les villages, afin qu'elle pût y apporter remede à la procession prochaine ; comme par exemple les maris qui traitoient mal leurs femmes, les femmes qui n'avoient pas bien soin de leurs maris, & de leurs menages, ou qui s'amusoient à causer, à médire, à faire des querelles ; s'il y avoit des inimitiés, des scandales, & des désordres infâmes, ou averés, ou soupçonnés, &c. Chacun venoit faire à la Mere ses plaintes, & lui conter plus en détail ses petites affaires. Ils passoient plus avant, car ils n'avoient point de plus grandes menaces à faire à ceux qui juroient, qui disoient des paroles impertinentes, ou faisoient quelque chose mal-à-propos, que de leur dire, qu'ils le diroient à Madame : car ils craignoient tous terriblement la confusion qu'ils recevoient le jour de la procession d'être repris devant tout le monde de leurs désordres ; cependant ils en passoient par-là tous les ans ; car après que le Curé, les Officiers de justice, & les habitans avoient rendu

leurs devoirs, & déjeûné, ils montoient au parloir, où la Mere les attendoit, ayant par devers elle un mémoire, où elle avoit marqué les choſes dont elle vouloit leur parler, qu'elle avoit recueillies de ce qu'elle avoit appris toute l'année, & ſur-tout depuis Pâques. Elle remédioit néanmoins à tous les déſordres conſidérables en tout autre tems par divers moyens : mais la correction publique ſe remettoit à ce jour. Elle s'adreſſoit en premier lieu aux gens de juſtice, non-ſeulement de ce qu'ils pouvoient eux-mêmes avoir fait, mais pour ſçavoir quels remedes ils avoient apporté aux déſordres qu'elle avoit appris, & comment ils avoient adminiſtré la juſtice. Ils rendoient avec un grand reſpect compte de leur conduite, & atteſtoient la vérité de leurs excuſes par le témoignage des principaux habitans là préſens. Quand il arrivoit que la cauſe des déſordres vint des peres & meres qui donnoient trop de licence à leurs enfans, ou que les uns & les autres demeuraſſent rébelles aux exhortations du Curé, & aux autres reglemens de la juſtice, la Mere faiſoit comparoître les coupables, les reprenoit, les exhortoit, les conjuroit avec une gravité & une autorité accompagnée d'une douceur qui imprimoit une crainte pleine d'amour dans le cœur de ce peuple. Enſuite elle prioit M. le Cu-

ré, & les Officiers de justice devant ces pauvres accusés de tenir la main pour les faire rentrer dans leur devoir ; & quand elle voyoit les plus opiniâtres, elle les menaçoit, que si ils ne se corrigeoient par amour & par crainte de Dieu elle y mettroit ordre, & les traiteroit selon sa conscience, & comme ils le méritoient. Quelques uns s'excusoient avec respect ; néanmoins d'autres sans rien dire ruminoient ce qu'on leur disoit, & se corrigeoient avec le tems.

La Mere ayant ainsi parlé de tout ce qui étoit marqué sur son mémoire des désordres publics, congédioit tout le monde, à la reserve de ceux à qui elle vouloit parler, & dont elle avoit appris des choses qui demandoient des avis particuliers ; & les ayant nommés, elle parloit premierement aux hommes chacun à part, avec tant de charité & d'onction, que cela les touchoit & les faisoit songer à eux sérieusement. Après les hommes, elle parloit aussi à chaque femme en particulier, selon l'ordre qu'elle avoit marqué dans son mémoire. Comme elle prenoit sur elles plus d'autorité, & qu'elle étoit plus libre, elle entroit dans le détail de leurs petites affaires, & leur faisoit ouvrir le cœur ; ensuite elle les excitoit, & les reprenoit selon qu'il étoit nécessaire. Dieu bénissoit ses paroles, & elles avoient un effet admirable dans le

cœur de ces bonnes gens.

Le travail de la Mere ce jour-là étoit si excessif que l'on étoit étonné comment elle le pouvoit porter. Aussi le payoit-elle toujours par une forte migraine, qui lui donnoit occasion de joindre la patience à la charité. Elle avoit soin de s'y préparer par une communication particuliere avec Dieu ; c'est pourquoi quelques jours avant le premier de Mai, que la procession devoit venir, elle se mettoit en prieres, pour obtenir de Dieu les graces & les lumieres dont elle avoit besoin pour être utile à ce peuple, & attirer sur lui les bénédictions du Ciel.

Une charité sans bornes la rendoit toujours disposée dans le cours de l'année à satisfaire ces pauvres gens, & à les entendre autant qu'ils le desiroient, ce qui étoit très-ordinaire & très-fréquent ; mais elle relevoit sa charité par une humilité admirable, qui la portoit à couvrir sa charité même, & à faire qu'elle ne parût que par les effets, & non par une certaine ostentation extérieure ; c'est pourquoi autant cette charité la portoit à se répandre envers les personnes qu'elle consoloit & qu'elle assistoit, autant l'humilité la portoit à cacher tout aux yeux des autres, qui n'avoient pas besoin de connoître les secours qu'elle donnoit aux pauvres. Cette connoissance

leur auroit donné occasion de la louer, & de lui ravir un partie du trésor de ces bonnes œuvres, & peut-être de le lui enlever tout entier par leurs louanges, & leurs vains applaudissemens. Pour éviter la rencontre de ces voleurs spirituels, & se soustraire non à leurs mains, mais à leurs langues pleines d'un poison, d'autant plus mortel qu'il est plus doux, elle pratiquoit cela dans toutes les bonnes œuvres. Elle couvroit ses richesses spirituelles d'un profond silence, & d'une tranquilité d'esprit si grande, que la Communauté non-seulement ne sçavoit pas les soins qu'elle prenoit des villages, mais ne pouvoit même s'appercevoir qu'elle eût des affaires & des soins particuliers. Depuis les premieres années jusqu'à la fin, elle ne se servoit en ces occasions que de la Sœur Candide, parce qu'elle étoit assurée de son secret, & de l'affection qu'elle avoit pour les pauvres. Les habitans des villages etoient accoutumés à apporter leur redevance le premier jour de Mai, auquel se faisoit la cérémonie; ainsi la Sœur Candide ayant soin du temporel, il étoit tout naturel qu'elle prît connoissance des affaires de ces bonnes gens. Elle écoutoit donc à une petite grille assez éloignée de la grande les choses moins importantes, pendant que la Mere traitoit des autres à la grande grille. Mais les femmes sur-tout venoient di-

re à cette Sœur toutes les afflictions dont le respect les empêchoit de parler à la Mere, la priant de les lui rapporter, afin qu'elle leur donnât quelque soulagement : ce qu'elle ne manquoit jamais de faire. Sa charité même la portoit à recommander souvent à la Sœur Candide de ne se point rebuter, d'écouter en patience toutes ces petites affaires pour lui en faire le rapport. Elle lui disoit : Il faut être charitable, ma fille, & ne se point lasser. Je sçai que vous avez bien des affaires ; mais il n'y a rien qui nous doive être en plus grande recommandation que la charité que l'on doit aux pauvres. Ecoutez-les donc, & me rapportez tout, afin que nous voyons ce qu'il y a à faire. J'espère que Dieu nous fera la grace de les servir suivant ses ordres. La Sœur Candide donnoit toute l'année une partie de son tems à écouter ces pauvres gens, & à prendre connoissance de leurs biens temporels & spirituels. Elle s'informoit de leurs querelles, & la Mere les appaisoit aussi-tôt, envoyant querir les parties, & leur parlant avec cette sagesse & cette douceur que Dieu lui avoit donnée, & qui calmoit toutes choses. Sa vigilance étoit continuelle pour sçavoir si la justice étoit bien administrée, si on ne fouloit personne, si les Sergens ne vexoient point les pauvres. Au tems

des vendanges elle avoit grand ſoin de faire garder la police ; car comme le pays eſt un grand vignoble, ſi on n'y eût pris garde, il y fût arrivé de grands déſordres : c'eſt pourquoi outre les gens de juſtice qui y étoient preſque toujours, la Mere y faiſoit tenir le Procureur de la maiſon, pour empêcher les querelles & les emportemens du peuple, & les faire preſſoirer par ordre. Pour leur donner moyen de faire leurs preſſoirages en paix & avec plus de profit, elle ordonna à la Sœur Candide que les ſept preſſoirs bannaux qui étoient dans les villages appartenans à l'Abbaye, où tous les habitans étoient obligés par droit de Seigneurie d'aller preſſoirer, fuſſent bien fournis de tous les uſtencilles néceſſaires pour le preſſoirage du vin des pauvres gens, afin qu'ils ne fuſſent point incommodés, & ne ſouffriſſent point de déchêt. La Mere fit plus ; car à la ſollicitation de ce pauvre peuple elle fit réparer trois de ces preſſoirs qui étoient entierement ruinés ; ce qui incommodoit beaucoup dans le pays, & avoit cauſé avant la Mere bien de la miſere, parce que les Abbeſſes qui l'avoient précédée tenoient la main pour empêcher les pauvres gens d'aller preſſoirer aux villages voiſins qui n'étoient pas de la juriſdiction de l'Abbaye, & avoient la rigueur de faire payer l'a-

mande à ceux qui y avoient été.

Enfin la Mere entroit dans tous leurs besoins ; mais elle redoubloit ses soins & sa tendresse envers les plus pauvres, les vieillards, les malades & les estropiés. Elle leur donnoit du bled tous les mois selon leurs besoins & la charge de leur famille. Il y en avoit même plusieurs à qui elle en donnoit tous les huit ou quinze jours. Elle faisoit écrire sur une liste le nom & le besoin de chacun, & les faisoit assister ponctuellement jusqu'à la fin de leurs vies, ou tant qu'ils ne la pouvoient gagner. Les sujets de l'Abbaye étoient préférés à tous les autres ; c'est pourquoi ils étoient toujours les premiers dans toutes les aumônes qu'elle faisoit, & en cela elle ne pratiquoit pas seulement la justice & la charité, c'étoit pour elle une occasion continuelle de patience, parce qu'elle ne pouvoit se cacher. Ces pauvres gens étoient toujours autour de l'Abbaye publiant sans cesse sa bonté ; ce qui donnoit aux Peres de l'Ordre un sujet continuel de plaintes & de murmures contre la Mere, parce qu'ils eussent voulu qu'elle eût suivi leurs avis qui la portoient non à soulager les misérables, mais à embellir les maisons & à enrichir les autels ; ce qui étoit très-éloigné des sentimens que Dieu lui donnoit. Elle étoit obligée de leur résister, & par cette rési-

stance elle devenoit le sujet continuel de leurs contradictions & de leurs murmures. Elle avoit ainsi toujours à offrir à Dieu avec l'or de sa charité la myrrhe de sa patience.

En .... on ne se souvient plus précisément de l'année, deux années de chereté ayant obligé les habitans les plus riches des villages de la jurisdiction de la Mere de prendre du bled au prix du tems chez des usuriers de Pontoise qui le leur vendoient la moitié plus qu'il ne valloit, pour attendre d'eux à être payés jusqu'après les vendanges, ces pauvres gens étant affligés de manger ainsi leur récolte en verd, & de ne pouvoir nourrir leurs enfans qu'à demi, le firent sçavoir à la Mere qui étoit fort en peine comment elle pourroit subsister & subvenir à ces nécessités, parce qu'on ne pouvoit pas donner tout le bled. Après avoir prié Dieu, elle s'avisa de leur en prêter, pourvu que l'on pût s'assurer de leur paiement après les vendanges, sans être obligés de les plaider. Elle fit dire aux habitans qu'on leur prêteroit du bled au prix de la halle, & un peu moins (comme elle faisoit toujours quand on en vendoit) s'ils vouloient donner des assurances, afin qu'on n'eût point de peine pour le paiement. Ces bonnes gens ravis de cette nouvelle ne manquerent pas d'apporter les

bouts & les côtés de leurs vignes, qu'ils donnerent à la Sœur Candide pour les assurances de la Mere, afin qu'elle en disposât comme il lui plairoit. Ainsi prenant du bled tant qu'ils en voulurent sous cette obligation, ils passerent facilement les mauvaises années sans se ruiner, & avec mille actions de graces qu'ils rendoient à Dieu & à la Mere. Ils furent plus prompts après les vendanges à payer qu'on ne le fut à leur demander. Dieu benit tellement cette invention de la charité dont la Mere avoit usé, que bien loin d'y perdre on y gagna beaucoup d'argent : ce qui donna moyen à la Mere de faire de grandes aumônes. Le vin étant gardé jusqu'au haut du tems étoit vendu deux, trois & quatre fois autant qu'il avoit couté ; ainsi la charité de la Mere étoit comme une mer qui se débordoit toujours pour se remplir toujours, & qui ne se remplissoit que pour se répandre davantage.

La Mere Angelique ne pouvoir se lasser d'admirer cette conduite, & combien Dieu donnoit de bénédiction au temporel de l'Abbaye de Maubuisson, par la charité que la Mere avoit d'en faire part aux pauvres avec abondance. Mais elle avoit soin que sa charité fût en ce point exécutée charitablement ; c'est pourquoi afin de ne pas faire attendre les pauvres, ce qui auroit été

inévitable s'il eût fallu passer leur bled du dedans de l'Abbaye, il y avoit un grenier au dehors & une personne qui avoit le soin de leur donner leur portion aussi-tôt qu'ils la demandoient, en quelque jour & quelque heure qu'ils vinssent. Car la Mere disoit qu'une partie de la charité consistoit à la faire promtement, & sans lasser la patience des personnes qu'on assistoit; mais qu'il falloit sur-tout pratiquer cette activité & cette vigilance envers les pauvres.

Cette divine bénédiction ne se répandit pas moins dans les villages de sa dépendance pour le spirituel; car on n'y entendoit plus parler ni d'yvrognes, ni de gens débauchés, ni de blasphémateurs ni même de jeunes gens faineans & dereglés. S'il s'en trouvoit, les habitans fidéles & craignans Dieu en venoient avertir la Mere qui y mettoit ordre aussi-tôt. Son extrême sagesse & sa douceur extraordinaire lui avoient acquis tant d'autorité, que lorsqu'elle voyoit que les divers moyens qu'elle avoit employés pour corriger le villageois dereglés avoient été inutiles, elle les faisoit sortir de ses terres, & les obligeoit de se retirer en d'autres lieux, sans que jamais ni ceux qu'elle chassoit ni ces autres se révoltassent & refusassent de lui obéir. Mais ce remede ne s'employoit qu'à l'extrémité, & il étoit même assez rare qu'il en

fût besoin, les soins du Curé, la fermeté des Officiers de justice & le zéle des bons habitans, mais plus encore la charité & les prieres de la Mere, ou les touchoient, ou les portoient d'eux-mêmes & sans violence à se retirer aux autres villages qui n'étoient pas de la dépendance de la Mere, afin d'y vivre à leur liberté.

Le dernier qui sortit ainsi étoit un homme qui avoit quatre grands garçons qui ne prenoient point de condition, & que l'on soupçonnoit d'être des voleurs. Ils étoient jour & nuit dans les bois : ce que la Mere ayant appris par des habitans pieux, voulut obliger le pere à faire travailler ses enfans pour gagner leur vie, ou bien à sortir du village. Ne voulant point travailler, ils choisirent d'eux-mêmes le dernier parti, parce qu'ils virent que la Mere les vouloit entreprendre & les faire mettre en prison. Il étoit de la derniere importance qu'elle fût ferme en cette occasion ; parce qu'il y avoit là mille arpens de terre appartenans à l'Abbaye, fort propres à servir de retraite aux voleurs, & qui auroient été un lieu de meurtre & de tuerie étant sur le chemin de Paris. Elle se regardoit responsable de tous les désordres, à moins qu'elle n'eût usé de toutes sortes de moyens ou pour les prévenir ou pour les réprimer ; & Dieu lui a donné cette consolation qu'en 20 ans qui

se sont écoulés depuis qu'elle eût mis dans les terres de sa dépendance le bon ordre & une bonne police, il n'y est arrivé aucun vol ni aucun désordre considérable.

Sa charité la portoit encore à songer d'une autre maniere aux avantages des pauvres sujets de l'Abbaye. Tous les ans elle ordonnoit très-expressément, quand le tems de la vente de la coupe des bois étoit venu, que l'on convoquât les marchands aux prônes des Paroisses circonvoisines, pour maintenir les habitans des villages de la jurisdiction de l'Abbaye dans leur devoir; mais elle ordonnoit d'ailleurs que l'on adjugeât les bois plutôt aux habitans de sa dépendance, qu'aux marchands des autres villages, à moins que la probité de ces étrangers ne fût connue. Sa vue dans la préference de ses propres sujets, étoit non-seulement de pratiquer la justice, mais de les entretenir dans la crainte de Dieu, & de les retirer de tout libertinage en les faisant travailler aux bois: car c'étoient presque tous des vignerons qui n'avoient pas grande occupation; c'est pourquoi elle vouloit qu'on leur adjugeât à meilleur marché qu'aux autres. Sa joie étoit grande, quand elle apprenoit que la vente entiere des bois avoit eté adjugée aux pauvres habitans. Les uns en prenoient pour 300 livres, les autres pour 400 liv, & les au-

tres pour 600 l. chacun selon sa force ; car d'ordinaire la vente alloit à 3000 ou 4000 livres ; mais pourvu qu'ils eussent donné assurance de leur paiement on ne les pressoit point, la Mere donnoit exprès des gages au Sergent, afin qu'il ne prît point d'argent de ces pauvres gens en allant querir leur redevance : ce qui gagnoit tellement ces pauvres peuples, qu'ils avoient plus de courage de bien vivre, & une plus grande fidélité à payer ce qu'ils devoient. La Mere ne les soulageoit pas seulement par elle-même, elle employoit encore la faveur de ses amis. Sa charité s'enflammoit pour les veuves, les pauvres abandonnés & les orphelins dont elle prenoit un soin tout particulier ; en voici un exemple considérable.

Elle apprit les premieres années qu'elle fut à Maubuisson, qu'il étoit mort un pauvre fermier de la maison, que peu après sa femme l'avoit suivi, & qu'il leur étoit resté deux pauvres petites filles de deux à trois ans abandonnées de tous leurs parens, parceque leur pere & leur mere avoient été ruinés, & n'avoient rien laissé à ces pauvres petits enfans, qui étoient exposés à la merci de tout le monde. Elles couchoient tantôt dans l'étable d'un villageois, tantôt dans celle d'un autre, où elles mouroient de faim & de froid. La Mere touchée d'une extrême compassion fit venir à Maubuisson

ces pauvres enfans, & ordonna à une Sœur d'en prendre un grand soin ; ainsi elle les éleva dans la maison jusqu'à ce qu'elles fussent en age d'être pourvûes. Laînée de ces deux enfans fut si bien formée à la vertu & devint si bonne fille qu'elle fut Religieuse. C'étoit une chose admirable que de voir son humilité. Sa patience étoit à l'épreuve de tout ; c'est pourquoi quand les anciennes Sœurs Converses, dont quelques-unes étoient d'une fort mauvaise humeur, infirmes encore plus d'esprit que de corps, avoient besoin d'aide à leur obéïssance, la Mere leur donnoit toujours cette fille, & on étoit assuré que tout demeuroit en paix, & qu'il n'y auroit point de differens, car elle contentoit tout le monde dans tout ce qui lui étoit possible. Elle souffroit tout des autres sans s'en plaindre, & s'appliquoit non à redire leurs défauts, mais à les corriger, ou par son bon exemple & sa douceur, ou en ne les augmentant pas par des rapports indiscrets. La Mere avoit une grande tendresse pour cette fille que Dieu possédoit ; c'est pourquoi elle s'appliqua particulierement à la former dans une vertu solide & simple, suivant le dégré de sa grace, & Dieu benissant ses soins faisoit de plus en plus croître en vertu cette fille qui devint fidelle imitatrice de la charité incomparable de la Mere, & de sa

tendresse pour le prochain. La tendresse de la Mere étoit telle, qu'elle ne pouvoit souffrir personne ou affligée ou troublée. Elle n'auroit pu dormir si elle s'étoit couchée sans avoir tâché de mettre en paix & de consoler les Sœurs qu'elle sçavoit, ou par elle, ou par les autres, être en quelque peine pour quelque sujet que ce fût. C'est pourquoi si ses grandes occupations l'avoient empêché le long du jour de parler à ces filles, le soir après Complies, elle ne manquoit jamais de les envoyer querir, & sur ce que la Sœur Candide, qui étoit souvent fort fatiguée, & qui avoit besoin de repos, la prioit d'attendre jusqu'au lendemain, la Mere lui disoit d'un ton qui ne souffroit pas de réplique : Non, ma Sœur, il faut que je la voie aujourd'hui. Comme cela arrivoit fort souvent, & qu'il falloit sortir de la chambre, la Sœur Candide murmuroit un peu; mais ce murmure n'empêchoit pas qu'elle ne fût vivement touchée de la charité si infatigable de la Mere. La Sœur Marguerite à son imitation en faisoit presqu'autant selon les regles de son devoir & de son état de Sœur Converse. Il seroit difficile de dire à qui cette fille a fait de la peine : mais Dieu ne versa pas sur sa cadette la même bénédiction ; elle sortit de Maubuisson, & entra dans le mariage.

La Mere qui prévoyoit que cela pourroit arriver, porta sa charité jusqu'à prendre soin du petit bien de ces pauvres orphelines. Elle apprit qu'elles avoient un héritage dont l'ancien Receveur de Maubuisson s'étoit injustement saisi, parce qu'il prétendoit que le pere de ces pauvres enfans étant mort redevable à la maison; tout le bien qu'il laissoit lui étoit dû en qualité de *comptable* du revenu de l'Abbaye. Ayant donc intenté un grand procès contre la maison, pour être rembourfé de ce qu'il prétendoit lui être dû; ce procès fut enfin terminé au bout de deux ans par arbitrage. Un ancien & célebre Avocat du Parlement de Paris séjourna quinze jours à Maubuisson pour examiner toutes choses. Le Receveur venoit au parloir étaler toutes ses prétentions, afin que la Communauté, qui par nécessité y étoit présente, ou le contredît, ou lui accordât ce qu'il demandoit, selon la connoissance qu'elle avoit de la justice ou de l'injustice de ces demandes.

La Mere qui faisoit grande attention à cette discussion, remarqua que ce Receveur mettoit en ligne de compte, pour être rembourfé, ce que ce pauvre fermier décédé lui devoit, quoiqu'il se fût saisi de son héritage. Il ne pensoit pas que l'on découvriroit son injustice; mais elle ne put échapper aux yeux de la Mere, qui n'en dit,

dit cependant rien à l'Avocat, lequel ne voyant point de replique sur cet article des prétentions du Receveur lui adjugea son remboursement. Après que la transaction fut passée, la Mere dit à la Sœur Candide qu'elle avoit mieux aimé que la maison satisfit au Receveur, qui n'etoit pas capable de raison de conscience, afin qu'elle pût retirer de ses mains l'héritage de ces pupilles pour le leur conserver. Elle recommanda à cette Sœur d'y donner tous ses soins, ajoutant qu'elle vouloit que personne n'en sçût rien, & sur-tout les Peres, qui auroient voulu faire revenir cet héritage à la maison : ce qu'elle ne vouloit nullement; car elle regardoit plus la loi éternelle de la charité que les loix civilles qui l'auroient permis, parce que ces terres étoient entrées dans la transaction.

Pour faire réussir ce dessein de charité, la Mere ordonna encore à la Sœur Candide de mettre tous les papiers concernans ces petits biens entre les mains du Notaire de l'Abbaye, afin qu'il fît le contrat de mariage de la cadette de ces deux orphelines, de telle sorte qu'elle ne fut pas trompée, & qu'il conserva en même tems dans ce bien le droit de l'aînée qui n'étoit point encore fixée, parce qu'elle n'étoit alors que Novice. La Sœur Candide exécuta ponctuellement ses ordres; & c'est ce qui

donna lieu au chef d'accusation que l'on intenta contr'elle auprès de M. de Citeaux qu'elle se mêloit de mariage ; mais l'éclaircissement qu'elle donna du fait à ce General fit retourner une calomnie si injuste à la louange de sa charité. Comme la Mere ne songeoit qu'à plaire à Dieu & à le servir, Dieu s'appliquoit à la protéger & à la défendre. Il lui en donna des marques en toutes rencontres ; mais en voici une bien digne de remarque. Pour la bien concevoir il faut reprendre les choses de plus haut. Les habitans de Pontoise avoient souvent formé le dessein de se libérer de payer le droit de minage, que l'Abbaye de Maubuisson a presque depuis sa fondation, sur les bleds & autres grains. Ils n'avoient jamais osé entreprendre de procès contre la maison tant qu'elle avoit eu des Abbesses d'autorité & de condition, qu'ils jugeoient devoir être soutenues de leurs parens & de leurs amis. Cependant comme de pere en fils ils conservoient toujours ce dessein, ils crurent pouvoir l'exécuter contre la Mere Marie des Anges, parce qu'ils la regardoient comme destituée de tout secours. Ils intenterent un grand procès, & comme c'étoit une affaire de ville, elle fut examinée par les Messieurs de Pontoise en plusieurs assemblées. Pour la faire réussir ils s'aviserent d'avoir recours au

Cardinal de Richelieu ; & pour être plus aisément appuyé de son crédit, ils l'intéresserent lui-même dans l'affaire, en lui représentant qu'il avoit droit de rentrer dans la moitié du minage que Maubuisson avoit acquis du Gouverneur de Pontoise, car l'autre moitié étoit une donation royale. Ce Cardinal entra facilement dans cette cause par cette porte d'intérêt. En qualité de Gouverneur il prétendit que ses prédecesseurs n'avoient pu aliéner ni vendre cette moitié du minage, attendu que c'étoit une appartenance du Domaine du Roi, & que la seule jouïssance, & non le fonds en appartenoit aux Gouverneurs pendant le tems de leur gouvernement.

De plus, les Marchands de la Banlieue de Pontoise prétendoient n'être point obligés de payer le droit de minage du bled qu'ils achetoient des laboureurs quand ils faisoient leur marché hors la ville sur un échantillon qu'on leur montroit. Les Chanoines de S. Mellon d'un autre côté prétendant qu'un quart de la moitié de ce minage qui avoit été donné par un Roi à Maubuisson leur appartenoit, se joignirent tous ensemble avec la ville au Cardinal. Ces parties espéroient que par la faveur de ce Ministre qui étoit interessé dans cette cause ils l'emporteroient facilement sur Maubuisson : en effet, humainement

parlant, cela ne pouvoit pas manquer d'arriver, & tout le monde ne doutoit point que la Mere ne fût accablée de la puissance du Cardinal, & réduite à céder aux trois autres parties.

Ce procès fut grand & très-difficile à soutenir. On plaida incessamment pendant deux ans, & il y avoit toujours deux habitans de Pontoise députés par la ville pour faire leurs poursuites. Ils faisoient naître continuellement de nouveaux incidens pour brouiller les affaires. L'on étoit obligé de produire de nouvelles défenses, ce qui étoit d'un grand travail pour la Mere, mais ce travail n'interrompoit point sa paix qui sembloit presqu'immuable. Sa confiance en Dieu paroissoit s'accroître de tout ce qui pouvoit humainement donner de la crainte. Elle trouvoit dans la puissance de ses parties & dans son peu de crédit de grandes raisons d'espérer le bon succès de ses affaires, parce qu'elle voyoit une occasion à Dieu de signaler sa grandeur & sa miséricorde ; c'est pourquoi quand elle voyoit la Sœur Candide si lasse de toutes ces chicannes & de toutes ces procédures qu'elle sembloit toute découragée, & qui lui disoit dans le mouvement de sa peine : Ma Mere, tout le monde dit qu'assurément nous perdrons, & les Messieurs de ville le tiennent aussi indubitable que s'ils tenoient

tout entre leurs mains, elle lui disoit : Ma fille, il ne faut point se lasser & se décourager. Il faut faire tout ce qu'on pourra : nous y sommes obligées. Pour tous ces bruits & toutes ces menaces, ne vous en mettez pas en peine, Dieu est tout-puissant. Il est vrai que nous avons de fortes parties, mais j'espere que Dieu nous aidera. Le bien est aux pauvres, & nous sommes nous-mêmes pauvres & sans credit : ces deux raisons nous doivent faire espérer son secours : il ne faut point se lasser de le prier.

Cette priere de foi & pleine de persévérance emporta le secours du Ciel. Après deux ans de procédure le procès instruit fut mis sur le bureau pour être jugé. La ville de Pontoise députa à Paris huit des principaux habitans pour solliciter. Les gens du Cardinal se préparoient de faire de leur côté pour leur maître les derniers efforts auprès de tous leurs amis. Les Chanoines de S. Mellon faisoient de leur côté les plus vifs préparatifs. La Mere se mit aussi à solliciter puissamment, non les hommes, mais les Anges, les Saints ; & Dieu même. Il parut que ces divins amis étoient plus forts pour la servir que ces ennemis zélés pour s'opposer à elle ; car pendant qu'elle étoit en profondes prieres Dieu permit que le même jour que les parties

devoient commencer leurs sollicitations. Messieurs du Parlement étant ce jour-là montés à la chambre pour juger un petit procès, il fut jugé en si peu de tems, que ne trouvant pas de quoi s'employer ce jour-là, M. le premier Président Molé demanda au Greffier de la Chambre s'il n'y avoit point sur le bureau de procès instruit prêt à juger. Le Greffier répondit qu'il n'y avoit que celui de Maubuisson, mais que c'étoit un grand procès, comme pour faire entendre qu'il n'y avoit pas assez de tems pour le juger. Le premier Président voyant que le Rapporteur étoit présent à la Chambre, il n'importe, dit-il, nous jugerons cette petite Abbesse. Le procès fut rapporté & examiné sans aucune sollicitation. On donna un Arrêt en faveur de Maubuisson si fort distingué pour le maintien du droit de minage à l'Abbaye de Maubuisson, qu'il ne pouvoit pas être plus avantageux. On y confirma tous les Arrêts précédens que l'on avoit eus depuis plus de cent ans contre plusieurs particuliers, en sorte que ces particuliers ne pouvoient plus jamais avoir lieu de remuer. Le Procureur de Maubuisson Dom Paul qui étoit à Paris pour solliciter, étant allé voir les Juges, sans sçavoir que le procès fût jugé, apprit avec le dernier étonnement qu'il l'étoit en faveur de la Mere. Il écrivit en diligence

pour lui mander cette bonne nouvelle. Comme elle avoit conservé une tranquillité inaltérable pendant les deux années qu'avoit duré le procès, sans que le travail & la crainte de le perdre la fit jamais sortir de son assiette, elle demeura dans la même égalité en apprenant contre toute espérance que Dieu avoit fait terminer l'affaire en sa faveur. Elle se mit à genoux dans le moment pour en rendre graces à Dieu : ensuite elle dit tranquillement à la Sœur Candide : Ma fille, le procès est gagné ; il en faut rendre graces à Dieu, & n'en pas beaucoup parler.

Les huit Messieurs de Pontoise ayant appris leur Arrêt revinrent de Paris avec une extrême confusion, & ils étoient aussi bien que tout le monde dans le dernier étonnement comment cela s'étoit fait. Chacun disoit publiquement que c'étoit un miracle, que la Mere humainement parlant devant perdre son procès, il falloit que Dieu se fût secretement, ou plutôt ouvertement déclaré pour elle en faisant agir les Juges si subitement.

Tout le monde venoit à Maubuisson pour s'informer de cet évenement. Mais la Mere ne s'occupoit qu'à considérer la bonté de Dieu envers les pauvres & les petits, au rang desquels elle se mettoit ; & cette vue l'enflammoit dans l'amour de son puis-

ſant protecteur, & dans le deſir de ſe rendre de plus en plus petite & vile à ſes propres yeux.

IX. RELATION.

Idée generale des vertus de la Mere Marie des Anges.

L'On a jugé que l'on devoit faire des Relations des vertus de la Mere, avant que de faire le récit des autres évenemens de ſa vie, à cauſe de quelques faits particuliers, qui ne pourroient pas ſe placer ailleurs ſans renverſer l'ordre des Relations, & confondre la mémoire des lecteurs. Mais avant que d'entrer dans le détail de ſes vertus particulieres, nous avons cru qu'il convenoit de marquer en general l'idée que ſa conduite nous a donnée du caractere particulier de ſa vertu.

Tous les Saints ſont humbles, ſont brûlans de l'amour de Dieu & du prochain, & poſſédent les autres vertus chacun ſelon la meſure du don de Jeſus-Chriſt, comme parle l'Apôtre. Il eſt vrai néanmoins que la vertu de chacun d'eux porte un certain caractere particulier, qui la diſtingue de celle de tous les autres. Ces étoiles miſtiques & ſpirituelles ſont toutes lumineuſes; mais la lumiere de chacune eſt différente,

La piété de la Mere des Anges n'étoit proprement qu'une union intime & continuelle de son ame avec Dieu, & comme une impression que le Saint Esprit avoit fait en elle de sa simplicité divine, qui réduisoit toutes ses affections & tous ses desirs dans l'unité de Dieu. On ne peut que l'affoiblir en en parlant, parce que les différens points de vue où l'on est obligé de se placer semblent diviser, & multiplier une vertu dont la grandeur a consisté à être simple, & *très-une*, si l'on peut user de ce terme. M. Singlin & la Mere Angelique qui connoissoient parfaitement la Mere des Anges disoient qu'il n'y avoit que les vrais humbles qui pussent bien connoître une vertu si humble, & qu'on ne la pouvoit concevoir & la goûter, si l'on n'avoit déja quelque impression de l'humilité chretienne. L'on peut dire aussi qu'il faut avoir une esprit vraiment simple, pour concevoir celui dont la vertu de cette Mere étoit animé.

On ne voyoit point dans la Mere des Anges ces desirs ardens, mais passagers dont le Saint Esprit enflamme quelquefois le cœur des justes. On n'y voyoit point cette vicissitude & cette multitude de desseins & de projets que les justes font souvent. On n'y voyoit point aussi ces paroles élevées qui frappent, qui étonnent &

qui sont comme le *bouillonement* du vin nouveau : mais toute sa vie ne composoit qu'un saint & unique desir de voir la face de Dieu, un perpétuel & éternel dessein de se donner toute à lui & toute au prochain pour l'amour de lui. Ses paroles étoient toujours saintes & édifiantes, & le trésor de son cœur dont elle les tiroit en étoit toujours plein. Tout étoit stable en elle, & toutes les saintes dispositions de son cœur étant comme inaltérables, ne formoient qu'un seul & unique jour de fête qui a duré autant que sa vie. C'est pourquoi M. de S. Cyran n'exprimoit point autrement sa vertu qu'en disant : *Qu'elle étoit toujours de Dieu*, c'est-à-dire toujours stable.

Il nous semble que l'on peut dire de toute la piété & de toute la vertu intérieure de la Mere des Anges, ce que S. Augustin dit en quelqu'endroit de la joie divine & surnaturelle que le Saint Esprit répand dans l'ame, que ce n'est qu'un écoulement & une participation de l'éternelle Vérité & de la souveraine félicité, qui pénétre subitement le fonds le plus intime de l'ame sans passer par les sens ni par l'esprit, quoiqu'elle se répande ensuite sur eux, les assujettissant à Dieu par sa délectation victorieuse : car toutes ces vertus étoient dans la Mere des Anges des impressions intimes & secretes que le Saint

Esprit faisoit dans son cœur, qui de là passoient dans son intelligence pour la remplir de lumieres, dans ses sens pour les purifier, dans ses actions pour les sanctifier; & dans ses paroles pour les rendre édifiantes. Entrant dans la Vérité par la charité, & puisant toutes ses lumieres dans l'amour, non-seulement elle étoit simple, mais toute pleine d'onction & de douceur. Rien dans sa piété ne paroissoit affecté ou contraint; tout étoit naturel & libre, comme sont toutes les productions du cœur. La grace qui créoit dans elle toutes ses vertus s'en servoit pour toucher & gagner les ames. Elle se cachoit sous ses paroles pour calmer les esprits les plus aigris, pour ranimer les ames les plus languissantes, & rechauffer les personnes les plus tiedes: & il n'est peut-être jamais arrivé, sur-tout à Maubuisson, que quelqu'un lui ait parlé sans sentir cette grace qui ranimoit, & faisoit impression sur les cœurs & les esprits. Sans cela il eût été impossible que ces filles eussent subsisté dans la vertu, dans l'union & dans l'observance, au milieu des troubles extrêmes & continuels que leur causoit la conduite des Peres & leur prévention contre la doctrine des personnes, qui à la priere de la Mere fréquentoient la maison.

Mais non-seulement toutes les vertus de la Mere étoient ainsi des impressions

intimes & secretes du Saint Esprit dans le fonds de son cœur, qui de cette source se répandoient au dedans & au dehors de son ame ; mais on a remarqué que toutes les vérités qu'elle apprenoit ou par la lecture, ou par les sermons passoient droit au cœur, & y prenoient racine, qui portoit aussi-tôt son fruit par la pratique fidéle de ce qu'elle venoit d'entendre. La Sœur Candide lui disoit quelquefois la voyant agir selon ce que l'on venoit de prêcher, ou de lire, O ma Mere, voilà le sermon, ou la lecture en action ! A quoi la Mere répondoit en souriant : Il faut bien, ma fille, que la parole de Dieu produise son effet.

La Mere étoit de ces ames dont parle l'Ecriture que la pureté de leur cœur met dans une sureté tranquille, & qui sont dans un festin continuel ; & son festin c'étoit Dieu même, selon cette parole, *Portio piorum Deus est unde semper vivant*. Son amour se nourrissoit continuellement de l'amour, & cette viande immortelle & ineffable remplissoit tellement son cœur & son esprit, qu'elle oublioit presque tout ce qui étoit passager, soit prospérité, soit adversité. Tout cela demeuroit toujours comme derriere elle, & elle ne voyoit devant elle que cette table magnifique, où Dieu la nourrissoit de lui-même, & lui donnoit non-seulement la force, mais la joie au milieu

des

des traverses qui l'ont continuellement exercée. Elle buvoit toujours de ce calice excellent du torrent de la volupté de Dieu, c'est-à-dire de la volupté de la Vérité éternelle & de la charité divine. Elle étoit comblée d'une joie si continuelle dans le fonds de l'ame, qu'elle n'avoit jamais aucun besoin de rélâcher son esprit & de se divertir, non pas même dans les plus penibles affaires où elle se soit trouvée à Maubuisson, ou dans l'abattement des plus longues maladies. Ce n'est pas qu'elle ne prît quelquefois quelque divertissement innocent, quand la charité pour le prochain le demandoit, sur-tout quand elle espéroit que cette condescendance seroit utile aux personnes, ou quand les Médecins l'ordonnoient, jugeant que ces occupations si sérieuses & si intérieures nuisoient à sa santé; mais c'étoit toujours avec une humble modestie & une certaine retenue qui faisoit bien voir qu'elle ne se divertissoit pas pour soulager son esprit, mais qu'elle faisoit de ces recreations même une pratique de vertu pour nourrir sa piété intérieure par l'interruption même de l'exercice extérieur de sa piété.

Ainsi Dieu faisoit la plenitude de ses délices & l'abondance de ses richesses, mais Dieu en lui-même: car ce que dit S. Bernard peut lui être appliqué d'une maniere

particuliere. « L'Epouse ne se contente
» point de la manifestation de l'Epoux,
» qui se fait en diverses manieres par les
» créatures ; elle demande celle qui se fait
» de lui-même par lui-même & dans elle-
» même. » C'est ce qui a fait que la Mere
a toujours paru si détachée des choses même les plus innocentes & les plus saintes, qu'elle n'avoit nul empressement de communiquer avec les personnes qu'elle chérissoit le plus ; & lorsqu'elle le faisoit, c'étoit toujours sobrement & sans donner lieu à la pente que son naturel affectif lui donnoit de s'épancher. Elle avoit une si grande plenitude de Dieu au dedans d'elle-même, qu'elle n'avoit plus besoin de courrir aux gardes de la ville pour leur demander des nouvelles de son Bienaimé. Elle n'avoit plus besoin de chercher où il étoit & où il prenoit son repos, puisqu'elle le sentoit habiter dans son cœur, où elle étoit nourrie de lui-même, & qu'elle expérimentoit en elle la vérité de ce qu'il a dit, que ses délices sont d'être avec les enfans de hommes. C'est ce qui la rendoit si intérieure, & faisoit que son cœur & toutes les puissances de son ame, & même ses sens extérieurs étoient toujours recueillis & reunis dans la sainteté de Dieu : ce qui produisoit cette merveilleuse uniformité qui a ravi toutes les personnes qui ont connu cette grande

ſervante de Dieu, & ſur-tout la Mere Angelique qui étant pleine de la lumiere divine ſçavoit peſer les choſes au poids du ſanctuaire.

La Mere des Anges jouïſſoit d'une maniere particuliere du bonheur dont parle Saint Auguſtin quand il dit, que « l'ame » eſt heureuſe qui peut dire par un ſenti- » ment d'amour & de confiance, que ce- » lui qui eſt par ſa nature & par ſa puiſſan- » ce infinie le Dieu de toutes les créatures » eſt ſon Dieu par une application d'a- » mour. » Car elle regardoit tellement Dieu comme tout à elle & tout pour elle, que ſa premiere penſée en tout évenement & en toute rencontre étoit de recourir à lui & de répandre ſon cœur en ſa préſence. Il étoit tellement l'intime ami de ſon cœur & de ſon ame, qu'elle ne pouvoit qu'elle ne lui communiquât auſſi-tôt (pour uſer d'une expreſſion humaine) tout ce qui ſembloit devoir lui cauſer de la joie ou de la triſteſſe, de la crainte ou de l'embarras : & il ne lui falloit pas prendre de réſolution pour prier & conſulter Dieu, elle ne pouvoit même avoir le tems de former cette réſolution, elle l'exécutoit plus promptement que nous ne la prenons d'ordinaire ; parce que la pente de ſon amour l'y portoit ſi rapidement, que l'on ne voyoit pas que dans chaque occaſion il lui vînt

aucune autre pensée avant celle-là. Cet amour dominant de son cœur lui faisoit rendre hommage à Dieu dans tous les attributs qu'il a voulu prendre à notre égard de Pere, de Consolateur, de Conseiller, de Medécin, de Défenseur, de Guide & de Lumiere. Mais elle rendoit cet hommage à Dieu d'une maniere digne de lui, c'est-à-dire sans division & sans partage avec les hommes, comme nous faisons, quand nous nous adressons d'abord & en même-tems à Dieu & aux hommes. Car jamais dans quelque évenement que ce fût, soit que la chose fût pressée ou non, de peu ou de grande conséquence, elle ne prenoit ni avis, ni secours, ni conseil de personne: mais elle commençoit à prier Dieu, à consulter *sa bouche*, pour user du terme de l'Ecriture, & ensuite elle consultoit les hommes pour obéir à Dieu, & par un sentiment d'humilité, qui ne lui permettoit pas de se dispenser de l'ordre que l'Ecriture nous donne de ne rien faire sans conseil.

Mais ce qui est merveilleux, c'est que le Saint Esprit, qui la rendoit ainsi toute à Dieu, lui rendoit un témoignage puissant & intime qu'il étoit tout à elle & qu'il ne l'abandonneroit point. De-là naissoit cette confiance admirable, ou plutôt cette certitude surprenante & presque prophétique que les choses arriveroient selon qu'elle les

avoit recommandées à Dieu. L'évenement confirmoit toujours ce que son espérance, qui étoit répandue dans son cœur par le S. Esprit, attendoit avec persévérance. La Sœur Candide qui n'étoit pas dans les rencontres si paisible que la Mere, & qui les envisageoit selon les regles de la prudence & de la politique, ou selon le cours ordinaire de la corruption des hommes, s'accoutuma enfin à ne plus former de préjugé de ce qui arriveroit ou n'arriveroit pas : mais elle suspendoit son jugement jusqu'à ce que Dieu eût écouté les prieres de la Mere ; & alors elle lui alloit dire : Hé bien ! ma Mere, que nous arrivera-t-il ? L'expérience l'avoit comme forcée de s'arrêter à ce que la Mere lui disoit de l'évenement des choses après sa priere, malgré les apparences contraires. Les Relations des Moines en contiennent plusieurs exemples. Mais il y en auroit encore autant à rapporter si on pouvoit se souvenir des choses assez exactement pour les écrire. La Sœur Candide assure en general que jamais elle n'a vu manquer d'arriver les choses comme la Mere les lui avoit dites après son oraison.

La Mere des Anges alloit à Dieu par la voie royale, c'est-à-dire par un amour pur & intime du cœur ; aussi considéroit-elle souvent & plus volontiers en Dieu ce qui pouvoit nourrir & fortifier cet amour

qui est sa bonté & sa charité infinie pour les hommes. Elle le regardoit comme promt à faire du bien, selon l'expression du Prophete, tendre à pardonner les fautes, patient dans les injures, magnifique dans ses faveurs, & enfin comme le Dieu qui se plaît à faire éclater sa miséricorde au-dessus de toutes ses autres œuvres. Cette vue qui d'une part allumoit le feu de sa charité, étendoit son cœur par la joie de cette même charité & la rendoit plus propre à servir les ames; parce qu'étant toujours pleine d'onction elle pénétroit aisément par tout. Elle les exhortoit à regarder Dieu de cette maniere, persuadée qu'elle étoit l'unique pour fonder les ames dans une vertu solide, parce que la charité étant dans le cœur porte infailliblement à pratiquer les exercices extérieurs de vertu & de régularité. Mais lorsque les ames n'agissent que par crainte ou par une certaine violence extérieure, elle peuvent bien paroître reglées au dehors, mais elles demeurent seches & vuides au dedans; leur cœur retréci par la crainte, & leur esprit borné par la contrainte les rendant peu capables d'être remplies de Dieu, & les faisant demeurer renfermées, & languissantes dans elles-mêmes.

La Mere révéroit toujours par sa conduite, tant pour soi que pour les autres,

cette sainte & humble parole de S. Jean : que l'homme ne peut avoir que ce qu'il a reçu de Dieu. Elle regardoit Dieu comme l'unique source de la vertu des ames & du progrès qu'elles y font. Elle sçavoit encore plus par le sentiment profond que le Saint Esprit lui en avoit gravé dans le cœur, que par lumiere, que notre progrès ne dépend ni de notre volonté, ni de notre course, mais de Dieu qui nous fait miséricorde ; & ce sentiment l'empêchoit de s'élever des graces que Dieu lui faisoit, d'avoir aucune jalousie sur les personnes en qui on voyoit des dons que l'on pouvoit ne pas voir en elle ; enfin ce sentiment la rendoit infiniment éloignée de s'impatienter, de se rebuter & d'avoir le moindre mépris pour les foibles, ou même pour les plus grands pécheurs. Elle offroit sans cesse à Dieu une humble reconnoissance des graces qu'elle en avoit reçues, pour mériter de les conserver. Elle révéroit ses dons dans les ames qu'elle en voyoit enrichies avec une joie & une certaine complaisance qui étoit la grande marque de son humilité. Enfin elle prioit Dieu incessamment pour les ames foibles & imparfaites, sans se lasser jamais de les tolérer, de les instruire, de les aimer, de les prévenir, & de gagner leur cœur en toutes les manieres que sa charité lui suggéroit, attendant en

patience le moment de Dieu, & l'heureux jour où répandant sur elles les influences de sa délectation victorieuse, la terre de leur cœur produisît son fruit; & comme jamais elle ne désespéroit ce bonheur, elle ne se lassoit aussi jamais de le desirer & de le demander à Dieu pour elles. Cela s'est vu principalement à l'égard de dix-huit Religieuses de Maubuisson, de Madame d'Orleans, & même de Madame d'Estrées, pour laquelle elle a toujours conservé une compassion admirable, ne désespérant point que Dieu ne la touchât & ne la tirât de l'abîme profond du vice. Sa charité la porta à assister sous main cette pauvre Abbesse, & à prendre connoissance de ses besoins qui étoient extrêmes, sans qu'elle-même sçût qui étoit sa bienfaitrice, parce qu'outre la regle generale que la Mere observoit de se cacher dans toutes ses bonnes œuvres, elle avoit plusieurs raisons de prudence de le faire en celle-ci; car elle ne vouloit pas que Madame d'Estrées prît occasion de ses charités de croire qu'elle l'avoit pour elle, ou au moins qu'elle ne l'avoit pas contre elle, & qu'elle ne se prévalût de cela: ce qui auroit augmenté sa licence, & peut-être scandalisé le Public. Madame d'Estrées étant sortie des Filles Pénitentes, où on l'avoit mise par ordre de la Cour & du General de Citeaux, & s'étant mise

dans un des fauxbourgs de Paris, y menoit la plus pauvre vie du monde, n'ayant de pain à manger que celui que la Mere lui donnoit moyen d'avoir. Il y a quelque lieu d'espérer que cet abandon temporel lui servit à penser à celui qu'elle avoit fait de Dieu & de son ame; car il semble qu'elle commença à y songer les dernieres années de sa vie en s'appliquant à la lecture de l'Evangile & de quelqu'autres livres solides & propres à lui montrer la voie du salut, qui jusqu'alors n'avoit été que l'objet ou de son indifférence ou de son mépris. La Mere trouva ces livres après sa mort enfermés dans une cassete avec des papiers qui lui étoient chers : ce qui lui fit juger qu'elle avoit pensé à Dieu avant sa mort.

Comme la Mere des Anges aimoit la vertu en elle-même & pour elle-même, elle la chérissoit par-tout où elle la voyoit. Elle avoit de la joie que tout le monde bût avec elle les eaux de la Vérité dans la fontaine commune, & avoit autant de joie d'en voir remplies les personnes qui étoient le moins à elle, que celles qui y étoient le plus. On n'a jamais vu qu'en nulle rencontre elle eût aucun mouvement pareil à celui que Josué voulut autrefois inspirer au saint Legislateur du peuple de Dieu, quand il eût appris qu'Eldad & Medad prophétisoient : mais il a paru dans

tous les évenemens de sa vie qu'elle étoit en ce point dans une vertu aussi humble & aussi désintéressée que Moyse, disant toujours dans le fonds de son cœur par la disposition permanente de sa charité ce que le saint Prophete a dit une fois : *Quis tribuet ut omnis populus prophetizet, & det eis Dominus Spiritum suum.* « Plût à Dieu que » tout le peuple prophétisât, & que le » Seigneur répandît son Esprit sur eux.

La Mere avoit un particulier regard d'amour vers Notre-Seigneur Jesus-Christ humilié & anéanti pour le salut des hommes, & ce regard continuel a produit en elle une humilité profonde qui n'alloit pas tant à s'abaisser qu'à ne point être; car elle sçavoit que l'abaissement n'appartient qu'à celui qui a quelque grandeur & quelqu'éminence, & qu'à proprement parler il n'y a que Jesus-Christ qui se soit humilié, parce qu'il n'y a eu que lui qui l'ait pu faire, lui seul étant grand, juste & saint, au lieu que le néant est le propre de tous les hommes. Ainsi elle avoit toujours dans le cœur cette humble parole de Saint Jean, *Non sum*, & elle la vérifioit dans toutes ses actions; c'est pourquoi elle ne faisoit jamais rien volontairement qui la pût faire remarquer. Elle n'affectoit ni de bien ni de mal parler. Son maintien n'étoit point ou trop haut ou trop grave, ou

trop bas & trop méprisable. Elle ne disoit jamais rien à son avantage, si la charité ou une nécessité inévitable ne l'y contraignoit; mais aussi ne disoit-elle pas de certaines paroles humiliantes de soi-même, qui peuvent être humbles dans la bouche des ames fort humbles, mais qui n'étoient pas proportionnées à l'humilité toute simple & toute franche de la Mere qui ne cherchoit jamais à se faire distinguer de personne, ni dans ses paroles, ni dans ses actions : c'est pourquoi elle n'en faisoit point d'extraordinaires, mais gardoit en tout une modération merveilleuse. Elle agissoit de même dans la pratique des jeûnes, des pénitences, & enfin en toutes choses. Elle conseilloit aux autres d'en user ainsi, parce que cela fonde dans l'humilité sincere & toute naturelle & dans une conformité de conduite. Elle avoit une dévotion tendre envers la Ste Vierge, & elle a été une véritable imitatrice de sa vie cachée. Elle y avoit un recours plein de foi & de confiance dans tous ses besoins, & en célébroit toutes les fêtes avec une piété extraordinaire. Elle avoit aussi une dévotion singuliere aux Saints Anges, à ses Patrons & à plusieurs Saints, mais sur-tout à S. Paul, S. Augustin, S. Benoît & S. Bernard. Elle ne les honoroit pas stérilement, mais elle tâchoit de soutenir sa piété par l'imi-

tation des vertus de ces Saints, sur-tout le jour de leurs fêtes.

Voilà ce que nous avons cru pouvoir dire selon notre connoissance & selon la vérité, de la piété & de l'esprit intérieur de la Mere. C'est assurément peu : mais qui pourroit entrer dans le sanctuaire de Dieu avec des habits communs, c'est-à-dire avec une vertu aussi foible & aussi petite que la nôtre? Il n'y a que l'Esprit de Dieu qui puisse entrer dans le secret de Dieu, & qui le puisse pénétrer ; & il n'y a que l'Epouse, comme dit S. Bernard, qui puisse dire les graces & les faveurs qu'elle reçoit de son Epoux ; parce qu'il n'y a qu'elle qui mérite de les expérimenter.

X. RELATION.

Vertus particulieres de la Mere des Anges. Son humilité. Elle écrit à un P. Capucin qui avoit été son Directeur sur l'incapacité qu'elle croit avoir pour une charge aussi grande que celle d'Abbesse de Maubuisson.

CETTE vertu, qui est le fondement du Christianisme, étoit si propre & si particuliere à la Mere, que sa vie en a paru un exercice continuel. Toute la suite des Relations en fournira de grandes & de fortes preuves ; mais voici quelques faits

faits & quelques remarques particulieres qui n'y entreroient pas aisément.

La Mere des Anges pénétrée d'humilité sentoit vivement le poids de sa charge. Cette humilité lui couvrant les graces dont Dieu l'avoit enrichie, ne lui faisoit envisager que sa propre incapacité. La vue de l'état de Maubuisson & des grands besoins de cette Abbaye lui rendoit encore sa charge plus pesante. Dans ces sentimens elle écrivit à un bon Pere Capucin, dont nous ne sçavons pas le nom, parce que la Mere qui a toujours conservé cherement sa réponse, avoit coupé la signature, je ne sçai par quel mouvement. Nous ne sçavons pas ce que contenoit la Lettre de la Mere : mais il est à croire qu'elle y exprimoit les plus secrets mouvemens de son cœur, puisqu'elle avoit pour ce bon Pere une confiance toute entiere. Mais voici la réponse de ce bon Religieux qui étoit assurément fort pieux, comme il est aisé de le juger par le caractere d'esprit qui paroît dans la Lettre.

» Ma très-chere fille,

Jesus Christ soit votre tout.

» Il faut que vous vous souveniez de ce » que je crois vous avoir dit très-souvent, » que le plus riche, ou l'un des plus ad- » mirables desseins de J. C. a été celui qui

» regarde sa croix comme l'instrument a-
» nimé de son plus grand ouvrage. Il a
» réparé l'univers en s'humiliant & en pâ-
» tissant, & a plus fait par l'humiliation
» & la souffrance que par les miracles. Il
» pouvoit par une parole gagner le cœur de
» tous les hommes; il pouvoit très-facile-
» ment convaincre par les effets de sa tou-
» te puissance les ames les plus obstinées.
» Il a voulu que ce fût l'humilité, l'accep-
» tation du mépris & de toute sorte de
» confusion & de peine qui fussent le prin-
» cipe de la conversion & de la réparation
» du monde. Et je croi qu'en ce sujet il a
» eu egard aux créatures qu'il vouloit ap-
» peller dans la suite du tems à la condui-
» te des ames. Entre ces créatures il y en
» a qui n'ont pas beaucoup de lumiere, ni
» beaucoup de capacité & d'éminence d'es-
» prit : mais il n'y en a point qui ne puis-
» sent avec sa grace aimer à souffrir, à
» être méprisées, à endurer courageusement
» & volontiers ce qui humilie & mortifie
» les sens; & ce faisant ont attiré à Dieu,
» ont gagné, ont forcé par la puissance
» d'autant plus admirable, qu'elle est plus
» secrete, de la croix, les esprits & les
» cœurs les plus éloignés. Ma fille, appli-
» quez fidelement votre cœur aux volon-
» tés de J C. crucifié; prenez fidelement
» & avec joie la croix & tout ce qui vous

» peut humilier ; & assurez-vous que vous
» gagnerez plus par-là que par toute autre
» voie. Ayez cette confiance, & si vous
» êtes bien courageuse lorsque les croix se
» présentent, ou qu'une créature vous af-
» flige & vous méprise, réjouïssez-vous:
» nous ne sommes forts qu'en pâtissant.
» Celui qui a persécuté S. Estienne avec
» le plus de fureur a été le premier conver-
» ti. Priez Dieu pour le pécheur qui sera
» à jamais,

Ma très-chere fille,

Tout vôtre en Jesus qui est tout. F.

Il est vrai-semblable que la Mere reçut cette Lettre avec un grand respect, & qu'elle regarda les avis de son bon Pere comme les avis de Dieu même ; car il a paru que toute sa conduite étoit établie sur ce principe d'une profonde humilité & d'une grande patience. Elle a tellement aimé cette Lettre, qu'elle l'a conservée jusqu'à la mort comme un petit trésor, la relisant de tems en tems. La Sœur Candide en trouva l'original sur lequel on a pris cette copie dans les papiers de la Mere après sa mort.

Elle avoit pris pour son livre les points d'humilité attribués à S. Bernard, & elle les a toujours exprimés dans sa conduite,

Elle parloit toujours d'un ton modéré & doux, en quelque rencontre que ce pût être. Elle étoit simple dans ses discours, & fuyoit tout ce qui paroissoit haut, élevé & enflé. Jamais elle ne laissoit passer aucune occasion de s'humilier, soit en disant quelque chose qui l'avilît (sans affectation néanmoins, comme nous l'avons dit) soit en relevant les autres pour s'abaisser au-dessous d'elles. Elle prenoit plaisir à dire qu'elle n'étoit pas d'une naissance considérable, & qu'elle n'avoit pas de talens extérieurs. Elle avoit de l'éloignement de tout ce qui avoit du faste & de l'élevation : ce qui lui fit refuser d'être benie à son arrivée à Maubuisson ; & jamais elle ne se seroit résolue à l'être, comme elle l'a souvent dit à la Sœur Candide, si on ne lui eût fait voir que cela étoit absolument nécessaire, à cause des bruits que l'on répandoit par-tout qu'elle n'étoit à Maubuisson que comme *Custodinos*, en attendant que la fille naturelle de M. de Longueville fût en âge de prendre possession de l'Abbaye. Ce qui affoiblissant son autorité mettoit obstacle au bien qu'elle pouvoit faire. Mais lors même qu'elle se vit obligée de se faire benir, elle voulut accompagner cette action qui l'élevoit, de toutes les marques possibles d'humilité & de simplicité. Elle ne fit aucun apparat. Elle ne pria personne, & ne se

fit accompagner que de deux Meres anciennes qui la présenterent à M. l'Abbé de Vauxclerc que l'on avoit prié pour faire cette bénédiction, au lieu de l'Abbé de Foucarmont, parce que cet Abbé de Vauxclerc étoit mittré, & de plus on ne vouloit pas se lier trop à M. de Foucarmont. Elle ne voulut pas se servir de la grande crosse d'or de Maubuisson qui est parfaitement belle, ni même des deux d'argent, mais elle s'en fit faire une de bois. Sa bague abbatiale ne valloit que deux pistolles, & il n'y avoit qu'un petit Crucifix gravé dessus. Jamais elle ne voulut porter ordinairement cette bague, mais seulement aux cérémonies & aux grandes solemnités. La premiere chose qu'elle fit lorsqu'elle eût résigné l'Abbaye, fut d'envoyer cette bague avec beaucoup de joie à la Mere Angelique. Le Dimanche de la Passion fut choisi pour cette bénédiction, à laquelle elle se prépara tout le Carême par toutes sortes d'actions d'humilité & de piété.

Elle avoit soin en toute occasion de se cacher dans ses bonnes œuvres, & de pratiquer le bien sans ostentation & sans se faire admirer. Comme elle ne desiroit point d'autre récompense de sa vertu que Dieu même, elle ne souhaitoit point aussi d'autre témoin & d'autre approbateur que

lui de ses actions. Elle avoit attention à ne s'attribuer jamais rien de ce qu'elle disoit de bon ; mais lorsqu'elle donnoit quelque conseil, ou quelqu'instruction, elle prenoit plaisir à dire qu'elle avoit pris cela de quelqu'un, comme de M. de S. Cyran, de la Mere Angelique : ce qu'elle pratiqua encore plus exactement depuis qu'elle fut revenue à Port-Royal, parce qu'elle s'y regardoit comme une personne qui ne devoit avoir aucune autorité, & qui ne devoit songer qu'à s'anéantir de plus en plus ; c'est pourquoi elle usoit d'adresse pour faire parler & agir les autres Meres, depuis même qu'elle fut élue Abbesse. Elle disoit en son cœur & par ses actions les paroles du S. Précurseur : Il faut qu'elles croissent, & pour moi il faut que je sois abaissée & anéantie. Jamais elle ne prenoit ascendant sur personne & ne disoit de paroles absolues, excepté dans quelques cas particuliers ; mais lorsqu'elle ne pouvoit en conscience accorder ce qu'on lui demandoit, elle opposoit avec grande douceur l'Evangile, la Regle, les résolutions & les Constitutions. Cette fermeté gagnoit toujours les cœurs, & faisoit ou que les personnes entroient dans la vérité, ou qu'au moins elles ne pouvoient s'indisposer. Lorsque dans quelques cas extraordinaires elle étoit obligée d'agir avec autori-

té & d'une maniere un peu élevée, c'étoit avec une telle peine, que ne s'accoutumant point à cette conduite qui faisoit violence à l'humilité profonde de son cœur, elle rentroit aussi-tôt dans un rabaissement humble & une douceur admirable, l'Esprit de Dieu lui ayant appris à s'élever sans orgueil par la nécessité de la charité, & à s'abaisser sans bassesse par une profonde humilité. Toutes les personnes qui l'ont connue, sur-tout à Maubuisson, ont admiré comment elle passoit de l'un à l'autre de ces mouvemens selon les rencontres, sans altérer jamais le moins du monde le fonds de sa vertu parfaitement humble & parfaitement sage.

Le bas sentiment qu'elle avoit d'elle-même la rendoit toujours disposée en tous tems & en toutes rencontres à déférer aux sentimens des autres, & à les préférer aux siens, mais d'une maniere si simple & si naturelle que l'on ne pouvoit pas même la soupçonner d'affectation, de flatterie ou de molesse; & cela non-seulement à l'égard des ses Supérieurs, mais de ses inférieurs même; prenant plaisir de déférer à leurs sentimens en tout ce qu'elle pouvoit sans blesser le devoir de sa charge. La pente qu'elle avoit à l'humiliation lui faisoit trouver le secret d'élever les autres, & de se rabaisser en toutes occasions. Une fois de-

puis son retour à Port-Royal la Mere Agnès l'ayant priée de faire ranger les jeunes Sœurs dans une chambre où l'on alloit faire une lecture, la Mere l'ayant fait un peu trop promptement, la Mere Agnès se leva de sa chaise, la tira par sa robe, & lui dit assez fortement : Ma Mere, il ne faut pas y aller si *âprement*. Aussi-tôt elle se retourna pour s'humilier avec une tranquillité & un respect d'une Novice. Quand la Mere Agnès trouvoit quelques fautes aux lettres de la Mere des Anges, elle les lui disoit, & souvent les lui faisoit recommencer : elle trouvoit toujours dans la Mere des Anges une humilité à l'épreuve de tout. Il sembloit qu'elle vouloit s'anéantir quand elle voyoit, ou qu'elle parloit aux deux Meres, tant elle se tenoit dans la retenue & le respect. Son humilité en ces occasions & en de semblables faisoit en un moment deux effets tout opposés : elle lui fermoit & ouvroit les yeux, en sorte qu'elle n'avoit aucune vue & aucune lumiere pour voir les graces extraordinaires que tout le monde étoit forcé de révérer & d'admirer en elle, & elle avoit une pénétration & un discernement merveilleux pour remarquer avec joie, & pour regarder avec amour & avec respect les moindres dons de Dieu dans les autres. Elle disoit ses fautes avec une humilité extraordi-

naire aux Chapitres ; & depuis qu'elle fut Abbesse, elle alloit trouver pour cela la Mere Agnès qui étoit Prieure, toutes les fois qu'on devoit tenir Chapitre pour la Communauté.

Un jour, ma Sœur Blandine Converse à P. R. de Paris voulant rompre l'abstinence & manger de la viande sous quelque prétexte d'infirmité, les Meres qui connoissoient que le plus grand mal de cette fille étoit son extrême attache à son corps & sa grande delicatesse, lui conseillerent de refuser la demande de cette fille. La Mere qui avoit naturellement une bonté qui lui faisoit toujours compâtir au prochain, suivit le conseil des Meres, mais en gardant toute la douceur & la modération que sa charité lui put suggérer. Cependant cette fille, qui étoit horriblement hardie, au lieu de recevoir ce qu'elle lui disoit avec respect, lui repondit fiérement : Vous me défendez de manger de la viande nonobstant mon infirmité, & vous en mangez vous-même. Il est vrai, ma fille, lui repartit la Mere sans s'émouvoir, que je le fais. J'en ai grande confusion & grande peine. Je représente souvent à nos Meres mon scrupule, & ce qu'il me semble que je pourrois faire : mais elles ne me veulent pas permettre de faire l'abstinence à cause de mon âge & de mes infirmités.

Elle écoutoit ce qu'on disoit d'elle qui tendoit à l'humilier & à lui préférer les autres, comme une autre à qui on auroit dit des paroles d'estime & d'affection. La suite faisoit bien voir que l'humilité de son cœur, & non une sagesse humaine & une contrainte d'esprit, la faisoit agir ainsi : car non-seulement elle n'avoit pas plus de froideur pour ces personnes qui l'avoient ainsi abaissée, mais elle les traitoit avec autant & plus d'ouverture que les autres qui lui témoignoient toute sorte d'affection & de respect.

Quand elle avoit affaire aux Meres & qu'elle alloit à leur chambre, jamais elle n'entroit, non pas même depuis qu'elle fut Abbesse, sans sçavoir si elle ne les incommoderoit point ; & lorsqu'elle y trouvoit quelque Sœur, elle se retiroit ou attendoit qu'elle eût fait, à moins que la chose ne fût pressée.

Nous avons trouvé cette remarque considérable de Mad. de Crevecœur. « Lors, dit cette Dame, « que j'entrai à P. R. la » M. Angelique qui en étoit lors Abbesse » étant malade aussi bien que la Mere A» gnès qui étoit Prieure, la Mere des » Anges me vint recevoir à la porte, où » elle me fit excuse de la part des Meres » d'une maniere si humble, que je ne l'au» rois prise que pour une simple Religieuse,

» à qui l'on auroit donné cette commission,
» si M. Rebours en me faisant entrer ne l'eût
» reconnu, & ne m'eût dit tout bas, c'est
» l'ancienne Abbesse de Maubuisson. E-
» tant donc entrée & m'entretenant avec
» elle sur plusieurs pratiques de la religion,
» elle me parla du tems que l'on gardoit
» les Religieuses des autres monasteres a-
» vant que de les associer. Sur quoi elle
» me dit qu'elle eût eu grand besoin de
» refaire comme cela un noviciat au retour
» de Maubuisson, où l'obéissance l'avoit
» envoyée (sans dire quoi faire) & ayant
» demeuré 22 ans hors de la maison, & en
» étant sortie en un âge où à peine auroit-
» elle dû sortir du noviciat, qu'elle avoit
» fait beaucoup de fautes dans la charge
» qu'on lui avoit donné, & qu'elle avoit
» bien fait souffrir les autres par son igno-
» rance, & son incapacité ; mais que néan-
» moins M. Singlin & nos Meres avoient
» jugé qu'étant Professe de la maison &
» n'en étant sortie que par nécessité on ne
» devoit point différer de l'associer à l'Or-
» dre du S. Sacrement, & que par cette
» raison on lui en avoit donné le scapulai-
» re peu de jours après son retour.

La maniere dont la Mere a vécu à P. R. jusqu'à sa mort, & dont nous ferons à la fin une petite Relation, sera une forte preuve à ceux qui verront ceci, comme el-

le nous l'a été à nous-mêmes qui avons eu le bonheur de la voir, que les sentimens de l'humilité qu'elle témoignoit à cette Dame par les paroles que nous venons de rapporter étoient profondément gravées dans son cœur. Ils y avoient fait une si vive impression qu'elle ne pouvoit les démentir par ses actions & par ses paroles les moins prévues; parce que l'humilité lui étoit, par une grace extrémement rare & par un saint combat qu'elle avoit fait contr'elle-même, devenue comme naturelle. Ainsi elle n'avoit qu'à parler de l'abondance du cœur pour parler humblement, sagement & avec une douceur & une modestie que la plus forte attention & la plus grande contrainte ne pourroit jamais produire.

XI. RELATION.

Son amour de la dépendance & de l'assujettissement.

CETTE vertu qui est une suite & un effet de l'humilité, étoit inséparable de celle de la Mere, dont la vie a été une perpétuelle dépendance de Dieu & des créatures pour l'amour de Dieu. Ce fut par ce motif d'obéissance & d'assujettissement qu'elle se soumit à sortir elle même de la dépendance & de l'assujettissement en

accéptant

acceptant des charges, comme on l'a appris d'elle-même en plusieurs rencontres. Voici comme elle en parla une fois à Mad. de Crevecœur. Cette Dame lui parlant des déplaisirs qu'elle avoit eus dans le monde, la Mere lui dit que l'on trouvoit des croix par-tout ; que pour elle, elle avoit eu de grandes afflictions ; qu'on l'avoit envoyée au Lis pour être Maîtresse des Novices lorsqu'elle auroit dû être encore au noviciat, n'ayant pas encore 23 ans ; qu'elle y avoit été trois ans, & que lorsqu'elle croyoit au retour de ce monastere avoir quelque repos, on l'avoit envoyée *en charge* à Maubuisson sans qu'elle en sçût rien que lorsque toutes les choses furent faites ; mais qu'elle avoit cru être obligée d'obéir en cela comme en tout le reste ; parce qu'elle n'avoit jamais rien consulté sur les commandemens de la Mere Angelique.

En une autre rencontre parlant à cette Dame sur sa sortie de Maubuisson elle dit, que n'ayant accepté cette Abbaye que par obéissance, elle avoit cru qu'il lui étoit permis d'en sortir aussi tôt que l'obéissance ne s'y étoit plus opposée, & que d'ailleurs elle voyoit qu'il y avoit du peril pour elle à y demeurer (puisqu'il y en a toujours dans les charges) & peu de profit pour les autres, parce que les Religieux que l'on donnoit à la maison pour y conduire,

n'approuvant pas les communications qu'elle avoit avec d'autres personnes la faisoient passer pour Janseniste. Ils affoiblissoient son autorité dans l'esprit des Religieuses; en sorte qu'elle ne pouvoit plus les servir; une Supérieure étant inutile à ses filles lorsqu'elles n'ont plus de confiance en elle. Elle ajouta qu'étant incapable de gouverner une si grande maison par elle-même elle avoit besoin de conseil, mais qu'elle n'en pouvoit avoir; parce que pour l'ordinaire les Superieurs donnant pour Confesseurs des Religieux assez simples, & peu expérimentés dans les affaires du monde, ils ne peuvent pas donner conseil dans les choses importantes. Qu'elle se servoit d'un Docteur de ses amis fort expérimenté; mais que les Peres de l'Ordre n'approuvoient pas que l'on se servît du conseil d'autres personnes, sur-tout dans les choses spirituelles & de conscience. Enfin la diversité des conseils n'étant capable que d'apporter du trouble & de la division dans les esprits, qu'elle se trouvoit obligée de faire plusieurs choses sans conseils : à quoi ne trouvant pas pour elle-même de sûreté, elle avoit cru qu'il valloit mieux se retirer.

Dans une autre occasion où la même Dame de Crevecœur faisoit paroître à la Mere qu'elle admiroit sa dépendance envers M. Singlin, elle lui dit qu'elle ne

trouvoit son repos que dans la dépendance ; que chacun doit être assujetti à quelque Supérieur, mais particulierement les Religieuses, qui ayant fait vœu d'obéissance ne pouvoient plus s'en dispenser en quelqu'état qu'elles fussent. Que les Supérieures devoient être aussi assujetties que les autres, puisqu'elles ne laissoient pas d'être Religieuses ; & qu'elle avoit cette consolation de n'avoir jamais rien fait par elle-même en quelqu'état qu'elle eût été, & que ç'avoit été une des raisons qu'elle avoit eue de sortir de Maubuisson, de ne pouvoir avoir de conseil aussi souvent qu'il eût été nécessaire.

Son obéissance étoit aussi étendue que l'humilité de son cœur qui la produisoit étoit profonde. Ayant offert à Dieu sa volonté, elle ne pouvoit considerer comme un faute legere de lui ravir la moindre partie de cet holocauste : ainsi elle s'assujettissoit dans les petites choses, aussi bien que dans les grandes. Elle aimoit à dépendre non-seulement des personnes qu'elle pouvoit regarder comme Supérieures, mais de ses inferieures même, & elle ne faisoit nulle distinction en cela, ne songeant qu'à s'enrichir des trésors de l'obéissance & de la charité, comme parle l'Ecriture, sans regarder la main qui les lui apportoit. Nous rapporterons sur cela quelques faits particuliers.

M. de la Charmoye, & depuis la Mere Angelique lui avoient ordonné d'obéir à la Sœur Candide en tout ce qui concernoit sa santé & ses besoins extérieurs. Son exactitude a été si grande qu'en plus de 30 années elle n'a pas fait la moindre chose sur ce sujet sans le consentement de cette Sœur, & n'a jamais témoigné ni par paroles ni par actions aucune répugnance à lui obéir, quelqu'affection ou quelque mouvement de dévotion qui la portât à faire ou à laisser les choses. Entre un nombre infini d'exemples en voici quelques-uns qui feront juger des autres.

Madame de Crevecœur lui témoignant être surprise de ce qu'elle avoit été à l'infirmerie avant Matines, parce qu'on y alloit communier des malades, & lui disant que cela lui auroit pu redonner la fievre, la Mere lui répondit bonnement : Je n'y devois pas aller, ma Sœur Candide me l'avoit dit hier au soir; mais ce matin étant venue ici elle a dit à la Sœur qui étoit avec nous : Gardez-vous bien d'éveiller notre Mere. Cette Sœur a cru qu'elle lui avoit dit de m'éveiller, c'est pourquoi j'en ai été surprise, & j'ai même rompu le silence pour lui demander qui lui avoit dit de m'éveiller; c'est pourquoi quand elle m'a dit que c'étoit ma Sœur Candide, je n'ai plus fait de difficulté; mais quand j'ai été hé-

billée j'ai été bien surprise de voir ma Sœur Candide qui m'a dit tout étonnée que ce n'avoit point été son dessein. Sur cela je commençois aussi-tôt à me deshabiller; mais comme elle a vu que j'étois toute prête, elle a trouvé bon que j'y allasse, & ainsi j'y suis allée. Il semble que Dieu l'a voulu, ayant permis ce mal entendu où personne n'a fait de faute. La Mere des Anges pratiquoit ce qu'elle disoit souvent, que l'on doit obéir à son Infirmiere en ce qui regarde la santé comme à sa Supérieure, & que les malades ne doivent point dire qu'elles sont incapables des pratiques de la religion : la maladie leur en fournit en toutes les occasions, puisqu'elles peuvent pratiquer l'obéissance dans la soumission qu'elles rendent à l'Infirmiere, la mortification en prenant les remedes qu'on leur donne, la pénitence dans la souffrance de leurs maux, & même le jeûne en se contraignant à prendre les nourritures qui sont nécessaires, & en se privant de celles qu'on pourroit désirer qui sont contraires à la santé. Car la maxime de la Mere étoit qu'une malade ne doit jamais demander ni refuser, mais se laisser conduire. Elle disoit cependant que quand on avoit envie de quelque chose permise en soi, & que ce desir occupoit & distrayoit l'esprit, elle croyoit qu'il val-

soit mieux la demander en sachant néanmoins de se préparer à en porter doucement & patiemment le refus, parce que quelquefois ce grand desir nous nuit plus que la satisfaction que nous pourrions prendre, parce qu'il embarrasse & remplit l'esprit. Elle disoit qu'elle suivoit elle-même cette pratique en pareil cas.

Une jeune fille, qui est maintenant Religieuse Professe du P. R. ayant été mise Pensionnaire en cette maison contre son gré, & l'éducation toute mondaine & toute séculiere qu'elle avoit eue lui donnant beaucoup d'eloignement de la Religion, elle entra dans une mélancolie si grande, qu'elle sembloit surpasser la portée d'un enfant de son âge qui etoit de 12 ou 13 ans. La Mere Angelique qui avoit une grande charité pour elle & un grand desir de la gagner à Dieu & de l'arracher du monde où elle prévoyoit qu'elle pourroit se perdre, pria la Mere des Anges de trouver bon que cet enfant fût à sa chambre aider à la Sœur Candide à de petits ouvrages. La Mere l'ayant agréé, la Sœur Candide se servoit de cette Pensionnaire pour la plûpart de ses messages, parce qu'elle la vouloit divertir, & sur-tout elle l'employoit souvent à aller querir la Mere lorsqu'elle étoit trop long-tems à l'Eglise. Cette fille se souvient que dans quelque

profonde attention à Dieu que sur la Mere, elle quittoit sa priere au même moment qu'elle lui disoit: Ma Mere, ma Sœur Candide vous prie de revenir à la chambre. Elle revenoit pour sçavoir ce que la Sœur Candide desiroit, qui n'étoit d'ordinaire rien autre chose que pour la prier de ne se pas tenir si long tems à genoux, à mediter ou à dire des Pseaumes. Quand la Mere voyoit que ce n'étoit que cela, elle se mettoit à soûrire, & se tenoit quelque tems à sa chambre à lire ou à faire quelqu'autre chose, & puis elle lui disoit bonnement: Je me suis reposée, voulez-vous bien que je retourne? Elle faisoit toujours exactement ce que la Sœur Candide lui disoit. Mais il arrivoit aussi assez souvent que pendant que la Sœur Candide envoyoit querir la Mere par la petite fille, elle même Sœur Candide s'en alloit, & étoit quelquefois très-long tems à revenir à la chambre; la Mere cependant l'attendoit sans impatience, sans inquiétude, & sans jamais se plaindre, lorsqu'elle étoit revenue, de l'avoir ainsi envoyée querir, & de s'en être allée. La Mere étant souvent malade avoit quelquefois besoin de prendre quelque petite chose l'aprés-dîner. Comme la Sœur Candide étoit fort occupée, elle ne songeois pas le plus souvent à le lui faire prendre qu'à l'heure de Vêpres, & quelquefois la Mere étant

déja sortie pour y aller ; mais cependant quelque pente que la Mere eût pour les observances, & quelque dévotion qu'elle eût d'assister à l'Office, elle perdoit le commencement de Vêpres dès que la petite fille lui avoit dit que la Sœur Candide l'en prioit. Cette Pensionnaire admiroit beaucoup cette soumission ; mais comme elle étoit malicieuse, elle pensoit que si la chose coutoit plus à la Mere, peut-être ne la feroit-elle pas sans témoigner au moins quelque répugnance. Dans cette pensée elle voulut éprouver jusqu'où iroit sa vertu ; c'est pourquoi quand la Sœur Candide lui avoit dit, Ma fille, dites à la Mere des Anges qu'il faut qu'elle prenne quelque chose avant que d'aller à Vêpres ; la petite fille avoit souvent la malice de laisser sortir la Mere de la chambre sans lui rien dire, de lui laisser descendre deux grands escaliers, de lui laisser mettre son manteau, faisant le guet à l'œil pour voir quand la Mere seroit sur le pas de la porte du chœur, puis quand elle la voyoit monter à sa place, elle lui venoit dire, Ma Mere, ma Sœur Candide vous prie de prendre quelque chose, elle prépare tout ce qu'il faut. La Mere lui disoit en souriant, Ça, ma fille, je m'en vais. Elle ôtoit son manteau, remontoit à la chambre, prenoit son bouillon ou autre chose, puis re-

descendoit & retournoit à Vêpres.

On ne rapporte que ces petits faits, parce qu'on n'a pas la mémoire assez présente sur les autres ; mais on peut assurer en general que dans les grandes & dans les petites rencontres son obeissance étoit également simple & promte.

XII. RELATION.

De sa régularité, de son silence & de la sainte liberte qui lui faisoit sans scrupule blesser l'un & l'autre quand la nécessité de la charité le demandoit.

LA RÉGULARITÉ de la Mere étoit si remarquable, que dès les premiers jours de son entrée en religion elle étoit un objet d'admiration aux plus anciennes Religieuses, & aux deux Meres même qui ont souvent dit qu'il sembloit que l'esprit de religion & d'observance fût né avec elle. Elle a conservé cet esprit toute sa vie, sans que les grandes affaires de Maubuisson l'aient pu altérer. Les huit ou neuf premieres années qu'elle fut Abbesse Dieu lui donnoit quelque santé, elle ne se dispensa jamais ni de l'Office du jour & de la nuit, ni d'aucune observance, quelque petite qu'elle fût, excepté dans le cas d'une nécessité indispensable. Elle se faisoit éveil-

ler un peu devant Matines, afin d'aller elle-même sonner le premier coup, comme il est porté dans la Regle, quoiqu'elle se couchât toujours fort tard, parce qu'elle prenoit le soir pour écrire & expédier des affaires qu'elle avoit remises à la nuit pour pouvoir suivre le jour les observances.

Après Matines elle alloit ordinairement visiter les infirmeries du noviciat, qui n'étoient jamais dégarnies à cause du grand nombre de filles qu'elle prenoit à l'épreuve, & elle leur rendoit les services les plus bas. Elle venoit faire cela sans bruit, ayant peur d'éveiller celles qui dormoient, ou pour empêcher que l'on ne la reconnût, & que ces filles ne fussent honteuses se voyant servies en choses si basses par la Mere Abbesse. Elle ballayoit elle-même sa cellule & se servoit en toutes choses.

On faisoit toujours une heure & demie de travail commun. Il consistoit à ballayer la maison, porter du bois, du linge les jours de lessive, sarcler au jardin, cueillir les fruits, les ramasser, avoir soin des pois, des féves, des orges, des avoines, &c. La Mere ne manquoit jamais, à moins d'être malade ou d'être occupée à une affaire qui ne pût se remettre, à se trouver à ce travail, à s'y mettre aussi-tôt, & aussi avant que la moindre des Sœurs du noviciat. Elle alloit à son rang laver les écuelles;

sans y manquer jamais. Depuis même qu'elle devint infirme elle ne se dispensoit de ces observances que le moins qu'elle pouvoit. Son cœur l'y portoit toujours, & faisoit qu'elle surmontoit ses propres infirmités pour s'y pouvoir rendre, & son esprit portant son corps elle faisoit, non ce que celui-ci vouloit, mais ce que le premier aimoit.

Pour son silence & son recueillement il étoit tout-à-fait extraordinaire. Le silence étoit en elle une vertu universelle qui calmoit tout au dedans & au dehors. Elle étoit succinte en ses discours, & trouvoit toujours moyen de diminuer les paroles dans la plus grande nécessité de parler. Elle avoit un ton de voix & une maniere de parler qui inspiroit le silence. On ne voyoit en elle aucun mouvement impétueux ou trop libre, ou trop vif. Tout y étoit calme, modéré, tranquille, doux, humble & sans affectation, & la promtitude avec laquelle l'Esprit de Dieu la corrigeoit de l'activité & de la vivacité qui lui étoit naturelle (ce qui paroissoit quelquefois comme un éclair) servoit à faire connoître combien son ame étoit assujettie à la loi de l'esprit. Les restes d'une si legere infirmité en l'humiliant faisoient reconnoître aux autres que la vertu est un don de Dieu, & non de la nature, & qu'ainsi chacun peut

y aspirer ; puisque Dieu qui a santifié les Saints qui étoient fragiles comme nous, nous peut rendre forts & vertueux comme eux. Jamais elle ne demandoit rien pour se satisfaire, nouvelles & autres choses. Jamais elle ne disoit rien qui pût marquer une personne qui se divertit ou qui s'épanche ; & elle avoit un tel soin d'éviter ces défauts, qu'elle disoit quelquefois qu'elle trouvoit plus d'avantage à parler & à converser avec des personnes sujettes à rapporter les choses autrement qu'elles ne sont, soit par scrupule ou par pointillerie, manque de jugement ou autrement : car, disoit-elle, quand on parle avec une personne qui va bonnement, & dont on ne craint rien, la nature se porte aisément à s'ouvrir, à s'épancher, à dire ses sentimens, à prendre part à ceux des autres : ce qui cause souvent de grands maux à l'ame, au lieu que la gêne où l'on est avec ces autres sortes de personnes, quoique fort pénible, est fort salutaire, parce qu'elle nous retient. Mais ce qui est merveilleux, c'est que cette régularité & ce silence étoient sans scrupule & n'avoient rien de contraint. La pente de son cœur y étoit toujours, mais elle suivoit sans peine une autre maniere d'agir quand la nécessité de la charité le demandoit : en voici quelques exemples entre plusieurs dont on ne se souvient qu'en general.

Une

Une personne lui ayant été porter des lettres un jour de fête pendant qu'elle entendoit la Messe, elle voulut la quitter aussi-tôt pour les lire; ce qu'elle ne fit pourtant pas, parce que la personne lui dit qu'elle attendroit bien que la Messe fût dite. Après la Messe, comme on lui témoignoit être surpris de la facilité avec laquelle elle étoit disposée à quitter la Messe pour lire les lettres, elle fit réponse: Quand une Sœur m'aborde, je ne sçai pas si ce qu'elle me veut dire n'est point pressé; C'est pourquoi je quitte aussi-tôt, parce que la charité est préférable à tout; elle ne gâte jamais rien. Je ne veux pas être cause qu'une Sœur s'impatiente en attendant après moi, ou qu'elle manque à quelque chose de son devoir en perdant du tems à m'attendre; car nous sommes aussi coupables des fautes ausquelles nous avons donné occasion, que de celles que nous faisons nous-mêmes.

Madame de Crevecœur lui disoit un jour comme par forme d'excuse, qu'elle lui avoit donné bien de la peine au commencement de sa retraite à P. R. en ne l'entretenant que de bagatelles, & qu'elle admiroit comment elle l'avoit pu souffrir, sans témoigner au moins qu'elle s'en trouvoit importunée. La Mere lui répondit qu'elle ne croyoit point avoir perdu son

tems, & qu'elle n'en avoit eu nulle peine; que les personnes qui sortent du monde ont tellement l'esprit plein de ces choses, qu'elles ne sçauroient s'empêcher d'en parler; que pourvu que les choses ne soient pas mauvaises, mais seulement agréables & divertissantes, on ne les doit pas reprendre; qu'il les faut écouter bonnement en priant Dieu de leur vuider le cœur des affections, & l'esprit des images du monde, pour les remplir de son amour & des choses utiles à leur salut. La Mere sembloit avoir la maxime du premier Apologiste de la foi chrétienne, sans peut-être l'avoir jamais sçu, que si les longs discours & la multitude des paroles est souvent un défaut qui doit donner de la honte, jamais on n'en doit rougir comme d'un défaut quand ils peuvent contribuer à la justification & à l'édification des ames: car si d'une part elle étoit très-succinte en paroles, & en toutes les rencontres où les autres cherchoient une vaine satisfaction ou une bienséance humaine & séculiere, & s'il ne se pouvoit rien ajouter à son amour pour le silence & à son exactitude pour le garder, il n'y avoit aussi peut-être personne plus disposée à s'ouvrir & à se répandre quand les paroles & les entretiens pouvoient servir à consoler, à instruire & à édifier le prochain. Alors elle faisoit pa-

roître que la loi n'eſt point en effet impoſée au juſte, mais que la charité qui eſt l'ame de la loi commande & regne ſur lui abſolument. Nous avons vu cela en un nombre infini d'occaſions, & generalement à l'égard de toutes les perſonnes qui avoient beſoin d'elle en quelque maniere que ce fût.

Sur cela la Religieuſe, dont il eſt parlé dans la Relation précédente, ſe ſouvient que pendant qu'elle étoit Penſionnaire, & qu'elle travailloit avec la Sœur Candide, la Mere s'abaiſſoit bien juſqu'à l'entretenir ſouvent, & quelquefois fort longtems de choſes agréables. Elle mêloit toujours quelques paroles pour la mener à Dieu. Elle paſſoit même plus avant, car pour charmer mieux la profonde triſteſſe où étoit cette Penſionnaire, elle chantoit & lui apprenoit à chanter des Cantiques ſpirituels & quelques chants de l'Egliſe, au lieu des airs prophanes qu'on lui avoit appris. Et cette fille confeſſe que la condeſcendance de la Mere, qui mettoit ſes délices dans le ſilence & la priere, lui a plus ſervi pour ſortir de ſa mélancolie, & entrer dans le bien, que toutes les grandes inſtructions qu'on lui auroit pu donner avec une conduite plus ſeche.

La Mere a fait paroître à Maubuiſſon cette charité qui ſe rend foible avec les foi-

bles, pour gagner les foibles, & enfant avec les enfans, pour rendre ces enfans hommes parfaits en Jesus-Christ; sur-tout à l'égard de Mad. Palluau Abbesse d'Argensoles, qu'on lui avoit donnée pour tâcher de la former. Car cette Abbesse qui n'étoit alors âgée que de 17 ans, & dont l'humeur naturelle étoit outre cela assez enfantine, avoit besoin que l'on s'accommodât à son caractere, & qu'on ne la traitât pas sérieusement & avec sévérité. La Mere lui témoignoit non-seulement toute la tendresse & l'amitié qu'elle pouvoit desirer: mais elle l'entretenoit si familierement & si gaiement, que si on ne l'eût vue que dans ces tems-là, on eût crû qu'elle étoit capable de se divertir aux mêmes choses que la jeune Abbesse. Elle sembloit se revêtir de ses inclinations dans les conversations familieres, pour la rendre ainsi capable, en s'insinuant dans son esprit, de se revêtir elle-même de l'esprit de l'Evangile & de la Religion dont elle travailloit à l'instruire en toutes rencontres par ses paroles & par actions. La condescendance de la Mere en ce point est d'autant plus admirable, qu'elle ne produisoit point l'effet naturel que produit celle qui est humaine, qui a donné lieu à ce proverbe; que la familiarité engendre le mépris. Car celle que la Mere avoit pour cette fille, quoique très-...nde, ne diminuoit en rien le profond

respect que sa vertu & sa sagesse lui faisoit mériter. Un seul regard & un air un peu grave de la Mere suffisoit pour tenir Mad. d'Argensoles dans l'ordre & l'exacte discipline.

Nous ne rapportons que ces petits faits dont nous nous souvenons en particulier. Mais nous pouvons assurer, que la Mere étoit en toute occasion & à toute heure, dans cette sainte liberté qui la rendoit également capable & également disposée à rentrer dans soi-même, pour s'y occuper de Dieu & de son ame, & à sortir au dehors pour servir le prochain.

XIII. RELATION.

De son affection pour la pauvreté, & du soin qu'elle avoit de la pratiquer.

LA MERE a toujours aimé & pratiqué cette vertu en quelque lieu, & en quelqu'état qu'elle ait été. Pendant qu'elle a été à Maubuisson, sans être malade, elle a toujours couché dans une cellule dont les petits meubles étoient, autant qu'elle le pouvoit, plus pauvres & plus simples que ceux des autres Sœurs. C'étoit la coutume à Maubuisson de cueillir tous les ans les roseaux à la S. Yves, que l'on portoit dans une grande chambre, afin que

chaque Sœur y vînt faire des balais pour sa provision de l'année. La Mere ne manquoit jamais d'y venir comme les autres & de faire son balai pour sa cellule. Outre cette cellule la Mere avoit une chambre où elle faisoit les affaires & parloit aux Sœurs. Tous les meubles en étoient pauvres : & les Sœurs qui la servoient n'auroient jamais osé porter à sa chambre un plat de fayence, ou choses semblables ressentant tant soit peu le monde, non pas même dans ses maladies, tant elles étoient persuadées de son amour pour la pauvreté.

Elle ne vouloit point avoir de feu à sa chambre, & quand on y en avoit fait elle le faisoit éteindre, dès qu'elle en sortoit pour aller à l'Office ou ailleurs : ce qui incommodoit fort la Sœur Candide, parce qu'elle vouloit que la Mere se chauffât quand elle revenoit de l'Eglise ; & cependant il se passoit bien du tems avant qu'elle eût rallumé le feu : en sorte qu'à peine étoit-il allumé qu'il falloit que la Mere sortît pour quelqu'autre observance : ce qui obligea la Sœur Candide à avoir des fagots de serment pour en jetter un au feu au retour de l'Office. Quand elle se plaignoit à la Mere de ce qu'elle ne vouloit pas qu'on entretînt du feu à sa chambre, elle répondoit que les pauvres n'en avoient pas.

Elle avoit le même amour de la pauvreté dans ses habits, les voulant user entiere-

ment : ce qui donnoit encore bien de l'exercice aux *Robieres* qui lui en vouloient faire de neufs. La Sœur Candide se souvient que ces Sœurs l'ayant une fois si importunée, qu'elle ne pouvoit point se défendre de leur laisser faire ses habits ; dès qu'elle les eut elle les changea avec une Sœur de sa taille, dont elle prit les vieux.

Si elle aimoit tant la pauvreté pour elle même, elle ne l'aimoit pas moins pour la maison, ayant souvent dit aux Peres de l'Ordre, à la S. Candide & à plusieurs autres, que les richesses étoient la ruine des maisons ; qu'il y avoit une malediction sur ces grandes Abbayes qui faisoit que le bien ne pouvoit pas s'y établir ; qu'elle croyoit que les richesses attiroient cette malédiction, & que pour la détourner & se rendre Dieu favorable, il falloit appauvrir les maisons par de grandes aumônes.

Elle appelloit l'aumône & la priere, les armes qui défendent les maisons de leurs ennemis, & les protegent dans les grandes contradictions ; & comme il y en avoit d'extrêmes à souffrir dans Maubuisson, elle avoit sans cesse en main ces deux armes défensives, comme on le verra dans la suite.

Elle ne vouloit point travailler à s'enrichir ; parce que, disoit-elle, le bien est la source de la désunion, & la pauvreté la source de la paix. C'est pourquoi elle évitoit les procès tant qu'elle pouvoit, & ne

vouloit point chercher les moyens de rentrer dans les anciens biens & titres de cette Abbaye qui avoient été aliénés par les malheurs du tems.

Sur ce sujet la Sœur Candide se souvient d'une histoire. M. l'Abbé de Prieres ayant conseillé à la Mere de prendre pour Procureur Dom François ***, qu'il louoit comme un bon Religieux, fidéle, affectionné & très-intelligent dans les affaires, elle y consentit, à condition qu'elle le verroit auparavant pour en juger. Dom François vint donc à Maubuisson: mais la Mere étant pour lors malade envoya la Sœur Candide le voir. Elle l'entretint familierement, & ce Religieux lui rapportoit toute sa conduite dans les affaires. Il lui dit entr'autres choses, qu'il avoit fait revenir à l'Abbaye des Vaux de Cernay quantité de biens & anciens titres par le moyen de quelques actes qu'il avoit trouvés dans les Archives, qui étoient très-bons en eux-mêmes, mais qui ne pouvoient être reçus au Parlement, parce qu'ils n'avoient pas de signature: que cela l'avoit d'abord embarrasé, mais qu'il s'étoit tiré de cet embarras par cette invention. Il avoit fait au bas de ces actes une signature grifonnée, qu'il avoit après rongée comme auroient pu faire des rats; & que cela lui avoit parfaitement réussi, parce que Messieurs du Parlement avoient cru que cette piéce étoit

un ancien titre, qui par sa grande vieillesse étoit tout rongé par les rats ; & sur cette supposition ils avoient jugé en faveur des Veaux de Cernay, ajoutant qu'on n'avoit qu'à lui donner les papiers de Maubuisson, qu'avec de bonnes inventions semblables on rentreroit aisément dans les biens aliénés. La Sœur Candide ne lui dit rien, mais elle vint rendre compte de tout cet entretien à la Mere, qui ayant oüi cette belle histoire, fit un grand soupir, & dit : Ma Sœur, en voilà assez. Dieu nous garde d'enrichir la maison par de tels moyens. Il faut le remercier, & n'entrer pas davantage en discours.

Les Peres étoient tous extrémement portés à faire toujours de nouveaux procès pour faire venir du bien au monastere. La Mere gémissoit, disant que son desir n'étoit pas d'accroître le bien de la maison ; mais que sa crainte étoit de la voir riche ; qu'il falloit craindre que les richesses n'en fussent la perte devant Dieu, que pour elle elle se contenteroit de se défendre quand elle seroit attaquée, après même avoir fait son possible pour faire entrer les parties en raison.

Elle avoit un soin continuel de visiter les offices pour voir s'il n'y avoit rien de superflu, & pour recommander aux Officieres de pratiquer la pauvreté en ce qu'elles avoient entre les mains, leur disant qu'el-

les devoient avoir pour cela un amour singulier & une exacte vigilance, non-seulement par le desir d'être fidelles à la promesse qu'elles avoient faite à Dieu d'être pauvres, mais encore par un mouvement de charité, parce que l'on se rendoit ainsi plus capable d'assister les pauvres à qui on distribuoit fidelement tout ce que l'on épargnoit. Elle exécutoit dans ce point comme dans les autres avec un soin extrême ce qu'elle disoit à ses filles, & non-seulement elle se retranchoit en toutes choses de ce qui pouvoit passer pour n'être pas nécessaire; mais souvent elle retranchoit même ce nécessaire, & avec tant d'adresse qu'il falloit veiller continuellement pour le découvrir & pour l'en empêcher. Mais cette application même étoit souvent fort inutile: la charité de la Mere étoit si vive & si ingénieuse, qu'elle surprenoit l'attention des autres, sur-tout en hiver qu'elle passoit ses habits à des pauvres qui venoient à son parloir bien plus souvent que la Sœur Candide n'eût voulu, ou au moins plus secretement; car cette Sœur auroit desiré que la Mere eût au moins demandé d'autres habits pour se garantir du froid; mais elle n'y gagnoit rien, & quand elle s'appercevoit que la Mere s'étoit ainsi dépouillée pour enrichir ces pauvres en secret, & qu'elle lui en vouloit parler, la Mere lui alléguoit tant de raisons qu'on ne pouvoit

s'en défendre, ni repliquer. Tout ce qu'on pouvoit faire étoit de veiller sur elle de si près, que l'on pût lui redonner promtement ce qu'elle-même avoit donné aux pauvres, & empêcher ainsi qu'elle ne souffrît.

La Mere étoit bien éloignée du défaut de ceux qui aiment encore dans leurs parens les honneurs & les biens du monde qu'ils ont méprisés pour eux-mêmes. Elle aimoit la pauvreté pour ses parens. Jamais elle n'a voulu les enrichir; quoiqu'elle en eût toutes sortes de moyens dans l'administration de cette riche Abbaye. Quand la charité l'obligeoit à leur faire quelques biens, c'étoit toujours avec conseil & pour les tirer seulement de la nécessité, & non pour les rendre riches. Car elle disoit que la pauvreté est un si grand bien, qu'il n'en faut pas priver les personnes en leur donnant sujet de s'élever au-dessus de l'état où Dieu les a mis, ou par leur naissance, ou par une conduite particuliere de sa providence.

XIV. RELATION.

De sa mortification en ce qui regarde la nourriture & les autres satisfactions des sens.

LA MERE a toujours travaillé à faire paroître en son corps la mortification de Jesus-Christ, & à orner tous ses sens des

marques de l'Agneau sans tâche. Elle a persévéré près de dix-huit ans, à compter depuis sa profession, dans une étroite observance, en se dispensant ni du jeûne ni de l'abstinence de viande pour ses migraines & autres indispositions passageres. Cette migraine devint plus forte depuis qu'elle fut à Maubuisson. Elle lui prenoit pour le moins tous les quinze jours, & elle étoit presque toujours accompagnée de grands vomissemens. Elle lui prenoit d'ordinaire le matin ; mais elle n'en faisoit rien paroître que le soir, allant à toutes les observances, & expédiant toutes les affaires, jusqu'à ce que n'en pouvant plus elle étoit obligée de se coucher promtement. Cette contrainte irritoit son mal, en sorte que la migraine ne commençoit pour l'ordinaire à diminuer que vers dix ou onze heures. La Sœur Candide faisoit le guet à l'œil, pour observer cette diminution, afin de lui donner de la nourriture, car la Mere n'en demandoit jamais. Elle ne vouloit que la collation que l'on avoit au Couvent ; & le plus que l'on pût obtenir, fut qu'elle souffrît qu'on lui donnât son fruit cuit, lorsqu'on l'avoit donné cru aux Sœurs.

Il est arrivé quelquefois lorsqu'elle avoit eu de fort grands vomissemens, que la Sœur Candide lui vouloit donner du cotignac ou quelque confiture à sa collation ; il

il n'étoit pas possible de la faire résoudre à le manger, à moins que la Sœur Candide l'assurât qu'elle n'avoit pas autre chose à lui donner. Alors elle en mangeoit, mais avec peine & tant de mortification que la Sœur Candide en avoit pitié, & se résolut pour lui épargner cette peine d'avoir du fruit pardevers elle pour le faire cuire dans les besoins de la Mere.

Depuis la Ste Croix jusqu'au Carême elle ne prenoit à collation que trois onces de pain & un peu de fruit. Elle se retranchoit tout ce qu'elle pouvoit. Une Sœur qui a été sept ans *Refectoriere* étant en grande sollicitude de ces retranchemens que la Mere se faisoit pour sa nourriture en alloit faire sans cesse de grandes plaintes à M. de la Charmoye : mais lorsqu'il en parloit à la Mere elle lui disoit de si bonnes raisons, qu'elle le gagnoit ; & bien loin de prendre ensuite plus de nourriture, elle devenoit plus rigide : ce qui affligeoit extrémement cette pauvre Sœur : elle tâchoit par toutes sortes de moyens de tromper la Mere, en lui mettant un plus gros morceau de pain & plus de fruit, croyant qu'elle n'y prendroit pas garde : mais la Mere s'en appercevant se retranchoit encore d'avantage, ne prenant que deux onces de pain à sa collation.

Cette *Refectoriere* a assuré plusieurs fois

que la Mere tout visiblement ne mangeoit jamais selon son besoin, sur-tout lorsqu'elle avoit quelque chose de meilleur : car alors elle ne faisoit presque son dîner que de pain & de potage : ce qui affligeoit bien cette pauvre fille, qui s'en tourmentoit toujours inutilement, parce que la Mere n'en étoit pas moins ferme dans cette pratique.

La Sœur Candide a vu une infinité de fois que le lendemain de ses migraines & de ses grands vomissemens les Sœurs lui vouloient donner quelque chose de ce que l'on donnoit aux Meres anciennes, & que la Communauté n'avoit pas : aussi-tôt qu'elle s'en appercevoit elle demeuroit sans manger attendant que la Communauté fût servie, & alors elle disoit à la Religieuse qui servoit : Ma Sœur, portez ma portion à une telle Sœur, & m'apportez la sienne; & cela avec une telle gravité qu'il étoit impossible de faire autrement. Si quelquefois il se trouvoit des servantes un peu plus hardies que les autres, qui fissent quelque résistance, comme elle ne vouloit parler que briévement au refectoire, elle ne disoit plus rien, mais elle ne mangeoit point du tout ; ce qui obligeoit ces Religieuses de lui porter la portion d'une des Sœurs du noviciat, qu'elle avoit demandée : ce qui s'étendoit si loin, qu'elle ne vouloit pas même qu'on

lui donnât la moindre chose lorsque les Novices n'en avoient pas.

Sur cela la Sœur Candide se souvient qu'un jour pendant la grande maladie de la Mere, dont nous parlerons, comme elle lui faisoit un petit reproche, & se plaignoit d'elle même à elle-même, lui disant : Aussi, ma Mere, vous avez fait une étrange vie. Vous jeûniez toujours comme aux jours des jeûnes d'Eglise ; vous ne mangiez jamais selon votre besoin. Vous avez bien fait pleurer ma Sœur Elizabeth-Agathe. La pauvre fille avoit toujours les larmes aux yeux. La Mere lui répondit, Mais, ma Sœur, je me portois bien, & puis cette fille me vouloit toujours donner des choses extraordinaires, quoique je lui pusse dire : si elle m'avoit donné comme aux autres j'aurois mangé : mais je me retranchois exprès pour essayer de la convaincre en cela.

On a encore remarqué une infinité de fois à Maubuisson & à P. R. que la Mere avoit une disposition si continuelle à se mortifier dans la nourriture, que lorsqu'elle étoit le plus dégoutée, s'il arrivoit qu'elle mangeât quelque chose de bon apetit, & que la Sœur Candide lui dît de ne le point manger, crainte que cela ne lui fit mal, elle quittoit aussi-tôt sans peine & sans replique, sinon qu'elle lui disoit quelquefois

en souriant : Il me semble pourtant que si vous le vouliez cela m'accommoderoit bien. Elle étoit aussi mortifiée en toute autre chose que dans la nourriture. Elle avoit tellement mortifié sa vue, qu'elle disoit elle-même qu'elle ne voyoit plus rien. Et une personne lui disant un jour qu'elle craignoit que des murailles blanchies d'une chambre qu'on lui avoit donnée ne lui gâtassent la vûe, la Mere lui répondit : Ma Sœur, je suis tellement accoutumée à porter la vue basse, que je ne puis plus recevoir d'incommodité de ces choses.

Elle ménageoit toutes les petites incommodités qui arrivoient par inadvertance, comme d'une porte fermée rudement, d'une fenêtre ou d'une porte ouverte, & mille autres petites choses semblables, comme des occasions de se mortifier continuellement sans que les hommes en vissent rien, & sans que l'on ait la gloire de passer pour mortifiée. Elle recommandoit cette sorte de mortification à toutes les personnes qui avoient confiance en elle. Elle mortifioit en toutes choses la curiosité, ne s'informant jamais de rien, ne regardant jamais rien par le motif de se satisfaire, même dans les choses les plus innocentes & les meilleures.

Etant un jour venue voir Madame de Crevecœur en sa cellule, dont la fenêtre étoit sur la porte du dehors, elle baissa son

voile fort promptenent, & ferma le volet. Cette Dame lui dit, ma Mere, vous avez bien peur que l'on vous voie. Elle lui répondit, qu'elle devoit autant s'empêcher de voir, que d'être vue. N'avez-vous pas vu, lui dit elle, dans la Vie des Peres, qu'un Solitaire pour s'être satisfait à regarder labourer des bœufs à la campagne, s'étoit résolu par pénitence, de porter au col toute sa vie une chaîne de fer si pesante qu'il ne pouvoit lever la tête. Pour moi qui ne suis pas en état de faire pénitence à cause de mes infirmités & de mon âge, je dois m'empêcher de faire des fautes. Les personnes fortes & jeunes sont comme des enfans qui tombent souvent sans se blesser, & qui se relevent aussi-tôt, parce qu'ils sont petits & legers. Les personnes qui ont la force de faire pénitence, quoiqu'elles tombent souvent, ne se font pas de tort; au contraire elles se relevent plus fortes qu'auparavant, par la pénitence qu'elles font ensuite; mais les infirmes sont comme des personnes âgées qui ne peuvent tomber sans se blesser beaucoup, & avoir bien de peine à se relever, parce qu'elles ne peuvent faire pénitence; c'est pourquoi elles sont obligées de veiller sur elles avec plus de soin que les autres, de peur de s'affoiblir par des chutes fréquentes sans pouvoir se relever comme il faut.

La Mere étant naturellement fort vive

& fort promte pratiquoit encore excellemment la mortification en arrêtant les mouvemens de son propre esprit, n'agissant jamais qu'après lui avoir donné le tems de se rasseoir, aimant mieux ne pas remédier aux choses que de le faire avec précipitation & avec une vivacité humaine. Elle ne témoignoit jamais ses inclinations & ses aversions, quoiqu'elle fût très-ardente, & elle les mortifioit tellement qu'il étoit impossible de les connoître en la voyant agir. Elle n'épanchoit pas son cœur dans la conversation qu'elle étoit obligée d'avoir avec des personnes qu'elle chérissoit le plus; même dans l'entretien des choses nécessaires & spirituelles, & elle se privoit de leur parler quand il n'y avoit point de nécessité. Souvent quand la Mere Angelique & la Mere Agnès étoient ensemble en conversation, s'il étoit nécessaire que la Mere allât leur parler, elle le faisoit, mais disoit succintement ce qu'elle avoit à leur dire, écoutoit leur réponse, & s'en alloit sans dire aucune parole & sans prendre part à leur entretien par le moindre geste ni par la moindre demande. Elle agissoit ainsi à l'égard de M. Singlin & des autres Messieurs : ce qui ravissoit souvent la Mere Angelique, qui s'écrioit quelquefois : Voilà ce que c'est qu'une personne vertueuse ! Cette Mere nous condamne sans parler toutes tant que nous sommes. Les

sens & l'esprit humain n'entendent rien à sa vertu. C'est une vertu qui a du rapport à celle de la Vierge.

Cette grande vigilance à mortifier ses inclinations faisoit assez souvent douter, aux personnes même spirituelles, qu'il n'y eût de l'indifférence en elle. Cependant il n'y avoit rien de plus éloigné de son humeur naturelle & de l'esprit de gratitude, qui étoit un effet de sa profonde humilité. Cela se voyoit dans les occasions.

Il nous souvient sur cela que la Mere Agnès ayant eu une fois un mal considérable qui nous fit peur, chacun se remuoit, & alloit allarmé à la chambre de la malade lui témoigner l'affliction que donnoit cette maladie. La Mere des Anges fut presque seule à ne se point remuer. Elle alloit très rarement à la chambre, en sorte que la Mere Agnès crut qu'elle étoit assez indifférente sur sa maladie. Cependant la Mere faisoit des prieres particulieres pour elle, & demandoit à Dieu sa santé avec beaucoup d'instance. Ayant un jour rencontré la Mere Madelaine de Ste Agnès, elle lui donna un petit papier dans lequel il y avoit du linge qui avoit touché à la sainte Epine, & lui dit : Ma Soeur, portez cela, je vous prie, à la chambre de la Mere Agnès, & dites à nos Soeurs que je les prie de lui mettre cela sur la tête. J'espere que Dieu aura pitié de nous, & qu'il

la guérira. Je suis au dernier jour de ma Neuvaine. Je l'aurois été porter moi-même, mais je ne l'ai pas voulu. Il faut l'épargner, & ne lui pas faire de bruit sans nécessité. La Mere Madelaine de Ste Agnès obéit. Chacun fut surpris, & la Mere Agnès la premiere, dans la forte persuasion où elle & les autres étoient de la grande indifférence de la Mere des Anges; ce qui ne contentoit pas les Sœurs qui étoient auprès de la Mere Agnès, qui depuis ce jour commença à se mieux porter.

La Mere des Anges fit pendant un an des prieres pour un neveu & une niéce de ma S. Candide, sans en rien témoigner à cette Sœur, & sans lui faire paroître la grande affection qu'elle avoit pour elle & pour ses parens, renfermant ces mouvemens de tendresse qu'elle éprouvoit pour cette Sœur & pour les autres, & cela pendant trente ans qu'elles ont été ensemble. Dieu benit tellement ces pauvres enfans, qu'au bout de l'an des prieres de la Mere, jour pour jour, ils furent tous deux consacrés à Dieu, le neveu aux Bénedictins, la niéce aux Urselines d'Orleans. La Mere l'ayant appris, elle dit simplement à la Sœur Candide: Il faut bien rendre graces à Dieu; j'ai grande joie du bien de ces pauvres enfans; il y a un an que je prie Dieu pour cela.

On donnera incessamment la fin ces Relations.

XV. RELATION.

Son extraordinaire patience dans ses maladies.

TOUTE la vie de la Mere a été un exercice continuel de patience, ayant toujours été traversée, & sur-tout durant 22 ans qu'elle a demeuré à Maubuisson, pendant lesquels elle a eu une continuelle persécution à souffrir de la part des Peres de l'Ordre. Mais ce qu'elle a fait paroître dans ses maladies est si merveilleux, que nous avons cru le devoir mettre dans une Relation particuliere.

Le travail de corps & d'esprit pendant les neuf ou dix premieres années de son séjour à Maubuisson a été si excessif, que la Mere Angelique toute étonnée disoit ne pouvoir comprendre comment elle avoit pu résister. Ce travail joint à l'austérité de la Regle qu'elle avoit pratiquée exactement, lui ayant échauffé le sang, elle fut au bout de ce tems horriblement travaillée des émoroides. Elle garda le silence autant qu'elle put; mais enfin les douleurs devinrent si excessives, qu'elle ne put plus les dissimuler. Elle en fut tourmentée deux ans durant avec une si grande violence, qu'elle en est tombée plus de douze fois en de grandes foiblesses, jusqu'à perdre

connoissance, & une fois même on la tint pour morte. Cependant dans les douleurs excessives elle conservoit une douceur & une paix avec une attention à Dieu si grande, qu'il sembloit qu'elle n'eût point de mal. Jamais elle ne demandoit ni nourriture, ni remedes, ni soulagement, en sorte qu'il falloit que la Sœur Candide devinât ce qu'il lui falloit. La Mere s'abandonnoit à cette Sœur comme un petit enfant qui n'auroit eu ni discernement pour juger ce qu'il lui falloit, ni parole pour le demander. Cette paix & cette douceur étoit si grande qu'elle paroissoit sur son visage; en sorte que les Médecins, & sur tout M. de S. Jacques, pour lors Doyen de la Faculté, qui étoit venu à Maubuisson pour consulter son mal, disoit qu'on n'auroit jamais cru à la voir qu'elle souffrît, si l'état de ses maux, où la cangrene commençoit à se mettre, n'eût convaincu que ses souffrances étoient extrêmes. Pendant les deux ans de ce mal fâcheux qui l'obligeoit de garder presque toujours le lit, elle eut une colique billieuse qui lui dura treize jours sans relâche. On crut qu'elle mourroit: car elle étoit accompagnée d'une forte fiévre avec de grands vomissemens qui duroient jour & nuit. Elle ne pouvoit retenir aucune nourriture, de quelque espece & en quelque petite quantité qu'elle fût;

& aucun remede ne lui donnoit de soulagement. Il y avoit dix jours qu'elle n'avoit pas dormi un moment. M. Duval Médecin ordinaire de l'Abbaye ne sçachant que faire, & desirant extraordinairement la guérison de la Mere qu'il estimoit fort, fit venir des Medecins de Paris : de ce nombre étoit M. de S. Jacques. Ces Messieurs, avant que d'entrer en consultation, s'informerent de la maladie & de toutes les circonstances. Ils en furent surpris, ne pouvant comprendre comment une personne pouvoit être dans de si grands maux, & en même tems dans une aussi grande tranquillité que celle où paroissoit la Mere. Ils disoient avec étonnement à M. Duval: Si vous ne nous assuriez pas de tout ceci, nous ne le croirions pas. Puis en regardant la Mere, ils ajoutoient; mais Madame est bien jeune! Il est vrai, dit-il, qu'elle n'est pas âgée; mais la sérénité de son visage vient de la paix & de la patience extraordinaire que Dieu lui donne, plutôt que de son âge. Et j'ai toujours remarqué, que quand elle a plus de mal, c'est alors que la douceur de son esprit paroît plus sur son visage qui est aussi paisible que celui d'un enfant. Ces Messieurs cherchant ensuite toutes sortes de moyens pour la soulager, s'aviserent une fois d'ordonner qu'on lui donnât un peu de nourriture, & qu'en

même-tems on lui appliquât sur le ventre une grande ventouse, croyant que cela empêcheroit qu'elle ne vomît. On exécuta cette ordonnance : mais l'effet fut tout contraire à ce que l'on prétendoit ; car d'un côté la colique travaillant la Mere, le mal de cœur de l'autre, & la ventouse la tirant & la tourmentant, cela lui donna de telles angoisses & de si grandes douleurs, qu'il sembloit qu'elle alloit mourir. La Sœur Candide la voyant en cet état, lui dit : Ma Mere, vous n'en pouvez plus. Il est vrai, dit-elle, que j'ai de grandes douleurs. La Sœur Candide voulut ôter la ventouse ; mais la Mere l'empêchoit, disant qu'il falloit obéir & souffrir cette incommodité, puisque les Médecins l'avoient ordonné. Néanmoins la Sœur Candide voyant ses excessives douleurs la lui ôta, & la Mere lui avoua ensuite qu'elle croyoit que si on la lui avoit laissée, elle en seroit morte. Lorsque la Mere étoit dans l'excès du mal, c'étoit alors que sa joie s'augmentoit, & elle se sentoit si transportée d'amour vers la céleste patrie, qu'elle chantoit deux ou trois fois sur un chant d'Eglise ces paroles : *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi : In domum Domini ibimus.* Ce chant étoit le signal qui faisoit connoître quand elle croyoit devoir en mourir : ce qui causoit une profonde douleur & des

larmes très-ameres aux filles : car la Mere avoit tellement gagné leur cœur par son extrême bonté, que leur affection les attachoit à elle, malgré tous les nuages que les discours des Peres causoient dans leur esprit. Cette affection augmentoit les peines de la Mere dans ses maladies ; car dans quelqu'accablement de mal qu'elle fût, il étoit impossible d'empêcher ces filles de lui venir parler sans cesse, quelque chose qu'on leur pût dire. Elle les recevoit avec la même douceur & la même bonté que si elle n'eût point eu de mal. Mais enfin le Médecin jugea que cela augmentoit visiblement la maladie de la Mere, & que cela même dans l'extrême foiblesse où elle étoit, la mettoit en péril de sa vie. On fut contraint de le faire sçavoir au Supérieur M. de la Charmoye, qui vint exprès à Maubuisson pour parler aux Sœurs à ce sujet, leur ordonnant de ne point aller trouver la Mere quand la Sœur Candide leur diroit qu'elle n'étoit point en état de parler, & ordonnant d'autre part à la Sœur Candide de les avertir bonnement quand elle le seroit, & de les y faire aller l'une après l'autre.

Pendant cette grande maladie de la Mere, M. de S. Cyran passa par Maubuisson, sans sçavoir l'état de la Mere, qui ne put le voir, parce qu'on ne vouloit pas s'exposer

à le faire entrer à cause des Peres. La Sœur Candide le vit au parloir, lui conta toutes choses, les maux extrêmes de la Mere, sa soumission à Dieu, sa dépendance prodigieuse de celle qui la servoit, sa profonde paix. Comme M. de S. Cyran admiroit toutes ces choses, & qu'il lui faisoit tout particulariser, la Sœur Candide s'avisa de lui dire: Mon Pere, voulez-vous la voir. Le peut-on, répliqua-t-il? On le peut en ouvrant cette porte. Oui, dit M. de S. Cyran: mais ne s'en appercevra-t-elle pas, n'en aura-t-elle point de peine? Non, dit la Sœur Candide, car je viens de sortir d'avec elle, & je suis assurée qu'elle est en oraison, car elle y entre aussi-tôt qu'elle est seule. Sur cela elle ouvrit la porte du petit parloir, laquelle étant ouverte on pouvoit voir de la grille sur le lit de la Mere. M. de Saint Cyran fut un quart d'heure à regarder dans une profonde admiration la paix merveilleuse de la Mere dans les extrêmes douleurs où elle étoit à cette heure là, & il dit ensuite avec une petite exclamation, « Il faut » avouer que c'est une ame bien possédée de » Dieu, puisqu'elle ne s'apperçoit pas qu'on » la regarde, & qu'elle est toujours en prie» res! » Elle a conservé dans toutes ses maladies & dans la continuelle infirmité où elle a été le reste de sa vie, c'est-à-dire plus de vingt ans durant, la même paix, la même

joie, la même dependance, la même mortification, & même dans la derniere, comme nous dirons à la fin, qui servit à faire voir que la charité ne résiste pas seulement à tous les flots des diverses peines qui agitent la vie des hommes sur la terre ; mais qu'elle est plus forte que la mort même, & qu'elle en surmonte aisément l'amertume par la gloire de son espérance qui lui montre de si près les biens dont elle doit jouïr.

XVI. RELATION.

Sa charité envers le prochain : comme elle supportoit les personnes foibles, & excusoit autant que cela étoit possible, les plus grandes fautes.

LA MERE pouvoit dire comme le Saint Homme Job, que la douceur & la bonté étoient nées avec elle. Elle avoit une tendresse extraordinaire de cœur pour le prochain, & une affection toujours agissante pour le servir dans ses nécessités corporelles & spirituelles. Nous marquerons ailleurs plus particulierement les grands secours que les pauvres & les affligés ont reçus d'elle dans leurs besoins, & nous ne ferons ici que dire en general & en peu de mots les effets de sa charité à l'égard du

prochain ; & sur-tout des foibles.

Quand les filles entroient à Maubuisson, elle les recevoit avec tant de bonté & de cordialité, qu'elle les gagnoit, & leur ouvroit aussi-tôt le cœur. Elle les entretenoit bonnement, & quand ces filles la traitoient de Dame, ne sçachant pas les coutumes, elle leur disoit doucement, Ma fille, il n'y a point ici de Dame, nous sommes toutes Sœurs. Retenez bien cela, je suis votre Sœur. Elle les faisoit manger à sa chambre, elles les servoit elle-même, & quand elle voyoit ces filles honteuses, elle leur disoit : Mangez, ma fille, on ne fait pas ici comme dans le monde, nous ne sommes toutes qu'un. Souvent elle les menoit coucher, & prenoit garde que rien ne leur manquât. La Sœur Candide envers laquelle elle en usa ainsi, assure que cela lui fit un tel effet dans l'esprit, qu'elle ne l'a jamais pu oublier, & qu'elle eut pour elle une entiere ouverture.

La Mere continuoit toujours ses soins & sa charité. Elle les prévenoit & s'informoit d'elles très-souvent, si elles n'avoient point d'inquiétude d'esprit, si rien ne les étonnoit, si elles n'avoient pas trop de travail ; enfin elle s'appliquoit à tout avec une telle vigilance, qu'il sembloit qu'elle étoit la mere de chacune d'elles. Mais ce qui est étonnant, c'est que la Mere étoit égale

dans ces soins, & dans cette cordialité, en témoignant autant aux unes, qu'aux autres & à celles même qui lui témoignoient moins d'ouverture & d'affection.

Il y avoit cependant des personnes que la Mere préféroit aux autres, sçavoir celles qui étoient méprisées ou qui avoient quelque sorte de bassesse. Car pour celles-là elle leur témoignoit une application, & une tendresse nonpareille. Elle leur donnoit plus d'accès pour lui parler. Elle les entretenoit davantage; & c'étoit la seule rencontre ou elle s'élevât pour prendre le parti de ces pauvres personnes contre le sentiment des autres qu'elle estimoit & honnoroit d'avantage. Quand il venoit une Sœur Converse ou quelque autre Postulante Converse pour lui parler, elle quittoit les Sœurs du Chœur, & même les plus considérables, comme la Mere Magdelaine de Ste Agnès. Elle leur parloit bonnement; & c'étoit dans cette seule occasion qu'il sembloit qu'elle ne craignît point de perdre son tems, demeurant avec elles tant qu'elles le desiroient.

Elle avoit un soin extraordinaire des malades, prenant elle-même le soin que rien leur manquât. Elle alloit chercher les Sœurs Converses & les servantes quand elle avoit appris qu'elles se trouvoient mal, pour sçavoir ce que c'étoit, & les

soulageoit selon que leur disposition le demandoit avec une tendresse de charité plus agréable que le soulagement même.

Dieu avoit étendu & sanctifié l'inclination naturelle de bonté qu'il avoit mise dans la Mere par une effusion de cette charité divine que S. Augustin appelle *une charité pleine d'onction* ; & cette onction non-seulement avoit amolli toute la dureté que l'orgueil, l'intérêt, la prévention, le faux zèle & l'attache à son sens & à sa lumiere produit naturellement : mais elle ne pouvoit sans peine rien voir dans les autres de contraire à cette ineffable douceur. Le trouble des autres devenoit son affliction & son inquiétude ; & si elle n'établissoit pas la paix de Dieu par-tout, elle ne pouvoit pas croire qu'elle en jouît elle-même. C'est pourquoi elle n'eût jamais pu se coucher ni prendre de repos quand elle sçavoit que quelqu'une de ses filles étoit ou affligée ou inquiéte ou troublée en quelque maniere que ce fût. Ainsi quand les grandes occupations lui avoient, malgré elle, fait souffrir la violence de sçavoir un de ses enfans blessé, sans avoir pu le secourir, panser & bander sa plaie, elle le soulageoit au moins le soir après Complies en l'envoyant querir pour le consoler & lui calmer l'esprit.

Elle avoit une grande compassion des

foibleſſes d'eſprit & des peines intérieures. Elle avoit un grand don pour en ſoulager & pour en faire ſortir doucement les perſonnes ſans les confondre, & ſans faire paroître de ſa part aucune ſurpriſe. Mais ſon humilité la portoit à ſe cacher en ce don même que ſa charité la portoit a faire valoir. Ayant appris je ne ſçai comment, qu'une Sœur avoit une très-grande peine d'eſprit qu'elle avoit répugnance à communiquer, elle l'envoya querir à ſa chambre, & la traita ſi bonnement qu'elle l'obligea à lui ouvrir ſon cœur. Après l'avoir bien fortifiée, elle lui dit : Ma Sœur, quand vous avez des peines ſemblables, venez nous les dire. N'allez point à nos Meres, venez ici : car voyez nos Meres ſont ſi ſaintes & ſi pures, qu'elles ne ſçauroient ouir les choſes, ſans s'affliger l'eſprit & ſans grande peine. Mais moi je ne ſuis pas de même, j'ai le cœur dur ; les choſes ne me pénetrent pas.

Elle portoit ces perſonnes affligées dans ſon cœur, elle les conſoloit, les ſoutenoit, faiſoit des prieres pour elles & enfin étoit dans une continuelle ſolicitude de charité, juſqu'à ce qu'elle les vît en paix.

Elle s'abbaiſſoit à la foibleſſe des perſonnes, & diſoit ſouvent que l'on ne doit pas pratiquer la pauvreté & les autres exércices de piété extérieurs au préjudice de la cha-

rité. Elle disoit encore que l'on devoit avoir une disposition de se priver des choses utiles & nécessaires, pour contribuer à la satisfaction des personnes, sur-tout si elles sont foibles & imparfaites.

Elle expliquoit toujours les choses en bien, & trouvoit des inventions de couvrir les plus grands défauts. En voici un exemple, Mad. de Crevecœur lui parlant un jour des désordres de Mad. d'Estrées. La Mere lui répondit : Il est vrai que sa vie n'a pas été réglée comme elle le devoit : mais ç'avoit été une personne mal élevée dès sa jeunesse : nous ne devons pas pénétrer dans les jugemens de Dieu, nous ne sçavons pas s'il ne lui a pas fait miséricorde, & si elle ne s'est pas convertie à la fin de sa vie : pour moi, je le pense, parce qu'un peu après sa mort ayant besoin de quelques papiers qu'elle avoit, on m'apporta une cassette où elle les mettoit, & j'ai trouvé parmi cela un Nouveau-Testament, une Imitation de Jesus-Christ, & quelques-autres Livres de dévotion. Cela me fait croire qu'elle avoit quelques sentimens de Dieu, puisqu'elle mettoit ces Livres là avec des papiers qui lui étoient précieux : car avant cela comme elle étoit fort distraite, elle ne prenoit guere de tems pour s'appliquer aux choses de dévotion.

La Mere couvroit encore avec plus de

soin

soin les fautes qui étoient faites à son égard, n'en parlant jamais à personne. Ce qu'elle a gardé si inviolablement, que jamais elle n'a parlé depuis sa sortie de Maubuisson jusqu'à sa mort, de toutes les peines qu'on lui avoit faites, non pas même dans les occasions de se justifier, portant sa retenue jusqu'avec la Sœur Candide. Mais si elle oublioit les fautes que l'on avoit faites à son égard, elle n'a jamais oublié les personnes qu'elle offroit tous les jours à Dieu, & pour qui elle tâchoit d'attirer sa miséricorde, regardant toutes les personnes de cette grande Abbaye comme ses filles, les encourageant & les consolant par ses Lettres : ce qu'elle faisoit à l'égard de trois ou quatre qui l'avoient toujours exercée.

XVII. RELATION.

Sa charité envers les pauvres, & ses grandes aumônes.

IL N'Y A guere de vertu qui soit plus recommandée dans l'Ecriture que la charité envers les pauvres, & il y en a peu qui ait plus éclaté dans la vie de la Mere que celle-là. Elle regardoit avec S. Paulin tous les biens dont Dieu l'avoit rendue dépositaire, comme ces toisons qui acca-

bleroient les brebis, au lieu de les couvrir & de les défendre de l'injure de l'air, si on ne les tondoit souvent. Elle se hâtoit de porter dessus le cizeau de sa libéralité, afin qu'elle & toutes ses Religieuses devinssent ainsi des brebis de Jesus-Christ.

On rendoit tous les ans les comptes du temporel à la Saint Martin, & lorsque la recette passoit la dépense, comme il arrivoit presque toujours, elle donnoit aussitôt ce qui restoit de la recette aux pauvres, & elle disoit qu'elle s'y croyoit obligée; parce qu'ayant pourvu au besoin du dehors & du dedans, le reste du revenu de la maison leur appartenoit. Lorsque la somme étoit plus grande, la joie paroissoit sur son visage. Elle s'écrioit qu'il y auroit plus de misérables soulagés. Mais elle ne faisoit pas ces distributions par elle-même: elle les mettoit entre les mains de personnes charitables & intelligentes, afin de vuider plutôt la maison de cet argent, qu'elle regardoit comme des ordures.

C'est pourquoi aussi-tôt qu'un pauvre étoit dans l'impuissance de travailler, il se faisoit conduire vers la Mere pour être examiné; & lorsqu'on reconnoissoit qu'effectivement il étoit hors d'état de le faire, on le mettoit aussi-tôt sur la liste des pauvres. On écrivoit dans cette liste le nom des pauvres, la charge des familles, & la quantité

de bled qu'on leur devoit donner par semaine, & on continuoit ainsi de les assister jusqu'à la mort : on les effaçoit alors de la liste pour en mettre d'autres à la place. Mais la Mere ne se contentoit pas de secourir ceux qui se présentoient eux-mêmes, elle prévenoit les autres, & s'informoit de leurs besoins, & les faisoit aussi-tôt assister. L'argent manquant quelquefois, & étant d'ailleurs obligée de faire la plûpart de ses aumônes en secret, à cause de la contradiction des Peres, elle alloit la nuit avec la Sœur Candide prendre une piéce de serge ou de toile, ou de la viande ou du sel, selon les besoins des pauvres qu'elle vouloit assister. Quand les Officieres trouvoient ce vuide dans leurs Obéissances, c'étoit à deviner, sans bruit néanmoins, qui étoit le *larron*. Ainsi la bouche de tous les pauvres benissoit cette charitable Mere, & on ne parloit par-tout que de ses aumônes.

La Princesse Marie, depuis Reine de Pologne, étant venue à Maubuisson, passa chez la Meuniere par divertissement, & trouvant le pot au feu elle le découvrit, pour voir ce que c'étoit ; ayant vu qu'il y avoit de bons choux & du lard qui n'étoit pas mauvais, elle eut appetit d'en goûter : la Meuniere bienaise présente une serviette à la Princesse, & de son potage. La

Princesse en le mangeant se mit à causer avec la Meuniere, & lui dit entre autres choses, Qu'est-ce que votre Madame de Maubuisson? Hélas! Madame, répondit la Meuniere, c'est la Mere des pauvres. Elle lui conta quantité d'histoires de charité de la Mere, qui comblerent d'admiration la Princesse qui les raconta depuis à la Mere Angelique.

Un jour M. *** étant venu à Maubuisson voir sa belle-sœur, qui pour lors étoit Novice; la Sœur Candide remarqua qu'il lui parloit bas & d'un air pitoyable. Se doutant bien qu'il pourroit être en nécessité, elle le fut dire à la Mere, qui aussi-tôt se sentit attendrie, & lui dit: Cela pourroit bien être; mais comment s'y prendre pour le découvrir? Il ne faut pas le lui demander, de peur de lui faire confusion, & je veux aussi épargner cette peine à sa fille; mais présentez-lui dix écus sans faire semblant de rien: s'il les prend, c'est une marque certaine qu'il est en nécessité; & si cela est, nous en aurons soin. La Sœur Candide présenta ces dix écus à ce pauvre Gentilhomme qui les reçut avec joie, quoique sans rien découvrir de son besoin. Cela ayant touché la Mere, elle pria M. Bourneau d'aller lui-même chez M. ***, & de voir en quel état il étoit. M. Bourneau y fut, & reconnut que cette

pauvre famille mouroit de faim. Il y vit un peu de pain pendu au plancher, afin que les enfans n'y puſſent atteindre. Ayant préſenté une croute de pâté qu'il avoit apporté à deſſein de chez M. de Montmort à ces pauvres enfans, ils ſe jetterent deſſus comme des chiens affamés. M. de Bourneau ayant vu toute leur miſere, en vint faire le récit à la Mere, qui dès lors donna deux-cent livres de penſion à M.***, & de plus chargea la Sœur Candide de lui envoyer toutes les ſemaines une proviſion de pain, de ſel, de lard, de viandes qu'elle faiſoit mettre dans une caiſſe cadnaſſée, qu'elle envoyoit par un pauvre innocent dont nous aurons dans la ſuite grande occaſion de parler. Cela donna à penſer aux Peres, & M. de Barberie voulut ſe mêler d'en faire bruit; mais on l'arrêta en lui diſant que ce n'étoit que des aumônes de la Mere.

De plus la Mere fit nourrir deux petits enfans de M.***, qu'elle entretenoit en nourrice. De tems en tems elle le faiſoit venir à Maubuiſſon pour refaire ſa ſanté, ordonnant pour cela à la Sœur Candide de le faire bien traiter. Elle a continué cette charité tant qu'elle a été à Maubuiſſon.

Elle payoit des penſions de cent livres à de pauvres perſonnes honteuſes. Et même dès la ſeconde année de ſon ſéjour à Mau-

buisson ; quoique la maison fût incommodée & les affaires en mauvais ordre, comme il a été dit, elle fit une pension de 200 livres pour une pauvre fille. Elle avoit une charité particuliere pour les étrangers Anglois & autres, à qui elle faisoit des aumônes considérables. Elle les faisoit habiller soigneusement, mais sur-tout les pauvres Prêtres, & ne se contentoit pas de le faire légerement & dans les choses principales, mais jusqu'aux plus petits besoins.

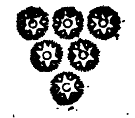
Elle assistoit encore libéralement les passants dont on ne manquoit jamais, parce que le bruit qui se répandoit par-tout de la charité extraordinaire de la Mere les attiroit. Elle donnoit tous les ans aux Capucins de Pontoise une aumône qui montoit à mille livres ; & lorsqu'il survenoit quelque plus grande nécessité, ils venoient le dire, & l'aumône étoit augmentée.

Elle contribuoit avec une dévotion singuliere à la rédemption des captifs, tenant pour cela une somme considérable toujours prête, quand les Peres Mathurins passoient pour y aller ; & en reconnoissance de cette charité les bons Peres lui amenoient ces pauvres captifs délivrés, qu'elle recevoit avec une extrême bonté.

Elle avoit établi l'aumône de la porte, qui se faisoit continuellement à tous ceux qui venoient la demander : ce qui dura

jusqu'à ce que les Messieurs de ville vinssent la prier de trouver un autre moyen d'exercer ses charités, & de faire davantage examiner ceux qui demandoient, parce que sa libéralité entretenoit de méchantes gens qui se tenoient dans les carrieres à mal faire, s'assurant qu'ils trouveroient du pain à Maubuisson.

Elle n'avoit point de plus grand desir que de faire du bien aux pauvres, de plus grand soin que d'épargner tout ce qu'on pouvoit pour cela jusqu'à retrancher de ce qui lui étoit nécessaire, & de plus grande joie que de leur donner abondamment. Elle recommandoit sans cesse à la Sœur Candide d'être charitable, d'aimer les pauvres, de les assister & de les consoler. C'est le dernier avis qu'elle lui donna en mourant. Elle avoit une si grande peur que les pauvres gens ne fussent foulés, qu'elle donnoit des gages aux Sergens qui alloient sommer les débiteurs, afin qu'ils ne prissent rien d'eux; & elle ordonna à la Sœur Candide de s'informer avec soin de ces pauvres gens si ces Sergens ne les traitoient point durement.



XVIII. RELATION.

Charité de la Mere pour les affligés. Don extraordinaire que Dieu lui avoit donné de calmer les esprits, qui lui a acquis une réputation dans le pays. Effets miraculeux accordés à sa priere pour le soulagement des affligés. L'eau dont elle lavoit ses mains servoit de remedes aux malades. Faits remarquables sur ce sujet.

ENTRE les graces que Dieu avoit faites à la Mere, celle de consoler les personnes affligées & de calmer les esprits les plus agités de quelque cause que vînt leur trouble a été si singuliere & si visible qu'elle a été universellement reconnue de toutes les personnes qui l'ont connue. Cela a paru à Maubuisson par des preuves journalieres pendant 22 ans.

S'il y avoit des filles plus troublées que les autres elle leur parloit en particulier, & leur ouvroit le cœur. Il n'y avoit que l'ancienne Maîtresse des Novices à qui cela n'arrivoit pas; parce que la qualité de son esprit qui lui fournissoit une infinité de raisons pour autoriser ses sentimens, & peut-être une jalousie secrette la rendoit incapable de fléchir.

Toutes les personnes que Dieu éprou-

voit par des tentations, ou qu'il humilioit par des peines intérieures, & par des sentimens fâcheux de leur corruption & de leur misére, n'avoient point de peine à les lui découvrir. Il sembloit que l'on ne pouvoit s'en défendre. Elle consoloit ces personnes, & les retiroit de leur miséres par une certaine lumiere de Dieu, & une impression de sa vérité, que nous ne pouvons exprimer, comme nous le concevons, à des personnes qui ne l'ont pas éprouvé. Jamais elle ne témoignoit ni surprise, ni mépris quelques grandes que fussent les foiblesses des personnes. Et une Sœur a admiré, & admire encore quand il lui en souvient, la maniere dont elle a vu parler la Mere à une Dame extrémement du monde, qui ayant en ce tems-là quelques mouvemens de conversion, disoit à la Mere des choses assez particulieres : car la Mere témoignoit entrer si bien dans ses besoins & comprendre si parfaitement tous les mouvemens & les effets d'une corruption entretenue par le commerce & la vue continuelle d'une Cour, qu'une personne qui n'auroit pas connu la Mere auroit pensé qu'elle auroit fait elle-même l'expérience de ces choses.

Ce qui nous fait ressouvenir de ce parfait discernement & de cette pénétration toute de lumiere & de vérité, que S. Clement d'Alexandrie dit être une des qualités

du parfait Chretien, par laquelle il connoît le bien & le mal, d'une maniere qui n'est pas bornée & qui se réduise à comprendre seulement le mal dont il est témoin, mais avec une lumiere si étendue qu'elle comprend & discerne non simplement le mal qu'on fait, mais generalement tout ce qui ne se doit pas faire. Aussi cette Dame disoit à cette Sœur : Que vous avez de bonnes Meres ! Elles sont toutes deux bonnes (parlant de la Mere Angelique & de la Mere Agnès) mais la Mere des Anges est une sainte. Elle a une humilité & une douceur propre à gagner les pauvres pécheurs. Elle auroit pû ajouter, & une sagesse pleine de prudence & de discernement. Car une chose qui nous a paru admirable non-seulement dans l'occasion dont nous parlons, mais dans plusieurs semblables : la Mere sçavoit prendre ces personnes du monde justement par l'endroit qu'il les falloit prendre, pour parler un peu leur langage. Elle ne s'amusoit point à leur demander plusieurs petites dévotions, & certaines pratiques de piété pour lesquelles des Religieuses ont d'ordinaire beaucoup d'affection, & qui sont louables en effet, mais qui souvent ne font qu'amuser les personnes qui ont pris l'air du monde, ou que les rebuter. Elle alloit tout d'un coup à l'essenciel du Christianisme & à ce qui

pouvoit guérir, & non ſimplement couvrir leurs plaies. Il y a aſſurément des eſprits plus brillans & plus pleins de feu que celui de la Mere ; mais difficilement en trouve-t-on de plus judicieux, de plus ſolides, & de plus éloignés de ces choſes ſuperficielles. Mais pour revenir au ſujet dont nous parlions qui eſt du don merveilleux qu'elle avoit reçu de Dieu, de conſoler & de calmer les eſprits dans les plus violentes tentations, nous ne pouvons omettre ſur cela un évenement très-remarquable, & où elle a fait par ſes prieres une eſpèce de miracle en faveur d'une femme réduite au déſeſpoir, & que la douleur & le trouble alloient précipiter dans le dernier malheur. Voici l'hiſtoire.

Il y avoit à Pontoiſe une homme de bien nommé Andrieu que la Mere avoit choiſi pour Sergent dans les beſoins de la maiſon. Cet homme étoit marié depuis pluſieurs années, mais il n'avoit point d'enfans. Sa femme étant ſollicitée au mal par ſon beau-frere en avertit ſon mari, & ſon propre pere : mais le pere ne vouloit pas croire ſa fille, ni le mari ſa femme, & tous deux la menaçoient fortement afin de la faire taire. Ils lui diſoient qu'elle rêvoit, qu'elle étoit une menteuſe, qu'elle deshonnoroit leur maiſon. Cette femme voyant d'un côté qu'on ne la croyoit pas, mais qu'elle

passoit pour une menteuse & une imaginaire, & se voyant de l'autre toujours pressée & sollicitée entra dans une si profonde mélancolie que tout le monde en parloit. Elle étoit extrémement abattue, mais elle ne disoit à personne son affliction. Les uns l'attribuoient à sa méchante humeur, les autres à ce qu'elle n'avoit pas d'enfans. Elle voyoit souvent la Sœur Candide, qui tâchoit toujours de la consoler & toujours inutilement. Enfin au bout de cinq ans cette femme étant venue à Maubuisson apporter des papiers qui regardoient des affaires de la maison, la Sœur Candide la voyant dans un excès de tristesse, la pressa d'en dire la cause à son pere ou à sa mere; mais elle lui répondit : Hélas je n'ai garde de leur en parler davantage; car ils me tueroient. Hé bien, lui dit la Sœur Candide, voulez-vous voir notre Mere ? Ce me seroit une grande consolation, répondit la pauvre femme. Madame m'a déja bien donné du soulagement en d'autres afflictions; mais je ne mérite pas cet honneur. Sur cela la Sœur Candide lui dit de revenir le lendemain quand son mari seroit parti, qu'elle lui feroit parler à la Mere, & lui recommanda de lui bien découvrir toute son affliction. Elle le promit, & partit ainsi. La Sœur Candidde vint trouver la Mere, & lui dit; C'est une chose pitoyable

pitoyable que l'état de cette pauvre femme. Elle seroit bien-aise de vous parler. La Mere lui répondit qu'elle le feroit volontiers, qu'elle lui faisoit grande pitié, qu'il falloit bien prier Dieu.

Mais le désespoir de cette pauvre femme étoit augmenté par les nouvelles sollicitations de ce méchant beau-frere, ausquelles elle résista par la fuite. Croyant qu'elle ne pouvoit pas faire son salut dans la continuelle colere où elle étoit de ce que son pere & son mari ne la croyoient pas; elle prit la résolution désespérée de s'empoisonner. Pour cet effet elle acheta de l'arsenic, ou du sublimé, en venant à Maubuisson pour parler à la Mere, avec dessein de s'en servir à son retour pour s'ôter la vie. Elle vint donc à l'Abbaye dans cette étrange disposition, & monta au parloir où la Mere la vint trouver. A peine lui eut-elle parlé, que l'onction de la grace adoucit l'esprit de cette pauvre misérable, & lui ouvrit le cœur. Elle lui dit naïvement toutes choses, & lui avoua que l'excès de sa douleur l'avoit réduite au désespoir, & l'avoit fait résoudre à se faire mourir par un poison qu'elle venoit d'acheter à ce dessein, pendant l'absence de son mari qui devoit être trois jours aux champs pour les affaires de l'Abbaye. La Mere la consola merveilleusement, lui fit promettre

d'être trois jours sans s'occuper de ses peines, & lui dit qu'elle osoit se promettre qu'elle recevroit un promt soulagement ; qu'il y avoit dans Maubuisson plusieurs bonnes ames dont elle espéroit que Dieu exauceroit les prieres. Cette femme lui promit, & sur cette promesse la Mere la laissa aller. Cette femme étant partie la Mere se mit en prieres. Cependant le mari de cette femme, qui étoit aux champs pour les affaires de l'Abbaye, reçut une vive lumiere qui lui fit connoître qu'il avoit fait mal de ne pas ajouter foi aux avis que lui avoit donné sa femme, & il se trouva si violemment pressé de lui en faire ses excuses, qu'il revint à Pontoise promtement avant que d'avoir expédié ses affaires, demanda pardon à sa femme avec toutes sortes de témoignages d'affection & de regret des peines qu'il lui avoit causées. Il éloigna son frere du pays. Ce qui fut exécuté en si grande diligence qu'avant la fin des trois jours du terme que la Mere avoit marqué à cette femme, elle se trouva parfaitement délivré de toutes ses angoisses, & parut depuis ce jour-là parfaitement gaie & contente. Elle a toujours conservé envers la Mere une profonde reconnoissance, & elle en vouloit donner attestation comme d'un miracle à la Sœur Candide, lorsque la Mere a... ce que la S. Candide refusa. La

Mere consoloit ainsi tant de personnes, qu'il se répandit un bruit par-tout que Madame de Maubuisson consoloit & délivroit miraculeusement les affligés. L'on amenoit à la Mere toutes les personnes du pays que l'on sçavoit être dans une grande affliction & dans des peines d'esprit, & toutes generalement s'en alloient soulagées, dès qu'elle leur avoit parlé. Madame Le Gros assure que cela lui est arrivé un grand nombre de fois, & que cela lui avoit donné tant de vénération pour la Mere, qu'elle venoit demander à la Sœur Candide de l'eau dont elle lavoit ses mains; mais cette Sœur étoit forcée de la refuser, parce que la Mere lavoit toujours ses mains au lavoir commun, jusqu'à ce qu'enfin ayant une fois pris la Mere à l'impourvu, elle les lui fit laver à sa chambre, & donna l'eau à Madame Le Gros, qui a assuré depuis que cette eau avoit fait plusieurs Miracles, dont elle apporta les attestations à la Sœur Candide qui ne les voulut pas recevoir, je ne sçai pourquoi; elle même ne le sçait pas trop bien.

La petite Demoiselle Banatine ayant fait instance pour être reçue à Port-Royal dans le desir d'être Catholique, on crut ne pouvoir en conscience le lui refuser. Mais M. son pere & Madame sa mere étant revenus d'Angleterre, & ayant appris

où étoit leur fille, ils entrerent en une grande colere, & ne pouvant ſouffrir que cet enfant fût avec des Catholiques, & traitant ſa reception à P. R. de rapt & de violence, le pere vint tout furieux au monaſtere pour retirer ſa fille, s'emportant en paroles offenſantes, & menaçant d'avoir recours au Roi pour faire ſortir ſa fille, ſi on ne la livroit promtement. Tout le monde fut effrayé de voir l'emportement extrême de ce Gentilhomme hérétique: on ne ſçavoit à quoi ſe réſoudre, car on avoit pitié de cet enfant, dont on expoſoit le ſalut en la remettant entre les mains de M. ſon pere, d'autre part M. de Singlin crut qu'on ne la pouvoit pas refuſer, parce qu'elle n'étoit pas en âge de diſpoſer de ſoi. Dans cet embarras M. de Singlin crut qu'il falloit encore eſſayer d'adoucir l'eſprit de ce Gentilhomme; & pour le faire il dit qu'on lui envoyât la Mere des Anges pour lui parler. Elle fut donc au parloir, & trouva M. Banatine encore plus en furie par le délai que l'on avoit fait de lui rendre ſa fille. Il parla d'abord à la Mere ſelon les mouvemens de ſa colere; mais à peine lui eut-elle parlé qu'il devint calme; & devenu capable d'écouter quelques raiſons, il ſe retira ſans plus faire aucune inſtance. Madame ſa femme qui étoit grande hérétique le voyant revenir chez lui ſans ſa

fille, se fâcha & lui déchargea ses craintes & ses peines avec assez d'émotion, à quoi M. Banatine ne repondit autre chose, comme on l'a appris de Mademoiselle Methland leur cousine, Que voulez-vous que je fasse, on m'a fait parler à une Dame qui m'a tellement calmé & satisfait, que bien loin de lui pouvoir ôter ma fille, je la lui donnerois, si elle ne l'avoit pas, & qu'elle me la demandât.

XIX. RELATION.

Son amour pour la priere. Graces extraordinaires que Dieu lui faisoit dans l'oraison pour discerner les esprits, & se conduire dans les affaires embarrassantes.

L'Oraison étoit l'exercice continuel de la Mere. Elle ménageoit pour s'y employer tous les petits momens qui lui restoient après avoir satisfait au dévoir de sa charge. Elle ne manquoit jamais l'Office quand elle étoit en santé. Elle alloit tous les jours trois fois devant le S. Sacrement, comme la Mere Angelique le lui avoit conseillé, lorsqu'elle sortit de Port-Royal. Elle disoit outre cela quantité d'autres prieres, Pseaumes, Chapelets, Suffrages, selon les dévotions & les besoins des personnes.

Elle prioit Dieu dans un si profond recueillement, qu'il sembloit qu'elle fût ravie. Les Sœurs de Maubuisson & plusieurs autres personnes ont éprouvé que quand elle prioit, quelqu'allée & venue que l'on fît devant elle, & quelque grand bruit que les filles fissent devant elle à dessein, jamais on ne l'a vue remuer, ni seulement tourner les yeux. Il sembloit qu'elle fût immobile.

Cela joint à la majesté qui paroissoit en ce tems de prieres sur son visage, imprimoit un tel respect aux personnes qui avoient affaire à elle, qu'elles ne se pouvoient jamais résoudre de l'intérompre. Et les Sœurs de Maubuisson disoient souvent à la Sœur Candide, que la Mere étoit si profondément abîmé en Dieu, qu'il sembloit qu'elle n'étoit plus de ce monde, & qu'il ne leur étoit pas possible d'avoir le courage de l'en tirer. Quand elles avoient nécessairement affaire à elle, lorsqu'elle prioit Dieu, après avoir bien tourné autour d'elle, ne pouvant se résoudre à l'interrompre, elles alloient querir la Sœur Candide pour l'en tirer.

Quand elle ne pouvoit aller à l'Office, elle le disoit à sa chambre ou ailleurs avec la même modestie & les mêmes cérémonies qu'au Chœur. Elle disoit que la préparation extérieure sert à l'intérieure, & que

nous sommes obligés d'honnorer Dieu à la maniere que nous le pouvons. La veille qu'elle tomba malade de la maladie de sa mort, elle envoya querir une Sœur Professe du Noviciat qui montroit alors à chanter aux Novices & aux Postulantes. Elle lui dit qu'il y avoit déja du tems qu'elle avoit envie de l'envoyer querir, mais qu'elle n'en avoit pas eu le tems ; qu'elle le faisoit ce jour-là, bien qu'il fût tard ; parce que peut-être ne seroit-elle plus en état de le faire. Qu'elle vouloit sçavoir d'elle, si elle s'appliquoit autant qu'elle le devoit à montrer aux Novices ce qui regardoit l'Office : qu'elle avoit peur qu'elle ne se lassât de celles qui étoient plus dures à apprendre, parce qu'elle avoit remarqué elle-même & appris par d'autres que quelques-unes de ses filles faisoient des fautes, sur-tout aux Leçons, qu'il falloit avoir une certaine piété qui rendît sensible à tout ce qui regarde Dieu, & une reconnoissance si humble envers lui des graces ou des talens naturels que nous avons reçus, que nous ne nous en attribuions rien ; & que la marque que l'on ne se les attribuoit pas, c'est qu'on portoit sans peine & avec une vraie douceur les personnes qui n'avoient pas reçu de lui ces talens grands ou petits ; en sorte qu'elles-mêmes ne s'apperçussent point qu'on eût la moindre pensée qu'on eût rien

au-dessus d'elles : qu'il falloit s'appliquer aux moindres choses du culte de Dieu : qu'elles devoit dire bonnement aux Novices les fautes qu'elles faisoient dans ce qu'elles disoient à l'Office, & qu'il falloit toujours prendre garde en ces petits avertissemens comme dans les grands, d'épargner le prochain, & de ne lui pas faire de confusion ; & que pour cela il falloit dire les choses plutôt comme disant ce que l'on doit faire que ce qu'on a fait. Elle lui dit encore plusieurs choses sur ce sujet : mais cette Sœur les a oubliées, & l'on verra dans la Relation de sa mort que le dernier avertissement qu'elle donna au Chapitre le jour qu'elle se mit au lit de la mort, fut celui qui regarde le respect & l'attention à l'Office.

Elle étendoit sa piété jusqu'aux moindres choses. En voici un exemple.

Madame de Crecœur étant un jour à sa chambre, remarqua que la Mere ayant une doublure de voile de calice que l'on avoit défait, elle se mit à genoux, baisa cette doublure de taffetas avec un grand respect, puis la jetta au feu. La Sœur Candide s'en appercevant lui dit : Hé, ma Mere, qu'avez-vous fait ? Ce taffetas étoit encore bon ; je m'en ferois servi. C'est pour cela, ma Sœur, répondit la Mere, que je l'ai brûlé, parce que j'ai eu peur qu'on ne s'en

servît à autre chose, & il ne faut pas que ce qui a servi à l'Autel serve à d'autres usages. Mais ayant sçû à quoi la Sœur Candide le destinoit, elle dit à Mad. de Crevecœur comme pour excuse : Ma Sœur Gandide avoit raison de vouloir garder ce taffetas : car ce n'étoit pas pour l'employer à quelque chose de profane, mais je n'en sçavois rien.

Jamais la Mere ne se lassoit de prier : elle ne se relâchoit pas même de cette attention continuelle à Dieu pendant ses maladies, sinon lorsqu'elle étoit forcée par l'ordre des Médecins à prendre quelque divertissement ; parce qu'ils jugeoient que cette application d'esprit entretenoit ses maux. Mais alors quoiqu'elle le fit bonnement & sans scrupule, il étoit aisé néanmoins de juger par sa retenue qu'elle le faisoit plutôt par soumission aux Médecins que par aucune inclination qu'elle eût à se divertir.

Comme la priere étoit ses délices, elle en faisoit aussi son conseil & sa défense : car dans toutes les occasions imprévues & fâcheuses elle recouroit à l'oraison : mais ce qui est admirable, c'est que sa priere étoit accompagnée d'une confiance en Dieu qui alloit presque jusqu'à la certitude d'être exaucée, comme la Sœur Candide l'a remarqué plusieurs fois lorsqu'elle lui parloit

des menées des Peres & de leurs desseins ; qui alloient à perdre tout le bien de la maison : car la Mere au lieu de s'allarmer, de se mettre en peine de découvrir toutes ces cabales, ou de chercher avec empressement des conseils, se mettoit en priere, puis lui disoit : Ma Sœur, il faut continuer à prier Dieu. Je suis assuré qu'il rompra leurs entreprises. Il faut les laisser faire, Dieu mettra ordre à tout. L'effet prouvoit toujours la vérité de ses paroles : car lorsqu'il y avoit le moins d'apparence, tous leurs desseins alloient en fumée, ou étoient visiblement rompus par un secours de Dieu, dont on ne pouvoit douter.

C'étoit encore dans la priere qu'elle recevoit des lumieres pour discerner les esprits des filles, & la maniere dont il falloit se conduire dans les affaires embarrassantes, & qui auroient demandé de grandes déliberations. En voici des faits.

Premier exemple. La Religieuse dont il est parlé dans la sixiéme Relation étant sortie & revenue à Maubuisson, comme nous l'avons remarqué, mais sans changer ces inclinations vaines & mondaines, un jour la Mere s'apperçût, je ne sçai comment, qu'elle conservoit ses cheveux qui étoient parfaitement beaux & si grands qu'ils lui descendoient jusqu'aux genoux, & qu'elle se coeffoit tous les jours au miroir,

Elle se mit en priere pour consulter Dieu sur ce qu'elle avoit à faire ; puis sans prendre aucun avis, ni dire rien à personne, elle mit autour d'elle un petit tablier blanc prit des cizeaux & un frottoir ; elle fut le matin tout librement & gaiement à la chambre de la Religieuse à l'heure qu'elle se coeffoit devant son miroir, & sans lui dire aucun mot elle lui coupa les cheveux. Quand tout fut fait elle dit à cette fille en se retirant : Ma Sœur, que l'on n'entende plus parler que vous conservez vos cheveux & que vous vous servez de miroir. Cette fille toute interdite ne répondit pas un mot, & la Mere se retira en emportant son miroir.

Peu de temps après cette fille ne pouvant supporter l'ordre de la maison, & la discipline que la Mere avoit établie, elle eut permission des Supérieurs d'aller à Villiers, qui est une bonne maison de l'Ordre. Elle y demeura sept ans, au bout desquels elle demanda à retourner à Maubisson en étant sollicitée par les Lettres des anciennes. La Mere ayant appris son dessein lui écrivit qu'elle ne pouvoit pas la reçevoir de nouveau à Maubuisson, si elle ne consentoit d'être la derniere de la Communauté, de n'avoir aucun privilege, & d'être assujettie comme la derniere du Noviciat, & plusieurs autres conditions sem-

blables dont on ne se souvient plus. La fille les ayant toutes acceptées revint à Maubuisson. La Mere dès son entrée l'assujetit au dernier rang, & lorsque cette Sœur s'échappoit à faire quelque faute un peu considérable, la Mere pour la reprimer n'avoit qu'à lui dire : Ma Sœur, ne m'obligez pas à vous parler. Elle fut deux ans dans ce dernier rang, au bout desquels M. de Châtillon faisant la visite pria la Mere de la rétablir : ce qui fut fait. La Mere la tenoit cependant dans la dépendance. Cette Religieuse est toujours demeurée depuis à Maubuisson & ne s'est jamais mêlée des intrigues des Peres.

Second exemple. La Mere reçut Novice à Maubuisson ma Sœur Augustine, qui est morte associée à P. R. & une de ses alliées, appellée Marguerite Beatrix. C'étoit des filles d'espérance ; mais Beatrix paroissoit en toute maniere plus capable que Marie-Augustine. C'étoit une fille qui paroissoit sage, silentieuse, douce, fervente, réguliere, intelligente, enfin qui satisfaisoit tout le monde, & qui paroissoit irrepréhensible en toutes choses : cependant la Mere ne sentoit rien du tout pour elle. Elle s'y appliquoit plus qu'à une autre, lui parloit souvent & ne remarquoit aucun défaut considérable en elle ; mais Dieu lui donnoit un certain sentiment qui l'éloignoit

de

de cette fille, & la suite justifia qu'elle étoit un effet de lumiere, & non de prévention & d'antipathie; car au même tems que Beatrix paroissoit si parfaite, elle entretenoit sans que l'on en sçût rien, un commerce de Lettres avec Mad. d'Orleans. Ces intrigues étoient entretenues par le moyen des servantes de la maison, à qui elle faisoit accroire qu'elle alloit être Abbesse, & que M. de Longueville n'attendoit que l'occasion d'avoir un Prieuré pour la Mere, pour la mettre elle-même en possession de l'Abbaye. Mais pour mieux cacher leurs menées, Madame d'Orleans & Beatrix s'étoient donné le mot de ne se jamais saluer en se rencontrant, & de ne se point parler qu'au lieu de leur rendez-vous, qui se faisoit la nuit.

La Mere ignoroit toutes ces choses, & cependant son cœur se fermoit de plus en plus pour cette fille. Plus elle prioit Dieu sur ce sujet, plus elle se sentoit fermée, & plus elle se sentoit d'opposition à la recevoir. Cependant il étoit tems de se déterminer; car il n'y avoit plus que six semaines jusqu'à la Profession. La Mere ne voyoit point de sujet de renvoi en Beatrix, & néanmoins elle ne pouvoit en aucune sorte se résoudre à la recevoir. Cela l'embarrassoit extrémement, & l'obligea d'en parler à la Sœur Candide, la chargeant

d'aller par toutes les Obéissances où cette Novice avoit été pour voir si elle ne se trouveroit pas coupable de quelque faute. La Sœur Candide surprise d'entendre parler la Mere de la sorte, lui dit : Pour cela, ma Mere, voilà qui est étrange ! il n'y a plus qu'environ six semaines jusqu'à la Profession, & vous êtes encore en doute si vous recevrez ma Sœur Beatrix. Sans mentir c'est *s'aviser* bien tard. Ma Sœur, répondit la Mere, il est vrai ; mais que voulez-vous que je fasse ? Je ne trouve aucune faute dans cette fille, tout le monde en dit du bien, & cependant dès que je prie Dieu sur son sujet, je me sens fermée & fortement poussée à ne la pas recevoir. La Sœur Candide, selon l'ordre de la Mere, fut s'informer aux Obéissances, & trouva que chacun disoit merveille de cette Novice, & en fit le rapport à la Mere qui prioit Dieu plus instamment, & se sentoit toujours plus éloignée de cette réception. Enfin la Sœur Candide poursuivant ses recherches, parla à une bonne Sœur Converse qui étoit à la cuisine pour en tirer quelque chose. Cette bonne fille allant toute à la bonne foi, lui dit : Voyez-vous, tout le monde aime ma Sœur Beatrix, il n'y a pas jusqu'aux servantes qui sont ravies lorsqu'elle vient nous aider à accommoder du poisson. Elles ont toujours bien

du soin qu'elle en ait une bonne portion. Cela commença à donner du soupçon à la Sœur Candide. Néanmoins elle ne fit semblant de rien ; mais dit simplement à cette bonne Sœur : Ma Sœur Beatrix parle-t-elle aux servantes ? Non , ma Mere, répondit-elle , nous ne la voyons point parler ; mais c'est qu'elle est si bonne que tout le monde l'aime. Comme la Sœur Candide s'en retournoit ruminant ce que la Sœur Converse lui avoit dit , elle trouva la Sœur Vigeon qui étoit une fille qui craignoit Dieu dans le fond du cœur, mais extrémement grossiere , & à laquelle il arrivoit toujours quelqu'échappée qui lui faisoit avoir recours à la Sœur Candide pour éviter la correction. C'est celle que la Mere avoit mise en prison , qui étoit une des Religieuses qu'elle avoit ramenées de Port-Royal , & qui se convertit dans sa prison. Comme elle avoit évité ce jour-là une correction par le moyen de la Sœur Candide, elle la salua fort gracieusement. La S. Candide fut bien-aise de cette occasion , parce que cette pauvre Sœur étoit grande amie des servantes , & de la confidence de Madame d'Orleans. Elle la prit avec elle, lui disant qu'il y avoit long-tems qu'elle ne l'avoit entretenue, qu'elle seroit bien-aise de le faire. Elles furent donc ensemble dans une chambre, où s'entretenant fort

familierement, la Sœur Candide pour la faire parler, lui dit : Hé bien, nous allons avoir des Professes, n'en serez-vous pas bien-aise ? Sur cela la Sœur Vigeon lui répondit en badinant, & en songeant si elle devoit parler ; Si je ne craignois point, dit-elle, quelque chose ; mais aussi si je le dis je ferai tort à une Novice. La Sœur Candide la vouloit presser de s'ouvrir : mais elle ne s'ouvroit point. Enfin après avoir ainsi été l'espace d'une heure, la Sœur Candide lui dit, N'est-ce pas de Beatrix dont vous voulez parler ? Si c'est d'elle, n'ayez rien à craindre, vous ne lui ferez point de tort. Là dessus la Sœur Vigeon s'ouvrit entierement, lui découvrit toutes les menées de cette Novice, tous ses rendez-vous avec Madame d'Orleans, & lui dit enfin que cette Novice lui avoit écrit une Lettre depuis deux jours qu'elle Sœur Vigeon avoit lue, par laquelle elle la prioit de trouver bon qu'elle ne lui écrivît plus jusqu'après sa Profession qui étoit proche, parce qu'il falloit prendre garde qu'on ne découvrît rien en ce tems, & que pour l'assurer entierement de son affection, de son obéissance & de ses respects, elle finissoit sa Lettre par ces propres mots : *Assurez-vous, ma chere Madame, qu'aujourd'hui Professe, & demain à vous.* La Sœur Candide bien-aise quitta la Sœur Vigeon, & vint rendre

compte à la Mere de tout ce qu'elle venoit d'apprendre. La Mere ayant tout entendu, lui dit : Ah! ma Sœur, voilà qui eſt étrange ! il faut prier Dieu. Je trouverai bien moyen de faire tout avouer à la Novice même. La Mere paſſa tout le jour en prieres extraordinaires, & le lendemain elle envoya querir la Novice pour lui parler. La fille vint avec ſon manteau, & s'étant miſe à genoux, la Mere lui dit qu'elle avoit toujours attendu pour voir ſi elle s'accuſeroit, que ſa diſſimulation étoit étrange, d'avoir été tant de tems ſans dire ſes fautes ; car vous ſçavez bien, ma Sœur, ajouta la Mere, ce que vous avez fait ; je n'ai pas beſoin de vous le dire. La Novice ſe proſternant auſſi-tôt ſelon la coutume, & voyant bien que l'on ſçavoit quelque choſe, lui dit, Ma Mere, je vous demande pardon. La Mere qui ne vouloit pas ſe fonder tout-à-fait ſur le rapport de la Sœur Vigeon qui n'étoit pas toujours de grande croyance, pour découvrir la vérité de la bouche même de la coupable, dit à la Novice : De quói, ma Sœur, me demandez-vous pardon, vous ne dites ſeulement pas votre faute : mais comme cette fille demandoit toujours pardon ſans dire de quoi, la Mere lui dit : Enfin vous ne vous accuſerez donc pas, ma Sœur ; vous ne direz donc point que vous avez écrit. A ce mot

la fille voyant qu'on sçavoit tout, & croyant qu'elle ne pouvoit éviter d'être renvoyée qu'en s'accusant, confessa tout au long ses intrigues, comme elle avoit écrit fort souvent, & passé les soirs avec Madame d'Orleans, & enfin que se voyant sur le terme de sa Profession elle l'avoit priée par une derniere de cesser le commerce de Lettres jusqu'après sa Profession, & cependant qu'elle se tînt entierement assurée d'elle, finissant sa Lettre par ces mots, *Aujourd'hui Professe, demain à vous*; mais elle se confessa tellement, que disant tout ce qui la regardoit, elle tut autant qu'il lui étoit possible tout ce qui regardoit Mad. d'Orleans, & conjura la Mere de lui pardonner. La Mere ayant ainsi tout découvert, lui dit : Ma fille, je vous pardonne, & je prie Dieu qu'il vous pardonne aussi. Cependant j'ai à vous dire que votre faute est de si grande conséquence, & votre dissimulation si extrême, que je ne puis pas en conscience vous recevoir à la Profession : car enfin dites-moi que veulent dire ces paroles, *Aujourd'hui Professe, demain à vous?* vous vous donnez aujourd'hui à Dieu, & demain à qui? Après plusieurs choses semblables la Mere la fit relever, & peu de jours après la fit sortir.

Après sa sortie, la Mere disoit à la Sœur Candide : Il faut avouer que Dieu nous a

bien affiſtées, & qu'il nous a fait une grace donc nous devons bien le remercier. Je ſentois bien que cette fille n'alloit pas droit, & je ne pouvois ſçavoir ce que c'étoit : mais Dieu me faiſoit ſentir fortement qu'elle n'étoit pas propre à la religion.

La Mere a encore connu la diſpoſition peu ſincere de pluſieurs autres filles par ce ſentiment intérieur, que les ſuites ont toujours juſtifié être de Dieu par les fautes importantes que l'on découvroit en elles.

XX. RELATION.

La Mere penſe à ſa démiſſion. Elle traite de cette affaire. Elle connoît par une lumiere ſurnaturelle que ſon affaire étoit faite à Rome, plus de trois ſemaines avant que l'on en pût apprendre aucune nouvelle.

LA MERE ayant pris occaſion d'une viſite de M. de Châtillon de penſer devant Dieu plus ſérieuſement que jamais au péril de ſa charge dans les circonſtances où elle ſe trouvoit, ſe voyant réduite, comme elle l'a ſouvent dit depuis, à agir ſans conſeil dans des choſes très-importantes : ce qu'elle regardoit comme une condition bien dangereuſe ; voyant que les Religieuſes au contraire qui étoient dévouées aux Peres, & qu'ils avoient pré-

venues de leurs maximes seroient toujours dans un soupçon ; elle crut que Dieu, agréoit sa sortie de Maubuisson & sa démission de l'Abbaye. Elle écrivit donc sur ce sujet à la Mere Angelique.

La Mere Angelique lui fit réponse qu'elle penseroit à sa proposition : qu'elle priât bien Dieu qu'il lui fît la grace de connoître sa volonté, qu'elle avoit dans l'esprit une bonne Religieuse & fort vertueuse, sur laquelle en sureté de conscience elle pourroit se décharger de sa maison, si elle persistoit dans son desir : c'étoit Mad. l'Abbesse de Lieu-Dieu, Religieuse du Port-Royal, qui en avoit été Prieure, & qui en étoit sortie pour aller à Argensoles avec l'Abbesse, pour lui aider à faire sa réforme. C'étoit la seule de l'Ordre que la Mere Angelique connût capable d'être Abbesse de Maubuisson.

La Mere eut beaucoup de joie de cette bonne nouvelle, espérant que Madame de Lieu-Dieu feroit bien plus de fruit qu'elle à Maubuisson ; parce que les Peres de l'Ordre l'estimoient beaucoup, & qu'elle ne leur seroit pas suspecte.

La Mere Angelique laissa passer quelque tems sans rien écrire de nouveau à la Mere sur son desir. Mais au commencement de Mai 1648 M. de Singlin vint à Maubuisson pour traiter avec la Mere de sa démis-

ſion. M. Retard le mena ſecretement au parloir par la porte d'en bas Il y fut une heure & demie avec elle, ils conclurent enſemble ſa réſignation. Mais la Mere modéra ſi bien ſon extrême joie, & agit avec tant de retenue que M. de Singlin fut étonné de la voir auſſi tranquille & auſſi modérée que s'il y eût traité avec elle d'une choſe indifférente. Ce qui lui fit rapporter à la Mere Angelique avec admiration cette ſoumiſſion merveilleuſe à la volonté de Dieu. Cela nous fait ſouvenir de ce qu'elle dit un jour à Mad. de Crevecœur que n'ayant accepté l'Abbaye de Maubuiſſon que par obéiſſance, elle avoit cru qu'elle la pouvoit quitter auſſi-tôt que l'obéiſſance ne s'y étoit plus oppoſée, & que Dieu lui avoit fait voir qu'il le vouloit bien, par l'agrément des perſonnes de qui elle prenoit ſes avis.

La Mere témoigna à M. de Singlin qu'elle ne voyoit pas de meilleur moyen de faire réuſſir ſon deſſein que de le confier aux Peres, ne doutant point qu'ils n'en fuſſent très-contens, & qu'il n'y travaillaſſent avec zéle & avec diligence. M. de Singlin approuva fort cette penſée, & jugea comme elle que l'affaire étant entre les mains des Peres, perſonne ne feroit obligée de s'y employer de la part de P. R. ou des autres amis de la Mere.

Cependant la Sœur Candide entretenoit au parloir M. Retard, sans sçavoir de quoi la Mere traitoit avec M. de Singlin, ne pensant à rien moins qu'à son dessein. Cette Sœur l'entretenoit du desir très-grand que Dieu lui donnoit de sortir de Maubuisson, croyant y être obligée pour le salut de son ame & la paix de la maison. Mais la considération de la Mere qui demeuroit sans secours l'embarrassoit un peu. M. Retard l'écoutoit sans lui rien dire du dessein de la Mere, & du sien propre; car il pensoit à quitter Pontoise, & à se retirer: mais il lui fut querir M. de Singlin à qui elle desiroit parler. Il étoit déja à cheval: mais il prit la peine d'en descendre & de monter au parloir. La Sœur Candide lui témoigna l'extrême desir qu'elle avoit de sortir de Maubuisson, & d'aller à P. R. & les raisons qui la portoient à cela. M. de Singlin l'écouta fort patiemment & lui parla assez long-tems: mais il ne lui voulut point donner de résolution, & sans lui dire un mot des pensées & des desseins de la Mere, il la quitta, en lui disant qu'il lui feroit réponse de Paris.

La Mere ayant donc pris ses dernieres résolutions avec M. de Singlin, fut deux ou trois jours après dans des prieres extraordinaires, & dans une paix & une joie qui paroissoit sur son visage: en sorte que

la Sœur Candide croyant que c'étoit le simple entretien de M. de Singlin qui la lui donnoit, lui dit ; Je crois ma Mere que M. de Singlin vous a bien consolée : car il y paroît. Elle lui fit réponse en souriant ; Oui, oui ma Sœur, il m'a bien consolée, & vous participerez aussi à ma joie. Elle ne lui dit pas davantage, parce qu'elle vouloit être en silence ces trois jours ; en sorte que la Sœur Candide ne sçavoit que penser.

Les trois jours étant passés, la Mere confia son secret à M. de Prieres. Elle lui dit qu'elle avoit choisi Madame de Lieu-Dieu pour lui faire sa resignation. M. de Prieres reçut cette nouvelle avec d'autant plus de joie, que cette Dame étoit sa chere fille spirituelle. Il en fit l'éloge à la Mere, & l'assura des bonnes qualités de la Dame dont il connoissoit le fonds de l'ame. Comme la Mere lui avoit confié son secret préférablement à tous les autres Abbés, il s'en tint très-obligé, & lui témoigna qu'il la serviroit en ami selon qu'elle le desireroit. Elle s'apperçut bien que cette négociation lui étoit fort agréable en elle-même, & à cause de la personne qu'elle regardoit, des intérêts de laquelle il faisoit les siens. La Mere le pria encore d'en aller conférer avec M. de Châtillon pour avoir son approbation, qu'elle sçavoit bien néanmoins ne lui

pouvoir manquer, & pour l'engager à avancer l'affaire. Il en étoit plus capable qu'aucun autre, par la grande connoissance qu'il avoit de tout le manege de la Cour Romaine. M. de Prieres fut donc à Paris le trouver, & ensuite ils revinrent tous deux à Maubuisson. M. de Châtillon dit à la Mere qu'il avoit peine à l'aider à négocier une telle affaire. Elle le pria de s'y employer : sur cela il lui dit que, puisqu'il ne la pouvoit dissuader, & qu'elle étoit résolue de se démettre, à son grand regrêt il la serviroit ; mais qu'il falloit quand on entreprenoit une affaire avec dessein qu'elle réussît, prendre aussi les moyens nécessaires pour cela ; qu'autrement il ne falloit pas s'en mêler : que dans celle dont il étoit question le moyen le plus propre étoit un grand secret à l'égard du dedans & du dehors. La Mere à qui son humilité & sa charité faisoit craindre que l'affaire ne réussît pas, le lui promit de bonne sorte. Il lui dit encore : Ma Mere, si vous ne demeurez ferme dans le résolution de garder le secret, nous ne pourrons point vous aider. La Mere lui ayant de nouveau promis le secret, il ajouta, O bien, ma Mere, puisque vous nous contraignez à vous servir & à négocier votre affaire, promettez-nous donc de n'en point parler à la Sœur Candide ; car ils craignoient qu'elle ne rompît

l'affaire

l'affaire par oppoſition ſoit du dedans, ſoit du dehors ; ce qui auroit été très-facile, & ce qui ſeroit arrivé infailliblement, comme nous verrons par la ſuite. La Mere lui promit encore qu'elle n'en parleroit point à la Sœur Candide.

Les Abbés s'en retournerent promtement à Paris, & travaillerent avec une diligence incroyable à obtenir le Brevet de Maubuiſſon pour Madame de Lieu-Dieu. Pour en venir plus facilement à bout, ils employerent entr'autres M. Vincent de la Miſſion. Sa Majeſté perſuadée promit le Brevet ; mais elle promit encore de garder le ſecret, & ordonna que l'affaire fût faite en diligence. Cela fut exécuté ſi ponctuellement que M. de Châtillon ayant fait marcher le garçon de M. Vincent toute la nuit, il en fut donner nouvelle à la Mere dès la pointe du jour, & ordonna que l'on donnât une piſtole à ce valet pour ſa peine.

Voici la Lettre qu'elle écrivit à M. de Citeaux.

Lettre de la M. des Anges à M. de Citeaux.

En Mai 1648.

MONSEIGNEUR,

» J'ai eu bien de la joie de ce que vous » avez eu agréable la propoſition que j'a-

» vois supplié le Reverend Abbé de Prie-
» res de vous faire de ma part. Je desire
» bien fort qu'il plaise à Dieu de la faire
» réussir pour sa gloire, & pour le bien de
» cette maison, qui recevra beaucoup d'a-
» vantage d'être sous la conduite d'une si
» digne Supérieure ; à laquelle Dieu a
» donné tant de grands talens pour exer-
» cer cette charge. Il ne tiendra pas à moi
» que la chose ne soit bien-tôt exécutée.
» Je desire seulement, Monseigneur, qu'il
» vous plaise de m'assurer que vous me per-
» mettrez de me retirer au Monastere de
» ma Profession, qui est celui de P. R.
» pour y vivre retirée en repos le reste de
» mes jours, & d'y mener avec moi ma
» Sœur Candide pour m'assister dans mes
» infirmités, comme elle a coutume de
» faire. C'est, Monseigneur, la très-hum-
» ble supplication que j'avois à vous faire
» avant que de passer plus outre à ma dé-
» mission. En attendant l'honneur de vo-
» tre réponse, je vous supplierai très-hum-
» blement de me donner votre sainte bé-
» nédiction en qualité de V. T. H. S.

Réponse de M. de Citeaux à la Mere.

MADAME,

» Puisque vous êtes dans la résolution
» de quitter votre Abbaye, je suis bien-

» aiſe que vous ayez jetté les yeux ſur no-
» tre fille la Vénérable Dame Abbeſſe de
» Lieu - Dieu, comme ayant toutes les
» qualités requiſes à une ſi grande charge;
» & pour ce qui eſt de la retraite que vous
» méditez de faire enſuite en l'Abbaye de
» P. R. lieu de votre Profeſſion, accom-
» pagnée de notre bien-aimée fille la Sœur
» Candide, je vous le permets avec regrêt
» de voir notre maiſon de Maubuiſſon
» privée de votre bonne conduite; toutes
» les filles qui y ſont reſtant obligées à vo-
» tre vertu & charité, pour les avoir tou-
» jours gouvernées ſelon Dieu, & dans
» l'eſprit de notre ſainte Regle. Sur ce je
» prie le Créateur de vous combler de ſes
» graces & ſaintes bénédictions. Votre
» très-humble & très-affectionné Confrere
» CLAUDE, Abbé General de Citeaux.

M. de Châtillon envoya en diligence cette Réponſe à la Mere, & lui manda de ſe tenir prête pour faire acte de ſa démiſſion pardevant gens entendus & ſecrets qu'il lui envoiroit exprès de Paris, & il manda le prix qu'il vouloit qu'on leur donnât à chacun, ſçavoir 80 liv. aux Notaires, & 20 liv. aux Témoins, c'eſt-à-dire 100 livres en tout pour défrayer leur voyage. Cela obligea la Mere qui n'avoit pas d'ar-

gent entre ses mains, d'en demander à la Sœur Candide, qui lui en donna sans sçavoir pour quoi.

Les Notaires arriverent le 3 Mai, & reçurent la démission de la Mere. Les Abbés ayant reçu cette démission par un acte qui leur étoit nécessaire pour poursuivre le Brevet, M. de Châtillon ne perdit pas un moment de tems, marchant continuellement dans Paris pour obtenir promtement ce Brevet. Il fut rencontré plusieurs fois par M. Duval le Docteur, lequel surpris de le voir tant marcher, lui dit enfin un jour en le saluant : Hé quoi, M. vous êtes bien en affaires ! Qui vous oblige à tant marcher ? Ne vous en étonnez pas, M. c'est pour une bonne affaire. Madame de Maubuisson voulant résigner son Abbaye, je poursuis le Brevet qu'on nous a promis, & S. M. a bien voulu même nous promettre le secret. Je vous le demande, M. & je ne vous l'aurois pas dit, si je ne sçavois que vous en serez bien-aise. Ah ! M. que faites-vous, s'écria M. Duval, quoi vous croyez faire une bonne affaire ! Pour moi je la trouve très-mauvaise. Quoi cette digne Abbesse, l'édification de tout le pays, la mere des pauvres ! Il ajouta encore plusieurs choses qui ayant embarrassé cet Abbé, il lui dit, Ne vous mettez pas en peine, M. tout ira bien. On change

de personne, mais non pas d'esprit : ce sera la même conduite, je vous assure ; au reste ce n'est pas nous qui avons porté Madame à se démettre ; elle nous en a fait elle-même la proposition, & nous a prié de la servir à expédier l'affaire. Il demanda de nouveau le secret que le Docteur lui promit, & le quitta avec un mouvement d'indignation & d'étonnement, comme il l'a dit depuis, de la conduite de ces Peres, qui poursuivoient une chose qu'ils auroient dû empêcher de tous leurs efforts.

M. de Châtillon eut en cinq jours toutes les expéditions de la Cour signées de Sa Majesté & du Sécretaire d'Etat, & dès le cinquiéme jour il prit l'occasion du Banquier qui partoit pour Rome le 13 du mois de Mai pour faire en diligence porter l'affaire en Cour de Rome, où il ne manquoit pas de connoissance.

La Mere voyant ses affaires dans cet état, étoit dans une grande joie, & ne pensoit plus qu'à se retirer & à prier Dieu que l'affaire eût un aussi bon succès à Rome qu'en France.

Comme M. de Châtillon y apporta un soin particulier, la premiere signature s'obtint dès le commencement de Juin. Le jour que cette date se donnoit à Rome, la Mere étant à Maubuisson dans l'Eglise en profonde priere, Dieu lui fit connoître par

une voie surnaturelle que son desir étoit accompli, & qu'elle n'étoit plus Abbesse. L'esprit va naturellement à desirer de sçavoir comment se fait une chose si surprenante; mais l'humilité de la Mere a ravi à notre curiosité la meilleure partie de ce secret. Voici seulement ce que nous en sçavons, & comment elle le fit connoître.

La Mere ayant été environ une heure en prieres elle s'en retournoit à sa chambre : mais ayant rencontré la Sœur Candide, qui avoit apprise toute l'affaire, en passant elle lui dit toute remplie de joie : Ma Sœur notre affaire est faite à Rome; & ayant dit cela elle passa son chemin. La S. Candide la poursuivant lui dit : Comment, ma Mere, l'affaire est faite à Rome? Et comment pouvez-vous sçavoir cela, à peine y est-on arrivé? La Mere d'un ton gai & en souriant lui dit : Je vous dis vrai, ma Sœur, l'affaire est faite. La Sœur Candide plus effrayée la pressa si fort, qu'enfin la Mere lui dit : Dieu me l'a fait connoître, ma fille. La Sœur Candide encore plus curieuse la poursuivit d'autant plus pour sçavoir comment cela s'étoit fait, & l'assura qu'elle ne la quitteroit pas qu'elle ne lui eût dit. Se voyant donc si fort pressée, elle lui dit qu'étant devant le S. Sacrement & priant Dieu pour le bon succès de l'affaire de Rome, Dieu lui avoit fait connoî-

tre qu'il l'avoit exaucée, & qu'elle n'étoit plus Abbesse, lui ôtant sensiblement l'esprit de Superiorité. Ce sont ses propres mots : mais elle n'en voulut pas dire davantage, & ordonna à la S. Candide le secret sur ce qu'elle lui venoit de dire, & de travailler incessamment à mettre un bon ordre à tout, en sorte que les affaires fussent claires & nettes, & les comptes bien faits & dressés pour présenter à la nouvelle Abbesse. La Sœur Candide exécuta ces deux choses : mais Dieu découvrit en quelque sorte le secret : car la Mere dès ce même jour qu'elle eut reçu cette lumiere si extraordinaire, changea tellement que c'étoit une autre personne; en sorte que toutes les Sœurs s'en apperçurent, & en parlerent à M. de Châtillon qui dans cet intervalle venoit à Maubuisson toutes les semaines. M. de Châtillon allarmé de cela demanda la S. Candide, & lui dit qu'il étoit surpris de ce que les anciennes lui venoient de dire du changement qui paroissoit en Madame. Il lui demanda si elle leur avoit dit quelque chose. Elle l'assura que non. Ensuite il la voulut sonder pour sçavoir depuis quel tems elle avoit connoissance de cette affaire. Elle s'en défit adroitement. Il voulut se justifier de ce qu'il y travailloit, disant que c'étoit à son regrêt & pour obliger seulement la Mere ; mais que puisqu'elle le vou-

soit, il falloit prendre le moyen d'y réussir; dont le principal étoit de garder un grand secret & de ne faire rien qui pût donner le moindre soupçon ; qu'on lui avoit dit qu'on voyoit depuis quelque tems qu'elle étoit toujours en affaires ; que cela donnoit à penser ; que l'affaire pourroit bien être rompue si elle s'ébruitoit ; qu'il n'y avoit nulle nécessité de mettre les affaires de la maison en meilleur ordre ; que rien n'étoit embrouillé, & qu'un autre le feroit bien après que la nouvelle Abbesse auroit pris possession.

Le Supérieur s'en retourna à Germer-Fontaine : mais il en revint au bout de huit jours, craignant que l'on eût quelque soupçon de l'affaire & que l'on ne la rompît par opposition. Ses craintes redoublerent par les discours que lui firent les filles, qui toutes unanimement s'apperçurent du changement de la Mere, & en vouloient pénétrer la raison. C'est pourquoi M. de Châtillon demanda la Sœur Candide & lui dit tout émû : Ma Sœur, qu'est-ce que j'entends? J'ai vu telles & telles qui m'ont voulu prendre à partie, en me disant : Mon Pere, dites-nous donc ce qu'il y a céans ? Nous croyons que l'on nous fait quelques affaires : notre Mere n'agit plus à son ordinaire, tout lui est si indifférent qu'il semble qu'elle n'est plus Abbesse. On

ne voit presque plus la Sœur Candide : enfin nous croyons qu'il y a quelque chose. Puis M. de Châtillon ajouta : Avez vous dit quelque chose aux Sœurs. Non, non, mon Pere. Mais continua-t-il, d'où vient donc cela ? Madame fait-elle quelque chose qui leur donne sujet d'avoir cette pensée ? La Sœur Candide qui étant fort occupée ne faisoit guere réflexion sur ce qui se passoit, lui dit qu'elle ne voyoit rien, lui taisant ce qu'elle sçavoit être passé entre Dieu & la Mere. Mais M. de Châtillon ne se tenant pas fort satisfait lui dit que ces impressions & ces soupçons des Sœurs ne lui paroissoient pas peu importans, & que quoiqu'il les eût bien rebutées & traité leurs pensées de ridicules, il jugeoit assez que dans les soupçons qu'elles avoient & dans l'humeur où elles étoient, elles pourroient tant parler, qu'enfin elles découvriroient quelque chose. Que l'affaire étant découverte il la tenoit pour rompue : c'est pourquoi il jugeoit à propos pour leur ôter ces impressions que la Mere fît quelque fonction d'Abbesse. Il lui demanda s'il n'y avoit point de fille prête à prendre l'habit. Elle lui dit qu'il y en avoit une que la Mere jugoit propre. Bon, dit-il, voyons Madame. Il vit la Mere, conclud avec elle de donner l'habit à cette fille, & le lui donna lui-même le Dimanche suivant.

XXI. RELATION.

Madame de Lieu-Dieu arrive. Comment elle fut reçue à Maubuisson. Etonnement extrême où elle se trouve. Comme elle agit envers la Mere.

LES expeditions de Rome arriverent sur la fin de la même semaine. M. de Châtillon s'offrit à la Mere pour en faire l'avance : ce qu'elle accepta. M. de Prieres s'offrit de payer les frais du voyage de Bourgogne, qu'il voulut lui-même faire pour aller querir & mener la nouvelle Abbesse. Mais ni l'un ni l'autre ne voulut faire ces avances qu'après avoir promesse par écrit de leur remboursement. Ce qu'on leur assigna sur les fermiers pour leur dû de l'année suivante. A quoi ces Peres ne s'étoient pas attendu ; non plus que la Mere feroit les frais de la Bulle, du Brevêt & du voyage sur le revenu de l'année 1648, tant ils étoient intéressés pour la nouvelle Abbesse. Mais elle ne leur paya sur cette année que 400 livres pour le Brevet.

Ces Abbés donc ayant reçu leur remboursement, M. de Châtillon reçut du Banquier les expéditions de Rome, M. de Prieres partit pour la Bourgogne, & il amena Madame de Lieu-Dieu à Paris au com-

mencemement d'Octobre. Elle y vit ses amis ; puis se retira dans P. R. d'où elle étoit Religieuse, pour aller ensuite à Maubuisson. Les Meres & la Communauté de P. R. furent toutes surprises du changement de cette Dame, qui bien loin de s'être perfectionée par le tems & par l'expérience, comme on l'avoit cru par ses Lettres, n'avoit guere conservé de son premier esprit, & avoit pris un air tout autre. Elle ne demanda aucun avis aux Meres, & se tint tellement fermée qu'elles ne crurent pas la devoir prévenir. Elles ne la retinrent que quatre jours, pendant lesquels M. de Châtillon faisoit enregistrer les Bulles à l'Archevêché : ce qui étant fait, la Mere Angelique écrivit à la Mere, & lui manda que la nouvelle Abbesse partiroit le lendemain pour aller à Maubuisson, & qu'elle la prioit d'y demeurer encore quelque tems, si elle jugeoit que cela pût être utile pour la former : ce qu'elle disoit d'une certaine maniere qui faisoit juger à la Mere qu'on n'en avoit pas été satisfait à Port-Royal : mais la chose étant faite, il n'y avoit plus de remede.

Le jour que la nouvelle Abbesse devoit arriver, la Mere fit assembler la Communauté au son de la cloche. Les Sœurs du Chœur & Converses s'étant rendues au Chapitre, la Mere fit retirer ces dernieres

dans une Chapelle qui étoit tout proche; afin de parler premierement aux Sœurs du Chœur. Etant toutes rangées & en grand silence, la Mere leur dit : « Mes Sœurs, » il y a 22 ans que je suis dans cette mai» son, où par la misericorde de Dieu je ne » suis point venue chercher du bien & de » l'honneur, n'ayant eu aucun égard au » temporel, mais seulement à suivre la vo» lonté de Dieu qui m'avoit engagée par » obéissance à accepter la charge pour vous » aider à travailler à votre salut : mais » voyant que tout ce que j'ai pu faire vous » a été fort inutile, je me suis résolue de » me servir d'un autre moyen, que j'espere » de la bonté de Dieu qui vous sera plus » avantageux pour vous aider à avancer » dans la vertu, si vous en sçavez bien » user, c'est de vous donner une nouvelle » Mere : mais prenez bien garde d'agir » envers elle comme vous avez fait jusqu'à » cette heure : Dieu vous en puniroit sé» verement.

A ces paroles la Communauté surprise au dernier point ne lui donna pas le tems de parler davantage; mais toutes les Sœurs generalement s'étant prosternées, & fondant en larmes, crierent tant qu'elles purent : » Ma Mere, que vous avons-nous » fait pour nous traiter de la sorte? Nous » vous demandons très-humblement par» don,

» don. On entendoit les cris de l'Eglise du dehors. Les unes disoient : « Nous ne vou» lons point d'autre Mere, nous nous y op» poserons. D'autres plus zélées disoient : » On nous coupera plutôt la tête : nous n'en » voulons point. La Mere voulut se lever de son siége, mais les Sœurs plus proches d'elle l'accabloient. Cependant comme elle avoit dessein de leur parler beaucoup, elle tâchoit de les appaiser, en disant : « Mes Sœurs, » ayez un peu de patience, laissez-moi » vous parler. » Mais jamais elles ne lui en donnerent le tems. Tout ce qu'elle leur pouvoit dire ne servoit qu'à augmenter leurs pleurs & leurs cris. Les anciennes la tenoient si ferme par son manteau qu'elle ne pouvoit démarer ; & le bruit fut si grand, que les Sœurs Converses sans être mandées vinrent au Chapitre, & ayant sçu ce que c'étoit, se mirent à crier encore plus haut, & à demander pardon à la Mere, la priant de ne les pas quitter. Mais ce qu'il y avoit de plus pitoyable c'étoit les sept ou huit jeunes Professes qui pleuroient sans bruit, mais si tendrement que cela faisoit compassion. C'étoient de fort bons sujets & fort affectionnés à la Mere, & elles lui disoient : Ma Mere, que ne nous disiez-vous cela avant que nous eussions fait Profession. Puis redoublant leurs larmes, & disant d'autres paroles de tendresse à la Mere,

cela amollit son cœur, & l'obligea de fendre la presse pour se retirer. Elle s'en alla donc devant le S. Sacrement : mais les Sœurs demeurerent dans le Chapitre pour examiner ce qu'elles avoient à faire. Les unes vouloient envoyer à Pontoise pour consulter sur ce qu'elles feroient pour s'opposer à la prise de possession. Les autres minutoient d'empêcher l'entrée de la nouvelle Abbesse ; & enfin les autres s'aviserent d'en aller parler à M. de Châtillon Supérieur. Elles allerent donc le trouver une douzaine. Après lui avoir toutes témoigné leur douleur & leur surprise, la Sœur Dardivilliers qui étoit plus touchée que les autres, & qui n'aimoit pas les Peres, lui dit en parlant aussi à l'Abbé de Prieres qui étoit présent : Mes Peres, vous nous avez trahies : mes Peres, vous êtes des traîtres, vous nous avez vendues. Quoi de nous avoir fait une telle chose ! Vous êtes des traîtres, c'est tout ce que je vous puis dire. Le Supérieur se tenant offensé, lui dit d'un ton fort fier & absolu : Ma Sœur si je n'excusois votre emportement sur votre surprise, vous m'obligeriez de vous en faire la correction, & vous m'en dites assez pour vous faire mettre en prison.

Ces pauvres filles ainsi rebutées ne sçavoient à quoi se résoudre, Elles eussent bien voulu avoir conseil ; mais les moyens leur

en étoient ôtés : car le Supérieur s'en étant apperçu, donna si bon ordre que qui ce fût n'approchât des tours où des grilles, que même il faisoit refuser toutes les personnes qui demandoient la Mere, usant de son autorité, même avant la prise de possession. Un R. Pere Jacobin, frere de la Mere Prieure, fut refusé, & l'on ne voulut pas même qu'il parlât à la Mere. Il en fit un grand bruit, & parla avec force contre les Abbés. Ainsi toutes les avenues étant fermées, les filles n'avoient recours qu'à leurs larmes. On sonna Tierce : mais l'affliction étoit telle qu'au lieu de psalmodier on n'entendoit que des pleurs ; c'est pourquoi M. de Châtillon fit dire par la Sacristine que l'on fût dire l'Office au Châpitre : ce qui se fit ; & on fut trois jours sans pouvoir dire un mot de chant ni de psalmodie dans l'Eglise. L'heure du dîner venue, la troisiéme partie des Sœurs ne purent se rendre au Réfectoire. Les unes avoient des maux de tête & maux de cœur, le frisson prit à quelqu'autres qui eurent un tems considérable des fiévres tierces & quartes.

La Mere Jousselin alors âgée de 80 ans, voyant le renversement de la maison, & en ayant appris la cause, dans une douleur extrême, disoit aux Sœurs : Que dites-vous ? Madame nous va quitter. Puis

allant par la maison, elle crioit à pleine tête, en mettant les mains au côté : Mercy Dame ! Madame, nous veut quitter ; relevez la pointe de vos esprits ; voulant par ce langage qui lui étoit propre, faire comprendre à la Communauté la grandeur de la perte qu'elle alloit faire. Ayant ainsi bien couru dans la maison, elle vint trouver la Mere, & lui dit : Quoi, Madame, vous nous voulez quitter ! Vous me donnez la mort. En effet il lui prit dès le soir même un grand frisson & une forte pleuresie, & son saisissement fut tel, qu'elle fut trois jours sans parole. Les Médecins crurent qu'elle en mourroit assurément : ce qui embarrassa, parce qu'on ne pouvoit la faire confesser. Néanmoins au bout de quatre ou cinq jours le mal cessa un peu, & la Sœur Candide l'étant allée voir pour la consoler, elle ne voulut point recevoir sa consolation ; mais lui dit : Ha ! ma fille, je ne me consolerai jamais : toi & Madame m'avez donné la mort au cœur. On voyoit les Sœurs assemblées par petits plotons faire des lamentations. Les plus judicieuses, comme la Sœur Catherine-Scholastique & l'ancienne Maîtresse des Novices, dont il a tant été parlé, se cachoient dans des greniers pour pleurer à leur aise. Cette derniere ayant rencontré la Sœur Candide, lui dit : Ah, ma Sœur, si nous

avions sçu cela ! puis sans achever fondoit en larmes. Enfin c'étoit des pleurs & des cris si horribles, que ma Sœur Jeanne Gastorge, lors Touriere de Maubuisson, nous disoit depuis peu qu'on les entendoit des cours, & même de la basse-cour qui étoit fort éloignée. Les Peres en ayant voulu consoler quelques-unes en leur disant qu'on leur donnoit une si bonne Abbesse : Voilà, en se mettant à crier tout haut, une belle consolation à nous donner, & nous n'en voulons point de meilleure, nous n'en voulons point d'autre.

Cependant sur les quatre heures après midi la nouvelle Abbesse arriva, amenant avec elle deux de ses niéces, une Religieuse & l'autre Pensionnaire. Les Abbés de Châtillon & de Prieres les menerent à la porte du Couvent; mais toutes les Sœurs s'étoient enfermées en leurs cellules, & pas une ne voulut en sortir pour aller avec la Mere ouvrir la porte, quelque priere qu'elle leur en pût faire. Elles fondoient en larmes, & craignoient même de voir la nouvelle Abbesse. La Mere étoit embarrassée de son côté, & M. de Châtillon étoit très-mécontent de voir ce grand retardement. Enfin la Mere Prieure à force de prieres & de raisons se laissa gagner, & vint avec elle ouvrir la porte à la nouvelle Abbesse, qui fut conduite à la chambre

qu'on lui avoit préparée, d'où on entendoit beaucoup pleurer. Pas une des Sœurs ne put se résoudre de l'aller saluer. Il n'y eut que la Sœur Candide qui lui fit grande chere ; mais elle ne laissoit pas d'observer sa maniere d'agir bien différente de celle de la Mere toute simple & toute pleine d'humilité. La Prieure le remarqua aussi, n'étant pas satisfaite, non plus que la Sœur Candide, cela redoubla l'affliction de la Prieure & des plus anciennes de la Communauté.

Le lendemain à dix heures M. Bail Commissaire de l'Archevêché arriva avec les Notaires & autres Officiers de l'Archevêché, & entra avec sa compagnie pour faire prendre possession à l'Abbesse. Les deux Abbés entrerent aussi avec deux Messieurs de Pontoise pour servir de témoins, ces formalités étant nécessaires aux maisons de fondation royale. La Communauté assemblée M. Bail signifia sa Commission, & ensuite voulut faire un discours pour consoler les Sœurs qu'il voyoit si affligées ; leur disant que bientôt Dieu changeroit leurs pleurs en joie ; mais ces paroles augmentoient leur douleur & leurs larmes, & il fut obligé de se taire, les pleurs étant tels qu'on ne l'entendoit pas parler. Il fit donc faire lecture de la Bulle par le Notaire. Ensuite il falloit chanter le *Te Deum*

mais les Sœurs ne le vouloient pas faire, quelqu'instance que M. Bail leur en fit. Ayant ainsi passé un tems considérable, sans que personne se pût résoudre à le commencer, M. de Châtillon dit tout haut d'un ton sec & impérieux : Ma Sœur la Chantre, entonnez le *Te Deum* ; mais elle n'en voulut rien faire ; & la Sœur Candide qui étoit tout proche d'elle lui ayant dit encore tout bas : Ma Sœur, commencez donc le *Te Deum*, cette fille au lieu de le commencer se mit à dire tout haut, que ceux qui l'ont faite le chantent. Sur quoi M. de Châtillon assez ému dit que quelqu'autre le commence, il n'importe qui. Ma Sœur Marie-Antoinette, Religieuse de Port-Royal fille fort simple entonna enfin le *Te Deum* d'une voix basse & environ comme un *De profundis*, & il fut poursuivi de même par quelques jeunes Novices & jeunes Professes.

Pendant ce pitoyable chant on conduisoit Madame l'Abbesse à l'Eglise prendre possession des cloches : mais pas une Sœur ne les ayant voulu sonner un des témoins aida seulement à Madame à tinter un coup ; puis ayant été toucher les Autels ; M. Bail & les témoins la conduisirent à sa place du Chœur pour y recevoir les reconnoissances des filles. Pour les deux Abbés ils se retirerent, ennuyés des larmes & des

cris des Sœurs. Les Officiers & les temoins se rangerent au bas du Chœur pour écrire leur procès verbal. La Communauté se rangea dans les sieges, & l'Abbesse assise dans le sien attendoit toujours qu'on lui allât rendre obéissance : mais pas une ne s'y pouvoit résoudre, tant elles étoient outrées. Ces Messieurs les prioient de s'avancer : mais elles ne s'en hâtoient pas davantage. Enfin après bien du tems la Prieure commença ; & quelques anciennes la suivirent ; mais les autres ne démaroient pas, & ne pouvoient se résoudre, quelque chose qu'on leur pût dire. Enfin elles y allerent, mais si fort l'une après l'autre, que cette cérémonie dura deux heures d'horloge, & encore ne firent-elles que lui baiser la main d'assez mauvaise grace, sans se pouvoir résoudre à lui dire, selon la coutume ; qu'elles lui promettoient obéissance ; quelque exhortation que les Notaires leur pussent faire ; pas une ne le dit. La pauvre Abbesse toute effrayée & toute interdite se mit à pleurer aussi ; & cela avec la fatigue de la cérémonie lui faisoit tant de mal qu'elle s'évanouit : ce qui obligea de finir la cérémonie & d'emporter cette Abbesse à sa chambre pour la mettre sur son lit.

Les Officiers sortirent pour aller dîner & ensuite s'en retournerent chacun de leur côté. Jamais il n'y eut rien de plus pitoya-

ble que l'état de Maubuiſſon pendant ces jours. Tout y étoit dans la conſternation & dans une profonde triſteſſe. Il n'y avoit que la Mere des Anges qui étoit dans une joie admirable. Elle s'étoit recluſe dans une Chapelle haute pendant toute cette cérémonie en oraiſon & jubilation de cœur avec Dieu. A la fin en étant deſcendue pour aller dîner avec la nouvelle Abbeſſe, la Sœur Candide la rencontrant, & voyant ſon viſage tout éclattant de joie, elle lui dit: Bon Dieu, ma Mere, que faites-vous, vous voila en grande jubilation pendant que tout le monaſtere pleure. N'avez-vous donc pas pitié des Sœurs? Oui, dit-elle, j'en ai pitié; il faut que j'eſſaye de les remettre: mais elles n'euſſent point dû faire comme elles ont fait. Ne ſçavoient-elles pas bien qu'il falloit faire la cérémoine, puiſque la choſe étoit faite? Puis elle ajouta, les voulant excuſer, c'eſt la grande ſurpriſe où elles ont été qui leur a cauſé ce trouble, & qui a été cauſe de ce déſordre qui eſt arrivé à la priſe de poſſeſſion. Il faut que je leur parle pour les diſpoſer à ſaluer la Mere, & à lui rendre aujourd'hui leurs devoirs.

Cependant la Mere des Anges trouva l'Abbeſſe dans ſon lit toute malade. Toutes les Sœurs ſe renfermerent dans leurs cellules, étant toutes épuiſées de pleurs. Le ſoir la Sœur qui faiſoit la viſite de la clôture

vint apporter les clefs à la chambre de la Mere des Anges, selon sa coutume. La Mere lui dit, ma fille, ce n'est plus à moi qu'il faut apporter ces clefs, c'est à la Mere. Je vous prie de les lui porter : mais la fille se mit à fondre en larmes, en disant : Ma Mere je crois que j'en mourrai. La Mere la consola & ne la contraignit point de porter les clefs à l'Abbesse, mais les envoya par une autre.

Le lendemain la Mere des Anges employa tout le jour à consoler les Sœurs & à les disposer à rendre à la nouvelle Abbesse leurs devoirs : mais elle n'y avança guere ce premier jour : car elles étoient trop affligées : néanmoins la Prieure & trois ou quatre anciennes se résoulurent enfin de l'aller voir. Pour toutes les autres, elles avoient peur même de la renconter ; parce que cela leur redoubloit leur douleur, & plusieurs en tomberent malades. Pour Madame l'Abbesse elle se tenoit dans un air de grandeur avec la Mere des Anges, la traitant avec grande indifférence, & ne lui témoignant aucune ouverture, ne demandant aucun avis : ce qui étoit lui dire tacitement, Retirez-vous, je n'ai pas besoin de vous. Et même lorsque la Mere lui disoit quelque chose qui regardoit sa charge, ou lui demandoit des réponses pour des personnes du dehors qui s'adressoient à elle ;

ou des permiſſions de faire quelque choſe, au lieu de lui donner une bonne parole, elle lui répondoit gravement & ſéchement: Ma Mere je prendrai l'avis de nos Reverends Peres. Il arriva même que M. Duval le Médecin, qui ſert la maiſon depuis trente ans, pria la Mere des Anges de parler pour lui à l'Abbeſſe & de l'aſſurer de ſon affection pour ſon ſervice, & pour celui de la Communauté. Comme il étoit actuellement dans la maiſon à faire la viſite des malades, il voulut ſe préſenter à elle au même tems qu'il ſçavoit que la Mere parloit de lui, penſant que cela lui ſeroit plus avantageux: ce qui fut fait: car la Mere informant l'Abbeſſe de la probité & de la bonne conduite de ce Médecin, & la priant de le continuer & de ne point donner créance à ceux qui lui en pourroient parler d'une maniere déſavantageuſe, il ſe préſenta, & la Mére continuant de parler, dit à l'Abbeſſe qu'elle l'informeroit en particulier de tout ce qu'elle avoit à lui dire pour lui faire voir l'importance qu'il y avoit d'avoir un homme de bien dans la maiſon; mais l'Abbeſſe ayant tout écouté, lui répondit ſans autre compliment en préſence du Médecin même: Ma Mere, je prendrai conſeil. M. Duval fut touché juſqu'aux larmes d'une telle réponſe faite à une perſonne auſſi digne de reſpect que la

Mere, & qui avoit fait cette supplication avec une humilité la plus grande du monde, & il dit à la Sœur Candide qui le conduisoit : Quoi est-ce-là comme cette Abbesse traite avec Madame ; cela me donne un mauvais préjugé du reste de sa conduite,

Il arriva encore que des pauvres gens ausquels on faisoit une aumône reglée de bled tous les mois, les uns un minot, les autres un septier, plus ou moins selon leurs besoins écrits sur les registres, vinrent pour recevoir leur petite rente après la prise de possession ; on la leur refusa : mais les pauvres gens ayant eu recours à la Sœur Candide, elle en fut parler à la Mere des Anges, qui se trouva d'abord embarrassée, ne sçachant si elle en devoit parler à l'Abbesse, parce que sur toutes les choses dont elle lui avoit parlé jusqu'alors, elle lui avoit toujours dit qu'elle en parleroit à ses Reverends Peres ; mais sa charité pour les pauvres la pressoit, ainsi elle se résolut de s'exposer à être encore ainsi méprisée, & elle dit à la Sœur Candide : Si je ne considérois les pauvres, je n'irois pas, de la façon qu'elle agit avec moi ; mais pour cette fois je ne puis m'en dispenser, il me semble que Dieu demande cela de moi : elle y fut donc, & la Sœur Candide la suivit. La Mere fit sa demande : l'Abbesse fut embarrassée, n'ayant pas sçu la volonté de

ses Reverends Peres; mais néanmoins elle y consentit, & aussi-tôt la Sœur Candide courut faire donner l'aumône à ces pauvres gens.

La Mere ne sçavoit quel parti prendre. Elle voyoit que son séjour à Maubuisson ne servoit de rien à la nouvelle Abbesse, & qu'il ne faisoit qu'augmenter l'affliction des Sœurs; car il est vrai que la douceur de ses consolations ne servoit qu'à augmenter leur tristesse, & la comparaison de sa conduite avec celle qui paroissoit dans la nouvelle Abbesse rendoit leur douleur plus amere en leur faisant connoître leur perte: ainsi la Mere ne sçavoit lequel leur seroit plus utile de leur parler, ou de ne leur rien dire. Cependant la Prieure & les anciennes ne pouvant plus souffrir de voir la Mere ainsi traitée, vinrent trouver la Sœur Candide, & lui dirent au nom des autres, que quelque douleur qu'elles eussent de se séparer de la Mere, elles aimoient mieux la voir partir que de la voir méprisée de la sorte: qu'elles voyoient la conduite de la nouvelle Abbesse, qu'aussi-bien les choses étoient faites, que tôt ou tard elle devoit les quitter, mais qu'il leur étoit insupportable de la voir méprisée. Ce qu'elles disoient avec des marques sinceres d'une vraie affection envers la Mere, dont on ne pouvoit douter. L'on reconnut

tout visiblement alors que cette Prieure & la Maîtresse des Novices aimoient véritablement la Mere, & qu'il n'y avoit eu que le seul faux zéle qui eût été cause des peines qu'elles lui avoient données durant tant d'années, comme la plus ancienne Maîtresse des Novices le fit assez entendre à la Sœur Candide, lui disant : Ah, ma Sœur, quel adieu ! Qui auroit jamais cru ce qui est arrivé ? Si nous avions cru cela, nous aurions bien agi d'une autre sorte ; mais je n'y vois point de remede ; puis se mit à pleurer abondamment. En effet elles écrivirent depuis à la Mere des Lettres d'une sincere affection, & qui marquoient qu'elles reconnoissoient la grandeur de leur perte, après avoir méconnu celle de leur bonheur lorsqu'elles la possédoient.

XXII. RELATION.

Sortie de la Mere des Anges de Maubuisson. Extrême affliction de la ville de Pontoise, & sur-tout des pauvres, dont les larmes attendrissoient la Mere. Son arrivée à Port-Royal. Elle demande d'entrer au Noviciat. Les louanges que la Mere Angelique lui donna.

La Mere voyant les choses en cet état, dit à la Sœur Candide d'écrire à la Mere Angelique pour la prier de les

envoyer querir au plutôt : ce qu'elle fit.

Cependant le bruit de la sortie de la Mere s'étant répandu dans le pays, elle y fut accablée de visites. Toutes les Communautés de Pontoise lui dirent adieu par Lettres, avec des témoignages infinis d'affection & de regrêt de son départ. Elles souhaitoient toutes beaucoup de la voir : mais elle s'en excusa sur la grande peine qu'elle avoit à souffrir le carrosse qui l'obligeoit de se ménager pour le voyage nécessaire de Paris.

Messieurs de Ville vinrent lui rendre leurs respects, mais avec des reproches d'amitié de ce qu'elle avoit fait cela sans leur en parler, lui disant franchement qu'elle ne le devoit pas faire, & que si un jour seulement avant la prise de possession ils l'avoient sçu, ils l'auroient empêché, & s'y seroient si fortement opposés que l'affaire auroit été rompue ; que leur ville & tout le pays y étoit interessé, & que selon le droit une Abbesse ne doit point se démettre de son Abbaye sans sujet légitime, & qu'il auroit fallu examiner celui qui l'avoit portée à quitter la sienne.

Les Capucins, les Mathurins, & generalement tout le monde disoit la même chose que ces Messieurs, & soutenoient que la Mere n'avoit pas bien fait de se démettre. Jamais on ne vit un tel combat que

celui auquel la Mere fut exposée pendant ces jours-là par les raisons & les larmes de tout le pays. On vit alors que M. de Châtillon avoit grande raison de recommander le secret ; car si on eût sçu la moindre chose, l'affaire eût été infailliblement rompue. Dom Nicolas Prieur de la Charmoye a depuis protesté que s'il en avoit été averti vingt-quatre heures avant la prise de possession, il eût marché toute la nuit pour venir faire opposition avant la lecture de la Bulle, ayant ce droit comme Religieux de l'Ordre, assurant qu'en disant simplement, Je m'y oppose pour des raisons que je dirai en tems & lieu, on n'eût pas pu passer outre.

Mais il n'y eut rien de pareil à l'affliction des Dames & Bourgeoises de Pontoise & des environs qui regardoient toutes la Mere comme une sainte, & qui avoient coutume de se venir consoler avec elle dans toutes leurs afflictions Elles lui disoient avec une grande tendresse : Que ferons-nous à présent, Madame : vous étiez dans nos afflictions toute notre assistance & notre consolation, & dès que vous nous aviez parlé, nous étions en paix. Quand nous vous avions recommandé nos besoins, aussi-tôt toutes nos affaires alloient bien. Mais les larmes qu'elles versoient en abondance parloient mieux que leur langage.

Après les visites des Ecclésiastiques, des Messieurs de la ville, des Dames, & des gens un peu considérables, les pauvres qui s'étoient assemblés en grande quantité le soir du dernier jour, tous les autres étant sortis, entrerent en foule dans le parloir, & les autres qui étoient dans la gallerie qui y conduit voulant aussi entrer pour avoir la bénédiction de la Mere, faisoient un tel bruit, que l'on n'entendoit point ceux du dedans. Les uns crioient : Que ferai-je, ayant perdu ma Mere ? Je ne puis plus gagner ma vie. Quelques-unes répondoient, Tu n'as pas d'enfans comme moi : que feront nos pauvres petits enfans ? Oui, disoit un autre, mais j'ai 80 ans, & tu es encore jeune. D'autres disoient, Nous perdons encore plus que nous ne pouvons dire ou penser, que sçavons-nous ce qui arrivera. Nous trouvions toujours notre bonne Mere dans nos besoins : puis en pleurant ils ajoutoient : Où irons-nous ? Ceux qui étoient plus proche de la grille disoient à la Mere : Notre bonne Mere, pourquoi nous quittez-vous ? Il y a si long-tems que vous nous nourrissez, nous sommes vos enfans. Il y avoit de vieux hommes & de vieilles femmes de plus de 80 ans qui lui faisoient grande pitié : elle les consoloit le mieux qu'elle pouvoit, leur donnant espérance que Dieu ne les délaisseroit point,

s'ils avoient soin de ne le point offenser.
Les cris des veuves & les pleurs des enfans furent si grands, qu'ils pénétrerent le cœur de la Mere, & lui firent répandre des larmes : ce qu'elle n'avoit point fait pour toutes les lamentations des filles de Maubuisson. Elle sortit ainsi du parloir; & la Sœur Candide l'ayant rencontrée, lui dit : Ah! ma Mere, vous n'aviez pas encore pleuré, & vous le faites pour les pauvres. Il est vrai, dit-elle, qu'il y avoit là de pauvres veuves, des vieillards & des enfans qui m'ont fait grande compassion. Il faut prier Dieu pour eux qu'il inspire la Mere de leur continuer la charité. Je crains que les Peres ne l'en détournent.

Aprés tous ces tristes adieux, Mad. de Chazé arriva sur le soir pour querir la Mere, & la mener à Port-Royal. M. le Président de Blanmenil, sçachant que la Mere ne pouvoit supporter le carrosse sans être en péril de sa vie, avoit envoyé une petite mule qui marchoit fort doucement; & sur les neuf heures du matin la Mere sortit de Maubuisson. C'étoit une chose digne de pitié de voir les pleurs de toutes les filles. Elles s'étoient toutes ramassées dès après Primes auprès de la porte de sa chambre; & lorsqu'elle en voulut sortir, elles l'investirent de telle sorte, qu'à peine pouvoit-elle faire un pas. Elles la suivoient avec

des larmes très-ameres & qui obligerent la Mere de sortir au plutôt, & de demeurer au dehors à attendre Madame de Chazé, qui étoit allé faire ses dévotions à Pontoise; mais la Mere s'étant mise dans la chambre des Tourieres, elle fut encore obligée d'en sortir, parce qu'on lui venoit faire par le tour des lamentations. On lui venoit dire: Une telle s'est évanouie, le frisson a pris à celle-là, un grand vomissement à cette autre. Mais changeant de lieu pour avoir quelque repos dont elle avoit grand besoin, elle fut encore plus accablée des Messieurs de la ville, des Dames; & une grande foule de pauvres l'étant venue assiéger & lui faire leurs lamentations, cela obligea la Sœur Candide de faire mettre les chevaux au carrosse pour partir dès que Mad. de Chazé seroit revenue de Pontoise: ce qui fut fait. La Mere partit sur les onze heures. Elle fut fort mal tout le long du voyage, & ne put s'accommoder de la petite mule, sur la quelle elle s'évanouit. Elle étoit aussi très-mal dans le carrosse: ce qui obligeoit de le faire arrêter de demi-lieue en demi-lieue pour la soulager. Elle y fut toujours dans un si profond recueillement & un si grand silence, qu'il sembloit qu'elle fût en oraison; c'est pourquoi Madame de Chazé qui en étoit dans une admiration prodigieuse, ne l'osoit témoigner par ses

gestes, craignant d'intérompre sa communication particuliere avec Dieu. Cette Dame par un mouvement de piété voulant imiter la Mere, voulut aussi garder le silence, & se mit à prier Dieu : la Sœur Candide néanmoins ne pouvoit s'empêcher de lui dire de tems en tems : Ma Mere, vous êtes bien-aise : à quoi elle repondoit avec un petit signe d'agrément, Oui.

Etant arrivée à S. Denis il fallut descendre pour dîner & faire manger les chevaux, la Mere pria qu'on la mît seule dans une chambre pour se reposer un peu : car elle n'en pouvoit plus. La Sœur Candide y étant allée avec elle, elle lui dit : Ma Sœur nous allons donc arriver à Port-Royal par la miséricordé de Dieu : mais je veux bien vous avertir que vous ne pourrez pas être toujours auprès de moi comme vous avez été jusqu'à présent : car j'espere bien que l'on me fera la grace d'entrer au Noviciat ; & ainsi nous n'aurons plus affaire ensemble. C'est pourquoi il faudra nous séparer ; mais cela n'est rien : j'ai voulu néanmoins vous avertir, afin que vous ne soyez pas surprise, & que vous fassiez ce petit sacrifice à Dieu de bon cœur. Il faut tout quitter, ma fille, pour être à Dieu comme il faut. La Sœur Candide prévoyant bien qu'il n'en feroit pas ainsi, ne s'en mit pas beaucoup en peine. Mais

pour la laisser en repos, elle lui dit simplement : Ma Mere ne vous mettez pas en peine, j'espere que si je ne vous vois de près je vous verrai de loin. J'espere bien entrer aussi au Noviciat. Mais, dit la Mere, je ne vous parlerai plus. Et bien dit la Sœur Candide, moi, ma Mere, je vous parlerai. Cela fit rire la Mere, & elle ne dit plus rien, & pria qu'on se remît en chemin & qu'on la menât à l'Eglise de S. Jacques-du-Haut-Pas pour prier Dieu sur le Tombeau de M. de S. Cyran : ce que l'on fit ; puis on remonta en carrosse pour se rendre à P. R. où l'on arriva à six heures du soir.

La premiere chose que fit la Mere après avoir prié Dieu à l'Eglise, fut de remettre entre les mains de la Mere Angelique tout ce qu'elle pouvoit avoir de particulier, qui n'étoit pas grande chose, comme une montre d'argent & de cuivre dont elle se servoit pour marquer son tems ; parce que l'horloge de Maubuisson ne sonnoit point les quarts, un Reliquaire, des Ecrits de piété & autres petites choses de dévotion dont elle voulut se défaire avant que de se coucher, afin d'être pauvre & dépouillée de tout.

Le lendemain la Sœur Candide voulant prendre soin d'elle, elle lui en fit difficulté, lui demandant si elle en avoit per-

mission. Sur cela le Sœur Candide en parla à la Mere Angelique, qui lui dit : Oui, oui, ma fille, vous en avez la permission, ayez soin de votre Mere, comme vous avez coutume de faire : dites-lui qu'elle n'en parle plus. La Sœur Candide rapporta cela à la Mere des Anges, qui depuis ce jour jusqu'au dernier de sa vie se laissa conduire par cette Sœur comme un enfant, pour ce qui étoit de sa santé, ainsi qu'elle avoit fait à Maubuisson depuis l'ordre que lui en avoit donné M. de la Charmoye. Néanmoins la Sœur Candide s'étant apperçue que sans lui rien dire elle observoit qu'elle ne fît rien pour son service que par dépendance, & que cela lui donnoit une application trop grande, elle en parla encore à la Mere Angelique, qui lui dit : Laissez-moi faire, ma fille, je lui parlerai bien. Si je la voulois croire, elles me fait des instantes si pressantes pour entrer au Noviciat, que si je lui voulois donner le voile blanc elle en seroit ravie. Le fonds de son humilité est étonnant ; elle nous donne un grand exemple : mais il ne lui faut pas souffrir ce qu'elle voudroit bien faire, il faut qu'elle vous obéisse pour tout ce qui regarde sa santé, je lui en parlerai, ma fille. Cela est étrange qu'elle soit revenue de cette grande Abbaye où l'on reçoit tant d'honneur, & où il y a tant de sujet d'éle-

vation après 22 ans de commandement, sans avoir rien perdu de cet esprit d'humilité, d'obéissance, de dépendance, & de détachement d'une vraie Novice où elle étoit quand je l'y envoyai : elle est revenue toute telle, sans avoir rien pris du faste de cette grande maison, & sans que les grandes richesses ayant tant soit peu amoindri ou altéré en elle l'esprit de pauvreté. Elle se répandit ainsi sur les louanges de la Mere des Anges. Puis ajouta en s'humiliant elle-même : C'est un miracle, ma fille : elle peut bien dire, la grace de Dieu n'a point été vaine en moi ; mais nous n'en pouvons pas dire autant : car nous manquons bien à Dieu dans les occasions.

XXIII. RELATION.

De qu'elle maniere la Mere des Anges vécut à Port-Royal depuis sa sortie de Maubuisson jusqu'à la mort. Elle est élue deux fois consécutivement Abbesse de Port-Royal. Elle tâche de détourner la persécution par ses prieres. Miracle de la sainte Epine.

LA MERE des Anges se voyant délivrée de soins & d'affaires ne pensa plus qu'à Dieu & à sa perfection. Sa vie étoit une continuelle oraison & une pratique continuelle d'humilité, de dépendance & d'a-

néantissement d'elle-même. Elle vivoit seule avec Dieu seul, ne se mêlant de rien ne prenant part à rien, & ne conversant même avec les Meres que par pure nécessité, retranchant tout ce qui n'étoit que de satisfaction.

On lui donna le soin de la conduite des Postulantes Converses, ausquelles elle s'appliquoit avec une douceur, une bonté & une tendresse incroyable. Elle les prévenoit dans leurs besoins, & les alloit elle-même chercher à leurs Obéïssances; & l'on a remarqué qu'elle s'appliquoit avec encore plus de bonté aux plus pauvres, & à celles qui avoient plus de petitesse soit d'esprit ou de vertu; non parce que cela la mettoit en possession de plus facilement les assujettir, mais parce que cela leur rendoit son service & son assistance plus nécessaires. Elle conduisoit aussi quelques-unes des Sœurs Professes Converses, qui encore à présent ne sçauroient se taire de sa charité qui étoit sans borne, & de son humilité qui l'abbaissoit intérieurement aux pieds des personnes mêmes qu'elle conduisoit, dont elle se regardoit comme la servante.

Dans toutes les rencontres elle avoit toujours le cœur préparé à soulager, à consoler & à supporter tout le monde. Elle avoit un très-grand respect non-seulement pour les Meres; mais generalement pour

toutes les Sœurs, se mettant au-dessous de toutes par une très-profonde humilité : elle les embrassoit toutes par une latitude d'amour & de charité.

Elle vécut ainsi cinq ou six ans dans P. R. au bout desquels elle fut élue Abbesse de cette Communauté. Elle eut toutes les peines du monde à accepter cette charge, s'en jugeant indigne ; & sa douleur ne fut modérée que par l'assurance qu'on lui donna que les Meres agiroient, & la soulageroient en tout. Elle profita de cette assurance, se reposant & se déchargeant si entierement de tout sur leurs lumieres & sur leur prudence, qu'elle ne donnoit point lieu aux siennes ; & elle sembloit oublier qu'elle etoit Abbesse de P. R. & qu'en cette qualité elle devoit agir & gouverner, pour ne se ressouvenir d'autre chose, sinon que Dieu l'ayant délivrée de la charge accablante de la Royale Abbaye de Maubuisson, & ayant rompu les chaînes qui l'avoient attachée 22 ans avec tant de violence, elle ne devoit plus penser qu'à lui sacrifier dans la tranquillité de la solitude l'hostie d'une perpétuelle action de graces. Si on osoit accuser les Elus de Dieu, on diroit ; que l'humilité qui fait la grande vertu des Saints a été si excessive dans cette grande servante de Dieu, qu'elle auroit presque passé pour defaut.

Comme elle croyoit que Dieu ne l'avoit ramenée que pour s'y humilier & s'y anéantir, elle n'avoit que ce desir dans le cœur, & elle en chérissoit toutes les occasions que la providence, qui exauce les desirs des humbles & voit la préparation de leur cœur, lui en fournissoit. Elle n'avoit pas de plus grande joie que de voir que l'on estimoit les autres plus qu'elles, & qu'on relevât les qualités avantageuses qu'elles possédoient à son propre abbaissement.

Elle n'a jamais parlé depuis qu'elle est revenue à P. R. jusqu'à sa mort, de toutes les peines, les afflictions & les contradictions qu'on lui avoit faites à Maubuisson: & quand quelqu'un en ouvroit le discours, elle répondoit succinctement, & toujours en excusant les Peres & les filles de cette Abbaye.

Elle avoit une tendresse de cœur pour toutes les Sœurs, dont elle ressentoit très-vivement tous les besoins spirituels & corporels. Toutes celles qui lui ont parlé ont expérimenté cette charité. L'onction de la grace que Dieu avoit mise en elle adoucissoit toutes leurs peines & leurs douleurs. Elle avoit encore cette tendresse de Mere pour la Communauté en general, sentant tous ses besoins & tous ses maux, & priant continuellement Dieu de remplir les premiers de sa miséricorde, & de détourner

les seconds. En voici un exemple dont toute la Communauté est temoin.

Le Lundi d'après la troisiéme semaine de Carême de l'an 1650 on eut nouvelle certaine que le Conseil du Roi se devoit tenir pour conclure la dispersion des Religieuses de P. R. & que l'on avoit vu la liste sur la toilete de la Reine. Cette nouvelle dont on ne pouvoit douter ayant mis l'allarme dans P. R. la Mere en sentit vivement le coup, & voulut s'opposer à la colere de Dieu en lui offrant le sacrifice de ses prieres. Elle revint donc à sa chambre, & dit à la Sœur Candide: Ma fille, il faut tout quitter, & ne s'appliquer plus qu'à fléchir la colere de Dieu; car si Dieu n'a pitié de nous, la maison est perdue. On doit tenir le Conseil pour conclure notre dispersion, & cela est assuré. Il faut détourner ce mal, en implorant jour & nuit la miséricorde de Dieu : pour cela je m'en vais être trois jours & trois nuits en prieres continuelles. Je passerai tous ces jours à la Tribune devant le S. Sacrement. Je vous en avertis, afin que vous ne soyez pas en peine, & que vous ne me détourniez pas. Faites promtement vos affaires, & venez prier Dieu tout le tems que vous pourrez. Il faut fléchir sa colere. Elle commença donc le Mardi à se mettre en continuelle oraison. Elle n'en sortoit que pour les re-

pas, & s'y remettoit aussi-tôt, & passoit ainsi jusqu'à neuf heures du soir que la Sœur Candide la faisoit coucher ; mais quand elle étoit couchée, elle se relevoit aussi-tôt que la Sœur Candide étoit partie, & passoit une partie de la nuit en prieres.

Le lendemain Mademoiselle Tardieu vint à P. R. & dit à feue ma Sœur Madelaine des Anges de Druy que M. de la Poterie avoit une sainte Epine qu'il avoit fait voir à toutes les Communautés du fauboug, & que si elle vouloit elle l'apporteroit le lendemain à P. R. Ma Sœur Madelaine des Anges alla trouver la Mere à la Tribune, & lui rapporta ce que Mademoiselle Tardieu lui avoit dit. La Mere lui ordonna de remercier M. de la Poterie & Mademoiselle Tardieu, disant que nous n'étions pas dans un tems de nous permettre la consolation de voir une sainte Relique : qu'il ne falloit pas songer à autre chose qu'à prier & à gémir devant Dieu. Ma Sœur Madelaine des Anges un peu mortifiée ne repliqua point, mais le fut dire à la Mere Agnès, qui lui dit que puisque notre Mere ne le trouvoit pas à propos, il ne le falloit pas, qu'il étoit vrai que nous n'étions pas en état de nous dissiper. Sur cela ma Sœur Madelaine lui répondit : Mais, ma Mere, si on l'apportoit pour l'exposer Vendredi à la priere de la Passion,

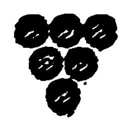
cela ne distrairoit pas. La Mere Agnès trouva la proposition bonne, & lui dit de l'aller proposer à notre Mere. Elle fut donc à la Tribune dire sa pensée à la Mere, qui l'approuva, & lui dit néanmoins qu'il ne falloit donc la passer qu'à l'heure de la priere, afin que personne ne s'y amusât, & la repasser aussi-tôt à Mademoiselle Tardieu. Ma Sœur Madelaine des Anges bien-aise écrivit à M. de la Poterie pour le prier d'envoyer le Vendredi suivant la sainte Relique. Cependant la Mere étoit toujours en profondes prieres jour & nuit : ce que la Sœur Candide ayant rapporté à la Mere Agnès, elle fit réponse : Hélas! ma Sœur, nous en avons grand besoin ; car on attendoit de jour en jour que l'on tînt le Conseil, qui devoit certainement selon toutes les apparences conclure à la perte de la maison, & à la dispersion des Religieuses. Enfin au bout des trois jours de prieres de la Mere on apporta la sainte Epine que l'on exposa à la priere de la Passion, à l'heure de laquelle Mademoiselle Marguerite Perrier fut miraculeusement guérie, comme on le sçait, par l'attouchement de la sainte Relique. Chacun sçait l'éclat extraordinaire que fit le miracle, & comment il suspendit la persécution qui étoit sur le point d'accabler la maison de P. R. La Mere rendit à Dieu des actions

de graces proportionnées aux prieres ardentes & continuelles qu'elle avoit faites pour obtenir de Dieu sa miséricorde, & pour détourner sa colere de sur nous, lorsqu'elle paroissoit prête à nous détruire.

Il restoit encore un an & demi du premier triennal de la Mere, qu'elle passa comme nous avons déja dit, mais avec une joie secrete d'être déchargée à la premiere élection, & de rentrer dans cette vie de silence & de séparation de toutes choses, qui faisoit ses délices : mais Dieu ne l'exauça pas en ce point. Elle fut élue une seconde fois, & cette élection lui fut plus pénible que la premiere. Quelques Sœurs qui remarquoient plus exactement ses actions, virent une si extrême douleur dans la Mere quand on lui annonça qu'elle étoit continuée dans la charge d'Abbesse, qu'il leur sembloit selon l'expression de quelques-unes, & sur-tout de la Sœur Euphemie, que c'étoit une criminelle à qui on avoit signifié sa sentence. M. de Singlin la consola en particulier, mais non pas en la même maniere que la premiere fois ; car bien loin de lui promettre que les Meres agiroient en tout, il lui fit voir qu'elle étoit obligée en conscience de le faire elle-même, & qu'elle devoit suivre les lumieres que Dieu lui donnoit pour la conduite de la maison.

La Mere suivant ce conseil agissoit plus qu'à son premier triennal en tout ce qui regardoit le particulier des Sœurs. La Mere Angelique qui avoit pour cette Mere une vénération & une affection sans pareille, n'avoit pas de plus grande joie que de la voir ainsi agir, l'appellant souvent l'objet de sa complaisance.

Mais Dieu ne nous donna pas le tems de la voir agir en Abbesse & en véritable Supérieure, comme elle avoit fait admirablement 22 ans durant à Maubuisson. C'étoit un fruit trop mur pour demeurer plus long-tems sur la terre : car sur la fin de l'année de son second triennal il les donna comme un pronostique de sa mort prochaine. Elle fit un petit renouvellement à M. de Singlin, ensuite duquel elle parut n'être plus une personne de ce monde, tant elle étoit séparée & dégagée de tout. Elle n'avoit plus environ que huit ou dix jours à y demeurer, comme nous allons voir.



XXIV. RELATION.

Maladie de la Mere des Anges. Grace extraordinaire qui paroît en elle pendant cette derniere maladie & aux approches de la mort. Paroles d'exhortation & de consolation qu'elle dit à plusieurs Sœurs. Elle prevoit l'élection de la Mere Agnès, & la mort de Madame d'Aumont qui arriva avant la huitaine de celle de la Mere. Mort heureuse de la Mere.

LA MERE a eu sans doute quelque connoissance de sa mort : car environ deux mois auparavant ayant été voir ma Sœur Liée qu'elle avoit faite Novice ; & cette Sœur lui ayant dit qu'elle étoit si mal, qu'elle croyoit ne pas pouvoir aller jusqu'à sa Profession, la Mere lui répondit : Vous serez Professe, ma Sœur ; mais sous une autre Mere.

Une autre fois entendant ma Sœur Briquet appeller la Mere Agnès ma Maîtresse, selon la coutume qu'elle en avoit prise aux Pensionnaires, la Mere des Anges lui dit : Ne l'appellez plus ainsi, ma fille, elle sera bien-tôt votre Mere.

Le Mardi de la premiere semaine de l'Avent on parloit sur le sermon du premier Dimanche, qui avoit tout été de la

préparation à la mort. Quelques Sœurs dirent qu'elles auroient ſouhaité que Dieu leur envoyât une longue maladie, afin que ce tems leur ſervît de préparation pour bien mourir. Et d'autres au contraire diſant que la longueur des maladies leur ſeroit pénible. Notre Mere dit que pour elle, ſi la choſe eût été à ſon choix, elle eût mieux aimé une maladie courte & violente : parce que ces longues maladies accablent auſſi-bien l'eſprit que le corps ; & qu'il y avoit peu de perſonnes qui euſſent aſſez de vertu pour ſupporter cet état ſans ſe relâcher. Dieu exauça ſon deſir, la maladie qui la conduit à la mort ayant été telle comme nous allons voir.

Le Jeudi ſuivant cinq Decembre, elle tint encore le Chapitre : ce fut ſa derniere action de Communauté : elle parla preſque à tout le monde ; mais ſur-tout aux Sœurs du Noviciat. Elle leur recommanda à toutes en général la reverence à l'Office divin, & le ſoin d'apprendre & de prévoir ce qu'elles avoient à y chanter & à y dire, afin d'éviter d'y faire des fautes. Elle leur recommanda encore beaucoup la charité, & ſur-tout envers les malades & les infirmes, leur diſant qu'elle devoit s'étendre à tout juſqu'à marcher doucement, à ouvrir & fermer les portes de même.

A la fin du Chapitre le friſſon qui l'avoit

saisie dès le commencement augmenta beaucoup, en sorte que tout son corps trembloit: néanmoins elle n'en dit rien à personne; & s'en retourna ainsi seule à sa chambre. Elle s'arrêta avec une Sœur du Noviciat qu'elle rencontra pour lui dire de s'appliquer à prononcer distinctement quand elle chantoit au Chœur, & à ne point rabaisser; & sur ce que cette Novice voulut se mettre à genoux, la Mere la releva lui disant: Mon enfant, cela n'est rien, prenez-y garde.

Etant arrivée à sa chambre on la mit au lit. Dès ce même jour elle dit à une Sœur: Je me sens fort attaquée, je crois que je pourrai bien mourir de cette maladie: ce sera comme il plaira à Dieu, il se faut préparer à tout, ne vous en inquiétez pas. Il parut dès-lors qu'elle ne songeoit qu'à se préparer à la mort. Elle demanda de l'Eau-benite, comme elle faisoit toujours avant de prier Dieu, puis demeura quelque tems en priere dans une si profonde paix, qu'une Sœur crut qu'elle avoit du soulagement, & lui demanda si elle n'étoit pas un peu mieux. Non, dit-elle: elle ajouta qu'elle avoit de si extrêmes douleurs dans tous les membres, & principalement dans les genoux qu'elle avoit besoin qu'on priât Dieu qu'il lui donnât la patience. Elle demanda du linge qui eût tou-

ché la sainte Epine ; & se l'étant appliqué, elle dit quelque tems après que sa grande douleur de genoux étoit diminuée, & qu'elle avoit pensé qu'il falloit envoyer la moitié de ce linge à une Sœur qui étoit fort malade, qu'elle avoit demandé à Dieu le soulagement de cette malade en demandant le sien. Une autre Sœur lui témoignant ce même jour qu'elle craignoit fort l'issue de son mal, & s'étant attendrie, la Mere lui répondit : Ma Sœur, il ne faut pas pleurer ; on ne sçait pas encore ce que sera ; mais quoiqu'il arrive de moi, je suis entre les mains de Dieu pour tout ce qu'il lui plaira, je suis trop heureuse.

Le premier frisson lui dura plus de huit heures, & toute la nuit elle eut une fievre très-violente avec de très-grandes douleurs par tous les membres : ce qu'elle supporta fort paisiblement. Elle ne parla point cette nuit dutout par respect pour le silence ; & quand elle avoit besoin de quelque chose, elle le demandoit par signe ou à demi-mot. Elle a gardé le silence autant qu'elle a pu toutes les nuits de sa maladie, les passant toutes avec de grandes douleurs. Elle demandoit le matin quelle heure il étoit, afin de sçavoir quand le silence seroit passé, & de pouvoir parler plus librement pour ses besoins & autres choses nécessaires.

Le lendemain jour de S. Nicolas, com-

me on la vit fort accablée du mal, & que son cerveau commençoit à s'attaquer, on la fit saigner. Après cette saignée elle dit à une Sœur : J'ai bien soif, mais pourtant il ne faut pas que je boive, ne m'en donnez pas. Elle a gardé ainsi jusqu'à la mort cette coutume de ne demander jamais rien, de proposer simplement les choses, & demeurant en paix quand on ne les lui donnoit pas, se laissant conduire pour les remedes & pour la nourriture comme un enfant, ne demandant rien positivement & ne refusant rien aussi quelque répugnance qu'elle y eût.

Le Médecin étant venu la voir ce jour-là deuxiéme de sa maladie, on vit bien qu'elle s'attendoit de mourir, par les civilités qu'elle lui fit, le remerciant de toutes les peines qu'il prenoit pour la maison & pour elle en particulier, en des termes fort affectionnés & pleins de reconnoissance.

Deux heures après la saignée il lui prit un grand frisson suivi de violens redoublemens de fievre, qui la tint tout ce jour dans de grandes douleurs : & néanmoins elle avoit tant d'attention à Dieu, qu'elle en avoit à chaque heure d'Office, se faisant dire quelque priere & donner de l'Eau-benite.

Une Sœur lui ayant dit sur le midi de ce jour qu'elle craignoit bien le succès de cette maladie, elle répondit : Dieu est infiniment bon & sage, il voit mieux que

nous-mêmes ce qui nous eſt propre ; & ſur ce que cette Sœur la pria de trouver bon qu'elle vînt à ſa chambre la ſervir, elle lui dit : Oui, pourvu que cela ne vous faſſe pas perdre l'Office, ni manquer à votre obéiſſance. Venez-y dans les eſpaces, afin que les Sœurs de la chambre puiſſent prendre le tems de leur aſſiſtance. Cette Sœur lui baiſa les mains, & ſe retira en diſant : Ma bonne Mere ! Sur quoi la Mere lui repliqua : Mais il faut ſe réjouir de ce que Dieu eſt notre bon Pere, & qu'il aura pitié de nous.

Sur l'après-dîner ayant paru un peu mieux, on lui dit que la Communauté l'ayant ſçu avoit pris un autre viſage. Mais elle répondit fort humblement : il ne faut point ſe réjouïr de cela, je ne le mérite pas. Toutes nos Sœurs ont trop de bonté pour moi, je n'en ſuis pas digne.

Elle eut attention à envoyer au ſermon les Sœurs de ſa chambre, & ſe contraignit après pour les écouter répéter ce que le Prédicateur avoit dit, témoignant y prendre plaiſir. Elle ſe contraignit même à ſe divertir pour contenter les Sœurs qui penſoient que cela lui pourroit moins faire ſentir ſon mal. On la ſaigna encore ſur le ſoir, mais cela ne la ſoulagea pas, ayant paſſé toute la nuit dans d'extrêmes douleurs.

Le Samedi ſeptiéme jour de Décembre,

troisiéme de sa maladie la fiévre augmentant beaucoup, elle demanda à se confesser & à recevoir le saint Viatique : elle s'y voulut préparer en entendant en esprit la premiere Messe qui sonna, ayant demeuré pendant ce tems dans une grande attention à Dieu, & une si grande paix ; qu'il sembloit qu'elle ne souffroit point.

Sur les dix heures du matin elle reçut le saint Viatique avec une grande dévotion. Elle demanda très-humblement pardon aux Sœurs de toutes les peines qu'elle disoit leur avoir données par ses impatiences & ses promtitudes, & pria M. de Rebours de répéter ce qu'elle avoit dit, craignant qu'on ne l'eût pas entendue ; mais M. de Rebours fit au contraire l'éloge de son humilité & de sa charité. Après que la Communauté fut sortie, la Sœur Candide s'approcha pour lui demander comment elle se trouvoit. Fort mal, répondit-elle ; mais Dieu le veut ainsi, pourvu qu'il me donne patience, que sa sainte volonté soit faite ; puis baisa plusieurs fois son Crucifix, & dit une priere assez longue. Mais cette Sœur l'intérompit en disant : Mais, ma Mere, vous vous trouvez donc bien mal ? Oui, ma fille, répondit-elle, fort mal : puis s'attendrissant sur cette Sœur, qu'elle sçavoit bien être très-touchée, elle ajouta : Enfin tout passe. Nous nous trouverons

en Dieu d'une autre maniére que nous n'avons été. Dans sa lumiere nous verrons la lumiere. Répétant plusieurs fois ces mots.

Elle passa presque tout ce jour en oraison & en silence, répondant simplement à ce qu'on lui demandoit. Sur les deux heures après midi une Sœur lui ayant demandé si elle ne craignoit point la mort, elle répondit, Je ne sçais ce que je ferai quand j'en viendrai là; mais pour cette heure je n'en ai point de peur. En vérité, tout bien considéré, je trouve que le meilleur pour moi, c'est que Dieu me délivre. Cette Sœur lui ayant dit qu'elle croyoit bien que c'étoit le meilleur pour elle; mais qu'elle devoit avoir de la charité pour la maison pour ne la pas abandonner, elle repliqua, Je suis entre les mains de Dieu, je ne refuse point le travail si c'est sa volonté que je demeure. Les Sœurs lui dirent: Demandez donc, Ma Mere, votre santé. Sur cela elle répondit qu'elle demanderoit bien plutôt de mourir, que ce seroit bien le meilleur pour être délivrée de cette vie qui n'est remplie que de miseres & de péchés. Sur cela une Sœur la supplia de dire la priere de S. Martin, elle répondit avec un grand sentiment d'humilité, que S. Martin étoit un saint Evêque, tout rempli de charité pour son peuple. Sur quoi une autre lui dit: Eh quoi!

ma chere Mere, n'êtes-vous pas remplie de charité pour nous, faites-nous donc, s'il vous plaît, cette priere : nous vous en prions toutes. Elle répondit : Je devrois bien être comme vous pensez, & je le desire de tout mon cœur ; mais je sçai bien que je ne suis nécessaire à personne : je suis si infirme que je ne puis plus rien faire, & ne suis plus bonne à rien. Mais comme on la pressoit toujours, elle joignit les mains, & dit : *Domine, non recuso laborem ; fiat voluntas tua* : « Seigneur, je ne refuse pas le » travail, que votre volonté soit faite : & quelque tems après elle dit fort agréablement : Vous m'avez fait faire la priere de S. Martin ; mais S. Martin ne laissa pas de mourir.

Sur l'après-dîner de ce jour les redoublemens lui venoient de trois en trois heures : ce qui continua les jours suivans. Le lendemain Dimanche, huitiéme Décembre, & quatriéme de sa maladie, toute malade qu'elle étoit, elle ne laissa pas de songer à envoyer à l'Eau-benite & à la Messe toutes les Sœurs qui étoient à sa chambre, & elle-même en ayant demandé, entendit la Messe en esprit, afin d'unir son sacrifice à celui de J. C. comme elle le disoit. Et sur ce que Madame d'Aumont dit qu'elle étoit elle-même un continuel sacrifice, elle répondit en souriant,

Madame d'Aumont dit tout ce qu'il lui plaît & comme elle le pense; mais j'en suis bien éloignée ; je devrois cependant l'être si j'étois vraie Religieuse.

Sur les deux heures après midi il lui prit une grande douleur de côté, en sorte qu'elle pria les Sœurs qui étoient présentes de prier Dieu pour elle, & de lui donner quelque chose qui eût touché la sainte Epine. Elles dirent une antienne de la sainte Epine & les Litanies du S. Nom de Jesus, que la Mere entendit avec attention, quoiqu'elle fût fort oppressée de son mal; puis elle rendit la petite couronne qu'on lui avoit donnée, en disant : Dieu ne veut pas que je guérisse, & se tenant en repos & souffrant ses douleurs avec une patience admirable, elle ne demanda plus rien, quoiqu'elle souffrît une oppression violente.

Une Sœur s'étant approchée pour se recommander à ses prieres, lui dit qu'il étoit l'anniversaire de sa vêture, & qu'elle craignoit de n'avoir pas fait assez bon usage de cette grace. La Mere lui dit : Je prierai Dieu pour vous de tout mon cœur. Il faut plus s'occuper de lui & de ses bontés que de nos miseres. Elle demanda ensuite de qui on faisoit l'Office le lendemain, & ayant sçu que c'étoit de la Conception de la sainte Vierge, elle commença l'antienne de *Magnificat*, qu'elle dit toute entiere avec le verset & l'oraison.

Le soir de ce jour elle appella une Sœur Novice Converse, & lui dit : Confiez-vous en Dieu, il est si bon : il vous a toujours protégé, il vous protege, & il vous protégera. Vous en avez assez de preuves. Vous voyez combien de détours il vous a fait faire pour vous conduire à l'état où il vous destinoit ; sans cela il vous auroit été moins profitable. Elle lui parla fort sur l'avantage que nous avions d'avoir une conduite si droite & si chretienne, & d'être bien instruites. Ensuite il lui prit un redoublement fort violent. La Sœur Candide en ayant eu peur, ne voulut point la quitter, & fit mettre un petit lit dans sa chambre : ce que la Mere ayant sçu, elle s'empêchoit de se plaindre, de peur d'intérompre le repos de cette Sœur. Mais vers l'heure de minuit la Sœur Candide ayant vu par sa difficulté de respirer qu'elle étoit plus mal, alla à elle, & la trouva fort empirée. Notre Mere lui dit : Je suis fort mal : enfin tout passe ; il faut finir, ma fille ; il y a long-tems que nous sommes ensemble, il est tems de se séparer. J'espere que nous nous retrouverons devant Dieu. Ma séparation vous sera pénible. Il ne se peut faire autrement ; mais ayez bon courage le tems est court. J'espere que nous nous reunirons ensemble, & que nos deux sacrifices ne feront qu'un sacrifice devant

Dieu : c'est mon espérance. Assurez-vous que lorsqu'il m'aura fait miséricorde, je ne vous oublierai pas devant lui. J'y suis bien obligée. Puis elle voulut lui demander pardon, disant qu'elle avoit bien eu des promtitudes; mais la Sœur Candide l'intérompit en disant : Ma Mere, c'est à moi à vous le demander, & je le fais très humblement. Puis la supplia de ne la pas oublier, & de lui dire ce qu'elle jugeoit qu'elle dût faire au cas que Dieu l'appellât. La malade répondit : Il faut demeurer dans l'obéissance, se retirer le plus qu'on peut, mettre toujours son sentiment au-dessous de celui des autres, vivre en paix avec tout le monde, & laisser passer toutes choses sans s'y arrêter, ne s'attachant qu'à Dieu. C'est un grand secret, ma fille, & le peu de fidélité que nous avons à cette pratique est cause du peu d'avancement que nous faisons, parce que l'on ne veut pas se mortifier autant qu'il faut pour cela. Le tems est si court! Mais on n'y pense pas, ni à l'Eternité. Si on y pensoit, on ne prendroit part à rien; car tout n'est rien. Tâchez de vous modérer dans l'affliction que vous sentirez de notre séparation. Vous vous passerez mieux de moi que je n'aurois fait de vous. Dieu dispose tout pour le mieux. Elle lui dit encore plusieurs autres choses particulieres & secretes : puis elle

s'informa de cette Sœur si une pauvre femme avoit été récompensée de quelques services qu'elle avoit rendus, & elle ajouta : La charité nous doit être en grande recommendation, & quand on n'a rien à leur donner, au moins il faut tâcher de les consoler. Elle lui parla encore de quelques pauvres Demoiselles. Et sur ce que la Sœur Candide lui dit qu'elle craignoit qu'une de ces pauvres Demoiselles eût abusé des grandes charités qu'on lui avoit faites, la Mere lui répondit : Nous n'avons rien fait qu'avec bon dessein ; Dieu ne nous l'imputera pas, s'il y a peut-être eu quelque chose de trop. Quoique les pauvres ne fassent pas leur devoir, il ne faut pas laisser de les assister & de les consoler, & avoir toujours pour eux de la charité dans le cœur. Elle s'attendrit en disant ces paroles, témoignant par là combien le sien en étoit véritablement rempli. Elle lui dit encore de laisser approcher librement toutes le Sœurs, afin que chacune eût la liberté de lui dire son petit mot.

Ensuite de quoi elle demanda l'Extrême-Onction disant : J'ai prié Dieu tout le jour que si c'étoit sa volonté il lui plût me donner un peu de soulagement de cette grande douleur de côté pour lui offrir le sacrifice de ma mort avec plus de répentance d'esprit, mais je n'ai rien obtenu ;

peut-être me fera-t-il cette grace par la vertu du Sacrement. Elle se mit aussi-tôt en priere pour s'y disposer.

Vers une heure après minuit on fit lever la Communauté ; & M. de Singlin lui ayant apporté la sainte Onction, elle le remercia beaucoup de la charité qu'il avoit pour elle, & de celle qu'il avoit pour toute la maison, qu'elle lui recommanda de nouveau avec toute la tendresse d'une vraie Mere. Elle le pria aussi d'avoir de la charité pour la Sœur Candide & de la consoler : car, dit-elle, elle sera bien affligée : mais il faut agréer la séparation quand Dieu la fait.

Uu peu après que M. de Singlin fut sorti il lui prit une si grande foiblesse que l'on crut qu'elle alloit passer : ce qui obligea de faire rentrer M. Dumont pour l'assister. Elle le remercia encore très-humblement de sa charité pour la maison, & la lui recommanda de nouveau. M. Dumont de son côté lui ayant recommandé la Communauté, elle dit : Je supplie nos Sœurs de ne s'éloigner jamais de ce qu'elles ont vû dans nos Meres. Elle ajouta quelqu'autre chose qu'on n'entendit pas. Quelque tems après la Mere Agnès s'étant approchée, & l'ayant prié de benir la Communauté, elle joignit les mains en disant : Que Notre-Seigneur Jesus-Christ vous benisse ; & vous fasse la grace d'être fidé-

tés dans les petites choses, & de ne les point négliger ; parce que des petites choses on tombe dans les grandes : puis elle leva les mains & fit le signe de la Croix. On lui recommanda le monastere de Port-Royal des Champs ; à quoi elle fit réponse qu'elle ne faisoit point de différence entre les deux maisons : que ce qu'elle faisoit pour l'une elle le faisoit pour l'autre : qu'elle étoit bien fâchée de n'avoir pu rendre à nos Sœurs qui étoit à P.R. des Champs le service qu'elle leur devoit. Dieu sçait, dit-elle, que ce n'a pas été manque de bonne volonté, & qu'il n'y a eu que l'impuissance de mon infirmité qui m'en a empêché. Mais si mon corps n'y a pu aller, mon cœur & mon esprit y ont été. C'est le lieu de ma Profession. On la supplia de donner aussi sa benediction à ce monastere : ce qu'elle fit joignant les mains & disant : Je prie Dieu qu'à l'exemple de N. S. Jesus-Christ au S. Sacrement elles soient bien soumises, bien silentieuses & bien pauvres; puis répéta une seconde fois, & bien pauvres.

Comme elle souffroit de très-grandes douleurs, une violente oppression, une extrême inquiétude par tout le corps, elle avoit peine à entendre parler, & que l'on fût si proche d'elle. C'est pourquoi elle pria qu'on cessât un peu : mais aussi-tôt elle en eut de la peine, & dit à une Sœur qui

étoit proche d'elle : Dites à M. Dumont que je lui demande pardon d'avoir si peu d'attention à ce qu'il me dit ; je lui en suis bien obligée, mais je ne suis pas en état de le lui témoigner. On lui demanda si ses inquiétudes étoient dans le corps ou dans l'esprit, elle répondit : Elles ne sont que dans le corps, Dieu mercy, l'esprit est libre. M. Dumont lui expliqua un verset de l'Hymne de Vêpres de la Dedicace qui commence, *Tunsionibus, pressuris expoliti lapides, &c.* & lui dit que ces douleurs étoient comme des coups de marteau que Dieu frappoit sur son corps pour la polir, & qu'après avoir reçu la forme qu'il lui vouloit donner, il la placeroit au lieu qu'il lui avoit destiné pour être une des pierres de la céleste Jerusalem. Elle témoigna recevoir une grande consolation de cette vérité, & prioit de tems en tems qu'on lui répétât ce verset : *Tunsionibus, pressuris expoliti lapides.*

Quoique ses douleurs fussent extrêmes elles ne se plaignoit point, & l'on en jugeoit plus par la rougeur de son visage & par la violence de son oppression, que par ce qu'elle en disoit. Quand même on l'interrogeoit sur son mal, elle répondoit si succintement, qu'il sembloit qu'elle avoit peur d'en trop dire : Dieu lui faisant la grace dans cette derniere maladie de souffrir en patience & de mépriser ses maux, comme elle avoit

toujours fait dans toutes les autres.

Elle avoit un Crucifix dans sa main, qu'elle baisoit souvent : & comme pour cela elle étoit obligée d'avoir les bras hors du lit, une Sœur lui ayant dit qu'elle craignoit qu'elle n'eût froid, la malade répondit : Si je ne regardois aussi souvent la Croix, je sens de si extrêmes douleurs, que j'aurois peur de perdre patience : mais quand je la considére, & que j'y regarde Notre-Seigneur Jesus-Christ attaché, cela me fortifie. Elle a continué cette dévotion jusqu'au dernier soupir ; & quand elle ne pouvoit ni la baiser, ni faire signe qu'elle la vouloit baiser, elle faisoit le signe de la Croix sur son drap le mieux qu'elle pouvoit. Quelquefois elle demandoit de l'Eau benite, & d'autres fois elle frappoit sa poitrine. Elle demandoit souvent qu'on priât auprès d'elle. Une fois elle dit : Je voudrois bienq u'on priât Dieu qu'il lui plût de diminuer un peu mes douleurs, afin que je puisse mourir avec plus de piété.

On lui recommanda plusieurs personnes tant du dedans que du dehors de la maison, dont on la supplia de se souvenir devant Dieu : ce qu'elle promit de faire, disant qu'elle se souviendroit de tout le monde tant en general qu'en particulier. Plusieurs Sœurs s'approcherent d'elle, chacune lui disant un petit mot de ses besoins. Elle les

reçut

reçut toutes avec sa bonté ordinaire, disant à chacune quelques bonnes paroles tirées du bon trésor de son cœur, & de ce fonds de charité vraiment maternelle qu'elle avoit également pour toutes, leur recommandant avec la sollicitude d'une vigilante Abbesse, & l'amour d'une vraie Mere ce qu'elle nous croyoit être le plus nécessaire. Elle prévenoit même & faisoit approcher celles qu'elle voyoit qui n'osoient le faire, crainte de l'incommoder. Ainsi Dieu permit que cette qualité qu'elle avoit comme couverte dans sa santé du voile de son humilité & de sa déférence aux autres Meres, parût avec éclat à sa mort pour nous être un sujet d'une perpétuelle consolation : car cette chere Mere étant morte dans les sentimens de zéle & de toute la tendresse de la charité, nous avons lieu d'espérer qu'elle demeurera éternellement, comme cet arbre mystérieux de l'Ecriture, où elle est tombée, c'est-à-dire qu'elle conservera toujours pour cette maison l'amour & le soin d'une vraie Meré, Voici en particulier ce qu'elle dit à quelques-unes des Sœurs la veille de sa mort.

Une Sœur l'ayant priée de se souvenir de la Communauté, & de prier Dieu que si c'étoit sa volonté de disposer d'elle, au moins elle lui demandât la conservation de nos deux Meres, & la grace de suivre

leurs exemples, & de profiter de leurs instructions. Cette proposition lui fut si agréable qu'il sembla qu'elle se réveilloit & prenoit de la vigueur; & elle dit; Ah! c'est cela qu'il faut demander; & ne pas seulement demander par paroles, mais par actions. Je n'en puis dire davantage, car j'ai bien de la peine à parler. Mais au moins, lui dit la Sœur, souvenez-vous de mes besoins. Elle lui répondit: Je le ferai. Soyez bien soigneuse de garder le silence, & tenez la main qu'on le garde à l'Infirmerie. Avertissez fidélement des choses dont vous devez avertir sans respect humain.

Elle ordonna à une autre Sœur de dire à la Mere Agnès qu'elle la supplioit de mander à la Mere Angelique, qu'elle la remercioit de sa charité & de toutes les bontés qu'elle avoit eu pour elle: j'espere, ajoûta-t-elle, que ce qu'elle m'a dit à l'élection s'accomplira, que les croix seroient changées en palmes: je l'espere de la bonté de Dieu.

Elle dit à une autre: Ma Sœur, j'ai toujours eu une charité particuliere & extraordinaire pour vous: je ne vous l'ai jamais fait paroître telle pour quelques raisons: maintenant j'en suis marrie, car je crois que cela vous auroit servi; mais Dieu y suppléera par sa miséricorde. Le tems est court, c'est pourquoi il se faut hâter

ce

de faire ce qui nous doit servir pour toute l'éternité. Vous voyez l'état où me voilà réduite, & comment la mort vient en un moment : c'est pourquoi il faut toujours nous préparer pour cette derniere heure, afin qu'elle ne nous surprenne point. On a une grande consolation à la mort, quand on a tâché de faire pour Dieu ce que l'on a pu faire durant sa vie. Le tems de la mort n'est pas propre à travailler ; c'est pourquoi il le faut prévenir. Dieu nous a donné tant de moyens pour nous bien acquitter de ce que nous lui devons. Il nous a fait tant de graces si extraordinaires, il nous a donné une si sainte conduite ; il y a peu de maisons qui en aient de semblables : je le sçais par expérience de celle où j'ai été : il n'y avoit rien d'approchant. Je me trouve beaucoup obligée à Dieu de m'avoir ramenée ici. Quand on m'en fit la premiere ouverture, je n'y voyois aucune apparence ; il sembloit que cela fût plus impossible que jamais. Cependant il a plu à Notre-Seigneur de le faire réussir avec assez de facilité. J'ai un grand compte à lui rendre de ces dix années que j'ai passées ici depuis ma sortie de Maubuisson. J'ai bien de la confusion de n'en avoir pas fait tout le profit que je devois. Comme elle parloit ainsi, une Sœur voulut l'intérompre, disant qu'elle se faisoit mal. Mais elle lui répondit:

Ma Sœur, laissez-moi ; cela ne me fait point de mal. Ce que l'on fait avec affection ne fait jamais de mal : je parle à ma Sœur avec grande affection. Elle poursuivit donc à parler, en disant : Travaillez, ma Sœur, à vous avancer dans la vertu. Le tems est court. Il n'y en a point à perdre. Nous n'emporterons avec nous que le bien ou le mal que nous aurons fait. Entrez dans une véritable soumission. Ne vous regardez point vous-même. Ayez du support & de la charité pour le prochain, & j'espere que Dieu vous assistera. Priez beaucoup, car c'est la priere qui nous obtient les graces. Cette Sœur lui demanda très-humblement pardon de tous les sujets de peines qu'elle pouvoit lui avoir donnés, & la pria de se souvenir d'elle devant Dieu : ce qu'elle lui promit, ajoutant qu'elle espéroit qu'elle en ressentiroit les effets ; puis après toute transportée d'amour & de reconnoissance envers Dieu, elle dit : Que nous sommes obligées à Dieu ! je voudrois bien chanter éternellement les miséricordes de Dieu. Comme elle répétoit souvent ces paroles avec grande affection, cette Sœur lui dit : Vous les chanterez, ma Mere, selon votre desir, ne l'espérez vous pas de la bonté de Dieu ? Oui, dit-elle, ma fille, j'espere tout de la bonté de Dieu & des mérites de N. S. Jesus-Christ qui sont infinis.

Une autre Sœur s'étant approchée, la Mere lui dit : Tâchez de faire en sorte que toutes vos paroles & toutes vos actions soient en nombre, en poids & en mesure. Priez Dieu qu'il vous fasse la grace d'entrer dans un esprit d'enfance & de simplicité ; c'est en cela que vous trouverez la vraie paix. N'oubliez jamais les bons exemples de nos Meres, & ce qu'elles vous ont appris. Elle assura cette Sœur & plusieurs autres qu'elle & toute la maison en general & en particulier ressentiroit les effets de ses prieres, lorsque Dieu lui auroit fait miséricorde, comme elle l'espéroit. Ensuite elle dit : Que je suis obligée à toute la maison de m'avoir bien voulu recevoir une seconde fois, infirme comme j'étois ! J'ai bien de la confusion, que moi qui devois être la premiere dans les observances, & qui devoit donner l'exemple aux autres, je m'y sois si peu rendue. On lui dit qu'elle ne devoit avoir nulle peine de cela, qu'elle avoit toujours plus fait que ses forces ne lui permettoient. A quoi elle répondit : Il est vrai, je crains qu'il n'y ait eu de l'indiscrétion en cela, que je n'aie été trop arrêtée, & pas assez soumise pour me rendre à ce que l'on desiroit de moi pour ma santé : mais j'espere de la miséricorde de Dieu le pardon de ces fautes comme de toutes les autres.

Quelque tems après elle dit : Je suis bien fâchée d'avoir si peu d'attention & de dévotion dans l'occasion présente ; (elle entendoit la mort) & comme elle répétoit cela deux ou trois fois dans un petit moment, quelqu'un lui dit qu'elle étoit dans la vraie préparation à la mort, puisqu'elle étoit dans l'amour & dans la préparation à tous les ordres de Dieu. A quoi elle répondit : Je ne desire que l'accomplissement de sa volonté. Voyant ma Sœur N. au pied de son lit, elle lui dit : Ma Sœur N. je vous prie de ne vous point ennuyer. Prenez bon courage. Le tems est court, & l'éternité est bien longue. Ce que nous avons fait pour Dieu sera bien récompensé.

Elle dit à une autre : Regardez la Croix de Jesus-Christ, elle sera pour vous cette pie rre contre laquelle vous briserez toutes les mauvaises pensées & tentations de l'esprit malin.

Ce même jour elle dit : Je supplie nos Sœurs d'être soigneuses de lire la Regle de S. Benoît, & qu'elles ne s'arrêtent pas seulement à l'extérieur, mais en conçoivent l'esprit ; car la lettre seule ne sert de rien.

Ce jour neuf Décembre, que l'on faisoit l'Office de la Conception de la sainte Vierge, quoiqu'il ne lui restât qu'un jour de vie, elle avoit l'esprit présent à tout. Non-seulement elle parloit aux Sœurs qui

l'approchoient, mais elle en appelloit elle-même. Elle envoyoit à l'Office celles qui chantoient, & elle prioit Dieu elle-même aux élévations des Messes, priant celles qui y alloient de l'offrir à Notre Seigneur.

Après la Messe la Mere Agnès étant revenue, notre Mere lui dit : Ma Mere, je vous remercie de la charité & du soin que vous avez pour la maison. Je vous supplie très-humblement de continuer : Je vous recommande toutes nos Sœurs en general & en particulier; j'ose vous promettre, & même assurer qu'elles n'en seront point méconnoissantes, & qu'elles ne vous donneront jamais de la peine : puis en s'élevant un peu pour la baiser, elle prononça distinctement ces paroles comme en prévoyant l'élection qui devoit être faite d'elle après sa mort pour Abbesse : *Dominus custodiat introitum tuum & exitum tuum* ; *& quod in te incepit, ipse perficiat ad suam gloriam & tuam salutem* : « Que le Seigneur garde votre » entrée & votre sortie ; qu'il acheve pour » sa gloire & pour votre salut ce qu'il a » commencé en vous. » Peu après elle pria la Mere Agnès de s'aller reposer, la priant seulement de prier Dieu qu'il eût pitié d'elle, disant qu'elle n'avoit plus besoin que de cela.

Uue Sœur lui dit qu'elle avoit de la peine d'aller à Tierce ; parce qu'elle crai-

gnoit de ne la plus retrouver. La Mere lui dit : Allez en paix, vous me retrouverez encore : puis lui promit avec grande affection qu'elle se souviendroit d'elle, qu'elle ne l'oublieroit jamais, & que lorsque Dieu lui auroit fait miséricorde, elle en ressentiroit les effets. Elle lui dit ensuite quelque chose tous bas qui regardoit ses besoins particuliers.

Elle dit à une autre, quand la providence de Dieu nous oblige à quelque chose par l'obéissance, il est lui-même notre force ; c'est lui qui nous soutient & qui nous assiste. Hélas ! que ferions nous si nous ne regardions que nous-mêmes ; ce seroit grande pitié ; mais il faut regarder Dieu & espérer tout de lui, & demander son esprit avec grande confiance.

Elle dit à une autre qui demandoit pardon du peu d'usage qu'elle avoit fait de sa conduite : Il faut tous les jours se reprendre, & tous les jours commencer de nouveau, comme si c'étoit ce jour-là qu'on commençoit à servir Dieu.

Elle parla ensuite de plusieurs personnes amis de la maison avec grande reconnoissance & affection ; assurant qu'elle ne les oublieroit point. Et comme on lui disoit d'une particuliere qu'elle étoit fort touchée de ne la point voir, elle répondit : Dites lui qu'à l'avenir notre conversation ne doit

plus être extérieure, mais toute intérieure dans les entrailles de Jesus-Christ.

Sur les dix heures du matin de ce même jour neuviéme de Decembre les Médecins l'étant venu voir, ils la trouverent si mal, qu'ils furent long-tems à déliberer, s'ils lui ordonneroient quelque remede. Néanmoins trouvant qu'elle avoit encore quelque force ; ils voulurent tenter jusqu'au bout, & lui en ordonnerent un : à quoi nôtre chere Mere eut d'abord quelque répugnance, à cause de la violence de son mal de côté qui lui causoit d'extrêmes douleurs aux moindres remuemens : mais un peu après ayant scrupule de ne s'être pas rendue, elle demanda ce remede, quoiqu'elle fut plus mal que quand on lui avoit ordonné, & elle le prit avec une extrême peine, & sans en recevoir aucun soulagement.

Elle fut tout ce jour dans une continuelle agonie : les redoublemens de la fievre venoient presque de deux en deux heures ; en sorte que l'on croyoit toujours qu'elle alloit passer. On fit plusieurs fois les prieres de la recommandation de l'ame & plusieurs autres : cependant elle étoit toujours attentive à Dieu, disant quelquefois quelques prieres, se joignant à celles que l'on faisoit auprès d'elle, baisant son Crucifix, & disant certains mots d'action de graces &

d'admiration des miséricordes de Dieu. Dans ces sentimens levant les yeux au ciel elle dit plus d'une fois : Il y a dix ans que Dieu m'a délivrée (entendant parler de sa sortie de Maubuisson.) Ma Sœur Candide lui demanda une fois ce qu'elle pensoit ; elle fit réponse baisant son Crucifix: Je m'offre à Dieu, ma fille. Et sur ce que cette Sœur lui demanda, si elle n'avoit pas de peines, & si elle étoit en paix, elle répondit d'un ton ferme & avec un signe de joie : Oui, ma fille, je suis fort en paix. Elle dit à une autre : Je suis très-contente.

Ses douleurs alloient toujours en augmentant : ensorte que l'on ne la pouvoit regarder sans compassion ; & comme on lui disoit quelquefois que cela ne dureroit guere, elle répondit : Tant qu'il plaira à Dieu, cela ne m'enuie point. Mais la pauvre nature voudroit bien être délivrée. Ensuite elle envoya prier la Maîtresse des Novices de la recommander aux prieres des Sœurs du Noviciat, disant que ses douleurs étoient excessives. Elle ne laissa pas néanmoins de répondre à celles qui lui parloient. Elle recommanda beaucoup qu'on eût soin de la santé de la Mere Agnès, & elle dit même à ma Sœur Anne-Eugenie de prendre garde aux conférences qu'on n'y parlât point plusieurs ensemble ni trop haut ; parce qu'elle sçavoit que cela incom-

moderoit la Mere Agnès, & qu'il falloit la conserver.

On lui demanda si elle n'eût point desiré de voir la Mere Angelique. Elle répondit : Je serois trop aise.

Sa charité la rendoit appliquée jusqu'aux plus petits besoins des Sœurs. Ayant apperçu ce soir-là une Sœur qui se trouvoit mal, qui alloit prendre le chandelier pour reconduire le Médecin, elle envoya tout exprès une autre querir ce chandelier ; afin que cette Sœur n'eût pas la peine de remonter à sa chambre pour le rapporter. Elle eut encore soin de demander si les Sœurs qui avoient couché à sa chambre la nuit précédente y coucheroient la nuit suivante ; disant qu'il les falloit laisser reposer, qu'elles n'avoient point dormi. Elle passa toute la nuit dans les mêmes douleurs en baissant toujours. Enfin sur les trois heures du matin, comme on vit qu'elle ne pouvoit plus guere durer ; on fit venir la Communauté pour recommencer les prieres de la recommandation de l'ame. Un peu devant que de mourir elle appella une Sœur Converse qui la servoit, & lui recommanda d'être bien soigneuse, & de ne se point faire dire deux fois la même chose. Elle ajouta encore quelque chose qu'on ne put entendre. Ce furent ses dernieres paroles. Ensuite sur les quatre heures elle entra

comme dans un petit sommeil fort paisible, devant lequel on l'avoit vu encore prier Dieu. Il lui dura un petit quart d'heure, & elle expira dans ce sommeil si doucement qu'on ne s'en apperçut point; n'ayant perdu la connoissance qu'avec la vie, qu'elle changea en une meilleure, le dixiéme Decembre 1658 un Mardi, âgée de 59 ans.

La veille de sa mort voyant Madame d'Aumont auprès du feu avec la Mere Agnès, qui ne lui parloient pas croyant qu'elle reposoit; mais c'est qu'elle étoit en prieres dans une profonde paix, elle dit à la Sœur Candide de lui aller dire qu'elle la remercioit très-humblement de toutes les charités qu'elle avoit faites à la maison, qu'elle tâcheroit de les reconnoître devant Dieu, & que lorsqu'il lui auroit fait miséricorde elle seroit la premiere à laquelle elle penseroit. Madame d'Aumont reçut ce compliment avec grand agrément: mais sans penser a ce qu'il signifioit & en qu'elle maniere la Mere se souviendroit d'elle.

Cette Dame s'entretenoit avec M. Dumont de la crainte extrême qu'elle avoit de la mort, qui étoit telle qu'à peine osoit-elle regarder les personnes mourantes; néanmoins la sienne étoit bien proche, mais elle ne le pensoit pas.

Le Vendredi d'après la mort de la Mere elle

elle ſongea qu'elle voyoit la Mere des Anges dans un grand champ qui l'appelloit vers elle avec un viſage gai & agréable, & qui lui faiſoit ſigne de paſſer promtement un grand lac qui étoit entr'elles qui les ſéparoit ; & que comme elle refuſoit d'aller à elle, appréhendant ces grandes eaux qu'il y avoit à paſſer, la Mere des Anges lui montra quantité de belles perles & de précieux joyaux qu'elle promettoit de lui donner, ſi elle les paſſoit.

Ce ſonge troubla un peu le reſte de la nuit Mad. d'Aumont, qui dès le matin le conta à ma Sœur Helene avec une certaine agitation, lui demandant ce qu'il ſignifioit. Elle lui dit que cela marquoit la mort. Mad. d'Aumont encore plus troublée, & voulant néanmoins diſſimuler ſa crainte & l'objet de cette crainte lui répondit avec émotion : Oui, cela ſignifie la mort ? Voilà un beau conte. Cela ſignifie que j'ai ſongé. Voilà ce que cela ſignifie. Elle ſe divertit ce jour-là pour éloigner d'elle la penſée de la mort qui lui revenoit toujours malgré elle. Mais avec tout ſon divertiſſement elle ne la pouvoit éloigner de ſon eſprit. Son ſonge s'y préſentoit toujours malgré elle ; & dès la nuit du Samedi au Dimanche elle en vit l'explication. Car elle fut frappée d'une maladie qui étant d'abord peu de choſe, la mena néanmoins au tombeau le

Jeudi suivant 19 Décembre, neuf jours après la mort de la Mere des Anges, qui lui obtint de Dieu, comme il y a lieu de croire, la délivrance des craintes qu'elle avoit de la mort, aussi-bien que la délivrance des miseres & des péchés dont la vie est toute remplie.

XXV. RELATION.

Choses extraordinaires qui arriverent à l'ouverture de son corps. Son cœur se conserve sans corruption. Deux miracles. La Mere paroît depuis sa mort à une Religieuse qui étoit en de grandes peines d'esprit.

LE MONASTERE de Port-Royal des Champs voulant partager avec celui de Paris les dépouilles de notre chere Mere, on se résolut de l'ouvrir pour tirer son cœur, afin qu'il servît de protection au Monastere des Champs, comme celui de Paris l'espéroit recevoir de la possession de son corps. M. Tolet Chirurgien vint donc faire cette ouverture, & ayant sçu qu'elle étoit morte d'un abscès au côté, il dit qu'on eût soin de le bien munir de vinaigre & de bonnes senteurs, parce qu'il n'y avoit rien d'égal à l'infection d'un corps mort qui avoit un abscès. On fit donc tous les préparatifs & les préservatifs qu'il ordonna : mais on vit

bientôt qu'il n'en étoit pas besoin. Le Chirurgien ouvre le côté, & bien loin de sentir cette horrible puanteur dont il avoit menacé, on ne sentit rien du tout, comme s'il n'y eût eu ni corps mort, ni abscès; en sorte que ma Sœur Marie des Seaux, pour lors Novice, mettoit son nez tout près du côté pour mieux voir si elle ne sentoit rien.

Le pus sorti de l'abscès fut mis dans un bassin, & ne sentoit quoi que ce soit. M. Tollet étonné au dernier point, s'écria: En vérité il est bon d'être fidéle à Dieu! Voilà qui est bien extraordinaire! En sortant il ne voulut pas laver ses mains, disant: On lave ses mains quand on a touché un corps mort, mais non quand on a touché des Reliques.

Le cœur de la Mere se conserva près de deux ans sans aucune corruption toujours beau & vermeil, quoiqu'il ne fût point embaumé & qu'on n'y eût mis aucune poudre: & ce qui est de plus extraordinaire, il se conserva ainsi après avoir été exposé sur une fenêtre aux ardeurs du soleil durant le jour; au serein, aux brouillards & pluies durant la nuit pendant trois semaines qu'on le laissa par mégarde & par un effet de la providence sur la fenêtre d'un cabinet où l'on n'étoit point entré tout ce tems-là, & où on l'avoit posé par précipitation & ensuite oublié. Mais enfin, soit que nos Sœurs ne fis-

sent pas assez de reflexion sur la merveille de cette incorruption, ou qu'elles entrassent en quelque défiance de la continuation de cette merveille, on mit le cœur, tout beau qu'il étoit, dans des poudres desséchantes, quoiqu'elles ne fussent pas fort aromatiques.

Voici trois autres merveilles, dont nous ne serons que copistes, écrivant mot à mot les Relations telles qu'elles nous ont été données par les personnes en faveur desquelles Dieu les a opérées.

Miracle arrivé à ma Sœur Briquet, écrit par elle-même.

Il plut à Dieu quelque tems après la mort de notre chere Mere Marie des Anges de nous faire connoître le pouvoir qu'elle a auprès de lui, & l'avantage que nous devons espérer de son assistance. Mais comme il se plaît à exercer sa miséricorde sur les sujets qui le méritent moins & qui en sont les plus indignes, il choisit la derniere de la maison, & qui étoit aussi la derniere Postulante à qui cette Bienheureuse avoit ouvert la porte. Il y avoit environ trois mois que cette fille avoit une loupe au genou sur laquelle il vint une grande fluxion, dont elle ne dit rien d'abord, parce qu'elle étoit prête à prendre l'habit, & qu'elle craignoit d'être retardée si on lui faisoit quelque remede. Cependant ce mal aug-

menta de telle ſorte qu'elle ne pouvoit preſque plus marcher : de ſorte que l'on s'en apperçut. L'on jugea qu'il falloit commencer par la ſaigner ; mais elle pria inſtamment qu'on attendît encore quelques jours, eſpérant que cela ſe paſſeroit. On lui accorda donc ſeulement deux jours, pendant leſquels on lui mit ſeulement des cataplâmes de mie de pain & de lait ; mais au bout de ce tems-là la Mere Angelique de S. Jean qui étoit Maîtreſſe des Novices lui dit qu'il n'y avoit plus moyen de différer de la traiter, car le mal augmentoit de beaucoup. Il y avoit une inflammation avec une grande dureté, & une petite pointe au milieu, qui faiſoit croire qu'elle alloit apoſtumer. Cette fille pria encore inſtamment ſa Maîtreſſe de ne lui faire encore rien pour ce ſoir, & de lui appliquer au lieu de remedes quelques Reliques de la feue Mere Marie des Anges. Elle y conſentit auſſitôt, & lui alla querir un petit linge trempé dans le ſang de cette ſainte Mère, qu'elle mit ſur ſon mal au lieu des cataplâmes qu'elle ôta, ſe contentant d'un linge blanc avec cette Relique qu'elle y laiſſa après avoir fait ſa priere. Cette fille dormit toute la nuit ſans ſentir la moindre douleur, ni le moindre battement, comme elle avoit fait les précédentes. Le lendemain matin, qui étoit le 17 Janvier 1659, il lui ſembla à ſon reveil

qu'elle n'avoit plus de mal ; de sorte qu'elle voulut essayer de se mettre à genoux pour adorer Dieu : ce qu'elle fit sans aucune peine. Elle regarda ensuite son genou, où elle trouva que la loupe & la fluxion étoient dissipées. La Mere Angelique de S. Jean étant venue peu après, en fut fort surprise, & en rendit graces à Dieu comme d'une guérison miraculeuse. Il est remarquable que cette fille ne pouvoit demeurer à genoux depuis plus de deux mois à cause de la douleur que lui faisoit cette loupe ; qu'elle étoit obligée de le tenir en l'air, ou de mettre quelque chose sous sa jambe pour la soulever : cependant dès le lendemain elle se tint deux heures entieres à genoux en veillant devant le S. Sacrement, sans en recevoir aucune incommodité.

Extrait d'une Lettre à Mademoiselle Constant sur un miracle que la Mere des Anges a opéré durant sa vie même, & dont la Sœur Candide a été témoin.

Ma très-chere Sœur, j'ai cru vous devoir faire sçavoir un miracle fait par la Mere des Anges, étant Abbesse de Maubuisson, tout semblable à celui qui est arrivé à Mademoiselle Briquet. Je l'ai appris hier de M. Bourgeois, qui l'a sçu de l'oncle de la fille à qui le miracle est arrivé, dans le voyage qu'il fit à Paris, d'où il n'est revenu

que Samedi dernier. Cet homme eſt un Marchand nommé M. Deniſe. Il a dit à M. Bourgeois que ſa niéce ayant été dans pluſieurs Monaſteres où elle n'avoit pu demeurer pour divers accidens arrivés à ces Monaſteres, elle entra enfin dans celui de Maubuiſſon. Durant ſon Noviciat il lui ſurvint une loupe au genou fort dangereuſe, parce que l'humeur en étant froide étoit beaucoup plus maligne, & pouvoit avoir bien des ſuites, au jugement du Médecin. Le tems du Noviciat de la fille étant bien avancé, la Mere deſiroit fort qu'elle pût être Religieuſe, l'en jugeant capable : mais elle craignoit que la Communauté ne l'agréât pas à cauſe de cette incommodité, c'eſt pourquoi elle lui fit faire toutes ſortes de remedes pendant un mois : mais tous ces remedes non-ſeulement furent inutiles, mais ils ne purent empêcher que le mal n'augmentât. La Mere lui fit faire encore un autre nouveau remede ; mais la loupe n'en devint que plus groſſe. La Mere des Anges bien affligée de ne pouvoir recevoir cette fille qu'elle voyoit avoir une vraie vocation, ſe mit à prier pour cette Novice, c'eſt-à-dire fit une Neuvaine, avant la fin de laquelle la fille fut entierement guérie ſans aucun évacuation. Elle fit peu après Profeſſion. Elle eſt encore vivante aujourd'hui, & s'eſt toujours bien portée

depuis cette guérison, quoiqu'auparavant, selon l'avis des Médecins, elle eût été en danger évident d'être toujours infirme.

Relation de ma Sœur Charlotte de S. Bernard de S. Simon, de ce qui lui est arrivé à elle-même dans un besoin spirituel fort pressant.

J'étois dans une grande peine d'esprit qui m'occupoit si fort depuis plus d'un an, que je n'avois point de repos. Ce qui m'affligeoit fort, c'est que dans mes prieres & dans toutes les observances & exercices de la religion je sentois toujours un cœur tout partagé entre ma peine & une autre, qui étoit que je croyois qu'il m'étoit impossible dans cet état de rien faire qui pût être agréable à Dieu, & que ce m'étoit un grand obstacle à mon salut. Comme ces pensées me rouloient dans l'esprit l'année suivante de la mort de la Mere des Anges, la veille de Ste Agnès, & que j'étois toute triste & toute abattue de me sentir dans une entiere impuissance de me surmonter dans une peine qui ne provenoit que de mon imperfection : ce qui m'étoit une double peine ; il me sembloit que je n'en serois délivrée qu'avec ma vie : il me vint en l'esprit que la Mere des Anges m'avoit dit autrefois que nous n'avions jamais plus lieu d'espérer en la miséricorde de Dieu, que lorsque nous ressentions d'avantage notre misére,

& que nous étions bien convaincus de notre impuissance & que nous avouions, & du fonds du cœur, que Dieu seul nous peut délivrer, ne cherchant plus notre consolation dans les créatures, mettant toute notre espérance en celui qui est tout-puissant, c'étoit alors que Dieu faisoit son œuvre. Cette pensée me fortifia un peu & me consola. Il me revint aussi dans l'esprit que cette chere Mere avoit eu beaucoup de charité pour moi pendant sa vie, & qu'elle n'en auroit pas moins après sa mort. Je pris résolution de m'adresser à elle, afin qu'elle m'obtînt par ses prieres la grace de la suivre, ou celle de me pouvoir vaincre dans la peine que j'avois. La nuit suivante je songeai que je passois par une Tribune où cette chere Mere prioit souvent Dieu durant sa vie. Je la trouvrai priant Dieu dans un grand recueillement ; elle me parut majestueuse, grave, & elle avoit un certain éclat qui la faisoit paroître belle & lumineuse comme un Ange, néanmoins reconnoissable : ce qui me remplit d'étonnement. Cette chere Mere tenoit des Heures dans ses mains, & elle me fit signe d'approcher. Elle me montra dans le Pseaume *Domini est terra* ces deux versets en françois, *Quis ascendet in montem Domini ? &c. Innocens manibus, &c.* Elle me disoit intérieurement vous desirez venir à moi, voyez si vous

avez toutes ces conditions : car il faut avoir tout cela pour y venir ; & me faisoit connoître tout ce que j'avois pensé la veille, & toute ma disposition intérieure : ce qui me surprit extrémement. Je m'éveillai toute remplie d'étonnement avec une joie mêlée de crainte. Je m'assis à mon séant pour m'avancer à une petite table qui étoit auprès de mon lit, où il y avoit une lampe allumée, pour y chercher des Heures pour y voir ce Pseaume en françois ; parce que je ne l'avois jamais lû. Je voulois voir si c'étoit comme je l'avois vû entre les mains de cette chere Mere. Mais comme je jettois les yeux à la ruelle de mon lit, je la vis qui me fit un petit souris en me faisant une petite inclination de tête. Elle étoit dans la même majesté & toute éclatante comme je l'avois vue en songe. J'eus un peu de peur. Je me cachai de la main ; mais je me rassurai aussi-tôt, & la voulu regarder encore plus fixement : mais elle étoit disparue. Il me resta une grande joie intérieure qui me dura plus d'un an sans intermission, & encore à présent toutes les fois que j'y pense il me reste une grande consolation. Dès ce moment je fus entierement quitte de la peine que je sentois, & même je m'étonnois d'avoir eu tant de peine d'une chose qui me touche si peu maintenant.

XXVI. RELATION.

Abrégé de l'exhortation de M. de Singlin aux Sœurs de Port-Royal des Champs en leur portant le cœur de la Mere des Anges.

LE MARDI 17 Decembre 1658 M. de Singlin apporta à Port-Royal des Champs le cœur de la Mere des Anges, & voici en abrégé ce qu'il dit aux Sœurs en le leur remettant.

Mes Sœurs, il faut être parfaitement humble pour bien connoître les vertus de votre Mere Abbesse. Sa vie vous prêche l'obéissance, le silence, la pauvreté. Vous devez regarder son cœur comme le cœur de Jesus-Christ, puisque selon ce que S. Paulin dit, *Cor humilis, cor Christi* : elle vous dit à présent ce que son humilité l'empêchoit de vous dire pendant sa vie : *Discite à me quia mitis sum & humilis corde* ; & soyez mes imitatrices comme je l'ai été de Jesus-Christ. Je n'ai jamais connu une personne plus humble & plus soigneuse de cacher son humilité, de peur de paroître humble. Cette sainte fille avoit une tranquillité & une égalité d'esprit si admirable, qu'il sembloit à la voir agir en toutes choses, & en toutes rencontres agréables ou fâcheuses, qu'elle n'eût point de passions,

Cependant elle les avoit très-vives : mais son attention continuelle à la présence de Dieu les calmoit si fort qu'elle en reprimoit jusqu'aux premiers mouvemens. Je me souviens sur cela de deux exemples.

Le premier c'est que n'étant âgée que de 27 ans on lui proposa de l'envoyer à l'Abbaye de Maubuisson pour en être Abbesse. A cette proposition elle ne dit autre chose sinon ; Suis-je obligée d'obéir en cela ? On lui dit que non, mais qu'on croyoit que c'étoit la volonté de Dieu. Alors elle eut recours à ses larmes, priant Dieu dans le secret de son cœur aux pieds de son Crucifix, d'où elle revint tranquille, supprimant toute parole pour ne pas paroître humble.

Le second exemple est qu'elle fit la même chose dans l'affaire de sa démission, ne faisant point paroître l'extrême joie qu'elle ressentoit quand je lui en parlai : en sorte que je ne sçavois si elle en avoit une fort grande envie Elle se mortifioit ainsi en toute rencontre grande & petite, ne faisant paroître ni ses affections, ni ses inclinations, ni ses aversions, ni ses répugnances. Elle avoit la même affabilité pour les personnes qui la méprisoient & la maltraitoient, que pour celles qui l'aimoient le plus. Elle ne leur reprochoit jamais la moindre parole de leur extrême infidélité.

Elle

Elle ne se plaignoit jamais de personne ; mais elle se faisoit toute à tous. Elle ne s'exemtoit d'aucun travail tant qu'elle a été en santé. Elle alloit au linge, au bois, toute Abbesse qu'elle étoit. Ses maladies l'ayant réduite à une foiblesse extrême, elle ne se plaignoit point. Dans sa derniere maladie comme elle souffroit des douleurs excessives, je lui demandai si elle ne seroit pas bien-aise d'être délivrée, elle me répondit : Mon Pere, la chair desire la délivrance, mais l'esprit demeure en paix. Elle parloit peu ; & avoit une attention merveilleuse à retrancher tout ce qui n'étoit pas nécessaire. Elle se privoit de voir & de parler aux personnes pour qui elle avoit un amour particulier & un extrême respect. Elle avoit une telle estime de toutes les Sœurs, qu'elle s'estimoit indigne de les servir. Elle se tenoit aux pieds de toutes dans son cœur. Enfin cette fille a toujours cru en grace & en humilité.

Extrait du Livre que la Mere Angelique a écrit de la Providence de Dieu sur son Monastere de Port Royal.

En 1613 nous reçûmes la Mere Marie des Anges par un effet particulier de la divine providence. Il y avoit trois filles de Chartres de familles assez accommodées, qui voulurent être Religieuses, & vinrent

à Port-Royal. La Mere Marie des Anges qui n'avoit que 16 ans, & qui avoit desir d'être Religieuse dès le berceau, n'osoit y venir avec elles, parce que M. son pere, qui étoit de bonne famille, mais chargé d'enfans, avoit peu de bien, & qu'étant Avocat très-habile il ne gagnoit rien, étant si homme de bien & si exact dans la justice, qu'il ne vouloit pas user d'artifice & de mensonge pour la soutenir; de sorte qu'il aimoit mieux vivre doucement avec sa femme qui étoit aussi très-vertueuse, & ses enfans, que de s'embarrasser des affaires du monde, espérant que la divine providence prendroit soin de ses enfans.

Comme ces trois filles qui alloient partir étoient de sa connoissance, un Capucin, son Confesseur & celui de la petite, lui conseilla d'envoyer sa fille avec les autres au hazard d'en revenir. Mais sitôt que les quatre filles arriverent au parloir, je jettai les yeux sur elle, quoiqu'elle marchât la derniere, & elle me toucha si fort, que je dis à l'instant à une Sœur qui étoit avec moi, qu'il n'y auroit que cette petite qui demeureroit; car dès-lors la dévotion, la modestie, la douceur & l'humilité étoient peintes sur son visage, & nous l'avons trouvée telle le premier jour de son Noviciat qu'elle est à présent au regard de ses vers

Pendant son Noviciat M. son pere mourut, & il ne fut pas trompé dans la confiance qu'il avoit en Dieu : car une autre de ses filles qui étoit l'aînée, fut si touchée à sa mort, qu'elle voulut être Religieuse, dont elle avoit auparavant un grand éloignement, & nous la reçûmes. Il n'en restoit qu'une jeune, que la mere maria, lui donnant tout le bien qu'elle avoit, à la reserve d'une petite pension, & s'en vint céans nous servir de Touriere avec une bonté, une charité & humilité admirable, telle que tous ceux qui y venoient en étoient édifiés. Il arriva qu'elle [mere] voulut être Religieuse. Je lui dis qu'elle la seroit bientôt. Cela lui donna une extrême joie, ayant cru jusques là que nous ne recevions point de veuves. Elle demanda à être Converse : ce qu'on lui accorda. Ayant fait son Noviciat dans une humilité & une ferveur incomparable, elle mourut de même peu de jours après sa Profession.

En entrant elle me dit que dès qu'elle fut enceinte de la Mere Marie des Anges, qui étoit sa chere fille, elle avoit senti des mouvemens tout particuliers de Dieu & de dévotion, au lieu qu'auparavant elle n'en avoit point du tout, ayant été nourrie dans une maison fort du monde; & qu'elle attribuoit cette grace à son enfant qu'elle croyoit que Dieu aimeroit. Depuis la

voyant dans son enfance toute bonne, elle se confirma dans sa pensée, & elle l'aimoit extrémement. Cette chere fille étoit déja allée au Lys avec ma Sœur Anne, de sorte que cette bonne mere n'eut pas la satisfaction d'être avec sa fille dans la religion; dont elle ne témoigna jamais aucun regret ni à la vie, ni à la mort, étant toute absorbée en Dieu, & séparée des créatures.

La Mere Marie des Anges fut trois ans au Lys Maîtresse des Novices. Incontinent après son retour céans il arriva que Mad. de Soissons, que nous avions laissée Abbesse à Maubuisson, tomba dans une maladie de langueur dont elle ne pouvoit échapper, & que Madame de Longueville nous vint prier de lui donner une de nos Religieuses pour en faire sa Coadjutrice. Moi qui sçavois bien que M. de Longueville avoit une fille naturelle âgée de neuf ans dans cette maison, je jugeai aussitôt qu'on prétendoit par ce moyen conserver cette Abbaye pour cette petite fille : ce qui fit que je me choquai, & lui dis en présence de Madame la Marquise de Meignelay qu'elle avoit amenée, que ce n'étoit pas à moi qu'il falloit s'adresser pour avoir des confidenciaires, & qu'il y avoit grande apparence que c'étoit ce qu'elle demandoit. Cette Princesse avec grande bonté me fit de grandes protestations qu'elle étoit bien

éloignée de cette pensée, & que tout son desir étoit de maintenir la réforme de cette maison.

Sur la parole de cette Princesse je me laissai persuader, & lui promis que je lui en donnerois une qui avoit été Maîtresse des Novices au Lys, dont elle fut très-contente. Après qu'elle fut partie, je m'avisai d'une autre, de laquelle j'écrivis aussitôt à Mad. de Longueville : mais elle me pria de m'en tenir à ma premiere pensée ; & qu'elle n'en vouloit point d'autre, quoiqu'elle n'eût aucune connoissance de ces deux filles ; mais Dieu la fit parler en cette rencontre, ayant reconnu depuis que cette seconde n'y étoit nullement propre, & que la grande affection que j'avois pour la Mere Marie des Anges, que j'avois grande peine à perdre, m'avoit fait offrir l'autre, me voulant tromper moi-même.

Après cela je parlai à la Mere Marie des Anges pour la résoudre le mieux que je pus, lui représentant combien il importoit pour la gloire de Dieu & le bien de cette maison qu'elle acceptât cette charge. Elle m'écoutoit avec grande douceur, mais avec une grande douleur & une abondance de larmes. Comme je lui eus tout dit, elle me demanda si elle étoit obligée de m'obeir en une chose qui lui étoit si pénible. Je lui dis que je croyois que non, mais que je pensois

pourtant qu'elle devoit accepter cette charge, & que c'étoit la volonté de Dieu : ce qui la fit consentir. Mais elle s'affligea tant qu'elle en fut bien malade ; & néanmoins sans dire un mot : ses seules larmes faisoient voir sa douleur. Et comme le Brevet fut obtenu, M. l'Official lui vint faire faire profession de foi, sans qu'elle lui dît une seule parole, répondant seulement à ce qu'il lui demandoit, sans lui faire paroître sa peine.

XXVII. RELATION.

Ce qui s'est passé à Maubuisson au sujet de Madame d'Orleans. Conduite de la Mere dans cette grande affaire, & sa justification du refus qu'elle fit à M. de Longueville de la Coadjutorerie pour sa fille, que l'on a voulu faire passer pour une bassesse & un manque de jugement.

COMME plusieurs personnes mal intentionnées ou intéressées ont voulu faire passer pour défaut de jugement & pour petitesse d'esprit le refus que la M. Marie des Anges a fait à M. de Longueville de la Coadjutorerie pour sa fille Mad. d'Orleans, on a cru être obligée de faire un petit abrégé de la conduite de cette Dame, dont la seule lecture sera une justification

pleine & entiere de la Mere, & convaincra que ç'a été non un défaut de jugement, mais une sagesse très-éclairée ; non une bassesse d'esprit, mais une droiture de cœur qui l'a portée à ce refus, & qui lui a donné assez de fermeté pour se commettre avec un Prince qui jusqu'alors lui avoit témoigné un respect extraordinaire. On ne prétend pas néanmoins par là insulter le moins du monde à la mémoire de Mad. d'Orleans, ni éluder les bonnes qualités qui étoient en elle, & moins encore au changement que Dieu avoit fait en elle, & aux bonnes dispositions où l'on dit qu'il l'avoit mise quelques années avant sa mort ; mais seulement dire simplement la vérité du fait pour justifier la Mere des Anges.

Mad. Catherine d'Orleans fut à Maubuisson dès l'âge de sept à huit ans entre les mains de Mad. de Soissons qui alors en étoit Abbesse. La Mere des Anges l'y trouva quand elle vint à l'Abbaye : elle prit un soin très-particulier de son éducation, & lui donna pour cela une des huit Religieuses qu'elle avoit amenées de Port-Royal, qui étoit une très-bonne fille. Elle étoit fort simple & avoit peu de jugement. Elle avoit une grande douceur & un zéle particulier pour le bien de cette petite Demoiselle à qui elle tâchoit d'inspirer la crainte de Dieu & la piété. Pour conserver son

innocence la Mere des Anges avoit grand soin de détourner toutes les occasions qui eussent pu la corrompre, comme de ne lui pas laisser voir des gens qui eussent pu lui inspirer la vanité & la corruption du monde. Mais comme on ne pouvoit éviter que toutes sortes de gens la vissent, la Mere la faisoit accompagner de deux Religieuses qui avoient ordre d'interrompre tous les discours de badinerie. Elles étoient souvent assez obligées de le faire à l'égard des Gentilhommes de l'Hôtel de Longueville, & de ceux que Mad. l'Abbesse de S. Avit envoyoit pour la voir, & qui ne lui tenoient guere d'autres discours. Mais quelque précaution que l'on prît, on ne put empêcher que cette petite Demoiselle ne prît beaucoup d'impressions du monde.

Elle avoit naturellement beaucoup d'esprit. Elle étoit autant flatteuse que dissimulée : & quand on vouloit la croire, elle prenoit plaisir à faire parler les morts & à faire des contes à plaisir.

Elle avoit une passion ardente d'être aimée & estimée. Comme la Mere la faisoit fort bien instruire, & qu'elle n'ignoroit rien de ce qu'elle devoit faire pour être vertueuse ; elle se divertissoit à faire semblant de l'être, feignant quelquefois d'être mortifiée, & d'autres fois de se vouloir humilier. Elle passa ainsi jusqu'à l'âge de

13 ans. A cet âge elle témoigna un grand desir d'entrer au Noviciat.

Cette demande n'embarrassa pas peu la Mere qui ne voyoit aucun fonds de vertu en cette fille. Elle discernoit même assez, nonobstant sa dissimulation, qu'elle ne tendoit qu'à être Abbesse. Cela augmenta la crainte de la Mere qui en écrivit à la Mere Angelique, lui demandant son sentiment sur cela, & lui disant la peine qu'elle avoit de la mettre au Noviciat, la priant d'en conférer avec M. de S. Cyran pour avoir son avis.

La Mere Angelique fut long-tems en délibération & sans répondre. Enfin elle lui manda que tout bien consideré elle ne pouvoit pas refuser à Mademoiselle d'Orleans d'entrer au Noviciat, le demandant comme elle le faisoit; & après avoir déclaré à M. de Longueville que c'étoit l'avis de M. de S. Cyran & le sien, & que nonobstant les dispositions de l'esprit de la fille il falloit se confier en Dieu, qui pouvoit détourner les mauvaises suites que l'on en craignoit justement.

Cet avis fut reçu, & la Demoiselle entra au Noviciat le jour de la Présentation de la Ste Vierge. Elle s'y comporta passablement bien; mais on voyoit que la disposition de l'esprit ne changeoit point. Vers la S. Jean suivant, Mad. de Longueville;

ſelon ſa coutume ; paſſant par Maubuiſſon pour aller à Trie, parla à la Mere de donner l'habit à Mademoiſelle d'Orleans. La Mere fit difficulté, montrant les juſtes raiſons que l'on avoit non-ſeulement de craindre, mais de croire qu'elle ne voulût ſe faire Religieuſe que par des conſidérations toutes humaines. La Princeſſe lui repartit qu'il n'y avoit pas lieu de croire cela ; parce que ſi elle vouloit M. de Longueville la marieroit à un Seigneur bien avantageuſement ; & que ſi elle avoit d'autres vues elles n'étoient pas bien fondées ; qu'elle lui pouvoit proteſter que Monſieur, ni elle n'avoient point d'autre intention que d'aider à ſon ſalut, & par là à la gloire de Dieu. La Mere ſur cela écrivit à la Mere Angelique lui répréſentant ſes difficultés. M. de la Charmoye de ſon côté ſe voyant ſollicité par Mad. la Ducheſſe pour cette vêture, s'y trouvant auſſi embarraſſé que la Mere des Anges, vint trouver à P. R. la Mere Angelique, lui remontrant que cette priſe d'habit engageoit la fille à être Profeſſe au bout de l'an, les perſonnes à qui elle appartenoit n'entendant rien aux épreuves du Noviciat, & n'entrant pas dans des diſcuſſions de diſpoſitions ou de fautes, qui toutes importantes qu'elles ſont ſelon l'eſprit de religion, ne paſſent pour rien dans le leur.

La Mere Angelique voyant les répugnances du Supérieur & de la Mere, fit consulter soigneusement l'affaire ; & Dieu permit par un secret jugement que l'on conclût de donner l'habit à Mademoiselle d'Orleans. La Mere reçut avec crainte cette résolution ; & néanmoins pour l'exécuter elle la déclara à M. de Longueville, qui l'en remercia : & tout joyeux prit jour avec elle, retourna à Paris pour disposer toutes les magnificences qu'il vouloit faire à la prise d'habit de sa fille : ce qui fut fait en diligence. Il donna une chapelle d'argenterie, six grands chandeliers d'argent, une grande croix, des bassins, des burettes, flacons, une cassolette, & de plus une fort grande lampe à deux branches.

La veille de la prise d'habit il envoya les meubles, la chapelle & tous les appareils du festin qu'il vouloit faire. Il y amena des Seigneurs, quelques Evêques, & plusieurs Dames, entres autre Mad. la Duchesse & Mad. la Comtesse de Soissons, qui furent traitées au-dedans, pendant que M. de Longueville traitoit les hommes au dehors.

Pendant qu'on habilloit la fille magnifiquement, M. de Longueville desira que l'on fit la lecture du contrat qu'il voulut faire pour assurer la pension de 2000 livres, qu'il donnoit à sa fille. On assembla la

Communauté au son de la cloche. Ce contrat avoit été dressé par les Officiers & par le Notaire de l'Hôtel de Longueville ; & comme il n'avoit point été communiqué à la Mere, ils avoient inseré que la chapelle d'argenterie, & la lampe que ce Prince donnoit à sa fille la suivroit au cas qu'elle sortît de Maubuisson. La Mere écoutant la lecture de ce contrat, fut surprise de cette clause ; & ne pouvant alors prendre aucun conseil des hommes, elle invoqua dans le fonds de son cœur celui de Dieu : il ne lui manqua pas dans cette pressante occasion : car sans avoir égard ni à M. de Longueville ni à MM. les Evêques ni à Mesdames la Duchesse & Comtesse de Soissons, entre lesquelles elle étoit assise, elle se leva de son siége, & supplia très-humblement M. de Longueville de dispenser la Communauté de recevoir le présent qu'il vouloit faire de la lampe & de la chapelle : que l'on en avoit nul besoin ; que cette argentiere n'étant qu'un depôt dont la Communauté demeuroit chargée, elle espéroit de la bonté qu'il avoit toujours eue pour la maison, qu'il agréeroit qu'elle ne prît point cette charge.

M. de Longueville fut fort surpris de cette demande. Les Evêques aussi étonnés que lui ne s'avançoient point de parler : ainsi toute le monde demeura quelque tems

dans un profond silence. La Mere voyant qu'ils eussent volontiers demandé d'autres raisons, l'interrompit, & dit à M. de Longueville, Monsieur, je vous supplie très-humblement de considérer que ce ne seroit pas seulement une charge pour la Communauté que de recevoir ce présent, mais même que cette clause du contrat nous empêcheroit de recevoir ma Sœur votre fille à la Profession, parce que ce seroit la rendre propriétaire : ce qui ne s'accorderoit pas avec son vœu de pauvreté. Cette remontrance réduisit encore la compagnie à un plus grand silence. Enfin M. de Longueville se leva, & fut à une autre grille du même parloir dire un mot tout bas à Mad. son Epouse qui étoit au dedans : après quoi s'étant revenu asseoir parmi les Evêques, & Madame au côté de la Mere, M. de Longueville dit à M. de Lizieux : Que dites-vous, Monsieur, de la proposition de Madame. L'Evêque répondit : Monsieur, Madame a raison ; car premierement ce que l'on a donné une fois à Dieu ne se doit point reprendre, & secondement ce seroit une propriété pour votre fille contraire à son vœu de pauvreté. Sur cela M. de Longueville s'en prenant à ses Officiers, se mit à les gronder de ce qu'ils n'avoient pas fait ce contrat en bonne forme, & le leur fit recommencer sur l'heure : ce qui

retarda la cérémonie de deux heures.

M. de la Charmoye la voulut faire lui-même, afin de parler publiquement à cette fille, pensant par ce moyen décharger sa conscience; car il avoit autant de peine que la Mere à cette vêture, doutant fort de la vocation de la fille. M. de Longueville avoit amené un célebre Prédicateur. M. de la Charmoye monta en chaire avant lui, & dit à la Novice qu'elle déclarât si elle ne se donnoit point à Dieu par quelque respect humain, ou par quelque contrainte. Elle repondit qu'elle faisoit de bon cœur & sans contrainte cette action, dans la seule intention & le seul desir de se donner à Dieu. Il lui demanda encore plusieurs choses tendantes à même fin, & elle répondit toujours fort bien.

M. de la Charmoye descendit de chaire, & le Prédicateur monta, qui donna des louanges extraordinaires à la fille. M. de la Charmoye lui parla encore après le sermon; & comme elle persista à assurer la sincérité de ses actions & intentions, il acheva la cérémonie.

Tout le jour se passa en grande réjouissance, & le lendemain la compagnie s'en retourna. La Novice faisoit à l'extérieur passablement bien son devoir, & la Mere l'instruisoit avec un soin & une charité merveilleuse, priant Dieu de la former, & de

lui inspirer la vertu intérieure & la solide piété. Mais cette bonne semence étoit jettée sur une terre qui étoit pleine des épines de la secrete ambition & de la dissimulation; c'est pourquoi elle étoit suffoquée & étouffée. Mademoiselle d'Orleans ne tendoit qu'à l'Abbaye : mais on ne lui pouvoit faire avouer, à cause de son peu de sincérité. Ainsi la Mere ne pouvant faire autre chose, prioit & gémissoit pour cette Novice. Mais une rencontre la fit connoître.

La Mere Suzanne du S. Esprit étant sortie de P. R. pour aller à Argensoles contribuer à rétablir la réforme, vint à Maubuisson trouver Mad. l'Abbesse d'Argensoles qui y étoit encore pendant le séjour de la Mere Suzanne, qui fut de trois mois. La Mere étant encore toute malade & languissante, permit aux Sœurs de lui parler tant qu'elles voudroient, la croyant capable de leur servir & de les avancer. Mdlle. d'Orleans trouvant cette occasion favorable à son dessein, voulut gagner la Mere Suzanne pour entrer par son moyen dans l'esprit de la Mere; & ainsi pour parvenir à ses fins, elle voulut faire une retraite sous la conduite de cette bonne Mere, & s'y prit d'un air si extraordinaire, que la Mere Suzanne croyant les mouvemens de conversion fort sinceres, trouvoit tout ce qu'elle voyoit dans sa nouvelle dis-

ciple miraculeux & merveilleux. La Mere ne voulut point prévenir l'esprit de la Mere Suzanne en lui faisant connoître celui de Mademoiselle d'Orleans, & lui en laissa prendre toute la bonne estime qu'elle voulut ; & sur ce que la Sœur Candide témoignoit à la Mere qu'il étoit à craindre que la Mere Suzanne ne se laissât surprendre à un esprit si artificieux, & qu'ayant agi avec Mademoiselle d'Orleans comme avec une personne sincere, elle lui fit faire des choses dont on auroit regret dans la suite, la Mere lui dit qu'elle prévoyoit tout cela, mais qu'elle ne vouloit pas prévenir la Mere Suzanne, pour deux raisons ; la premiere, parce que Dieu pouvoit tout, & qu'il pouvoit changer le cœur & l'esprit de la Novice, & qu'ainsi il ne falloit pas empêcher les moyens dont il se vouloit peut-être servir pour cela : l'autre, parce que si Dieu ne lui faisoit pas cette miséricorde, elle étoit bien-aise que la Mere Suzanne lui fût un témoin que les hommes ne peuvent rien faire pour le changement de cette fille, & que les peines de la Mere Suzanne demeurant inutiles, justifiassent que si Mademoiselle d'Orleans n'étoit pas telle qu'elle devoit être, c'étoit par sa faute, & non qu'on ne s'y appliquât pas assez. La Mere Suzanne fut donc jouée tout au long. Elle crut que la Novice étoit ex-

traordinairement touchée, & pour seconder ses mouvemens qu'elle croyoit être de grace, elle l'humilioit fortement, elle la laissoit s'accuser publiquement de ses fautes, lui faisoit faire la regle exactement pour le maigre, & ce jeûne étoit fort contraire à son tempérament. Cela dura six semaines, au bout desquelles la Mere Suzanne s'en alla à Argensoles avec l'Abbesse.

Mais Mademoiselle d'Orleans qui n'avoit fait paroître ces merveilles que pour parvenir à ses fins, & se mettre en réputation auprès de la Mere par celle que ces marques de conversion lui acquéroient dans l'esprit de la Mere Suzanne, ne voyant pas qu'elle eût avancé vers son but, elle se lassa de la voie où elle s'étoit mise pour y arriver. Elle commença donc premierement à se relâcher, & à se plaindre de tout ce qu'elle avoit fait, disant que cette contrainte lui avoit fait tant de violence à son tempérament, qu'elle croyoit qu'elle en demeureroit estropiée toute sa vie. Elle trouva moyen d'informer M. de Longueville de toutes ses souffrances, on ne sçait par quelle voie. Mais enfin la M. Angelique apprit à P. R. par l'Hôtel de Longueville ses murmures & ses plaintes. Elle en donna aussi-tôt avis à la Mere des Anges, & lui conseilla de ne plus reprendre, ni avertir Mademoiselle d'Orleans de ses

défauts ; puisqu'elle prenoit le train de faire rapport de tout, & comme il lui plaisoit, à M. de Longueville, qui ne considérant toutes les fautes de sa fille que comme des gentillesses, regarderoit les répréhensions & pénitences comme des injustices : ainsi qu'il falloit tout passer, mais le remarquer, pour agir quand il seroit question de la Coadjutorerie, au cas que Dieu permît que M. de Longueville la demandât, qu'il falloit tout passer, & rétablir la santé de la Demoiselle. C'est à quoi la Mere s'appliqua. Mais ses maux n'étoient pas grande chose, quoiqu'en effet elle fût naturellement délicate & d'un sang fort chaud : ce qui légitimement la pouvoit dispenser d'une partie de l'austérité de la regle.

Cependant le tems de la Profession vint. Mademoiselle d'Orleans se trouva en santé, & fit Profession, au grand regret de la Mere, qui gémissoit dans son cœur, se voyant contrainte à une chose qu'elle n'auroit jamais faite si elle l'eût pu. Mais les infirmités recommencerent aussi-tôt, & la Demoiselle en attribuoit toujours la cause à la contrainte & à l'effort qu'on lui avoit fait faire pendant sa retraite sous la Mere Suzanne. Son mal de jambes venoit d'avoir été trop à genoux pendant cette retraite. L'abstinence de viande qu'elle avoit

faite pendant six semaines lui avoit échauffé le sang ; & ainsi du reste. Elle disoit que son tempérament étoit tout semblable à celui de M. de Longueville, & de là concluoit qu'elle devoit avoir toutes les maladies qu'il avoit eues les unes après les autres pendant sa vie, & elle se disoit attaquée de tous ses maux les uns après les autres, & il les falloit panser bien sérieusement. M. de Longueville en étoit en grande peine, Madame les croyoit en partie, & les Médecins de l'Hôtel de Longueville venoient à Maubuisson pour traiter M^dlle^. d'Orleans, & consultoient son mal avec le Médecin de la maison, qui la connoissoit dès son enfance. C'est pourquoi quand les autres ne voyoient goute dans ses maladies, celui-ci donnoit lumiere : & demandant, Monsieur a-t-il eu tel mal ? s'il l'avoit eu, il falloit s'informer par quel remede il en avoit été guéri, & de là on sçavoit ce qu'il falloit conclure, qu'il falloit faire les mêmes remedes à Mademoiselle d'Orleans.

Cependant Mad. la Duchesse ayant fait sçavoir à la Mere qu'elle souhaitoit qu'on ôtât Mademoiselle d'Orleans du Noviciat, & qu'on la mît dans une chambre particuliere pour y être servie. La Mere consulta la Mere Angelique qui fut d'avis que l'on satisfît la Duchesse ; & manda que Mademoiselle d'Orleans n'ayant point dans le

cœur l'esprit de religion, tout ce qu'on lui feroit faire par contrainte ne lui serviroit de rien qu'à l'indisposer devant Dieu. La Mere mit donc Mademoiselle d'Orleans dans une chambre particuliere où elle se divertissoit pleinement.

Cependant Mad. la Duchesse pensoit à lui faire donner le titre de Coadjutrice. Pour conduire les choses à son but, passant par Maubuisson pour aller à Trye, elle carressa beaucoup les principales des Sœurs, sur-tout les Officieres, & puis leur fit quelqu'ouverture de son dessein, leur promettant qu'au cas qu'il réussît, elle favoriseroit beaucoup la maison. Elle promettoit à chacune des choses conformes à ses inclinations & à l'utilité de son obéissance, & leur dit qu'à son retour elle traiteroit de son dessein avec la Mere. Mais Dieu en disposa autrement, & ne permit pas que cette Princesse qui avoit toujours été si zélée pour la réforme de Maubuisson, prosuivît une chose qui lui étoit si nuisible. Elle gagna du mauvair air à Trye, & demeura malade : ce qui l'obligea de venir à Maubuisson où elle vouloit demeurer quelque tems. Mais lorsqu'elle y fut arrivée, elle fut plus malade ; de sorte que son Médecin se trouvant embarrassé, la fit retourner à Paris, où elle mourut au bout de quelques jours avec huit personnes de sa

suite, de trente-huit malades qu'il y eut de ce mauvaise air.

Au même tems M. de la Charmoye que Mad. de Longueville avoit voulu porter à favoriser son dessein, mourut aussi ; & ces deux morts retarderent l'affaire.

Mdlle. d'Orleans, sous prétexte de ses indispositions demeuroit toujours dans sa chambre à se divertir autant qu'elle le pouvoit. Comme M. de Longueville venoit alors assez rarement à Maubuisson, elle trouva moyen de l'entretenir par Lettres à l'insçu de la Mere, par des voies très-irrégulieres pendant près de deux mois. Elle lui mandoit par là tout ce que bon lui sembloit. Voyant qu'elle ne pouvoit gagner à elle des Religieuses, elle attira quatre servantes qui étoient à Maubuisson, filles grossieres au dernier point. Mais elles ne venoient point du tout à la Communauté, car elles étoient presque toujours dans les jardins. Mdlle. d'Orleans se pratiqua par ces filles la connoissance du Garde-bois, du Portier & du Jardinier.

Un jour s'étant apperçue que le Jardinier qui commandoit l'ouvrage aux servantes pourroit enfin découvrir toutes ses menées, elle lui fut parler, le menaça de M. de Longueville, & de lui faire sentir son pouvoir s'il la déceloit, & au contraire lui promit des grandes récompenses s'il lui étoit fidéle.

Elle lui fit accroire qu'elle alloit être Abbesse de Maubuisson. Enfin elle lui dit tant de choses, que ce Jardinier, quoiqu'homme de bien, lui dit que pour la servir il ne le pouvoit faire, mais qu'il l'assuroit qu'il ne la découvriroit pas.

Cependant M^dlle^. d'Orleans faisant toujours des choses nouvelles, voulut marier deux de ces servantes au Garde & au Jardinier. Pour la troisiéme qui étoit une grosse bête, elle l'aimoit tellement qu'elle vouloit l'envoyer à Madame de S. Avit, afin qu'elle fît cette grossiere créature Religieuse. Cette Paysanne se vantoit même que M^dlle^. d'Orleans lui promettoit de la faire sa Coadjutrice. Pour la quatriéme servante, comme elle avoit fait des vœux elle ne la put marier, & elle a été depuis bonne Religieuse à Gif.

M^dlle^. d'Orleans ne souhaitant rien avec plus d'ardeur que d'être Abbesse, n'avoit point de plus grand divertissement que d'en apprendre les fonctions : elle faisoit tous les soirs assembler les servantes à sa chambre, leur tenoit le Chapitre à certains jours, les reprenoit & les exhortoit. Ces jours étoient des jours d'un jeu sérieux; mais les autres étoient de divertissement & de récréation.

Un serviteur de la maison ayant souvent vû un homme à la brune cotoyer les murs

du Cimetiere & s'arrêter long-tems à un endroit, il crut que c'étoit un voleur qui cherchoit à faire son coup, ne se défiant nullement que ce pouvoit être le Garde-bois à cause de ce qu'il y faisoit. Il fut consulter M. de la Charité sur ce qu'il avoit à faire, qui lui dit de faire le guet pour découvrir qui ce pouvoit être, que s'il reconnoissoit que ce fût un voleur, qu'il le pouvoit tuer; qu'ainsi il devoit se munir de son fusil pour le tirer. Le valet suivit l'horrible conseil de cet Abbé, & se persuadant que cet homme étoit absolument un voleur, il le voulut tirer, & l'auroit tué si le Garde n'eût crié pour se faire connoître. Le valet ne garda pas le secret, & la Mere en ayant eu connoissance fit faire la garde du dedans & du dehors pour découvrir ce que c'étoit que cette intrigue. Elle reçut même quelques avis du voisinage de tout ce qui se passoit. La Mere distribua les quartiers de la maison qui pouvoient avoir correspondance au dehors, entre la Mere Prieure & quelques autres anciennes, afin qu'elles fissent la sentinelle chacune de son côté, leur recommandant le soin & le secret, afin que M[dlle]. d'Orleans ne se défiant de rien, l'on pût mieux découvrir toutes ses menées. Elles furent six semaines en cet exercice. Elles virent M[dlle]. d'Orleans aller & venir, & faire son petit manege,

Comme la Mere Angelique recommandoit toujours qu'on n'aigrît pas Mdlle. d'Orleans, la Mere lui écrivit lui envoyant une petite relation des faits, & lui fit sçavoir la résolution où elle étoit de chasser les serviteurs & les servantes. La Mere Angelique l'approuva, & l'on fut obligé de l'exécuter promptement ; parce que l'on avoit appris qu'une de ces servantes qui avoit demandé un jour à sortir pour s'aller faire émanciper, s'étoit fiancée avant que de revenir à Maubuisson.

Le lendemain du jour de ces fiançailles, dès le matin, Mdlle. d'Orleans dormoit encore après avoir passé une partie de la nuit à se divertir, la Mere congédia les trois serviteurs ; puis ayant pris les quatre servantes à l'imprévu, après leur avoir donné leurs gages : Mes filles, leur dit-elle, retirez-vous : il n'est pas besoin que je vous en dise les raisons. Vous ne deviez pas vous conduire comme vous avez fait ; vous en devez bien demander pardon à Dieu. Il ne falloit pas ainsi abuser des moyens qu'il vous avoit donnés de faire votre salut. Comme ces filles étoient grossieres & horriblement hardies, elles voulurent commencer à faire bruit : mais sans leur rien dire davantage elle les fit sortir sur le champ.

Ensuite elle alla trouver Mdlle. d'Orleans qui étoit encore endormie, & lui dit

fort

fort agréablement : Ma fille, je viens de faire une chose qui vous pourra surprendre; mais je crois que vous n'en serez pas fâchée. Je viens de congédier les trois serviteurs du dehors, & faire sortir les quatre servantes. Ces servantes vous trompoient, ma fille, & mésusoient de l'affection que vous leur témoigniez. Elles eussent été capables de faire croire que vous les approuviez ; c'est pourquoi je n'avois garde de les souffrir auprès de vous. J'ai appris même qu'elles traitoient de se marier, l'une au Garde-bois, l'autre au Jardinier. J'ai encore appris quelqu'autres faits qui sont fort étranges. Un tel jour le Garde-bois a failli être tué. J'ai regret, ma fille, qu'elles vous aient trompée. La Demoiselle écoutoit ainsi tous ces faits : mais elle sçut si bien dissimuler, qu'il sembloit qu'elle n'y eût point de part;& sans s'émouvoir elle dit à la Mere: Ma Mere, que vous avez bien fait de chasser ces servantes ! Quoi elles ont fait cela ! Elle enchérissoit toujours sur la Mere en chaque chose qu'elle lui disoit. Cependant elle crevoit de dépit, & l'après-dîner il lui prit un vomissement avec un grand mal de tête. Elle devint malade & jaune de mélancolie. La Mere de son côté apprenoit toujours quelque chose de nouveau des servantes avec Mademoiselle d'Orleans, de l'extrême dissimulation de laquelle elle ne pouvoit revenir.

Mais Mdlle. d'Orleans fit tellement courir le bruit qu'elle alloit être Abbesse, & que M. de Longueville alloit enlever la Mere, & la mettre à quelque Prieuré, que plusieurs Novices & Postulantes la crurent, & lui promirent obéissance. Ce bruit se répandoit si fort, que la Sœur Candide craignit qu'il n'y eût là quelque chose de vrai; c'est pourquoi elle en parla à la Mere un peu allarmée. Mais la Mere levant les yeux au ciel, lui répondit : Ma Sœur, ne vous mettez point en peine ; & s'élevant encore à Dieu, elle ajouta : Dieu nous feroit une grande miséricorde, s'il le vouloit permettre: nous serions vous & moi délivrées d'un grand embarras : ce qu'elle disoit avec un sentiment de joie. Elle se mit aussi-tôt en prieres, & vouloit demeurer en silence ; mais la Sœur Candide voulut au contraire raisonner, & lui dit : Mais, ma Mere, s'il étoit vrai que M. de Longueville pensât à vous enlever, il me semble qu'il faudroit prévoir ce que vous devriez faire. Elle lui dit : Je n'ai point d'affaire. Je suis toute prête de sortir par quelque voie que ce soit. Tout est entre les mains de Dieu. Que sa volonté soit faite. La Sœur Candide ajouta qu'il étoit pourtant nécessaire de tâcher de découvrir s'il étoit vrai que M. de Longueville eût ce dessein : mais la Mere lui repliqua encore : Il n'y a pas d'appa-

rence ; mais s'il veut m'enlever, il me trouvera toute diſpoſée.

Cependant la Sœur Candide s'appliqua à rechercher d'où venoient ces bruits, & découvrit que ce n'étoit ni le deſſein, ni la volonté de M. de Longueville, mais de petits contes de Mademoiſelle d'Orleans, qui s'entretenoit avec ſes confidentes d'une choſe qu'elle deſiroit ardemment. Elle faiſoit les ſoirs les fonctions d'Abbeſſe, créoit des Officieres, & ſe divertiſſoit ainſi. Ces filles croyoient ces fables ſi fort, que quand M. de Longueville arrivoit à Maubuiſſon, elles s'attendoient toujours qu'il dût faire enlever la Mere. C'eſt pourquoi elles ſe tenoient près des portes des clôtures pour le voir. Mais comme le coup manquoit toujours, elles en alloient demander la raiſon à leur Dame, qui les payoit toujours de cette réponſe, que Monſieur avoit des reſpects pour la Mere, & qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à l'enlever qu'il n'eût quelque Prieuré pour lui donner où elle pût vivre en paix : que cela ne ſe trouvoit pas toujours en main, qu'il eſpéroit pourtant en trouver bientôt un. On a ſçu depuis par voies certaines que M. de Longueville ne lui avoit jamais parlé de cela.

Cependant M. de Longueville penſa à faire ſa fille Coadjutrice ; & pour cela il

envoya à Rome pour avoir dispense, afin qu'elle pût posséder bénéfice. La dispense fut refusée par le Pape Urbain V. qui ayant pris connoissance qui étoit la mere, répondit qu'il devoit suffire à M. de Longueville que sa fille fût Religieuse. Mais M. de Longueville y renvoya une seconde fois sous quelqu'autre prétexte, & obtint ensuite la dispense.

Aussi-tôt qu'il l'eut reçue, il écrivit à M. d'Andilli pour lui témoigner qu'il vouloit qu'il en parlât à sa sœur la Mere Angelique, pour qu'elle y disposât la Mere des Anges. La Mere Angelique fit aussitôt sçavoir à la Mere des Anges le dessein de M. le Duc, & qu'il devoit aller à Maubuisson pour en traiter. Elle lui conseilla de le prevenir en lui écrivant sur ce qu'elle avoit appris de la lettre qu'il avoit écrite à M. d'Andilli, pour lui témoigner qu'elle ne pouvoit accorder ce qu'il demandoit. Mais avant que la M. des Anges eût eu le tems d'écrire à M. de Longueville, il la vint trouver lui-même à Maubuisson, accompagné de M. l'Evêque de Lizieux, dans l'espérance d'obtenir ce qu'il espéroit, croyant que la sollicitation auprès de M. d'Andilli, & par lui auprès de la Mere Angelique, auroit tout fait. Après avoir salué la Mere avec grand respect, il lui montra pour la décharge de sa conscience

les dispenses de Rome, qui permettoient à sa fille de posséder bénéfice, & puis lui demanda le titre de Coadjutrice de Maubuisson sous toutes les conditions favorables que l'on put imaginer pouvoir plaire à la Mere, comme entr'autres, qu'il lui donnoit carte blanche pour qu'elle lui dît toutes ses volontés, tant pour le spirituel que pour le temporel de la maison : à quoi il consentiroit volontiers : que si elle le desiroit, elle mettroit sa fille à P. R. pour y être formée selon son desir, & même pour y demeurer ; pourvu qu'elle eût le titre, que cela lui suffisoit ; qu'en cela certainement il ne desiroit que de la servir, & le bien de la maison ; qu'il ne vouloit pas que ce titre troublât le moins du monde la paix de la maison, que pour cela il vouloit que sa fille ne se mêlât de rien.

Après toutes sortes de protestations accompagnées de marques d'affections & de respect pour la Mere, elle lui répondit qu'elle seroit ravie de lui pouvoir accorder ce qu'il demandoit pour sa fille ; que si Dieu l'avoit rendue telle qu'elle desiroit, non-seulement elle seroit charmée de la faire sa Coadjutrice, mais de se démettre entre ses mains de l'Abbaye, pour pouvoir elle-même passer le reste de ses jours en paix & en silence ; mais que reconnoissant avec douleur, que sa fille étoit très-éloignée des

dispositions nécessaires pour cette charge ; elle agiroit contre sa propre conscience en faisant ce qu'il desiroit ; que s'il ne s'agissoit que d'un bien temporel, elle le quitteroit de bon cœur, s'il étoit à sa disposition ; mais que s'agissant d'une chose tout spirituelle, & qui regardoit le salut des ames, elle ne le pouvoit pas : que Dieu sçavoit que la seule crainte de l'offenser l'empêchoit de satisfaire au desir d'une personne telle que M. de Longueville à qui elle devoit toutes sortes de respects, même de reconnoissance des bontés qu'il avoit toujours eues pour Maubuisson, & pour elle en particulier ; cependant qu'elle l'assuroit avec tout le respect qu'elle lui devoit, qu'elle ne comptoit pas entre les faveurs dont elle lui étoit redevable, de lui avoir donné l'Abbaye, qu'elle ne la regardoit que comme une charge très-pesante ; qu'elle seroit toujours disposée à la quitter, si elle trouvoit une personne selon Dieu ; que le desir de commander ne lui étoit pas venue en exerçant la charge ; mais au contraire, si on vouloit passer plus avant, on la trouveroit toujours disposée à souffrir ce qu'il plairoit à Dieu de permettre ; que toute sa douleur étoit de ne pas voir Mademoiselle sa fille dans toute la piété requise pour pouvoir en conscience lui donner le titre de Coadjutrice, & qu'étant persuadée qu'elle n'avoit

pas ce qu'il falloit selon Dieu pour la charge, elle mourroit plutôt que de consentir à la lui donner, & qu'elle croyoit que ce seroit un des plus grands péchés qu'elle pût faire. M. de Longueville ayant entendu cela sans l'interompre, répondit seulement: Madame, en vous offrant ma fille, je croyois vous faire avantage. Voilà M. de Lizieux qui vous pourra mieux dire que moi mes bonnes intentions pour vous & pour votre maison. Je vais le laisser avec vous, afin que vous soyez plus libre de lui dire vos sentimens. Ensuite il se retira, & alla se promener dans les Carrieres de S. Louis, où il alloit par dévotion, quand il venoit à Maubuisson.

M. de Lizieux fut une heure avec la Mere, lui représentant avec force l'avantage qu'elle pouvoit tirer de cette Coadjutrice, & les bonnes intentions de M. le Duc, qui ne demandoit que le titre. Mais la Mere demeura toujours ferme dans son refus, & supplia M. l'Evêque de croire, & d'assurer M. le Duc que les intérêts de Dieu & des ames la faisoient agir ainsi. Elle le pria encore d'adoucir l'esprit de M. le Duc & des autres. Sur cela M. Longueville revint des Carrieres, monta au parloir pour y prendre M. de Lizieux, & sans dire à la Mere un seul mot, il demanda seulement à l'Evêque: He bien! Monsieur,

qu'avez vous fait ? Il répondit que Madame demeuroit toujours dans ses premiers sentimens. Il dit seulement un mot à sa fille, & partit promptement. Mdlle. d'Orleans se retira de son côté dans sa chambre bien triste, devint malade, & se mit à cabaler plus que jamais. Elle charmoit ses ennuis par des divertissemens perpétuels, & par toutes sortes des contes qu'elle faisoit à ses confidentes. La Mere cependant ne faisoit que prier. Elle le faisoit plus que jamais, & détournoit tant qu'elle pouvoit les occasions où Mdlle.d'Orleans pouvoit nuire aux filles, attendant que Dieu par un coup de sa miséricorde les délivrât entierement de cette tentation par la sortie de cette Dame. Il ne différa pas long-tems de la faire naître : car M. le Duc étant remarié avec Mademoiselle de Bourbon*, sœur de M. le Prince, il pensa aussi-tôt à sa fille qui mouroit de chagrin à Maubuisson. Il voulut lui faire avoir une Abbaye : mais parce qu'il se doutoit bien que la Mere ne lui donneroit pas approbation de vie & de mœurs, il crut la devoir retirer. Ainsi il la vint faire sortir de Maubuisson, accompagnée de Madame de Longueville & de la Princesse de Condé, & ensuite la fit conduire à Montivilliers par Madame de

* C'est cette Madame de Longueville si connue par sa grande piété.

Brienne. Elle fut cinq ou six mois en cette Abbaye. Cependant les Officiers de M. de Longueville vinrent redemander l'argenterie qu'il avoit donnée à sa fille. On fit assembler sur cela la Communauté. la Mere fut d'avis de tout rendre sur le champ : mais les anciennes y trouvoient quelque difficulté, à cause que cela avoit été donné à l'Eglise, & ne se devoit point répéter ; alleguant ce qu'on avoit mis dans le contrat & ce que la Mere avoit dit elle-même à M. de Longueville. Sur cette difficulté on crut devoir envoyer le Procureur de la maison, qui étoit pour lors Dom Maurice, homme d'esprit, parler à M. de Longueville, & lui témoigner de la part de la Mere qu'elle étoit très-disposée à rendre l'argenterie : mais que pour la décharge de sa conscience, elle étoit obligée de lui représenter qu'il l'avoit donnée purement à l'Eglise, selon les clauses du contrat : que si néanmoins il le desiroit, elle rendroit tout de bon cœur, après lui avoir représenté les raisons de conscience qu'elle avoit de ne le pas faire, & s'être ainsi déchargée la sienne sur M. de Longueville. Il répondit à cela qu'il ne vouloit rien qui blessât sa conscience ; qu'il n'avoit ordonné à ses gens de redemander cette argenterie qu'en croyant que la conscience n'y étoit point interessée. Sur cette réponse les Officiers

qui faisoient le guet, & craignoient que Mr de Longueville ne consentît par honneur qu'on ne rendît pas l'argenterie, lui dirent, Monseigneur, la conscience n'y est point interessée. Nous avons été en Sorbonne consulter quatre Docteurs; voilà la Consultation par écrit, qui dit que le don ayant été fait à l'Eglise, on le pouvoit retirer de Maubuisson pour le donner à une autre Eglise, qu'Eglise pour Eglise il n'y a rien à dire, & que ce n'est pas agir contre les loix ecclesiastiques. Cependant le Religieux attendoit toujours le résolution de M. de Longueville; mais il n'en donnoit point. Il disoit seulement qu'il ne vouloit pas qu'on retirât l'argentiere, si cela étoit contre sa conscience: mais comme les Officiers & les quatre Docteurs consultés assuroient qu'il n'y avoit point de mal: Oh bien! dit-il, démêlez cela entre vous, & se retira. Sur cela le Procureur voyant bien que dans le fond M. de Longueville vouloit avoir cette argenterie, & que tout ce qu'il disoit n'étoit que des adresses pour couvrir civilement son desir, il retourna à Maubuisson, & rendit compte à la Mere de tout ce qui s'étoit passé. Elle se disposa de grand cœur à tout rendre quand on le viendroit demander. Cependant elle écrivit à la Mere Angelique toute sa conduite dans cette affaire, & comme sur la difficulté des Sœurs

à rendre cette argenterie offerte à Dieu, elle avoit envoyé le Procureur de l'Abbaye trouver M. de Longueville, & ce qu'il y avoit fait. A quoi la Mere Angelique fit réponse qu'il falloit rendre tout ce qui n'avoit pas été offert à Dieu de bon cœur, parce que cela ne méritoit pas de servir sur son Autel, & qu'il le rejetteroit; que comme c'étoit un bien à Maubuisson d'être délivrée de la Dame, il falloit se défaire avec joie de tout ce qui en dépendoit. Huit jours après les Officiers de M. le Duc revinrent à Maubuisson demander de la part de leur Maître la chapelle & le reste des meubles de Mademoiselle sa fille. Comme le reste consistoit en toile qui avoit été employée à diverses usages, & surtout à faire du linge à l'Eglise, on ne put pas le rendre en espece : mais la Mere donna à ces Officiers une somme d'argent pour remplacement de ces toiles. Elle fit néanmoins venir des Notaires & des témoins de Pontoise pour rendre cet argenterie, & les Sœurs s'assemblerent à la porte du couvent, voulant par dévotion chacune porter une piéce pour marque qu'elles les rendoient de bon cœur. Pendant que le Notaire verbalisoit, donnant acte de sa décharge à la Mere.

Après que Mademoiselle d'Orleans eût demeuré six mois à Montivilliers, elle fut

faite Abbesse de S. Pierre de Reims. Et depuis la mort de Mad. de Roche, Religieuse de Port-Royal, Abbesse de Lieu-Dieu, qui avoit succedé à la Mere Marie des Anges, M. de Longueville obtint le Brevet de Maubuisson pour sa fille, qui quitta Reims pour y venir. M. de Longueville se vantoit que Dieu lui avoit fait justice, & l'avoit vangé du refus qu'on lui en avoit fait injustement. En effet si ce qu'il prenoit plaisir de dire eût été vrai, il y auroit eu non-seulement de l'injustice, mais du défaut de raison dans la Mere : car M. de Longueville faisoit courir le bruit que toute la raison que la Mere lui avoit alleguée du refus qu'elle faisoit de la Coadjutorerie pour sa fille, c'est qu'elle n'avoit pas les dispositions nécessaires ; & pour preuve, c'est qu'elle faisoit mettre son manteau en allant à l'Eglise, au lieu que les autres Religieuses le mettoient elles-mêmes. On a vu dans cette Relation la justification de la Mere par l'exposition simple du fait.

F I N.

ERRATA.

P. 29, *l.* 26 fort dereglées *lisez* révoltées.

P. 316, *l.* 11 & 12 parce que je ne l'avois jamais lu *lisez* parce que je ne l'avois jamais médité.







